NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

569525 BN

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

Ce volume contient, outre les généalogies de plusieurs maisons distinguées, une dissertation générale sur l'ancienne noblesse, les annoblissements et l'origine des armoiries, l'explication des titres de chevalier, d'écuyer, de damoiseau et d'homme d'armes; l'état des anciens grands vassaux de la couronne, des anciens ducs et pairs de France, des grands d'Espagne, avec les dates des érections desdits duchés; et le catalogue général des familles de France admises dans l'ordre de Malte, depuis son institution jusqu'à nos jours.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DE LA VRILLIÈRE, N° 10.

1815.

DE L'IMPRIMERIE DE C.-F. PATRIS,
RUE DE LA COLOMBE, N° 4, DANS LA CITÉ.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

Du nom de NOBLE.

PRESQUE tous les auteurs se sont accordés jusqu'à présent sur les explications qu'ils ont données sur le mot de NOBLE.

Nobilitas nihil aliud est quàm cognita virtus : la noblesse n'est autre chose qu'une vertu connue, dit Ciceron, dans ses épitres.

Varron prétend que *noble* signifie *connu.* Porphire affirme que la *noblesse* représente le mérite des ancêtres et leur vertu éclatante : *Nobilitas nihil aliud est quàm claritas splendorque Majorum, honor virtutis præmium.* C'est le contraire de l'obscurité des ignobles ou inconnus, appelés paysans, c'est-à-dire, gens du pays ou de la campagne.

Les Romains nommaient *Paganos*, ceux qui ne portaient pas les armes. On appelait Roturiers, ceux qui avaient été vaincus et mis en route ou déroute. On les nommait encore *Villains* de *Villa*, RUSTIQUES à *rure*, et *ruptarii*, parce qu'ils ouvraient et rompaient la terre par le labourage.

Les latins ont aussi formé le nom qu'ils ont donné à la noblesse, *nobilitas quasi noscibilitas* ; cette qualité de noble étant une marque de distinction qui fait connaître les personnes.

Plusieurs autres auteurs font dériver le mot de Noblesse à *noscendo*, du verbe connaître ; car Nobles, disent-ils, *sunt quasi noscibiles aut notabiles*, n'y ayant rien de plus éclatant et de plus notable que la noblesse.

Quant à moi, sans plonger mes lecteurs dans l'abîme des recherches, sur l'origine des mots de *noble* ou de *noblesse*, je dirai qu'ils ne doivent être autre chose, dans le siècle éclairé où nous vivons, que la dénomination d'une classe de citoyens, qui par ses vertus, sa religion et son dévouement au prince et à la patrie, tient le premier rang parmi la nation.

Plusieurs cartulaires nous apprènent que, du temps de Charlemagne, on reconnaissait quatre sortes de personnes.

1° Les nobles, *nobiles*, les grands, les seigneurs. Cette qualité de noble était d'une si grande distinction, qu'elle était souvent donnée aux personnes des rois. On trouve dans l'histoire de Richard II, roi d'Angleterre, qu'après avoir été arrêté prisonnier et détrôné en 1399, par Henry, comte d'Erby, son cousin, il disait en se plaignant : *Hé ! que dira le noble roi de France ?*

Non-seulement cette qualité de noble est souvent répétée dans les épitaphes des rois, mais encore dans les traités et les anciens titres. Les princes du sang l'ont prise dans un grand nombre d'actes. Thibaut, comte de Champagne, est qualifié *noble homme*, dans un titre de 1232 ;

2° Les hommes libres, *ingenui*, qui étaient d'une condition libre, de temps immémorial, nés dans le pays où ils demeuraient. Il y avait parmi eux trois sortes de rangs ; celui des magistrats, à qui leur âge et leurs fonctions faisaient donner le nom de pères et de sénateurs ; celui des officiers d'armée qui furent nommés chevaliers, parce qu'ils combattaient à cheval ; et celui du peuple, dans lequel étaient compris les soldats et les artisans.

3° Les lites, *lites*, les serfs, les habitants de la campagnes et les laboureurs. Il y avait trois sortes de serfs. Les premiers étaient ceux qui devaient la taille à leur seigneur, et cette taille était de deux espèces ; l'une se payait à sa volonté, tantôt plus grande, tantôt plus petite, et l'autre était fixe.

4° Les esclaves, proprement dits, qui ne faisaient pas

en quelque façon partie de la république, mais étaient des corps, *corpora*, vivants dans la dépendance absolue de leurs maîtres, qui les vendaient et les échangeaient, comme ils faisaient de leur bétail.

En France, sous le règne de Louis Hutin, les habitants de plusieurs petites villes, et presque tous ceux de la campagne, étaient encore serfs; l'on n'avait alors que peu ou point changé l'état où ils s'étaient trouvés au commencement de la monarchie, lorsque les Francs les ayant assujétis par leurs armes, ne leur avaient conservé la vie que pour profiter de leurs travaux, en les réduisant à un honteux esclavage.

Les peuples Français étaient pour la plûpart gens de corps, gens de main-morte, gens de proüeste, assujétis en tout à la puissance de leurs seigneurs. Il n'y avait que les grandes villes qui eussent conservé leur liberté. Mais les moindres villes, les bourgs et les villages étaient demeurés dans leur premier état; et quoiqu'il fût permis aux habitants d'avoir quelques terres, en quoi ils différaient des esclaves pris à la rigueur, cependant eux et leurs enfants ne pouvaient point sortir du domaine du seigneur où ils étaient nés, ils ne pouvaient s'établir ailleurs, ni s'y marier, sans encourir les peines portées par la loi de ce qu'on appelait *fors-füage* et *fors-mariage*; c'est-à-dire, des mariages faits hors de la terre du Seigneur sans sa permission. Ils ne pouvaient disposer de leurs biens en faveur des églises sans le consentement de leurs seigneurs.

C'est-là l'état où était la France au treizième siècle et même encore au quatorzième; non pas d'une manière tout-à-fait uniforme, y ayant divers usages et diverses dérogations, autorisées par les seigneurs en différentes seigneuries. Les affranchissements ont commencé en France dès le règne de Louis le Gros. Et Philippe le Bel rendit la liberté à divers villages. Depuis le quatorzième siècle les affranchissements devinrent presque généraux.

Du titre d'Ecuyer.

Le nom d'Écuyer vient de ce que les nobles portaient des écus et armoiries, qui sont des marques de noblesse, comme les images des aïeux l'étaient parmi les romains. Et Budée prétend que les armes de nos gentilshommes ont succédé à ces images. Pline nous apprend que c'é-

tait la coutume de son temps de faire graver des figures sur les boucliers : *Scutis continebantur imagines.*

Autrefois l'écu était si considéré, qu'on punissait ceux qui le quittaient, et non ceux qui quittaient leurs lances; parce que l'écu servait comme de rempart et de défense dans l'armée ; c'est pourquoi le noble qui portait l'écu, était joint au chevalier combattant dans les tournois pour lui servir de second, et pour lui conserver son écu blasonné de sa devise ; ce fut sans doute pour cette raison que les écuyers furent appelés *Scutarii*. Le grand écuyer de France est appelé dans les anciennes chartres latines, *Scutifer* et *Armiger*, parce qu'il portait l'écu du roi.

La qualité d'écuyer est encore appliquée à ceux qui avaient du commandement sur l'écurie ; mais on qualifiait ceux qui avaient ces charges, écuyers d'écurie.

La fonction de porter des boucliers étant toute militaire, et par conséquent exercée par des nobles, cette qualité a toujours exprimé la noblesse de celui qui l'a portée, même depuis que les boucliers ou écus ne sont plus en usage à la guerre.

La qualité d'écuyer ne se donnait cependant pas indifféremment à tous les nobles ; et jusqu'au commencement du quinzième siècle elle dénotait un ancien gentilhomme. Les barons, les plus grands seigneurs, et même des princes du sang se sont qualifiés écuyers dans leur jeune âge, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'ordre de chevalerie ; ils étaient dans une subordination si grande à l'égard des chevaliers, qu'ils ne faisaient point de difficulté, non-seulement de leur céder les places d'honneur en tous lieux, de ne se point couvrir en leur présence, et de n'être point admis à leur table, de leur obéir ; mais aussi de les servir et de porter leur écu ou bouclier.

Ils ne pouvaient sceller leurs actes comme les chevaliers, lesquels pouvaient être représentés à cheval, armés de toutes pièces. Il y a des exemples sous le treizième et quatorzième siècles, par lesquels il paraît qu'ils remettaient à autoriser des actes de leur sceau, quand ils seraient parvenus à la chevalerie.

Ils ne pouvaient porter d'éperons dorés, mais seulement blanchis. Les habits, les éperons dorés et les ornements de fourrures étaient réservés aux chevaliers. Le roi Charles VIII, en 1486, leur permit les habits de soie, à l'exception des velours.

Un écuyer n'était jamais qualifié de messire, ni sa

femme de madame ; on l'appelait seulement demoiselle ou damoiselle , quand même elle aurait été princesse ; au lieu qu'aussitôt que son mari était devenu chevalier, il pouvait être appelé messire et monseigneur , et son épouse , dame.

Il y avait des écuyers qui n'avaient pas assez de biens pour parvenir à la chevalerie. C'est ce qui obligeait souvent les rois à établir une pension à ceux qu'ils faisaient chevaliers , et qui n'avaient pas de quoi soutenir cette dignité.

Les écuyers n'avaient en temps de guerre que la demi-paye des chevaliers , à l'exception des écuyers-bannerets ; ces derniers se trouvant seigneurs de bannière, et en état de mener leurs vassaux à la guerre , et parmi lesquels il y avait quelquefois des chevaliers , avaient la paye de chevaliers-bacheliers , qui était la demi-paye des chevaliers-bannerets.

Cette grande subordination servait à les exciter d'un violent désir de se rendre dignes de la chevalerie, non-seulement par des actions de valeur et de bonne conduite ; mais aussi par celles de la vertu , qui était essentielle pour faire un parfait chevalier.

Des Damoiseaux.

Le mot de Damoiseau est un diminutif de dom , *dominus* , qui signifie seigneur ; les noms de dame et de demoiselle s'appliquent aux femmes ; le premier à celles qui sont mariées , ou qui sont de la plus haute condition ; et le dernier aux filles , excepté celles qui sont du sang royal.

La qualité de damoiseau est fort ordinaire en Gascogne. Elle a été usitée dans la maison de Sarbruche , et à d'autres seigneurs qui ont possédé la seigneurie de Commercy.

Nos anciens titres nous apprènent que les damoiseaux se nommaient en latin *Domicelli*. Aimery de Poitiers est qualifié damoiseau par Philippe le Bel , en 1297. *Fidelis Aimericus domicellus* , etc. Mahère , ou Mathieu de Lorraine , fils de noble prince le duc Thiebaut II , prend ordinairement le nom de noble damoiseau , dans les titres de 1309, 1317 et 1319 , etc.

Des Valets ou Varlets.

Le terme de valet a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étaient appelés varlets ou valets.

Dans le Poitou, les valets étaient aussi considérés que les écuyers dans les autres provinces ; le nom de valet n'était donné qu'à ceux qui apprenaient la profession des armes.

Fauchet et Pasquier nous apprènent que les écuyers-tranchants étaient appelés varlets.

Duchesne, dans l'histoire de la maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201, dans lequel Guillaume du Plessis se qualifie valet, qui signifie, dit l'historien, la même chose qu'*écuyer* ou *damoisel ;* et il ajoute cette particularité, que les nobles, qui s'intitulaient *valets*, donnaient à connaître par là qu'étant issus de chevaliers, ils prétendaient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs pères. Il cite ensuite plusieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet* se dit fils d'un chevalier.

Quelques auteurs dérivent le mot de valet du mot hébreu *valad*, qui signifie *un enfant ;* d'autres de *bar*, qui veut dire fils, et que les Espagnols ont reçu des Sarrazins, et l'ont changé en *varo*, d'où l'on a fait varolet, et par syncope *varlet*, comme on disait autrefois, et comme il se lit encore dans les anciens hérauts d'armes.

Ducange dit qu'on a appelé *valeti* les enfants des grands seigneurs qui n'étaient pas faits chevaliers, et qu'on a donné ce titre d'abord à des officiers honorables, comme valets-tranchants, valets-échansons, valets-servants de salle, etc.

Ce nom est demeuré aux tranchants du roi, depuis appelés *écuyers-tranchants*, et ces charges d'écuyers-tranchants ont été exercées par les plus grands seigneurs du royaume.

Il y a plusieurs valets. Le premier valet-de-chambre du roi est un officier considérable qui couche au pied de son lit, et qui est toujours dans sa chambre et garde sa cassette. Les autres valets-de-chambre habillent le roi, et servent par quartier aux offices de sa chambre.

Des Chevaliers-Bannerets.

Quoique le caractère de la noblesse soit uniforme, et qu'il soit en quelque façon vrai de dire qu'un gentilhomme n'est pas plus gentilhomme qu'un autre, il y a cependant toujours eu divers degrés entre les nobles qui ont composé différents ordres entr'eux; car les uns ont été plus relevés que les autres, à raison des dignités qui leur étaient conférées par le prince; les autres par les prérogatives que les qualités et les titres de chevaliers leur donnaient: de sorte que l'on a toujours remarqué trois degrés et trois ordres de noblesse.

Le premier est celui de *baron*, qui comprenait tous les gentilshommes qui étaient élevés en dignité, tant à cause des titres qui leur avaient été accordés, qu'à cause de leurs fiefs, en vertu desquels ils avaient droit de porter la bannière dans les armées, et d'y conduire leurs vassaux. C'est pourquoi ils sont ordinairement reconnus sous le nom de bannerets, et souvent sous le terme général de *barons;* ce qui a fait dire à *Divæus*, que *barones vocari solent ii proceres, qui vexillum in bellum efferunt.* Le second ordre était celui des bacheliers, ou des simples chevaliers, et le troisième celui des écuyers.

Dès la première race des rois de France, les nobles se séparèrent de leurs inférieurs, portèrent de longs cheveux à l'exemple des princes de la maison royale, pour marque de leur ancienne liberté.

Les bannerets étaient des gentilshommes qui avaient de grands fiefs qui leur donnaient droit de porter la bannière; ils étaient obligés de soudoyer cinquante arbalétriers qui devaient les accompagner.

Selon M. du Tillet, le banneret était celui qui avait autant de vassaux gentilshommes qu'il en fallait pour lever bannière, et faire une compagnie de gendarmes ou gens à cheval, entretenus à sa table et soudoyés à ses dépens. Il devait avoir un château, avec vingt-quatre chefs de famille qui lui prêtassent hommage.

Pour parvenir à cette dignité, il ne suffisait pas d'être puissant en fiefs et en vassaux, il fallait encore être gentilhomme de nom et d'armes. Dans une bataille ou un tournoi, le banneret s'y trouvait, et faisait présenter, par un héraut, le panon de ses armes au roi, ou aux maréchaux de l'armée en l'absence du prince, et demandait

la permission de lever bannière, selon son rang de réception.

On croit que le terme de bannière est dérivé de ban, qui signifie proclamation publique d'aller à la guerre.

Le droit de lever bannière était très-honorable, et la cérémonie s'en faisait avec pompe.

Selon un ancien cérémonial, un banneret devait avoir cinquante lances, outre les gens de trait, les archers et les arbalétriers qui lui appartenaient, savoir : vingt-cinq pour combattre et autant pour garder sa bannière, et chaque homme d'arme avait à sa suite deux chevaux.

Les bannerets étaient ordinairement connus sous ce nom comme sous le titre de barons; et comme ils avaient souvent la qualité de chevalier, c'est ce qui les a fait appeler chevaliers-bannerets.

Il y avait aussi des écuyers-bannerets qui possédaient des fiefs avec le droit de bannière; mais n'ayant pas encore reçu l'honneur de la chevalerie, ils ne pouvaient s'en attribuer le titre.

Dans les commencements, le titre de banneret était personnel, et celui qui l'avait ne tenait cet honneur que de son épée et de sa bravoure; mais il devint dans la suite héréditaire, passant à ceux qui possédaient la terre ou le fief d'un banneret, bien qu'ils n'eussent pas l'âge nécessaire, et qu'ils n'eussent donné aucune preuve de leur valeur pour mériter cette qualité. Cet ordre fut changé à cause du ban et arrière-ban, parce que, lorsqu'il était assemblé, chaque banneret était tenu de servir son seigneur souverain; ainsi ce devoir, qui était personnel, devint purement réel, suivant le fief et la nature de son inféodation.

Il y avait des terres de *haubert* et de bannière, comprises sous le nom de *militiæ* ou de *haubert;* d'autres appelées fiefs et terres nommées *bacularіæ*, ou de bachélerie; d'autres enfin appelées *vavassories*. Le vavasseur avait des vassaux, mais la seigneurie dépendait d'un autre seigneur.

Il y avait, entre le banneret simple et le banneret-chevalier, cette différence que celui-ci acquérait cette qualité par sa vertu, ses faits héroïques, et souvent aux dépens de son sang dans les armées; et que l'autre ne l'avait qu'à cause du fief auquel était attachée la bannière.

C'est une erreur de croire qu'il n'y eut point de différence entre le baron et le banneret; le contraire se prouve

par les arrêts du 2 et 7 juin 1401, qui contiènent que messire Guy, baron de Laval, soutint à messire Raoul de Coëtquen, qu'il n'était point baron, mais seulement banneret, et qu'il avait levé la bannière, dont on se moquait, en l'appelant chevalier au drapeau quarré.

Le banneret avait souvent des supérieurs bannerets. Le vicomte de Thouars avait sous lui trente-deux bannières.

Le banneret avait le privilége du cri de guerre, que l'on appèle cri d'armes, qui lui était particulier, et qui lui appartenait privativement à tous les bacheliers et à tous les écuyers, parce qu'il avait droit de conduire ses vassaux à la guerre, et d'être chef de troupes et d'un nombre considérable de gendarmes; et en 1283, Philippe-le-Hardi fit un réglement portant qu'un chevalier qui aurait 3,000 l. de terre ou plus, ou un banneret, pourrait avoir trois paires de robes par an, et que l'une des trois serait pour l'été.

La paye de chevalier-banneret était différente de celle du chevalier-bachelier, comme la paye de celui-ci l'était de celle de l'écuyer.

Les bacheliers étaient du second ordre, c'est-à-dire inférieurs en dignité aux barons et aux bannerets; ceux-ci recevaient l'investiture par la bannière quarrée, et le bachelier par un panon qui se terminait en queue, qui était l'enseigne avec laquelle il conduisait ses vassaux.

Le bachelier n'ayant ni assez de biens ni assez de vassaux pour les mener à la guerre à ses dépens, marchait et combattait sous la bannière d'autrui, et tâchait de mériter le titre de banneret.

Ces bannerets et ces bacheliers tombèrent durant les divisions du royaume, arrivées sous Charles VIII; on leur ôta la liberté de faire la guerre de leur propre autorité; ils perdirent le commandement des armées et en même temps la qualité de bannerets. C'était néanmoins une très-belle et très-honorable milice, à laquelle tous les hommes braves aspiraient.

L'écuyer était le dernier étage des nobles, car souvent les écuyers étaient à la suite des chevaliers-bannerets et des bacheliers, portant leurs écus, et c'est de là sans doute qu'ils étaient appelés écuyers, *scutiferi* et *scutarii*.

Du Noble de race.

La noblesse de race se forme sur un certain nombre de degrés. Pour être parfaite, il faut, selon Plutarque, qu'elle remonte jusqu'au bisaïeul : *Nobilitatem eam tueor, eam orno, quæ à majoribus veluti per gradus ad nos delata et avos et proavos in memoriam revocat.*

Celui qui est annobli acquiert la noblesse, mais non la race ; elle a, selon son auteur, la puberté en ses enfants, l'adolescence en ses petits-fils, et la maturité en ses arrières-fils. *C'est la troisième génération*, dit un auteur, *qui purifie le sang et la race, et qui efface tous les vestiges de roture.*

L'histoire nous apprend que l'empereur Sigismond, ayant été supplié par un paysan de l'annoblir, il lui répondit qu'il pouvait bien l'enrichir, mais non lui donner la noblesse, c'est-à-dire la race. *Possem divitem efficere, nobilem haud possum.*

La noblesse naissante, dit Barthole (1), est une grâce accordée par le prince à celui qu'il élève au-dessus du commun des citoyens ; mais la noblesse naissante n'est pas parfaite, et elle n'acquiert la race qu'au quatrième degré. *Non perficitur usque ad quartum gradum.*

Ceux qui sont les plus portés à favoriser la noblesse de race, conviènent qu'elle doit commencer au bisaïeul, se continuer au second degré, puis au troisième ; et que ceux qui sont au quatrième deviènent véritablement nobles.

Cette noblesse se vérifie en deux manières, par titres et par témoins ; la dernière preuve est spécialement reçue, lorsqu'il y a eu troubles, incendies, guerres, ou d'autres accidents.

On justifie qu'on est de race noble, 1° quand les prédécesseurs ont été réputés nobles, ou, en cas de dérogeance, quand on prouve les degrés supérieurs, et que les ancêtres ont porté la qualité de nobles, d'écuyers et de chevaliers.

2° Quand on prouve que ses auteurs ont vécu noblement ; que le père et l'aïeul ont porté les armes, et ont eu des charges convenables aux nobles, comme des offices de bailli ou de sénéchaux ; qu'ils ont eu des justices et des fiefs ; qu'ils ont porté des armoiries qui leur étaient pro-

(1) *Lib. de Dignit., Cap.* 12.

pres; et enfin qu'ils ont eu de temps en temps des sentences déclaratives de noblesse, données sur des titres et avec connaissance de cause.

Je dis donc que celui-là est véritablement noble de race, qui a les degrés nécessaires, c'est-à-dire qui a trois degrés de noblesse au-dessus de lui, et qui est en état, s'il a de la noblesse maternelle, de faire voir huit quartiers; mais je dis en même temps que, quand il pourrait remonter au delà de cette noblesse de race, il ne pourrait être pour cela gentilhomme de nom et d'armes, comme plusieurs se l'imaginent, parce qu'il n'y a que la multiplicité des siècles, la première introduction des noms et armes, et l'ancienne investiture héréditaire des fiefs, qui donnent cette prérogative.

Des Gentilshommes.

Le mot de gentilhomme vient de *gentilis homo*. Quelques-uns disent qu'il vient de *gentil* ou *payen*, à cause que les anciens Français qui conquirent la Gaule, qui était déjà chrétienne, furent appelés gentils par les originaires, parce qu'ils étaient encore payens. D'autres disent que, sur le déclin de l'empire, il y eut deux compagnies composées d'hommes distingués par leur bravoure, l'une appelée *gentilium* et l'autre *scutariorum*; que de là sont venus les noms de *gentilhomme* et d'*écuyer*.

Il vient peut-être aussi de *gentil*, parce qu'une gentille action signifie une action noble et glorieuse. Un auteur croit que ces noms de gentils et d'écuyers nous sont restés de la milice romaine, parce que c'était aux gentils et aux écuyers, comme aux plus braves soldats, que l'on distribuait les principaux bénéfices et les meilleures portions de terre, qu'on donnait pour récompense aux gens de guerre. Les Gaulois, qui avaient vu, durant l'empire des Romains, les écuyers et les gentils, entre les autres soldats, emporter sur les frontières les plus belles terres, commencèrent (comme il est à présumer), en conséquence de ce qu'ils avaient vu observer entre les Romains, à appeler gentilshommes ceux qu'ils virent être pourvus de pareils bienfaits par les rois.

La qualité de gentilhomme a été autrefois si honorable, que les rois juraient foi de gentilhomme, parce que cette qualité semble renfermer toutes les vertus qui rendent la loi inviolable; encore aujourd'hui, un bon gentilhomme

croirait ne pouvoir plus mériter cette belle qualité, s'il manquait à sa parole, lorsqu'il l'a engagée sous ce titre.

François Ier, dans une assemblée des notables en 1527, dit qu'il était né *gentilhomme* et non roi, qu'il parlait à gentilshommes, et qu'il en voulait garder les priviléges.

Henri IV relève ainsi la qualité de gentilhomme. *Si je faisais gloire*, disait-il en faisant l'ouverture des états de Rouen, *de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés; mais mon ambition tend à quelque chose de plus relevé que de bien parler. J'aspire aux glorieux titres de libérateur et de restaurateur de la France: déjà, par la faveur du ciel, et par le conseil de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, dont je ne distingue point mes princes, la qualité de* GENTILHOMME *étant le plus beau titre que nous possédions, etc.*

Du Gentilhomme de nom et d'armes.

Les maisons de nom et d'armes se sont formées dans le commencement des fiefs, des surnoms et des armoiries, et se sont rendues remarquables par les cris de guerre et par les exploits militaires; l'exercice des armes n'étant alors permis qu'à ceux qui vivaient noblement. Comme l'établissement des monarchies ne s'est fait que par les armes, ceux qui ont été les premiers élevés sur le trône ont eu besoin d'être secondés par des hommes braves, grands et généreux pour les y soutenir et les défendre.

S'il était juste que les plus grands et les plus vaillants fussent reconnus pour souverains, il l'était aussi que celui que ces héros avaient élu pour roi, les distinguât du peuple par des marques illustres.

C'est delà qu'est venue cette ancienne et parfaite noblesse des rois, et celle des vaillants hommes qui leur prêtaient les mains pour les couronner. Et c'est pour ces raisons que nous appelons gentilshommes de nom et d'armes, ceux qui sont d'une si ancienne race, que le commencement nous en est inconnu. L'on peut dire que cette noblesse vient de ceux qui sont nés de famille libre, et dont la race a été de tout temps exempte de roture, et a joui d'une pleine liberté.

Un gentilhomme de nom et d'armes, selon Jean Sco-

hier, est celui qui porte le nom de quelque province, bourg, château, seigneurie, ou fief noble, qui a des armes particulières, quoiqu'il ne soit pas seigneur de ces terres. Car tel est seigneur d'une terre, qui n'a rien aux armes qui appartiènent à un autre qui n'a rien en la seigneurie, vu que les armes ne se peuvent donner à une terre ou seigneurie que par la concession du prince.

Dans tous les pays de l'Europe, il y a des gentilshommes de nom et d'armes; c'est-à-dire, une noblesse de si haute antiquité qu'on n'en peut montrer l'origine, et qui prouvent une possession de temps immémorial, par une suite de personnes distingnées par leur valeur et leurs exploits, par des marques distinctives de leurs maisons, comme par la couleur de leur livrée, ou par certains cris de guerre, ou par le nom de leur seigneurie, possédée de père en fils sans interruption; et enfin par les armes ou sceaux affectés à leur famille dans le temps que ces marques d'honneur ont commencé à être fixées dans l'Europe.

La parfaite noblesse, selon Chassanée, est proprement l'ancienne et immémoriale, et dont on ne peut prouver par écrit quand elle a commencé, ni de quel prince elle a reçu son être.

Froissard, parlant de quelques chevaliers, dit qu'ils sont gentilshommes de nom, parce que leur noblesse est aussi ancienne que leur nom, qui les a toujours distingués des autres hommes, et depuis plusieurs siècles, des annoblis; et gentilhommes d'armes, non-seulement parce qu'ils ont été les premiers dans les états conquis, où ils ont laissé des marques de leur valeur, mais principalement parce que les armoiries suivent naturellement les noms.

Le duc Philippe de Bourgogne, surnommé *le Bon*, voulant honorer les premiers de ses états du collier de l'ordre de la toison d'or qu'il avait institué, donna commission au sieur Coël, homme très-riche en manuscrits, de voir et d'examiner qu'elles étaient les maisons les plus anciennes et les plus illustres du pays: il répondit, après avoir consulté tous ses recueils et ceux de la maison de Bourgogne, que c'étaient celles *de nom et armes*.

Un ancien manuscrit, intitulé *Ars heraldica*, dit que celui-là est noble de nom et d'armes, qui porte l'écu qui convient à son nom, et qui est de la famille à laquelle ce nom et ces armes sont affectés.

André du Chesne, historiographe de France, écrit que

les gentilshommes de nom et d'armes, sont ceux qui peuvent montrer que le nom et les armes qu'ils portent, ont été portés par leurs aïeux, et qu'ils ont toujours fait profession de cette qualité, dont on ne peut découvrir l'origine.

Il y a de la différence entre le gentilhomme de nom et d'armes, et le gentilhommes de quatre lignées. Le premier est noble de temps immémorial, et le dernier n'a besoin que de quatre quartiers des aïeux paternels et maternels. On exigeait cette noblesse des gentilshommes qui aspiraient aux honneurs, pour les obliger à ne prendre alliance que dans les familles nobles, à peine de déchoir des principales prérogatives des nobles; parce que c'était interrompre sa noblesse de quatre lignes, et obscurcir la noblesse de nom et d'armes. *Lex erat* (dit Denis d'Halicarnasse) *ne Patricii cùm Plebeiis licita essent connubia.*

François Coutier, baron de Souhey, dit que celui-là est gentilhomme de nom et d'armes, qui subsiste par soi-même, qui est noble sans déclaration du roi, dont la noblesse et la réputation viènent des armes, et qui en fait profession. Il met encore au nombre des gentilshommes de nom et d'armes, celui qui possède un fief, dont les tenants le desservent par pleines armes, affectées au nom de sa famille, et qui ne sont ni d'adoption, ni de concession.

Le père Menestrier est d'avis que le gentilhomme de nom et d'armes, est celui qui a un nom de famille et des armoiries qui le distinguent des autres, parce qu'il y a des gentilshommes qui n'ont ni l'un ni l'autre. Il ajoute que le gentilhomme de nom et d'armes, est celui dont le nom et les armes sont connus par les tournois, par des témoins qui sont du même ordre, et par les registres des hérauts, dans lesquels sont inscrits les noms et les armoiries des plus illustres familles, et encore par les titres, quartiers paternels et maternels, sans aucun reproche de roture.

Le troisième sens qu'il dit qu'on peut donner à cette qualité, est que les gentilshommes de nom et d'armes sont ceux qui avaient droit de porter bannière dans les armées, d'y représenter leurs armoiries et d'y crier leurs noms pour rallier les troupes, et que par-là ces gentilshommes de nom et d'armes se distinguaient des autres leurs inférieurs.

Il dit enfin que nul ne pouvait se présenter pour combattre dans les tournois, qu'il ne fût reconnu gentilhomme de nom et d'armes, par d'autres gentilshommes de pareille qualité qui en rendaient témoignage; d'où est venue la coutume de justifier la noblesse par la déposition des témoins, qui était reçue dans les ordres de chevalerie, et dans les grands chapitres.

On peut donc conclure de toutes ces opinions, que la noblesse de nom et d'armes est celle qui est d'origine inconnue, formée avec l'hérédité des fiefs et le commencement des noms. D'abord elle éclata par le cri du nom dans les armées, et par les armes érigées en trophée dans les combats sanglants, et en temps de paix dans les joûtes et les tournois. Toutes ces marques d'honneur ont paru dès l'institution de la grande noblesse en l'état qu'elle est, et elles font connaître la différence du gentilhomme de nom et d'armes avec les annoblis. Car, comme disait un ancien, *qui autem jus gentilitatis et majorum imagines nullas habent, hi terræ filii et à terrâ orti et homines novi vocitabantur.*

Celui qui est annobli peut à la vérité, avec le temps, devenir gentilhomme, mais jamais gentilhomme de nom et d'armes, puisqu'il n'a pas l'ancienneté requise; et c'est cette ancienneté qui fait la différence entre les gentilshommes de nom et d'armes et les nouveaux annoblis. Et quoiqu'un gentilhomme se soit signalé par des faits héroïques, ou qu'il se soit distingué par des charges honorables, il n'est pas pour cela gentilhomme de nom et d'armes. Mal-à-propos croirait-on donc que tous les gentilshommes seraient égaux.

La qualité de gentilhomme de nom et d'armes imprime dans son sujet, un caractère si adhérent, qu'il lui serait aussi difficile de s'en dépouiller que de sa propre essence. Quoique l'intérêt puisse le porter quelquefois à accepter une adoption dans une famille annoblie, et à en prendre le nom et les armes, il ne laisse pas néanmoins de conserver sa noblesse originelle. Les lois civiles ne peuvent jamais lui ravir son caractère, quoiqu'il en quitte les marques extérieures, pendant qu'il jouit de cette adoption, qui ne peut abolir les droits de sa naissance.

Il n'en est pas de même du simple annobli; il ne peut jamais acquérir dans l'adoption ou dans l'alliance d'une ancienne maison, la qualité de gentilhomme de nom et d'armes; car cette qualité ne peut se communiquer que

Les comtes d'Artois.
Les comtes de Bourgogne.
Les ducs de Lorraine.
Les ducs de Bar.

Epoques des réunions des grands fiefs à la couronne de France.

Sous Charles le Chauve.

	Ans de J.-C.
Le royaume d'Aquitaine en	866.

Sous Lothaire I^er^.

Le comté de Quercy en	960.

Sous Hugues Capet.

Le comté de Paris en	987.
Le comté d'Orléans en	987.

Sous Robert le Pieux.

Le comté de Sens,	1017.
Le comté de Chartres en	1019.
Le comté de Touraine en	1019.
Le comté de Champagne en	1019.
Le comté de Brie en	1019.

Sous Henri I.

Le comté de Touraine en	1045.

Sous Philippe I.

Le duché de Gascogne en	1070.
Le comté de Dijon en	1082.
Le comté de Valois en	1097.

Sous Louis VI, dit *le Gros.*

Le comté de Diois en	1116.

Le comté du Maine en 1127.
Le comté de Fézenzac en 1140.

Sous Philippe II, *Auguste.*

Le comté d'Alençon en 1195.
La terre d'Auvergne en 1198.
Le comté d'Artois en 1199.
Le comté d'Evreux en 1200.
Le comté de Touraine en 1203.
Le comté du Maine en 1203.
Le comté d'Anjou en 1203.
Le duché de Normandie en 1205.
Le comté de Poitou en 1206.
Le comté de Forcalquier en 1209.
Le comté de Valois en 1215.
Le comté de Vermandois en 1215.

Sous Louis IX (*Saint*).

Le comté de Carcassonne en 1229.
Le comté de Béziers en 1229.
Le comté de Nimes en 1229.
Le comté de Marseille en 1230.
Le comté de Charolais en 1230.
Le comté de Montluçon en 1238.
Le comté du Perche en 1240.
Le comté de Mâcon en 1245.
Le comté de Châlons en 1247.
Le royaume d'Arles et de Bourgogne en 1254.
Le comté de Boulogne en 1261.
Le comté de Viennois en 1261.
La ville de Vienne en 1266.

Sous Philippe III, *le Hardi.*

Le marquisat de Provence en 1272.
Le comté de Toulouse en 1272.
Le comté de Semur en 1280.
Le comté d'Ossonne en 1280.
Le comté d'Alençon en 1283.
Le comté de Chartres en 1284.

Le vicomté de Béarn en 1290.
Le comté de la Marche en 1303.
Le comté d'Angoulême en 1307.
Le comté de Bigorre en 1307.
Le comté de Lyon en 1310.
Le comté de Rouergue en 1312.

Sous Charles IV, *le Bel.*

Le comté de Charolais en 1327.

Sous Philippe VI, *de Valois.*

Le comté de Champagne en 1328.
Le comté de Brie en 1328.
Le comté de Valois en 1328.
Le comté d'Anjou en 1328.
Le comté du Maine en 1328.
Le comté de Chartres en 1329.
Le dauphiné de Viennois en 1349.
Le comté de Montpellier en 1350.

Sous Charles V, *le Sage.*

Le comté d'Auxerre en 1365.
Le duché de Valois en 1375.
Le duché d'Orléans en 1375.
Le comté de Ponthieu en 1380.

Sous Charles VI.

Le comté de Forez en 1382.
Le comté de Dunois en 1382.
Le comté de Blaisois en 1391.
Le comté de Beaujolais en 1400.
Le comté de Fézenzaguet en 1403.
Le comté de Pardiac, en 1403.

Sous Charles VII.

Le comté de Tonnerre en 1424.
Le comté de Valentinois en 1434.
Le comté de Comminges en 1444.
Le comté de Penthièvre en 1445.

Le comté de Périgord en 1460.
La vicomté de Limoges en 1460.

Sous Louis XI.

Le duché de Berry en 1465.
Le duché de Normandie en 1468.
Le duché de Guienne en 1474.
Le duché de Bourgogne en 1477.
Le comté de Boulogne en 1477.
Le comté de Pardiac en 1477.
Le comté de la Marche en 1477.
Le duché d'Anjou en 1480.
Le comté du Maine en 1481.
Le comté de Provence en 1481.

Sous Louis XII.

Le duché d'Orléans en 1498.
Le duché de Valois en 1498.
Le comté de Foix en 1501.

Sous François I.

Le comté d'Angoulême en 1515.
Le comté d'Astarac en 1521.
Le duché de Bourbonnais en 1523.
Le duché d'Auvergne en 1523.
Le comté de Clermont en 1523.
Le comté de Forez en 1523.
Le comté de Beaujolais en 1523.
Le comté de la Marche en 1523.
Le duché d'Alençon en 1525.
Le comté du Perche en 1525.
Le comté d'Armagnac en 1525.
Le comté de Rouergue en 1525.
Le dauphiné d'Auvergne en 1531.

Sous Henri II.

Le duché de Bretagne en 1547.
L'évêché de Metz, Toul et Verdun en 1555.
Le comté de Calais en 1558.
Le comté d'Oye en 1558.

Sous Henri III.

Le comté d'Evreux en	1583.

Sous Henri IV, *le Grand.*

La vicomté de Béarn en	1589.
Le royaume de Navarre en	1589.
Le comté d'Armagnac en	1589.
Le comté de Foix en	1589.
Le comté d'Albret en	1589.
Le comte de Bigorre en	1589.
Le duché de Vendôme en	1589.
Le comté de Périgord en	1589.
La vicomté de Limoges en	1589.
Le comté de Bresse en	1601.

Sous Louis XIII, *le Juste.*

Le comté d'Auvergne en	1615.
La principauté de Sédan en	1642.

Sous Louis XIV, *le Grand.*

Le comté d'Artois en	1659.
Le comté de Flandres en	1659.
Le comté de Nivernois en	1665.
Le comté de Bourgogne ou Franche-Comté en	1678.
La principauté d'Orange en	1700.
Le comté de Dunois en	1707.
Le duché de Vendôme en	1712.

Sous Louis XV, *le Bien-Aimé.*

Le duché de Lorraine en	1735.
Le duché de Bar en	1735.
La vicomté de Turenne en	1738.

DE LA PAIRIE

ET DES PAIRS DE FRANCE,

JUSQU'EN 1790.

Dans l'origine tous les Francs étaient *Pairs* : sous Charlemagne tous les seigneurs et tous les grands l'étaient encore. La pairie dépendant de la noblesse de sang, était personnelle, l'introduction des grands fiefs fit les pairies réelles et les arrières-fiefs formèrent des pairies subordonnées ; il n'y eut *plus de Pairs* relativement à la couronne du roi, que les barons du roi nommés *Barons du royaume* ou *Pairs de France*, mais il y en avait bien plus de douze, et chaque baron avait lui-même *ses Pairs*.

L'origine de la pairie réelle remonte aussi loin que celle des fiefs ; mais les pairies ne devinrent héréditaires que comme les fiefs auxquels elles étaient attachées : ce qui n'arriva que vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième.

L'établissement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'esprit général demeura toujours le même ; la valeur militaire fut toujours la base du système politique ; la distribution des terres et des possessions, l'ordre de la transmission des biens, tout fut réglé sur le plan d'un système de guerre. Les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, et devinrent avec ces terres la récompense de la valeur ; chacun ne pouvait être jugé que par les seigneurs des fiefs de même degré.

La pairie était alors une dignité attachée à la possession d'un fief, qui donnait droit d'exercer la justice conjointement avec *ses Pairs*, ou pareils, dans les asssises du fief dominant, soit pour les affaires contentieuses, soit par rapport à la féodalité.

Tout fief avait des pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvants de lui, et les possesseurs de ces fiefs servants qui étaient censés égaux entr'eux, composaient la cour du

seigneur dominant, et jugeaient avec, ou sans lui, toutes les causes dans son fief.

Il fallait quatre *Pairs* pour rendre un jugement. Si le seigneur en avait moins, il en empruntait de son seigneur suzerain. Dans les causes où ce seigneur était intéressé, il ne pouvait être juge; il était jugé par *ses Pairs*. C'est de cet usage de la pairie que viènent les hommes de fief en Hainaut, Artois et Picardie.

On trouve, dès le temps de Lothaire, un jugement rendu en 929, par le vicomte de Thouars avec *ses Pairs*, pour l'église de Saint-Martin de Tours.

Le comte de Champagne avait *sept Pairs*; celui de Vermandois six; le comte de Ponthieu avait aussi les siens, et il en était de même dans chaque seigneurie: cette police des fiefs forme le second âge du droit de la pairie, laquelle, depuis cette époque, devint réelle; c'est-à-dire, que le titre de *Pair* fut attaché à la possession d'un fief de même valeur que celui des autres vassaux.

Il se forma dans la suite trois ordres ou classes; savoir, de la religion, des armes, et de la justice. Tout officier royal devint le supérieur et le juge de tous les sujets du roi, de quelque rang qu'ils fussent; mais dans chaque classe les membres du tribunal supérieur conservèrent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confrères, et non par les tribunaux inférieurs qui ressortissent devant eux. De là vint cette éminente prérogative qu'avaient *les Pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la Cour de parlement, suffisamment garnie *de Pairs*, parce qu'alors le parlement était considéré comme la cour des Pairs, c'est-à-dire, le tribunal seul compétent pour juger les Pairs du royaume.

Quoi qu'il en soit, on entendait communément par le terme d'*Anciens Pairs de France*, les *douze Barons* auxquels seuls le titre de *Pairs de France*, appartenait du temps de Louis VII, dit le Jeune, ce qui n'est fondé cependant que sur ce que les douze plus Anciens *Pairs* connus, furent ceux qui assistèrent, sous Louis VII, au sacre de Philippe Auguste, le premier novembre 1179, dans l'ordre suivant:

PAIRS LAÏQUES.

Le duc de Bourgogne; Hugues III.

Le duc de Normandie; Henri le Jeune, roi d'Angleterre;

Le duc de Guienne ; Richard d'Angleterre, frère du précédent ;
Le comte de Champagne ; Henri Ier.
Le comte de Flandres ; Philippe d'Alsace.
Le comte de Toulouse ; Raymond.

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

L'archevêque duc de Reims ; Guillaume de Champagne.
L'évêque duc de Laon ; Royer de Rosay.
L'évêque duc de Langres ; Manassès de Bar ;
L'évêque comte de Beauvais ; Barthelemi de Montcornet.
L'évêque comte de Châlons ; Gui de Joinville.
L'évêque comte de Noyon ; Baudouin.

Dans la suite les Rois de France ayant réuni les grands fiefs héréditaires à leur couronne, et voulant illustrer des familles de leur royaume qui avaient rendu d'éminents services et à leur personne et à l'état, érigèrent de nouvelles Pairies, et en augmentèrent le nombre à leur volonté.

Ainsi la Pairie devint la première dignité de l'Etat.

Les Pairs furent les grands du royaume, et les premiers officiers de la couronne ; ils composaient la cour du roi, c'est-à-dire, son premier tribunal, que par cette raison on appelait la *Cour des Pairs*. Depuis que le parlement et la cour du roi ont été unis ensemble, le parlement a toujours été considéré comme la cour des Pairs.

Anciennement les *femelles* étaient exclues des fiefs par les mâles ; mais elles y succédaient à leur défaut, lorsqu'elles étaient rappelées à la succession par leurs père et mère ; elles succédaient même ainsi aux plus grands fiefs, et en exerçaient toutes les fonctions.

Les pairs de France furent créés pour soutenir la couronne, comme les électeurs ont été établis pour le soutien de l'Empire ; c'est ainsi que le procureur-général s'en expliqua les 19 et 26 février 1410, en la cause des archevêque et archidiacre de Reims.

Nos rois faisaient souvent signer des chartes et ordonnances par les Pairs, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'ils faisaient de leur domaine, et aux règlements qu'ils publiaient lorsque leur intention était que ces règlements eussent aussi leur exécution dans les terres de leurs barons ou pairs.

» Un homme extrait de race noble, et le premier noble » de sa race, s'appelaient également gentilshommes de » nom et d'armes (1). Cette noblesse ainsi entendue subsista » en France jusqu'au règne de Henri III; alors la noblesse » acquise par la possession des fiefs, et celle acquise » par la profession des armes cessa d'être noblesse; l'ar- » ticle cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rap- » portée à l'année 1579, supprima la noblesse acquise » par les fiefs, et l'édit de Henri IV, supprima celle ac- » quise par les armes : depuis ce temps le gentilhomme » n'est plus celui qui a servi à la guerre, ni qui a ac- » quis des seigneuries ou fiefs nobles, mais celui qui » est extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'an- » noblissement, ou enfin qui possède un office auquel la » noblesse soit attachée. On peut être surpris que Henri » IV, qui devait tant à ses braves capitaines, reconnût » si peu leurs services militaires. Louis XV, par son édit » de la noblesse de 1750, a prouvé le cas qu'il en faisait, » et éternise son règne par cette nouvelle loi, ainsi que » par l'établissement d'une école militaire ».

Des Annoblis par lettres-patentes.

Les annoblissements par lettres-patentes ne sont pas fort anciens. Le premier que nous connaissons en France est du treizième siècle, sous le règne de Philippe III, surnommé le Hardy, en faveur de Raoul l'orfèvre. Ils n'ont commencé à être fréquents que sous Philippe le Bel; et en Lorraine nous ne trouvons aucune lettre d'annoblissement avant les dernières années du règne de Charles II; ce qui nous fait présumer que René I, est celui qui a commencé à annoblir dans ses états ceux qu'il a jugés dignes de cet honneur, soit en considération des services rendus à l'Etat par leur capacité, ou en récompense de quelques actions de bravoure dans le militaire.

Dérogeance.

Ceux qui étant nobles se font marchands ou artisans, sergents ou huissiers, ou qui exploitent les fermes d'autrui,

(1) Cette opinion de M. le président Hénault a été combattue il y a quelques années.

ou prènent d'autres emplois qui ne conviènent qu'aux roturiers, dérogent à leur noblesse, et en perdent tous les priviléges; mais ils peuvent, après avoir quitté le trafic et la marchandise, ou quelqu'autre emploi dérogeant qu'ils *auraient* embrassé, s'en faire relever, en obtenant du prince des lettres de réhabilitation.

Professions que peuvent exercer les nobles.

Comme la pauvreté accompagne souvent la vertu, et que la noblesse ne donne pas de quoi vivre, pour ne pas exposer les nobles qui pouvaient se trouver dans la disette, à la misère, ou à la honte de se faire roturierspour gagner leur vie, il leur était permis de faire, sans déroger, quelque profession honnête, comme d'avocat, médecin, notaire, d'enseigner les sciences, même de labourer les terres, pourvu qu'ils ne cultivassent que celles qui leur appartenaient.

Enfin il leur a été permis, pour des raisons de commerce, de pouvoir, sans déroger, faire trafic sur mer, pourvû qu'ils ne vendissent point en détail. Edit du mois d'août 1669, vérifié au parlement et à la cour des aides. *Ferrière en son introduction à la pratique.* Mais une ordonnance du 4 juin 1668, dit positivement que les notaires, même avant l'année 1560, seront censés avoir dérogé à la noblesse, et exercé une profession roturière.

Des Armoiries.

Les Armoiries sont des marques de noblesse et de dignité, figurées sur les écus et sur les enseignes, pour connaître les familles nobles et distinguer les races.

Leur origine vient des tournois, parce que les chevaliers qui devaient s'y trouver, prenaient diverses marques pour se reconnaître parmi eux, et ils les portaient sur leurs boucliers et cottes-d'armes; c'est pour cette raison qu'elles furent nommées armes ou armoiries.

Les armes des chevaliers qui venaient aux tournois ou allaient à la guerre, étaient représentées en or ou en argent, avec diverses couleurs sur leurs écus. On y employait l'émail pour résister aux injures du temps, ce qui a fait donner le nom d'*émaux*, aux métaux, couleurs et fourrures qui entraient dans ces armoiries.

Il y avait aussi les habits caractéristiques des factions,

ou quadrilles des tournois, c'est-à-dire, des chevaliers qui se distinguaient par les vêtements blancs, rouges, bleus et verts, qui sont l'argent, les gueules, l'azur et le sinople de nos armoiries.

Domitien, au rapport de Suétone, y ajouta une cinquième faction vêtue d'or et une sixième vêtue de pourpre.

Le sable, ou la couleur noire, fut introduit dans les tournois, par les chevaliers qui portaient le deuil, ou qui voulaient faire connaître quelque sensible déplaisir qu'ils avaient reçu.

L'hermine et le vair servaient aussi aux habits de tournois.

La plupart des pièces de l'écu, comme les pals, les chevrons, les sautoirs, sont des pièces des anciennes lices et bannières, où se faisaient les tournois.

Les rocs et les annelets sont venus des joutes et des courses de bagues.

Les bandes et les fasces, des écharpes qu'on y portait.

Les chevaliers prenaient aussi pour devises, des figures d'animaux, ou d'autres symboles, et affectaient souvent de se faire nommer chevaliers du cygne, du lion, de l'aigle, du soleil, de l'étoile, etc.

Enfin ceux qui ne s'étaient trouvés en aucun tournoi, n'avaient point d'armoiries, quoiqu'ils fussent gentilshommes.

Les armoiries ne devinrent en usage qu'au dixième ou onzième siècle; car de tous les tombeaux des princes, des seigneurs et des gentilshommes faits avant ce temps-là, il n'y en a aucun où l'on remarque des armoiries. Les plus anciens n'ont que des croix et des inscriptions gothiques, avec la représentation de ceux qui y sont enterrés. Clément IV, qui mourut en 1268, est le premier de tous les papes qui ait des armoiries sur son tombeau à Viterbe; et s'il y a quelques tombeaux qui paraissent plus anciens que le dixième ou onzième siècle, et qui ayent des armoiries, on reconnaîtra en les examinant soigneusement qu'ils ont été refaits.

Les sceaux et les monnaies sont encore une preuve de cette vérité; car on n'y voit point d'armes que depuis le onzième siècle. Louis le jeune, qui régnait vers l'an 1150, est le premier des rois de France qui ait eu un contre-scel d'une fleur de lys, et il choisit cet emblême par allusion à son nom de *Loys*, qui approche de celui de lys, ou bien parce qu'on le nommait *Ludovicus florus*. Le plus

ancien sceau des comtes de Flandres, où l'on voit des armoiries, est celui de Robert le Frisou, attaché à un acte de l'an 1072, et aucun auteur au-dessus du onzième siècle, n'a fait mention de l'art du blason.

Il faut donc considérer comme fable, tout ce qui est dit par certains écrivains, qui prétendent que les armoiries sont aussi anciennes que le monde, et qui en distribuent gratuitement aux enfants de Seth, Caïn et de Jacob; aux Grecs, aux Perses et aux Romains.

Elles ne prènent leur origine véritable que dans les tournois, ainsi que je l'ai déjà dit, et dans les voyages de la Terre Sainte, parce que les principaux seigneurs qui se croisèrent, se distinguèrent alors par ces marques d'honneur.

Les *Croix* de tant de formes et de couleurs différentes ont été choisies par les croisés.

Les *Merlettes* marquent encore les voyages d'outre-mer, parce que ce sont des oiseaux qui passent les mers tous les ans. On les a représentées sans bec et sans pieds, pour signifier les blessures qu'on avait reçues.

Les *Lions* indiquent aussi les voyages faits en Syrie et en Egypte contre les barbares.

Souvent encore les armoiries ont des rapports symboliques; ainsi on a donné des lions à ceux qui avaient du courage et de la valeur; des aigles à ceux qui avaient de la sagacité et de l'élévation d'esprit ou de cœur, etc.

Il y a encore les *Armes parlantes*. Ce sont celles où il y a quelques pièces ou meubles qui font allusion au nom de la famille; et celles-ci sont en très-grand nombre.

Les armes les plus simples et les moins diversifiées *sont les plus belles et les plus nobles*, je veux dire que moins il y a de pièces dans l'écu, plus les armoiries sont distinguées,

Or combien de gens sont dans l'erreur, en croyant se faire d'une maison plus ancienne ou plus considérable, lorsqu'ils chargent leur écu d'une infinité de pièces?

Signification des Emaux, lesquels sont au nombre de neuf, dont deux métaux qui sont :

1° L'Or ou *jaune*, qui signifie richesse, force, foi, pureté, constance; dans la gravure on le représente par un nombre infini de petits points;

2° l'Argent, on le représente tout *blanc*; il signifie, blancheur, innocence, virginité.

Cinq couleurs qui sont :

1° l'Azur ou *bleu*; il signifie royauté, majesté, beauté, sérénité; il est représenté par des lignes horizontales dans la gravure;

2° le Gueules ou *rouge*; il signifie courage, hardiesse, intrépidité; il est représenté par des lignes perpendiculaires;

3° le Sinople ou *vert*; il signifie espérance, abondance, liberté. Il est représenté par des lignes diagonales à droite;

4° le Sable ou *noir*; il signifie science, modestie, affliction; il est représenté par deux lignes horizontales et perpendiculaires, croisées les unes sur les autres;

5° le Pourpre ou *violet*; il signifie dignité, puissance, souveraineté; il est représenté par des lignes diagonales à gauche;

Et deux fourrures qui sont :

1° le Vair et l'Hermine; ils signifient grandeur, autorité, empire.

Le *Vair*, est un fond d'azur, chargé de petites pièces d'argent, en forme de cloches renversées : il y a quatre cloches d'argent renversées à la première et troisième tire (rang), et trois et deux demie aux deuxième et quatrième tire.

2° l'Hermine, se représente par l'argent chargé de mouchetures de sable.

On ajoute la couleur de *Carnation*, pour les parties du corps humain, telles que le visage, les mains et les pieds;

Et la *Couleur naturelle* pour les arbres, plantes, fruits et animaux, lorsqu'ils paraissent comme la nature les produit.

Ce que je viens de dire sur la *Noblesse*, est suffisant pour le plan que je me suis prescrit; quant à ce qui concerne le *Blason*, c'est un travail que je remets à une époque un peu plus éloignée.

TABLEAU HISTORIQUE

DES

GRANDS VASSAUX DE LA COURONNE,

DE LA PAIRIE ET DES PAIRS DE FRANCE,

Depuis l'institution de la Monarchie jusqu'à ce jour.

La faiblesse des rois de France successeurs de Charlemagne, les força, pour s'attacher des créatures, de démembrer la monarchie, et de donner à titre de gouvernements, toutes les provinces du royaume; de sorte qu'à la fin du neuvième siècle, l'état de la monarchie française, se trouvait à-peu-près semblable à celui où nous avons vu l'empire d'Allemagne jusqu'en 1795. Elle avait un chef et des membres qui en composaient le corps. Le prince était très-puissant, lorsqu'il était uni avec eux, et très-faible lorsqu'il ne s'agissait que de ses intérêts particuliers.

Ces membres étaient les grands vassaux de la couronne. Ils étaient possesseurs des provinces de la monarchie, et en jouissaient à titres héréditaires; et il était tel de ces vassaux, qui, par l'étendue de son fisc et par le nombre de ses sujets, était plus puissant que le roi.

Mais par une politique aussi juste que bien entendue, nos rois de la troisième race, et surtout ceux de l'auguste maison de Bourbon, ont réuni à leur couronne ces grands-fiefs, dont l'existence nuisait non-seulement à l'unité de la puissance royale, mais encore fatiguait les peuples et les rendait esclaves de leurs gouverneurs, tandis qu'ils ne devaient être que les sujets du roi.

Etat des Grands Vassaux de la couronne de France, avant la réunion des grands fiefs.

Les ducs de France, comtes de Paris,
Les comtes de Vermandois,
Les comtes et ducs de Valois.
Les comtes de Ponthieu.
Les comtes de Boulogne.
Les comtes de Calais et d'Oye.
Les princes de Sedan.
Les comtes et ducs d'Orléans.
Les comtes et ducs d'Anjou.
Les comtes du Maine.
Les comtes de Blois, Chartres et Touraine.
Les comtes de Dunois.
Les comtes de Nevers.
Les comtes et ducs de Berry.
Les comtes et ducs de Vendôme.
Les ducs de Normandie.
Les comtes d'Evreux.
Les comtes du Perche.
Les comtes et ducs d'Alençon.
Les comtes de Champagne.
Les ducs de Bourgogne.
Les comtes d'Auxone.
Les comtes de Tonnerre.
Les comtes de Sémurois.
Les comtes de Sens.
Les comtes de Mâcon.
Les comtes de Dijon.
Les comtes de Châlons.
Les comtes de Charolais.
Les ducs de Bretagne.
Les comtes de Penthièvre.
Les ducs de Guyenne.
Les ducs de Gascogne.
Les comtes de Foix.

Mais la principale cause pour laquelle les Pairs de France ont été institués, a été pour assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, et pour lui aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres pairs de fiefs y étaient obligés envers leur seigneur : les pairs de France étaient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles et personnelles.

Les Pairs se tenaient près de la personne du Roi, lorsqu'il tenait ses Etats-généraux; et comme ils étaient les plus anciens et les principaux membres du parlement, ils y avaient entrée, séance et voix délibérative en la grand'-chambre, et aux chambres assemblées toutes les fois qu'ils jugeaient à propos d'y venir, n'ayant pas besoin pour cela de convocation ni d'invitation.

La place des Pairs, aux audiences de la grand'chambre, était sur les hauts sièges, à la droite.

L'âge pour la séance des pairs laïcs au parlement, est fixé à 25 ans.

Aux lits de justice, les *Pairs* laïcs précédaient les évêques *Pairs*.

Au sacre du Roi, les *Pairs* faisaient une fonction royale; ils y représentaient la monarchie, et y paraissaient avec l'habit royal, et la couronne en tête; ils soutenaient tous ensemble la conronne du roi, et c'étaient eux qui recevaient le serment que le monarque faisait d'être le protecteur de l'église et de ses droits et de tout son peuple.

Outre ces fonctions qui étaient communes à tous les Pairs, ils en avaient encore chacun de particulières au sacre; c'est ce que je vais déduire plus bas.

Etat des Pairs de France, avec leurs fonctions au sacre de nos Rois.

Les six Pairs ecclésiastiques en 1790.

1° L'Archevêque duc de Reims, qui avait la prérogative d'oindre, sacrer et couronner le Roi.

Titulaire : Alexandre-Angélique de Taleyraud-Périgord, né en 1737.

2° L'Evêque duc de Laon, qui portait la Sainte-Ampoule au sacre du Roi.

Titulaire: Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, des comtes de Forcalquier.

3° L'Evêque duc de Langres, qui portait le sceptre.

Titulaire : César-Guillaume de la Luzerne, né en 1738.

4° L'Evêque comte de Beauvais ; il portait et présentait le manteau royal.

Titulaire : François-Joseph de la Rochefoucauld.

5° L'Evêque comte de Chalons ; il portait l'anneau royal.

Titulaire : Anne-Antoine-Jules de Clermont Tonnerre.

6° L'Evêque comte de Noyon ; il portait la ceinture ou baudrier.

Titulaire : Louis-André de Grimaldi, prince de Monaco.

L'Archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, était Pair ecclésiastique ; mais le rang de cette pairie se réglait par celui de son érection qui datait seulement de 1622.

Titulaire : Antoine-Eléonor-Léon Leclerc de Juigné.

Les six anciens Pairs laïcs.

1° Le duc de Bourgogne ; il porte la couronne royale, et ceint l'épée au roi ;

2° Le duc de Guienne ; il porte la première bannière quárrée ;

3° Le duc de Normandie, porte la seconde bannière ;

4° Le comte de Champagne, porte l'étendard de la guerre ;

5° Le comte de Toulouse, porte les éperons ;

6° Le comte de Flandres, porte l'épée du roi.

Ces Pairs n'existant plus depuis la réunion des grands fiefs à la couronne, étaient ordinairement représentés par les personnages les plus considérables du royaume, au sacre des rois.

Etat des Pairs de France avant 1790.

Les PRINCES DU SANG, ayant atteint l'âge de vingt ans, étaient *Pairs nés*.

Les PRINCES LÉGITIMÉS, étaient aussi *Pairs nés*.

Les PAIRS ECCLÉSIASTIQUES, que je viens de mentionner.

Les DUCS et PAIRS LAÏQUES, dont l'ordre va suivre par date d'érection.

Ducs et Pairs héréditaires.

I. Uzès. Érection de la vicomté d'Uzès, et autres terres en duché, pour hoirs mâles, avec clause de réunion à la couronne à défaut de descendants mâles, mai 1565, enregistrement à Toulouse, 26 mars 1566. Érection du même duché en pairie, janvier 1572, enregistrement au parlement de Paris, et première réception, 3 mars même année; dévolution du duché-pairie de Montausier, par succession féminine, 17 mai 1590.

Titulaire : François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

II. ELBEUF. Érection du marquisat d'Elbeuf en duché-pairie, pour descendants mâles et femelles, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, novembre 1581; enregistrement et première réception, 29 mars 1582; succession en ligne collatérale, 12 mai 1748; extinction de cette branche en 1763, et succession en ligne collatérale, même année.

Titulaire : Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de Lambese.

III. MONTBAZON ET GUÉMENÉ. Erection des baronnies de Montbazon et Sainte-Maure en comté, février 1547, c'est-à-dire 1548; érection du même comté en duché-pairie pour hoirs mâles, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, mai 1588; enregistrement, 27 avril 1589, mort de l'impétrant, premier novembre suivant; confirmation pour un frère cadet et descendants mâles, avec rang du jour de la première érection, mars 1594; enregistrement et première réception, 15 mars 1595; érection de la seigneurie de Guémené en principauté, sep-

tembre 1570, enregistrée au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne, même année.

Titulaire : Jules-Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, prince de Guémené, chef des nom et armes de Rohan.

IV. Thouars ou la Trémoille. Erection de l'ancienne vicomté de Thouars en duché, pour hoirs, successeurs et ayant-causes, tant mâles que femelles descendants et collatéraux; juillet 1563; enregistrement, 21 octobre suivant; pairie pour hoirs mâles seulement, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, août 1595; enregistrement et première réception, 7 décembre 1599; dévolution du comté de Laval-au-Maine et de la baronnie de Vitré, en Bretagne, et prétention au royaume de Naples, par succession des comtes de Laval, de la maison de Montfort, et par extinction de diverses lignes aînées, décembre 1605.

Titulaire : Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente, prince héréditaire de Bouillon.

V. Sully. Erection de la baronnie de Sully en duché-pairie, pour hoirs et descendants mâles, en ligne masculine, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, et à la fixation du nombre des pairs laïcs, février 1606; enregistrement, 25 du même mois; première réception, 9 mars suivant; succession en ligne collatérale, 24 décembre 1710 et 2 février 1729. Arrêt du conseil d'état, qui juge le titre ducal dévolu à un aîné, par préférence à un cadet, quoiqu'héritier plus proche, 13 mars 1730; dévolution de la principauté souveraine d'Henrichemont et de Boisbelle, ensemble des marquisats de Conty, vicomté de Breteuil et autres terres, par succession de la première branche ducale; à défaut de mâles.

Titulaire : Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune, duc de Sully.

VI. Luynes. Erection du comté de Maillé en duché-pairie, sous le nom de Luynes, pour hoirs et successeurs mâles, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, août 1619; enregistrement et première réception, 14 novembre suivant; acquisition du duché-pairie de Chevreuse, 15 octobre 1655; lettres-patentes contenant approbation de l'acquisition et confirmation du duché, seulement pour enfants tant mâles que femelles, héritiers,

successeurs et ayant-causes, avec nouvelle érection en tant que de besoin, décembre 1667; enregistrement, 16 mars 1668; concession faite au nom du roi, du comte de Montfort-l'Amaury, en échange de la ville de Chevreuse, et autres terres dépendantes du duché, premier février 1692. Lettres-patentes portant confirmation de l'échange et union du comté de Montfort au château de Dampierre, chef-lieu du duché, avec même extension, à tous hoirs mâles et femelles, successeurs et ayant-causes, même mois de février 1692; enregistrement au parlement, 28 même mois, et en la chambre des comptes, 5 mars suivant.

Titulaire : Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, en Touraine, pair de France, duc de Chevreuse.

VII. Brissac. Erection de la seigneurie de Brissac en Anjou, en comté, décembre 1560; érection du même comté en duché-pairie, pour hoirs et successeurs mâles, avec dérogation à la clause de la réunion à la couronne, avril 1611; enregistrement et première réception, 8 juillet 1620; succession en lignes collatérales, 29 décembre 1698 et 18 avril 1732.

Titulaire : Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouarcé.

VIII. Richelieu. Erection de la seigneurie en duché-pairie, pour héritiers, successeurs et ayant-causes, mâles et femelles, à perpétuité, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, août 1631; enregistrement, 4 janvier suivant, et première réception, 5 du même mois; legs testamentaire de ce duché à Armand-Jean de Vignerod, petit-fils d'une sœur du cardinal de Richelieu, avec substitution de Fronsac, et charge du nom et armes seules de du Plessis, 13 mai 1642. Dévolution du duché de Richelieu par succession ouverte, 4 décembre suivant, et première réception, 15 janvier 1657; décret du sénat de Gènes, qui, pour services signalés rendus à la république, ordonne que Louis-François du Plessis, duc de Richelieu, et son fils, seront inscrits dans le livre d'or des nobles Génois; que leurs descendants mâles jouiront à perpétuité des mêmes prérogatives que les autres nobles, et qu'ils pourront joindre à leurs armes celles de la république, 17 octobre 1748. Sentence du châtelet de Paris, qui permet

jonction des armes de la république de Gênes avec celles de du Plessis, nonobstant la clause du testament du cardinal de Richelieu, contenant défense de toutes jonctions d'autres armes, et sur avis des parents appelés à la substitution, portant que cette jonction n'y était point contraire, 20 janvier 1750. Diplôme des doges, gouverneurs et procurateurs de la république de Gênes, contenant attestation de l'exécution du décret précédent, faite avec les suffrages des deux conseils, et approbation de toute la république de Gênes, 7 janvier 1751. Lettres-patentes portant permission d'accepter la concession, et d'en jouir ainsi que des armes, conformément au réglement donné par le juge d'armes, même mois, enregistrement au parlement et ailleurs, le.... ; succession des duchés-pairies, août 1788.

Titulaire : Louis-Joseph-Antoine du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, de Fronsac, pair de France, noble Génois.

IX. Fronsac. Acquisition du duché-pairie de Fronsac, 16 juin 1633; nouvelle érection en tant que de besoin pour successeurs, héritiers et ayant-causes, mâles et femelles, à perpétuité, avec rang du jour de la première érection, juillet 1634; enregistrement sans aucune restriction, 5 du même mois; legs testamentaire de ce duché, avec substitution à Armand-Jean de Vignerod, petit-fils d'une sœur du cardinal de Richelieu; possession, 2 mai 1674, et première réception même an.

Voyez l'article précédent.

X. Albert et Chateau-Thierry. Cession faite au nom du roi, des duchés-pairies de Château-Thierry, ensemble des comtés d'Auvergne, d'Evreux et Beaumont en Perigord, baronnie de la Touren Auvergne, et autres terres en échange de la principauté de Sédan et Raucourt, avec extension à tous hoirs, successeurs et ayant-causes, tant mâles que femelles, à perpétuité, et clause de continuation des mêmes titres, dignités et prééminences, et même de la pairie, sous une seconde foi et hommage, 20 mars 1651; lettres-patentes contenant ratification de l'échange et continuation des deux titres du duché et de la pairie y jointe, avec rang du jour des premières érections, avril suivant. Premier arrêt du parlement, qui fixe le rang au jour de

l'enregistrement, et du serment à faire en la cour. Autre arrêt contenant enregistrement de l'échange, avec restriction du rang des deux duchés et de la pairie, au jour de la date de cet arrêt même, et à charge qu'il sera obtenu nouvelles lettres du roi, 20 février 1652. Lettres-patentes contenant rétablissement et érection, en tant que de besoin, pour enfants, héritiers, successeurs et descendants, tant mâles que femelles, à perpétuité, avec rang du jour du précédent arrêt du parlement, et dérogation à toute clause de réunion à la couronne, même mois de février 1652. Confirmation des mêmes lettres, avec même clause du rang du jour du même arrêt du parlement, août 1662; enregistrement et première réception, 2 décembre 1665. Vente de la vicomté de Turenne au roi, 8 mai 1738.

Titulaire : Godefroy-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, prince d'Empire, duc d'Albret et de Château-Thierry.

XI. Rohan-Chabot. Erection de la vicomté de Rohan en duché-pairie, pour descendants mâles, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, avril 1603; enregistrement et première réception, 7 août même an. Extinction, 13 avril 1638; mariage de l'héritière de la terre avec Henri de Chabot, et substitution du nom seul de Rohan aux enfants à naître de ce mariage, 6 juin 1645. Rétablissement et nouvelle érection du duché-pairie, en tant que de besoin, pour descendants mâles, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, décembre 1648; enregistrement et première réception, 15 juillet 1652. Arrêt du conseil d'état, qui confirme la substitution des noms et armes pleines de Rohan, 26 août 1704; substitution graduelle à l'infini des principales terres de la maison, et lettres-patentes sur même objet, juin 1708; enregistrement, 15 juillet suivant.

Titulaire : Louis-Marie-Bretagne-Dominique, duc de Rohan, en Bretagne, pair de France.

XII. Piney *ou* Luxembourg. Erection de la terre de Piney et autres en duché, pour François de Luxembourg, comte de Ligny, et baron de Tingry, ensemble pour ses successeurs et ayant-causes, tant mâles que femelles, septembre 1576, et enregistrement, 19 septembre 1577; érection du même duché en pairie, avec pareille extension

à tous hoirs, successeurs et ayant-causes, mâles et femelles, à perpétuité, octobre 1581; enregistrement, 29 décembre suivant, et première réception, 30 du même mois; succession en ligne féminine, 23 mai 1626; premier mariage de l'héritière, et substitution des noms et armes, 6 juillet 1620; et lettres-patentes pour réception du mari, comme duc et pair, 10 du même mois; entérinement des lettres et réception, avec rang du jour de la première érection, 8 février 1621; mort du mari, 25 novembre 1630; second mariage de l'héritière, 1633 ou 1634, et titre de duc conféré au second mari, mais sans confirmation de la part du roi, ni réception. Cession du duché par un unique fils du premier mari, à une fille unique du second, pour mariage avec François-Henri de Montmorency, à charge de jonction des noms et armes de Luxembourg, mars 1661; lettres patentes portant confirmation de la substitution et du duché-pairie, pour hoirs, mâles et femelles, avec réversion à la maison de Gesvres, à défaut de postérité, même mois; opposition à la préséance, 17 janvier 1662. Arrêt du parlement, qui entérine les lettres-patentes, et ordonne par provision que François-Henri de Montmorency n'aura rang que du jour de sa réception, 20 mai suivant, et réception, 22 du même mois; rang fixé définitivement à ce jour, par l'édit de 1711; érection de Tingry en principauté, janvier 1587; aliénation, premier avril 1640.

Titulaire : Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg.

XIII. Gramont. Substitution des nom et armes de Gramont à Antoine d'Aure, vicomte d'Aster, par Claire de Gramont, sa mère, en 1551 ou 1552. Érection de la terre de Guiche en comté, sous le nom de Gramont, décembre 1563. Brevet portant promesse d'érection en duché-pairie, 13 décembre 1543; lettres-patentes contenant érection pour successeurs mâles, novembre 1648; enregistrement et première réception en lit de justice, 15 décembre 1663; succession en ligne collatérale, 10 mai 1741; dévolution du duché d'Humières, par succession féminine, 6 novembre 1751.

Titulaire : Antonin, duc de Gramont en Guienne, pair de France, prince de Bidache dans la basse Navarre, vicomte d'Aster et de Louvigny, baron de Lesparre.

XIV. Villeroy. Erection de la terre de Villeroy en marquisat, janvier 1605; brevet portant promesse d'érection en duché-pairie, 15 décembre 1648; lettres-patentes contenant érection pour hoirs et successeurs mâles, septembre 1651; enregistrement et première réception en lit de justice, 15 décembre 1663; dévolution du duché-pairie de Retz, par succession féminine, janvier 1716.

Titulaire : Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy.

XV. Mortemart. Erection de la terre et marquisat de Mortemart en duché-pairie, pour hoirs et successeurs mâles, décembre 1650; enregistrement et première réception en lit de justice, 15 décembre 1663; succession en ligne collatérale, premier août 1746.

Titulaire : Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente.

XVI. Saint-Aignan. Erection de la baronnie de Saint-Aignau en comté, avril, avant Pâques 1537, c'est-à-dire, 1538; érection du même comté en duché-pairie, pour hoirs mâles, décembre 1663; enregistrement et première réception en lit de justice, 15 même mois; création de grandesse d'Espagne, pour hoirs et successeurs, avec assiette sur le comté de Buzançois, en Berry, 25 avril, 3 juin, 24 septembre et 14 octobre 1701. Lettres patentes du roi, portant confirmation, février 1702, et enregistrement en la chambre des comptes, 14 même mois; cession du duché-pairie en ligne collatérale, 2 décembre 1716.

Titulaire; Marie-Paul-Victoire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan.

XVII. Tresmes ou Gesvres. Erection de la seigneurie de Gesvres en baronnie, janvier 1597, et de la même baronnie en marquisat, janvier 1626; érection de la seigneurie de Tresmes en comté, janvier 1610; brevet portant exécution d'une promesse faite par Louis XIII, peu avant sa mort, d'ériger ce comté en duché-pairie, 21 août 1643; lettres-patentes d'érection pour hoirs et successeurs mâles, novembre 1648; lettres de surannation, 11 décembre 1663; enregistrement et première réception en lit de justice, 15 même mois; mutation du nom de duché de Tresmes en celui de Gesvres, juillet 1670; enregistrement 2 août suivant; lettres-patentes qui conservent

à la maison de Gesvres le droit aux nom et armes de Luxembourg, et la succesion au duché-pairie de Piney, et en vertu de la même substitution primordiale, mars 1661, et enregistrement 22 mai 1662; succession en ligne collatérale, 19 septembre 1757.

Titulaire : Louis Joachim-Paris Potier, duc de Tresmes, pair de France, marquis de Gesvres.

XVIII. Noailles. Erection de la seigneurie d'Ayen en comté, en mars 1593, en faveur de Henri, sieur de Noailles; érection du même comté en duché-pairie, sous le nom de Noailles, pour héritiers et successeurs mâles légitimes, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, décembre 1663, et première réception en lit de justice, 15 du même mois.

Titulaire : Louis, duc de Noailles, ci-devant duc d'Ayen, marquis de Maintenon, comte de Nogent-le-Roy, au pays Chartrain.

XIX. Aumont. Erection du marquisat d'Isles en duché-pairie, sous le nom d'Aumont, pour descendants mâles, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, novembre 1665; enregistremet et première réception en lit de justice, 2 décembre même année; subsitution des noms et armes de Rochebaron et de Villequier, le...

Titulaire : Louis-Marie-Guyd'Aumont, duc d'Aumont-Rochebaron, pair de France.

XX. Béthune-Charost. Erection de la seigneurie de Charost et autres en duché-pairie, sous le nom de Béthune-Charost, pour hoirs et descendants mâles, mars 1672; enregistrement 9 août 1690, et première réception 11 du même mois; séparation de cette branche de celle de Béthune, comtes de Selles, 5 février 1605.

Titulaire . Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, en Berry, pair de France, baron d'Ancenis.

XXI. Saint-Cloud. Erection de la seigneurie de Saint-Cloud et autres y jointes, en duché-pairie, pour l'archevêque de Paris, avril 1674; enregistrement au parlement, 18 août 1690; première réception, 19 même mois; changement du siége du duché sur la terre de Bois-le-Vicomte.

Titulaire : Antoine-Éléonor-Léon Leclerc de Juigné.

XXII. Harcourt. Erection de la terre de la Motte et autres en marquisat, sous le nom de la Motte-Harcourt, août 1593; acquisition de l'ancien marquisat de Thury, 16... érection des mêmes terres et autres en duché, sous le nom de Harcourt, pour enfants et descendants mâles, novembre 1700; enregistrement au parlement de Paris, 18 mars 1701, et à Rouen, 30 juillet même année; érection du même duché en pairie, avec même clause, novembre 1709; enregistrement 28 février 1710, et première réception, 9 août suivant; érection de la baronnie de Beuvron en marquisat, août 1593; enregistrement au parlement de Rouen, 17 septembre 1746; autre érection de la seigneurie de Meilleraye en marquisat, avril 1698; aliénation 1731, acquisition de l'ancien comté de L'isle-bonne... Succession en ligne collatérale, 10 juillet et 26 septembre 1750.

Titulaire : François-Henri, duc d'Harcourt, pair de France.

XXIII. Fitz-James. Lettres de naturalité, 17 décembre 1703; acquisition de la seigneurie de Warty et autres, en... érection de la même terre en duché-pairie, sous le nom de Fitz-James, pour enfants mâles du second lit, et leurs descendants mâles, mai 1710; enregistrement 23 même mois, et première réception 11 décembre suivant.

Titulaire : Jean-Charles, duc de Fitz-James.

XXIV. Chaulnes. Mariage d'Honoré d'Albert, maréchal de France, avec Charlotte-Eugénie d'Ailly, comtesse de Chaulnes, avec clause des noms et armes d'Ailly, et acquisition du comté de Chaulnes, ensemble de la Vidamé d'Amiens et autres terres par ce mariage, 13 janvier 1620; érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, pour hoirs et successeurs mâles, janvier 1621; enregistrement, 6 mars suivant, et première réception, 9 du même mois; extinction et succession en ligne collatérale, avec charge des noms et armes d'Ailly, 4 septembre 1698; nouvelle érection pour hoirs et descendants mâles, octobre 1711; enregistrement et première réception, premier décembre même année.

Titulaire : Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France.

XXV. Rohan-Rohan. Erection de la baronnie de Fontenay en duché-pairie, pour hoirs et successeurs mâles, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, juillet 1626, non enregistrée; extinction, dévolution en ligne féminine, 9 octobre 1642; dévolution de la maison de Chabot avec le duché de Rohan et la seigneurie de Soubise, par mariage, 6 juin 1649; réversion avec la même seigneurie de Soubise, par autre mariage d'une fille de Rohan-Chabot, 17 avril 1663; nouvelle érection en duché-pairie, sous le nom de Rohan-Rohan, pour enfants et descendants mâles; octobre 1714; enregistrement et première réception, 18 décembre suivant; érection de la seigneurie de Soubise en principauté, mars 1667; enregistr. aux parlements de Paris et de Bordeaux, même année; dévolution du duché-pairie de Ventadour et de celui de Joyeuse, par successions féminines, 28 septembre 1717, 31 juillet 1724.

Titulaire: Charles-Louis de Rohan, duc de Rohan-Rohan, pair de France.

XXVI. Villars-Brancas. Brevet contenant promesse d'érection d'une terre en duché-pairie, 18 octobre 1626; érection de la baronnie d'Oise et des terres de Villars et Champtercier en duché, sous le nom seul de Villars, pour hoirs et successeurs mâles, avec clause de réunion à défaut de la ligne masculine, septembre 1627; enregistr. au parlement d'Aix, 23 juillet 1628; érection du même duché en pairie, pour hoirs et successeurs mâles, avec dérogation à la clause de réunion, juillet 1652, et enregistr. à Aix, 15 février 1657; lettres de surannation adressées au parlement de Paris, 2 septembre 1716; enregistrement 5, et première réception, 7 du même mois.

Titulaire: Louis de Brancas, duc de Brancas, pair de France.

XXVII. Valentinois. Erection de la baronnie de Thorigny en comté, pour Jacques Goyon, sire de Matignon, depuis maréchal de France, septembre 1565, enregistr. le 28 mai 1566; dévolution de l'ancien duché d'Estouteville, et de droit à la principauté de Neufchâtel en Suisse, et par succession de la duchesse de Nemours, et par représentation d'Eléonore d'Orléans-Longueville, femme de Charles Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny, fils et successeur du premier maréchal de Matignon, 16

juin 1707 ; brevet contenant approbation du mariage entre Jacques-François-Léonor Goyon de Matignon, comte de Thorigny, et Louise-Hyppolite Grimaldy, fille ainée et présomptive héritière d'Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, à charge de substitution du nom et armes de Grimaldy, avec mutation des nom et armes de Goyon-Matignon en ceux de Grimaldy, et promesse de continuation du duché-pairie de Valentinois, pour n'avoir rang que du jour de la future réception, sous condition de retour au même prince de Monaco, s'il lui naissait des enfants mâles, et de jouissance des honneurs pour le gendre, sa vie durant, soit dans ce cas, soit en cas de prédécès de sa femme, des enfants mâles, 24 juillet 1715 ; célébration de mariage, 20 octobre même année ; lettres-patentes portant mutation du nom de Goyon-Matignon en celui de Grimaldy, avec continuation du duché-pairie, et nouvelle érection, en tant que de besoin, pour enfants et descendants mâles, décembre suivant ; enregistrement, 2 septembre 1716, et première réception 14 décembre suivant ; démission en faveur du fils, le...

Titulaire : Honoré-Charles-Maurice-Anne de Grimaldy, duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco.

XXVIII. Nivernais. Acquisition du duché-pairie de Nevers et de la baronnie de Donzy par le cardinal Mazarin, 11 juillet 1659 ; lettres-patentes portant confirmation et continuation du duché-pairie pour héritiers, successeurs et ayant-causes, conformément à la première érection du mois de janvier 1538, c'est-à-dire, 1539, en même forme et avec mêmes prérogatives, rang et préséance, octobre 1660, non registrées ; testament et codicille, qui instituent Philippe-Jules Mancini, fils d'une sœur, héritier des duchés de Nevers, baronnie de Donzy et biens d'Italie, à charge de jonction des noms et armes de Mazarin, 6 et 7 mars 1661 ; succession ouverte 9 du même mois ; lettres-patentes, portant nouvelle confirmation pour hoirs, successeurs et ayant-causes en mêmes termes que la première, janvier 1576, et ordonnance de soit montré au procureur-général du parlement, pour l'enregistrement, 31 décembre suivant ; lettres de surannation, 29 avril 1692 ; nouvelle expédition avec clause de conformité à l'édit du mois de mai 1711, pour le rang, 24 août 1720 ; enregistrement, 31 décembre suivant ; première réception, 14 janvier 1721 ;

dévolution de grand d'Espagne et de la principauté de Vergague en Italie, par succession d'aïeul maternel et de mère, 11 janvier 1738; vente de cette principauté, avec réserve des titres honorifiques, 1750.

Titulaire : Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernois et Donzioïs.

XXIX. Biron. Erection des baronnies de Biron, terres de Montault, Mont-Ferrand et autres en duché-pairie, sous le nom de Biron, pour hoirs mâles, juin 1598; enregistrement et première réception, 30 même mois; extinction, 31 juillet 1602; nouvelle érection pour enfants et descendants mâles, premier février 1723; enregistrement et première réception en lit de justice, 30 même mois; dévolution du duché de Lauzun, par succession féminine, 19 novembre suivant; succession au titre de Biron, par mort de neveu, 27 mai 1739.

Titulaire : Charles-Antoine-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair de France.

XXX. Aiguillon. Acquisition du duché-pairie d'Aiguillon, par Madeleine de Wignerod, veuve d'Antoine de Beauvoir du Roux, seigneur de Combalet, et nièce du cardinal de Richelieu, en 1636 ou 1637; nouvelle érection pour la même, ensemble pour ses héritiers et successeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudrait les choisir, janvier 1638; et enregistrement au parlement, 19 mai suivant; testament en faveur de Marie-Thérèse de Wignerod-Duplessis, sa nièce, sœur d'Armand-Jean, premier duc de Richelieu, et de Jean-Baptiste-Amador, marquis de Richelieu, mars 1675; et ouverture de succession à son profit, premier avril suivant; mort de la même Marie-Thérèse de Wignerod-Duplessis, sans alliances, et succession ouverte, au profit de Louis, marquis de Richelieu, son neveu, 18 décembre 1704; mort de celui-ci, et succession ouverte au profit d'Armand-Louis, comte d'Agénois, son fils, 22 octobre 1730; requête de ce dernier au parlement, à fin de réception en la dignité de duc et pair, à lui dévolue par succession, 10 janvier 1731; opposition des ducs, le même mois et février suivant; arrêt du parlement, prononçant main-levée des oppositions, et ordonnant réception avec rang du jour de la prestation du serment, conformément

à l'édit de 1711, 10 mai suivant; première réception ou serment, 26 du même mois; décret du conseil du sénat de Gênes, qui a reçu Emmanuel-Armand de Wignerod-Duplessis, avec le maréchal, duc de Richelieu et leurs descendants, au corps des nobles Génois, et ordonne que leurs noms seront inscrits dans le livre d'or, 17 octobre 1748; inscription de celui du même Emmanuel-Armand, même jour.

Titulaire : Armand-Desiré de Wignerod-Duplessis, appelé d'abord comte d'Agénois, titré duc de Richelieu, pair de France, le..... noble Génois.

XXXI. Fleury. Erection des terres de Rocozel et de Ceilhes en marquisat, sous le nom de Rocozel, septembre 1724; érection du même marquisat, de la baronnie de Pérignan et autres terres, en duché-pairie, sous le nom de Fleury, pour enfants et descendants mâles, en ligne directe, mars 1736; enregistrement au parlement de Paris, 14 même mois; première réception, mai suivant.

Titulaire : André-Hercule de Rosset de Rocozel, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi.

XXXII. Duras. Dévolution de la seigneurie de Duras, en vertu du testament d'oncle maternel, 19 mai 1324; de celle de Rozan, par succession de mère, 25 juin 1504; et de celle de Lorges, par pactes de mariage, 22 janvier, 12 avril, 20 mai 1603, la dernière, cédée depuis pour partage de cadet; érection de Duras en marquisat, février 1609, et de Rozan en comté, octobre 1625; érection des mêmes marquisat et comté en duché-pairie, pour hoirs, successeurs et ayant-causes, issus de loyal mariage, à charge d'extinction du titre, défaut d'hoirs mâles, mai 1668, non registrée; autre érection en duché seulement, pour enfants et descendants mâles, février 1689; enregistrement, premier mars même année; démission du titre, mai 1733; et érection du duché en pairie, en faveur du démissionnaire, pour enfants et descendants mâles, décembre 1755; enregistrement et première réception, 12 février 1757.

Titulaire : Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, pair de France.

XXXIII. La Vauguyon. Erection des seigneuries de

Broutay, Tregarentcuc, du Plessis-Montcville, Buelenquelleneuc et autres y jointes en vicomté, décembre 1656; et enregistrement au parlement, 18 juillet 1657; les mêmes terres venducs depuis; dévolution du comté de la Vauguyon, ensemble des baronnies de Tonneins dessous Villeton, Grateloup et la Gruère, et de la Châtellenic de Saint-Mcgrin, tant en vertu de testament d'aïeul maternel, à charge de jonction des noms et armes de Stuer et de Caussade, que par succession de mère, 17 août 1671 et 13 octobre 1693; le comté de la Vauguyon vendu depuis; acquisition du bourg de Saint-Pierre de Tonneins, vulgairement appellé *Tonneins dessous*, 18 mars 1756, et du marquisat de Challonges, 20 avril 1758; union et érection des mêmes baronnies de Tonneins et autres, et du marquisat de Challonges en duché-pairie, sous le nom de la Vauguyon, pour hoirs et descendants mâles, sans mutation du nom de Tonneins, chef-lieu du duché, août même année; enregistrement 15 décembre suivant, première réception, 11 janvier 1759.

Titulaire: Paul-François de Quélen Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon, pair de France.

XXXIV. Choiseul. Séparation des barons de Beaupré d'avec les seigneurs d'Aigremont, vers 1430; extinction de ces derniers, vers 1720.

Dévolution de la baronnie de Stainville et autres terres, en vertu de testament d'oncle maternel, à charge de jonction des noms et armes de Stainville, le..... enregistrement à la chambre des comptes de Bar, 27 octobre 1717; union de cette baronnie avec les seigneuries de Mesnil sur Saux, Lavinecourt et Montplonne, et érection en marquisat, 27 avril 1722; érection de ce marquisat et terres y jointes en duché, sous le nom de Choiseul, pour enfants et descendants mâles, novembre 1758; enregistrement, 29 même mois; érection du même duché en pairie, décembre suivant; enregistrement, 12 janvier 1759; première réception, 25 même mois; translation des titre et dignité de duché-pairie, sur Amboise, sous le nom de Choiseul-Amboise, 10 février 1762; enregistrement, 16 même mois; assurance de la succession de ce duché, après la mort du duc de Choiseul, au comte de Choiseul-Stainville, son neveu, 29 mai 1782; possession, 8 mai 1785.

Titulaire : Claude-Antoine-Gabriel de Choiseul-Beaupré, duc de Choiseul-Stainville, pair de France.

XXXV. Choiseul-Praslin. Séparation des seigneurs de Chevigny d'avec les seigneurs d'Aigremont, aujourd'hui éteints, vers 1490; érection de la terre de Montgomer près Chinon en Poitou, en duché-pairie, pour hoirs et successeurs mâles, 2 novembre 1762; mutation d'assise et transport du titre de duché sur la terre de Vilars près Melun, août 1764.

Titulaire : Renaud-César-Louis de Choiseul, duc de Praslin, pair de France.

XXXVI La Rochefoucauld. Erection de la baronnie de la Rochefoucauld en comté, avril 1528; érection du même comté en duché-pairie, pour successeurs mâles, avril 1622; enregistrement, 4 septembre 1631, et première réception, 24 juillet 1637; extension du duché-pairie aux filles du duc et à leurs descendants mâles, mais pour n'avoir rang que du jour de la première réception à venir, 5 février 1732; enregistrement, 12 mars suivant; dévolution du duché de la Roche-Guyon par succession féminine, premier août 1674; nouvelle érection pour enfants et descendants, tant mâles que femelles, novembre 1679; enregistrement, 27 mars 1681; dévolution du duché dans la branche de la Rochefoucauld-Roye, 4 mars 1762; nouvelle réception, 24 avril 1769.

Titulaire : Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld-Roye, pair de France, duc de la Roche-Guyon.

XXXVII. Clermont-Tonnerre. Erection de la terre de... en duché-pairie, le... 1775; réception en parlement, 13 mars 1782.

Titulaire : Jules-Henri, duc de Clermont-Tonnerre, pair de France, connétable, premier baron et premier commis-né des états de la province de Dauphiné.

XXXVIII. Aubigny. Premier don de la seigneurie d'Aubigny-sur-Niere, à Jean Stuard, seigneur baron de Ruley, en Ecosse, connétable de l'armée écossaise, au service de France, etc. avec restriction à ses descendants mâles, 26 mars 1422, c'est à-dire, 1423; réversion au domaine du roi, 1672; nouveau don à Louise-Renée de Keroualle de Penancoet, duchesse de Portsmouth, pour un de ses fils,

au choix du roi d'Angleterre, et pour descendants mâles, avec clause de réunion à la couronne, décembre 1673; enregistrement au parlement, 14 avril 1674, et en la chambre des comptes, 26 mars 1683; érection en duché-pairie, pour la même duchesse, ensemble pour Charles Lenox, lord, duc de Richemont, son fils, et pour descendants mâles, janvier 1684; enregistrement, premier juillet 1777.

Titulaire : Charles Lenox, duc d'Aubigny en Berry, pair de France, lord, duc de Richemont au comté d'York, en Angleterre, et de Lenox, en Ecosse.

XXXIX. Coigny. Erection de la seigneurie de Coigny en comté, en 1650; érection du même comté en duché-pairie pour enfants et descendants mâles, février 1747; enregistrement, 18 avril suivant; érection du même duché en pairie, 1787.

Titulaire : Marie-François-Henri de Franquetot, duc de Coigny, pair de France.

DUCS HÉRÉDITAIRES, NON PAIRS.

Après avoir traité des pairies, je vais rapporter les duchés simples, dont la plupart ont été héréditaires. Ceux qui en étaient revêtus jouissaient des mêmes honneurs que les ducs et pairs, quand les lettres étaient registrées, à l'exception des prérogatives attachées à la pairie.

Tous ces duchés sont rangés par l'ordre chronologique de leur érection, soit que leurs lettres-patentes ayent été enregistrées au parlement de Paris ou dans quelques autres parlements, soit qu'elles n'ayent eu aucun enregistrement. On ne fera mention que des seuls duchés qui existaient en 1789.

I. Chevreuse. *Voyez Luynes.*

II. Chatillon-sur-Loing ou Bouteville. Dévolution de la seigneurie de Châtillon-sur-Loing et autres, par legs testamentaire et mort de tante paternelle, 24 juillet 1695; érection des mêmes terres en duché, pour enfants et descendants mâles, février 1696, et enregistrement, 3 mars suivant; permission du roi, pour changer le titre de duc de Châtillon en celui de Bouteville, après l'érection de Mauleon en duché-pairie, sous le nom de Châtillon, mars 1736; succession à ce duché, 1785.

Titulaire : Anne-Henri-René-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Bouteville, premier baron chrétien de France.

III. Broglie. Erection de la terre, seigneurie et baronnie de Ferrières en Normandie, en duché, sous le nom de Broglie, pour hoirs mâles, juin 1742 ; enregistrement au parlement et chambres des comptes de Paris, 20 août et 16 novembre suivant ; enregistrement au parlement et chambre des comptes de Normandie, premier février 1744 et 25 mai 1745 ; concession du titre de prince du Saint-Empire, pour descendants mâles et femelles, par diplôme du 28 mai 1759.

Titulaire : Victor-François de Broglie, duc de Broglie.

IV. Estissac. Séparation de la branche ducale de la Rochefoucauld, août 1572 ; substitution aux noms et armes de Roye et de Roucy, novembre même année ; brevet portant concession du titre et des honneurs de duc, octobre 1737 ; acquisition du duché de Villemor et terres y jointes..... nouvelle érection en duché, sous le nom d'Estissac, pour enfants et descendants mâles, août 1758 ; enregistrement au parlement, 5 septembre suivant.

Titulaire : François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld, duc de Liancourt et d'Estissac, chef du nom et armes de la maison.

V. Laval. Séparation des seigneurs de Montmorency, novembre 1230 ; possession de la seigneurie de Laval au Maine, par cession de mère, et adoption du nom de Laval, 1240 ou 1250 ; séparation des sires de Laval, dont la succession passe en 1423 ou 1424, aux sires de Montfort et de Kergorlay, depuis comtes de Laval, et postérieurement dans la maison de la Trémouille, août 1295 ; et de la branche des seigneurs de Loué, depuis marquis de Nesles et comtes de Juigny, dont les biens ont passé par diverses successions féminines dans la maison de Mailly, octobre 1499 ; partage de la branche de la seigneurie de la Macheferrière, avec deux tiers de celle de Lesay, dont le troisième y est joint par acquisition ; érection de la même terre de Lesay en marquisat, janvier 1642, et mutation du nom de Lesay, en celui de Laval-Lesay, octobre 1643 ; dévolution du marquisat de Magnac, première baronnie du comté de

la Marche, par succession d'une branche de la maison de Salignac-Fénelon, octobre 1683; union de la baronnie d'Arnac et autres terres voisines au même marquisat de Magnac, et érection du tout en duché, sous le nom de Laval, pour enfants et descendants mâles, en ligne directe et légitime, selon l'ordre de primogéniture, avec extension aux enfants et descendants mâles de feu Joseph-Pierre, comte de Montmorency-Laval, unique fils du dernier maréchal de Montmorency-Laval, octobre 1758; enregistrement, 29 novembre suivant.

Titulaire : Guy-André-Pierre de Montmorency-Laval, chef du nom et armes de sa maison, duc de Laval, et en cette qualité, premier baron de la province de la Marche, marquis de Laval-Lesay, en Poitou, baron d'Arnac, etc.

VI. Cambray. Diplôme de l'empereur Henri II, contenant don à l'église de Cambray, du comté de cette ville, avec faculté à l'évêque de le retenir pour l'usage de son église, d'élire un comte, et d'en faire ce qu'il jugera convenable, onzième jour avant les kalendes de novembre, c'est-à-dire, 22 octobre 1007; autre diplôme de l'empereur Conrard II, portant confirmation de tous les privilèges conférés à la même église, par ses prédécesseurs, et de tous les dons faits par les empereurs et rois Pepin, Charlemagne, Louis, Arnoult et Otton; savoir, entr'autres, de la cité de Cambray, avec ses justices, du comté de tout le Cambresis et du Neufchâteau, aujourd'hui appelé Cateau-Cambresis, jour des kalendes de janvier, c'est-à-dire; premier janvier 1461; diplôme de l'empereur Maximilien I, qui, du consentement des princes, comtes, barons et nobles de l'empire, érige la cité et le domaine de Cambray en duché, avec faculté à l'évêque de s'intituler duc de Cambray et comte de Cambresis, et d'ajouter l'aigle impériale à ses armes particulières, 28 juillet 1510; bulle du pape Paul IV, qui distrait l'évêché de Cambray de la province ecclésiastique de Reims, malgré protestation de la part de l'archevêque, et l'érige en archevêché, 22 mai 1562; réduction de la ville et de la citadelle, sous l'obéissance du roi, par capitulation, portant conservation de tous ses privilèges et prérogatives, 5 et 17 avril 1677; cession de la même ville et pays de sa dépendance à Nimègue, 17 septembre 1678; consentement de l'archo-

vêque de Reims à l'érection antérieure du siége de Cambray en archevêché, moyennant réunion de l'abbaye de Saint-Thierry, près Reims, à son archevêché, 1696.

Titulaire : Ferdinand-Maximilien-Mériadec, prince de Rohan de Guémené, archevêque, duc de Cambray.

VII. Montmorency. Acquisition du duché-pairie de Beaufort, par Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, 18 mars 1688; lettres portant approbation de l'acquisition et nouvelle érection en duché seulement, pour enfants et descendants mâles et femelles, à perpétuité, en mai suivant; enregistrement, 13 juillet même année; mutation du nom de duché de Beaufort en celui de duché de Montmorency, sur motif de changement du nom de duché-pairie de Montmorency en celui d'Enghien, octobre 1689; enregistrement, 2 janvier 1690.

Titulaire : Anne-Léon, duc de Montmorency-Fosseux, premier baron de France, et premier baron chrétien, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'empire et des deux Modaves, comte de Gournay, Tancarville et Creuilly, marquis de Seignelay, Crevecœur, Lourey, etc., connétable héréditaire de la province de Normandie.

VIII. Beaumont. Séparation de la branche ducale de Pincy-Luxembourg, janvier 1695; brevet de duc héréditaire, 7 janvier 1765; première réception, 1769.

Titulaire : N..... de Montmorency, comte de Luxembourg, prince de Tingry.

IX. Lorges. Séparation de la maison de Durfort-Duras, janvier 1665; cession de la seigneurie de Lorges, par partage, le..... cette terre fut vendue depuis; acquisition de la baronnie de Quentin et autres en Bretagne, 29 septembre 1681; érection de la même baronnie en duché, pour enfants et descendants mâles, mars 1691; enregistrement au parlement de Paris, 21 même mois, et à Rennes, 12 octobre suivant; mutation du nom de duché de Quentin en celui de Lorges, avec consentement du seigneur propriétaire de la terre de Lorges, et pour enfants, postérité et ayant-causes, possédants le duché, novembre 1706; enregistrement à Paris, 7 décembre même année; don du duché de Randan, par une tante paternelle, mai 1733, et dévolution de la pro-

priété par son décès, 17 mai 1640; nouvelle érection du duché de Lorges, pour enfants et descendants mâles, 25 mars 1773; enregistrement au parlement de Bretagne, 4 mai suivant; extinction de la première branche ducale, en décembre 1775; succession par mariage, la même année.

Titulaire : Jean-Laurent de Durfort-Civrac, duc de Lorges.

X. Croy. Erection de la terre de Croy en Picardie, en duché, pour hoirs et descendants mâles, 4 juillet 1598; nouvelle érection et assise du duché, sur les terres et seigneuries de Croy, Wally, Conty, le Bosquet et fief du vieux Tilloy, leurs appartenances et dépendances, pour ne composer à l'avenir qu'un seul et même corps de duché, sous le nom de duché de Croy, dont le chef-lieu sera la terre de Wally, par lettres-patentes du mois de novembre 1773, registrées au parlement, 13 décembre 1774; création de grandesse par Charles V, diplôme qui en confirme les dispositions, 28 juin 1772.

Titulaire : Anne-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, duc de Croy, grand-d'Espagne de la première classe, prince d'empire, chef de nom et armes de sa maison.

XI. Villequier. *Brevet de duc héréditaire, janvier* 1759, *réception*, 1774.

Titulaire : Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier.

XII. Chastelet. Erection des terres et seigneuries de Circy en duché héréditaire, 2 février 1777.

Titulaire : Louis-Marie-Florent, duc de Chastelet-d'Haraucourt.

XIII. Polignac. *Brevet de duc héréditaire, le* 20 *septembre* 1780.

Titulaire : Jules, comte de Polignac, marquis de Manciny.

XIV. Maillé. *Brevet de duc héréditaire, le...* 1784.

Titulaire : Charles-René de Maillé de la Tour-Landry, duc de Maillé.

XV. Levis. *Brevet de duc héréditaire, avec les honneurs du Louvre*, 26 *avril* 1784.

Titulaire : Pierre-Marc-Gaston de Levis, duc de Levis.

XVI. Saulx-Tavanes. *Brevet de duc héréditaire*, 29 *mars* 1786.

Titulaire : Charles François-Casimir de Saulx-Tavanes, duc de Saulx, marquis de Thil-le-Chatel et d'Arc sur-Tille, comte de Beaumont, baron de Lux, de Bourberin, de Saulx-Leduc, baron d'Aulnay, en basse Normandie.

XVII. La Force. *Brevet de duc héréditaire le...* 1787.

Titulaire : Nompart, duc de Caumont la Force, marquis de la Force.

DUCS A BREVET.

Lauraguais. *Brevet de duc, en janvier* 1755.

Titulaire : Louis-Léon-Félicité de Brancas, duc de Lauraguais.

Ayen. *Brevet de duc, en mars* 1755.

Titulaire : Jean-Louis-François-Paul de Noailles, duc d'Ayen.

Gontaut. *Brevet de duc, le* 25 *août* 1758.

Titulaire : Charles-Antoine-Armand de Gontaut, duc de Gontaut.

Duras. *Brevet de duc, au mois de* .... 1770.

Titulaire : Emmanuel-Céleste de Durfort, duc de Duras.

Lesparre. *Brevet de duc, au mois de* ....

Titulaire : Louis-Antoine-Armand de Grammont, duc de Lesparre.

Lauzun. *Brevet de duc, au mois de* ....

Titulaire : Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun.

Croy. *Brevet de duc, le* ....

Titulaire : Anne-Emmanuel-Ferdinand de Croy.

LAVAL. *Brevet de duc, le 13 juillet 1783.*

Titulaire : Anne-Alexandre-Sulpice-Joseph de Montmorency, duc de Laval.

CHABOT. *Brevet de duc, au mois de ....*

Titulaire : Germain-Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Chabot.

POIX. *Brevet de duc, au mois de ....*

Titulaire : Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince et duc de Poix.

NARBONNE. *Brevet de duc, au mois de ....*

Titulaire : Jean-François, duc de Narbonne-Lara.

LA TOUR-D'AUVERGNE. *Brevet de duc, au mois de juillet 1772.*

Titulaire : Nicolas-François-Jules, comte de la Tour-d'Auvergne.

LA TOUR-D'AUVERGNE. *Brevet de duc, le 1er août 1772.*

Titulaire : Godefroy-Maurice-Marie-Joseph, comte de la Tour-d'Auvergne, fils.

GUINES. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Adrien-Louis de Bonnières, comte de Guines et de Souastres, gouverneur de Maubeuge, lieutenant-de-roi de la province d'Artois.

MAILLY. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Louis-Marie, duc de Mailly.

CRUSSOL. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc de Crussol.

BROGLIE. *Brevet de duc, au mois de ....*

Titulaire : Auguste-Joseph de Broglie, prince de Revel, duc de Broglie.

GUICHE. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Antoine-Louis-Marie de Gramont, duc de Guiche.

PRASLIN. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Antoine-César de Choiseul, comte de Praslin.

GAND. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : Guillaume-Louis-Camille, comte de Gand et du Saint-Empire.

COIGNY. *Brevet de duc, le ....*

Titulaire : François-Marie-Casimir de Franquetot, marquis de Coigny.

CASTRIES-CHARLUS. *Brevet de duc, le ....* 1784.

Titulaire : Armand-Nicolas-Augustin de la Croix, comte de Charlus, duc de Castries.

COSSÉ. *Brevet de duc, le ....* 1784.

Titulaire : Hyacinthe-Hugues-Timoléon, marquis de Cossé, duc de Cossé.

BEUVRON. *Brevet de duc, le ....* 1784.

Titulaire : Anne-François de Harcourt, duc de Beuvron.

GRANDS D'ESPAGNE.

Les seigneurs français honorés du titre de *grands d'Espagne*, par convention faite entre les deux couronnes, jouissent en France des honneurs des ducs, ainsi que nos ducs jouissent en Espagne des honneurs des grands.

EGMONT. Première érection de Grandesse, pour Charles, comte d'Egmont, vers 1520; extinction ou privation, 4 juin 1568; rétablissement vers 1680; mort du dernier mâle de la ligne, et succession ouverte au profit d'une sœur mariée à Nicolas Pignatelli, duc de Bisache, 15 septembre 1707; consulte à Madrid, où le même Nicolas Pignatelli est déclaré grand d'Espagne, aux droits de sa femme, 27 mars 1708; mort de l'héritière, et succession ouverte au profit de son fils, 4 mai 1714, et prise de possession, 1717; succession en ligne collatérale, 3 juillet 1753.

Titulaire : Casimir Pignatelli d'Egmont, duc de Bisache, au royaume de Naples, prince de Gavre au comté d'Alost en Flandres, marquis de Renty en Artois,

et de Longueville dans le Hainaut français, comte de Barlaimont, duc titulaire de Juliers et de Gueldres.

Salm-Kirbourg. Diplôme de création le ..... 1520; avénement à la Grandesse, le .... 1778.

Titulaire : Frédéric-Jean-Othon, prince de Salm.

Havrech. Diplôme de création le ..... 1528; avénement à la Grandesse, 1761.

Titulaire : Joseph-Anne-Auguste-Maxime de Croy, duc d'Havrech.

Nassau-Siégen. Diplôme de création donné par Charles V vers 1520, au comte de Nassau, dit *le Vieux*, sixième aïeul du prince de Nassau-Siégen, en faveur duquel la Grandesse a été renouvelée en 1783.

Titulaire : Charles-Henri-Nicolas Othon, prince de Nassau-Siegen.

Buzançois. Création de Grandesse pour hoirs et successeurs, avec assiette sur le comté de Buzançois en Berry, 25 avril 1701; conservation de Grandesse, et Grandesse et réception, 28 juin 1765.

Titulaire : Charles-Paul-François de Beauvilliers, comte de Buzançois, grand d'Espagne.

Oudeauville. Diplôme de création, le .... 1703; assiété le ....

Titulaire : N...

Tessé. Diplôme de création, novembre 1704; lettres-patentes portant confirmation, avec assiette sur la terre de Vernie au Maine, septembre 1705; enregistrement, même année; réception, 1742.

Titulaire : René-Mans de Froulay, comte de Tessé au Maine, baron d'Ambrières et de Vernie, seigneur châtelain de Froulay.

Croy. Diplôme de création le ... 1706; assiété sur ...; succession, 1784.

Titulaire : Anne-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy-Solre.

Chimay. Diplôme de création de grandesse, 3 avril 1708; lettres-patentes portant confirmation et assiette

sur... succession en ligne collatérale, par mort de frère, 4 février 1742.

Titulaire : Philippe-Gabriel-Marie d'Alsace-Hennin-Liétard, prince de Chimay et du Saint-Empire.

Nivernois. Diplôme de création, 1709; succession d'aïeul maternel et par mort de mère, 11 janvier 1738.

Titulaire : Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernois, grand d'Espagne.

Ghistelles. Diplôme de création, en faveur de Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, chevalier de la Toison d'Or, par Philippe V, du ....; succession à la Grandesse, par mariage, 9 octobre 1758.

Titulaire : Philippe-Alexandre-Emmanuel-François-Joseph, prince de Ghistelles, marquis de Saint-Floris, de la Vieille-Chapelle et de Croix.

Mouchy. Diplôme de création, 5 mars 1712; lettres-patentes portant confirmation avec assiette sur la terre de Lamotte-Tilly, décembre suivant; enregistrement, 6 septembre 1713; diplôme de translation sur la terre de Mouchy-le-Châtel, 7 mai 1749; lettres-patentes de confirmation, octobre suivant; enregistrement, 7 mai 1750.

Titulaire : Philippe de Noailles, maréchal duc de Mouchy, grand d'Espagne.

Robecque. Diplôme de création, avril 1713; lettres-patentes portant confirmation avec assiette sur .... succession paternelle, 1745.

Titulaire : Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecque, grand d'Espagne.

Périgord. Diplôme de création, 1er octobre 1714; lettres-patentes de confirmation et assiette, le ....; mort du titulaire et succession en ligne féminine, 24 février 1757.

Titulaire : Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord.

Valentinois. Premier diplôme de création pour Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, avec faculté d'asseoir la Grandesse sur une terre en Espagne, et de la céder à Arnaud de Rouvroy, marquis de Ruffec, son second fils, 22 janvier 1722, et démission du titre le même jour; dé-

cret portant permission de faire l'assiette sur une terre en France, au choix du roi, 1723; nouveau diplôme contenant approbation de la cession faite au marquis de Ruffec, duc de Saint-Simon, avec pouvoir d'en disposer par testament, don, entre-vifs ou autre, à son gré, en faveur du même marquis, et de ses frères, sœurs ou descendants de tels parents, alliés ou même étrangers, que le duc voudrait, de la dignité et majorat accordés sous le titre et dénomination ordonnés en France, 18 juin même année; érection du fief de Rasse, situé dans la ville de la Rochelle, en Comté, pour enfants et descendants mâles et femelles; à défaut de mâles, l'ordre de primogéniture observé, 4 mai 1728; lettres-patentes contenant approbation et confirmation de la substitution perpétuelle du comté de Rasse, et union de la Grandesse à ce comté, avec cession de la jouissance des honneurs, sur le seul fondement de la vocation à la substitution, même mois, et enregistrées au parlement, 25 février 1730, en la chambre des comptes, 20 mai suivant, avec clause qu'en cas de succession en ligne féminine, l'héritière sera tenue de prendre de nouvelles lettres du roi; mort du cessionnaire, et ouverture de succession au profit de la fille unique d'un frère aîné prédécédé, 20 mai 1754.

Titulaire : Honoré-Charles de Grimaldi, duc de Valentinois, grand d'Espagne, prince de Monaco.

Rouault. Diplôme de création, 17 septembre 1722; lettres de confirmation et assiette sur ....; mort du dernier titulaire, et succession en ligne féminine, 3 novembre 1777.

Titulaire : Joachim-Valery-Thérèse-Louis, marquis de Rouault-Gamaches, seigneur du Fayel-Lignere-les-Roye.

Hautefort. Diplôme de création, mars 1723; confirmation et assiette ....; acquisition du marquisat de Villacerf, 1737; succession en ligne féminine, 3 février 1761.

Titulaire : Armand-Charles-Emmanuel, comte de Hautefort.

Saint-Simon. Diplôme de création, 21 janvier 1722; dévolution, 1er février suivant; succession, 1774.

Titulaire : N... de Rouvroy, marquis de Saint-Simon.

Beauvau. Diplôme impérial, par lequel Marie de Beauvau, marquis de Craon et d'Harouel, et son fils aîné sont créés princes de l'empire, 13 novembre 1722; autre diplôme portant création de grandesse d'Espagne pour les mêmes, 8 mai 1727; lettres-patentes de confirmation 17....

Titulaire : Charles-Just, prince de Beauvau, marquis de Craon et d'Harouel, baron d'Autrey, prince d'Empire.

Brancas-Cereste. Diplôme de création, 15 février 1730; prise de possession à Madrid, 14 mai suivant; lettres-patentes de confirmation, avec assiette sur.... succession en ligne collatérale, 3 février 1753; permission du roi, pour prendre le titre de duc de Cereste, 16 février 1785.

Titulaire : Louis-Paul, marquis de Brancas, duc de Cereste, grand d'Espagne.

La Marck. Diplôme de création, 8 décembre 1740; assiette sur succession en ligne féminine, 18 juin 1748.

Titulaire : Louis-Ingelbert-Marie-Raimond-Auguste-Pierre de Ligne, duc Souverain d'Aremberg, prince de l'empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, comte de La Marck.

Caylus. Diplôme de création, le... 1774, assiétté sur... succession, 1785.

Titulaire : Joseph-Louis Robert de Lignerac, duc de Caylus, grand d'Espagne, grand-bailli d'Epée, lieutenant-général, commandant pour le roi dans la Haute-Auvergne.

Ossun. Diplôme de création, 15 décembre 1765; assiette sur le marquisat d'Ossun.

Titulaire : Charles-Pierre-Hyacinthe d'Ossun, comte d'Ossun.

Montbarrey. Diplôme de création de prince du S. Empire, 5 mars 1774; consentement du roi pour prendre ce titre.... avril suivant; diplôme de création de grandesse d'Espagne, 1780; assiette sur....

Titulaire : Alexandre-Marie-Eléonor de Saint-Mauris, prince de Montbarrey.

CRILLON-MAHON. Diplôme de création, 30 mars 1782; assiette sur....

Titulaire : Louis de Balb-Berton, duc de Crillon et de Mahon.

ESTAING. Diplôme de création pour services rendus, 30 mars 1782; assietté...

Titulaire : Charles-Théodat, comte d'Estaing.

GAND. Diplôme de création, le.... 1785; assiette sur...

Titulaire : Charles-François-Gabriel, vicomte de Gand, comte du Saint-Empire, gentilhomme d'honneur de monseigneur comte d'Artois.

ESCLIGNAC. Diplôme de création, le....

Titulaire : N.... de Preissac-Fesenzac, marquis d'Esclignac.

GRANDS D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE EN 1815.

M. le prince de Poix, de la maison de Noailles, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du roi.
M. le duc de Valentinois, pair de France.
M. le duc de Brancas, pair de France.
M. le comte de Lamarck, prince d'Aremberg.
M. le prince de Montmorency.
M. le prince de Beauvau.
M. le duc de Noailles, pair de France.
M. le prince de Chalais.
M. le duc de Saint-Aignan, pair de France.
M. le marquis de Saint-Simon.
M. le duc d'Oudeauville, pair de France.
M. le duc de Crillon.
M. le comte de Caylus.
M. le duc de Laval-Montmorency, pair de France.
M. le vicomte de Gand.
M. le duc d'Esclignac.
M. le duc de Narbonne.

DE LA PAIRIE

ET DES PAIRS DE FRANCE,

EN 1814.

Sa Majesté Louis XVIII, dans la Charte constitutionnelle qu'il a donnée au royaume en 1814, a établi l'Etat de la pairie en France, sur les bases suivantes :

De la chambre des Pairs.

Art. 24. » La chambre des pairs est une portion es-» sentielle de la puissance législative.

25. » Elle est convoquée par le roi en même temps » que la chambre des députés des départements. La ses-» sion de l'une commence et finit en même temps que » celle de l'autre.

26. » Toute assemblée de la chambre des pairs qui » serait tenue hors du temps de la session de la chambre » des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le » roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. » La nomination des pairs de France appartient » au roi. Leur nombre est illimité ; il peut en varier » les dignités, les nommer à vie, ou les rendre héré-» ditaires selon sa volonté.

28. » Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-» cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. » La chambre des pairs est présidée par le chan-» celier de France, et, en son absence, par un pair » nommé par le roi.

30. » Les membres de la famille royale et les princes » du sang sont pairs par le droit de leur naissance ; » ils siégent immédiatement après le président, mais » ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. » Les princes ne peuvent prendre séance à la cham-» bre que de l'ordre du roi exprimé, pour chaque session,

» par un message, à peine de nullité de tout ce qui » aurait été fait en leur présence,

32. » Toutes les délibérations de la chambre des » pairs sont secrètes.

33 La chambre des pairs connaît des crimes de haute » trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui » seront définis par la loi.

34. » Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière » criminelle.

47. » La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôt ; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises qu'elles peuvent être portées » à la chambre des pairs.

48. » Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, » s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

50. Le roi convoque chaque année les deux chambres; » il les proroge et peut dissoudre celle des députés des » départemens; mais, dans ce cas, il doit en convoquer » une nouvelle dans le délai de trois mois.

53. » Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres » ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi » interdit d'en apporter en personne à la barre. »

Liste nominative des cent cinquante-quatre pairs que Sa Majesté a nommés à vie le 4 juin 1814, *pour composer la chambre des Pairs de France.*

M. l'archevêque de Reims.
M. l'évêque de Langres.
M. l'évêque de Châlons.
M. le duc d'Uzès.
M. le duc d'Elbœuf.
M. le duc de Montbazon.
M. le duc de la Trémoille.
M. le duc de Chevreuse.
M. le duc de Brissac.
M. le duc de Richelieu.
M. le duc de Rohan.
M. le duc de Luxembourg.
M. le duc de Grammont.
M. le duc de Mortemart.

M. le duc de Saint-Aignan.
M. le duc de Noailles.
M. le duc d'Aumont.
M. le duc d'Harcourt.
M. le duc de Fitz James.
M. le duc de Brancas.
M. le duc de Valentinois.
M. le duc de Fleury.
M. le duc de Duras.
M. le duc de la Vauguyon.
M. le duc de Praslin.
M. le duc de la Rochefoucauld.
M. le duc de Clermont-Tonnerre.
M. le duc de Choiseul.
M. le duc de Coigny.
M. le prince de Bénévent.
M. le duc de Croy.
M. le duc de Broglie.
M. le duc de Laval-Montmorency.
M. le duc de Montmorency.
M. le duc de Beaumont.
M. le duc de Lorges.
M. le duc de Croy d'Havré.
M. le duc de Polignac.
M. le duc de Lévis.
M. le duc de Maillé.
M. le duc de Saulx-Tavanne.
M. le duc de la Force.
M. le duc de Castries.
M. de Noailles, prince de Poix.
M. le duc d'Oudeanville.
M. le prince de Chalais.
M. le duc de Serent.
M. le duc de Plaisance.
M. le prince de Wagram.
M. le maréchal duc de Tarente.
M. le maréchal duc d'Elchingen.
M. le maréchal duc d'Albufera.
M. le maréchal duc de Castiglione.
M. le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr.
M. le maréchal duc de Raguse.
M. le maréchal duc de Reggio.
M. le maréchal duc de Conegliano.

M. le maréchal duc de Trévise.
M. le comte Abrial.
M. le comte de Barral, archevêque de Tours.
M. le comte Barthelemy.
M. le cardinal de Bayanne.
M. le comte de Beauharnais.
M. le comte de Beaumont.
M. le comte Bertholet.
M. le comte de Beurnonville.
M. le comte Barbé-Marbois.
M. le comte Boissy-d'Anglas.
M. le comte Bourlier, évêque d'Evreux.
M. le duc de Cadore.
M. le comte de Canclaux.
M. le comte Casa-Bianca.
M. le comte Chasseloup-Laubat.
M. le comte Cholet.
M. le comte Clément de Ris.
M. le comte Colaud.
M. le comte Colchen.
M. le comte Cornet.
M. le comte Cornudet.
M. le comte d'Aboville.
M. le comte d'Aguesseau.
M. le maréchal de Dantzick.
M. le comte Davous.
M. le comte Demont.
M. le comte de Croix.
M. le comte Dedelay-d'Agier.
M. le comte Dejean.
M. le comte d'Embarrère.
M. le comte Depère.
M. le comte Destutt de Tracy.
M. le comte d'Harville.
M. le comte d'Haubersaert.
M. le comte d'Hédouville.
M. le comte Dupont.
M. le comte Dupuy.
M. le comte Emmery.
M. le comte Fabre de l'Aude.
M. le comte Fontanes.
M. le comte Garnier.
M. le comte Gassendi.

M. le comte Gouvion.
M. le comte Herwin.
M. le comte de Jaucourt.
M. le comte Journu Aubert.
M. le comte Klein.
M. le comte de Lacépède.
M. le comte de Lamartillière:
M. le comte Lanjuinais.
M. le comte Laplace.
M. le comte de Fay de la Tour-Maubourg.
M. le comte Lecoutculx-Canteleu.
M. le comte Lebrun de Rochemont.
M. le comte Legrand.
M. le comte Lemercier.
M. le comte Lenoir-Laroche.
M. le comte de l'Espinasse.
M. le comte de Malleville.
M. le comte de Montbadon.
M. le comte de Montesquiou.
M. le comte Pastoret.
M. le comte Péré.
M. le maréchal comte Pérignon.
M. le comte de Pontécoulant.
M. le comte Porcher de Richebourg.
M. le comte de Rampon.
M. le comte Redon.
M. le comte de Sainte-Suzanne.
M. le comte de Saint-Vallier.
M. le comte de Ségur.
M. le comte de Sémonville.
M. le maréchal comte Serrurier.
M. le comte Soulès.
M. le comte Shée.
M. le comte de Tascher.
M. le comte de Thevenard.
M. le comte de Valence.
M. le maréchal duc de Valmy.
M. le comte de Vaubois.
M. le comte Vernier.
M. le comte de Villemanzy.
M. le comte de Vimar.
M. le comte Volney.
M. le comte Maison.

Nota. Il faut déchirer la page 67 du tome IV, et y substituer toutes celles-ci.

M. le comte Dessolle.
M. le comte Victor de Fay de La Tour-Maubourg.
M. le duc de Feltre.
M. le comte Belliard.
M. le comte Curial.
M. le comte de Vioménil.
M. le comte de Vaudreuil.
M. le Bailly de Crussol.
M. le marquis d'Harcourt.
M. le marquis de Clermont-Gallerande.
M. le comte Charles de Damas.

S. Exc. Mgr le chancelier de France, Charles-Henri Dambray, présida la chambre des pairs en 1814, jusqu'en mars 1815.

Les Français vivaient heureux et paisibles en 1814, sous le gouvernement du meilleur des rois, lorsque tout-à-coup Napoléon Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe, ramena au sein de la mère-patrie l'effroi, la désolation et la mort.

Le Roi, obligé par cet événement de s'éloigner de la France, ajourna à un temps plus calme les séances de la chambre des pairs, qui dès-lors cessa toutes ses fonctions. Mais l'usurpateur, qui avait besoin de fasciner les yeux du peuple, institua une autre chambre, sous le titre de *pairs héréditaires*, et la composa de la majeure partie de ses sectaires les plus dévoués. Cette institution ne dura qu'un moment : les victoires des armées alliées, et les vœux bien sincères de la pluralité des Français, ayant replacé sur le trône S. M. Louis XVIII, l'ancienne chambre fut appelée par le Roi à reprendre ses fonctions, et fut augmentée d'un nombre considérable de pairs.

Je donne ici littéralement les ordonnances qui ont paru à cette occasion.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, par la grace de dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Il nous a été rendu compte que plusieurs membres de la chambre des Pairs ont accepté de siéger dans une soi-disant chambre des Pairs, nommés et assemblés par l'homme qui avait usurpé le pouvoir dans nos Etats, depuis le 20 mars jusqu'à notre rentrée dans le royaume.

Il est hors de doute que des Pairs de France, tant qu'ils n'ont pas été rendus héréditaires, ont pu et peuvent donner leur démission, puisqu'en cela ils ne font que disposer d'intérêts qui leur sont purement personnels. Il est également évident que l'acceptation de fonctions incompatibles avec la dignité dont on est revêtu, suppose et entraîne la démission de cette dignité, et parconséquent les Pairs qui se trouvent dans le cas ci-dessus énoncé, ont réellement abdiqué leur rang, et sont démissionnaires de fait de la pairie de France.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^er^. Ne font plus partie de la chambre des Pairs, les dénommés ci-après :

M. le comte Clément-de-Ris,
M. le comte Colchen,
M. le comte Cornudet,
M. le comte d'Aboville (1),
M. le maréchal duc de Dantzick,
M. le comte de Croix,
M. le comte Dedelay-d'Agier,
M. le comte Dejean,
M. le comte Fabre (de l'Aude),

(1) M. le comte d'Aboville a été solennellement rétabli dans sa dignité de pair, en vertu de l'article 2, par l'ordonnance du Roi, en date 14 août 1815.

M. le comte de Gassendi,
M. le comte Lacépède,
M. le comte Latour-Maubourg,
M. le duc de Praslin,
M. le duc de Plaisance,
M. le maréchal duc d'Elchingen,
M. le maréchal duc d'Albufera,
M. le maréchal duc de Conégliano,
M. le maréchal duc de Trévise,
M. le comte de Barral, évêque de Tours,
M. le comte de Boissy-d'Anglas (1),
M. le duc de Cadore,
M. le comte de Canclaux,
M. le comte de Montesquiou,
M. le comte de Pontécoulant,
M. le comte Rampon,
M. le comte de Ségur,
M. le comte de Valence,
M. le comte Belliard.

2. Pourront cependant être exceptés de la disposition ci-dessus énoncée, ceux des dénommés qui justifieront n'avoir ni siégé, ni voulu siéger dans la soi-disant chambre des Pairs, à laquelle ils avaient été appelés, à la charge par eux de faire cette justification dans mois qui suivra la publication de la présente ordonnance.

3. Notre président du conseil des ministres est charg de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 24 juillet de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi,

Le prince DE TALLEYRAND.

---

(1) M. le comte de Boissy d'Anglas est compris dans l'ordonnan d'institution des pairs héréditaires. Voyez la page suivante.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

En vertu de l'art. 27 de la charte constitutionnelle,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Sont nommés membres de la chambre des pairs,

M. le marquis d'Albertas.
M. le marquis d'Aligre.
M. le duc d'Aumont.
M. le comte Charles d'Autichamp.
M. le marquis d'Avarai.
M. de Bausset (ancien évêque d'Alais).
M. Berthier, fils aîné du maréchal Berthier, prince de Wagram (qui prendra séance à l'âge prescrit par la charte constitutionnelle).
M. Bessières, fils aîné du maréchal Bessières, duc d'Istrie (qui prendra séance à l'âge prescrit par la charte constitutionnelle).
M. le comte Boissy-d'Anglas.
M. le marquis de Boisgelin (Bruno).
M. le comte de la Bourdonnaye-Blossac.
M. de Boissy du Coudray.
M. le baron Boissel de Monville.
M. le marquis de Bonnay (ministre plénipotentiaire du roi en Dannemarck).
M. le marquis de Brézé.
M. le comte de Brigode (maire de Lille).
M. le comte de Blacas.
M. le prince de Bauffremont.
M. le duc de Bellune.
M. le comte de Clermont-Tonnerre (officier des mousquetaires gris).
M. le duc de Caylus.
M. le comte du Cayla.
M. le comte de Castellanne (ancien préfet de Pau).
M. le vicomte de Châteaubriant.
M. le comte de Choiseul-Gouffier.
M. le comte de Contades.
M. le comte de Crillon.

M. le comte Victor de Caraman (ministre de Sa Majesté près le roi de Prusse).

M. le marquis de Chabannes.

M. le comte de la Châtre (ambassadeur du Roi en Angleterre).

M. le général Compan.

M. le comte de Durfort (capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi).

M. Emmanuel Dambray.

M. le comte Etienne de Damas.

M. le chevalier D'Andigné.

M. le duc de Dalberg (qui prendra séance lorsqu'il aura reçu ses lettres de grande naturalisation).

M. le comte d'Ecquevilly.

M. le comte François d'Escars.

M. le comte Ferrand.

M. le marquis de Frondeville (ancien préfet de l'Allier).

M. le comte de la Ferronnais.

M. le comte de Gand.

M. le marquis de Gontault-Biron (fils aîné).

M. le comte de la Guiche.

M. le marquis de Grave.

M. l'amiral Gantheaume.

M. le comte d'Haussonville.

M. le marquis d'Herbouville (ancien préfet de Lyon).

M. le marquis de Juigné.

M. le comte de Lally-Tollendal.

M. Lannes, fils aîné du maréchal Lannes, duc de Montébello (qui prendra séance à l'âge prescrit par la charte constitutionnelle).

M. le marquis de Louvois.

M. Christian de Lamoignon.

M. le comte de Latour-Dupin-Gouvernet.

M. le comte Lauriston.

M. le comte de Machaut d'Arnouville.

M. le marquis de Mortemart.

M. le comte Molé (directeur général des ponts-et-chaussées).

M. le marquis de Mathan.

M. le comte de Mailly.

M. le vicomte Mathieu de Montmorency.

M. le comte de Mun.

M. le comte du Muy.
M. le général Monnier.
M. le comte de Saint-Maure-Montauzier.
M. l'abbé de Montesquiou.
M. le comte de Nicolaï (Théodore).
M. le comte de Noé.
M. le comte de Narbonne-Pelet.
M. le marquis d'Orvilliers.
M. le marquis d'Osmond (ambassadeur près de S. M. le roi de Sardaigne).
M. le comte Jules de Polignac.
M. le marquis de Raigecourt.
M. le baron de la Rochefoucault.
M. le comte de Rougé (des Cent-Suisses).
M. le comte de la Roche-Jacquelin (fils aîné de feu le marquis de la Roche-Jacquelin).
M. le général Ricart.
M. le marquis de Rivière.
M. le comte de la Roche-Aimon.
M. de Saint-Roman.
M. le comte de Reuilly.
M. le Pelletier de Rosambo.
M. le comte de Sabran (maréchal de camp).
M. de Sèze (premier président de la cour de cassation).
M. le baron Seguier (premier président de la cour royale de Paris).
M. le comte de Suffren-Saint-Tropez.
M. le marquis de la Suze.
M. le comte de Saint-Priest.
M. le marquis de Talaru.
M. le comte Auguste de Talleyrand (ministre de Sa Majesté en Suisse).
M. le marquis de Vence.
M. de Vibraye (l'aîné de la branche aînée).
M. le vicomte Olivier de Vérac.
M. Morel de Vindé.

Donné en notre château des Tuileries le 17 août 1815.

Signé, LOUIS.

Par le Roi,

Signé, le Prince DE TALLEYRAND.

Ordonnance sur l'hérédité de la pairie.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à nos peuples un nouveau gage du prix que nous mettons à fonder, de la manière la plus stable, les institutions sur lesquelles repose le gouvernement que nous leur avons donné, et que nous regardons comme le seul propre à faire leur bonheur ; convaincu que rien ne consolide plus le repos des Etats que cette hérédité de sentiments qui s'attache, dans les familles, à l'hérédité des hautes fonctions publiques, et qui crée ainsi une succession non interrompue de sujets dont la fidélité et le dévouement au prince et à la patrie sont garantis par les principes et les exemples qu'ils ont reçus de leurs pères ;

A ces causes, usant de la faculté que nous nous sommes réservée par l'article 27 de la Charte,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La dignité de pair est et demeurera héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composent actuellement notre chambre des pairs.

2. La même prérogative est accordée aux pairs que nous nommerons à l'avenir.

3. Dans le cas où la ligne directe viendrait à manquer dans la famille d'un pair, nous nous réservons d'autoriser la transmission du titre dans la ligne collatérale qu'il nous plaira de désigner ; auquel cas le titulaire, ainsi substitué, jouira du rang d'ancienneté originaire de la pairie dont il se trouvera revêtu.

4. Pour l'exécution de l'article ci-dessus, il nous sera présenté incessamment un projet d'ordonnance portant réglement, tant sur la forme dans laquelle devra être tenu le registre matricule, où seront inscrits par ordre de dates, les nominations des pairs qu'il nous a plu ou qu'il nous plaira de faire, que sur le mode d'expédition et sur la forme des lettres-patentes qui devront être délivrées aux pairs, en raison de leur élévation à la pairie.

5. Les lettres-patentes délivrées en exécution de l'article ci-dessus, porteront toute collation d'un titre sur lequel sera instituée chaque pairie.

6. Ces titres seront ceux de baron, vicomte, comte, marquis et duc.

7. Nous nous réservons, suivant notre bon plaisir, de changer le titre d'institution des pairies, en accordant un titre supérieur à celui de la pairie originaire.

8. Notre président du conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 19 août de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

Par le Roi :

Signé, le prince de Talleyrand.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

USSEL (D'); maison ancienne, originaire du Limosin, résidant autrefois au château de Charlus-le-Pailloux, à une lieue et demie de la ville d'Ussel; et depuis 1522, au château de Châteauvert, dans la Marche. Aucun titre connu ne fait mention de cette famille, avant 1157, époque à laquelle elle fonda l'abbaye de Bonnaygue, *Bona aqua*. Guillaume d'Ussel, qui en fut le fondateur, avait alors la qualification de seigneur de la ville d'Ussel; ce titre prouve que bien avant ce temps, cette maison était déjà considérable.

Cette abbaye, richement dotée par Guillaume d'Ussel, Pierre et Ebles, ses frères, ainsi que par leurs successeurs, existait encore dans tout son lustre, en 1789. Il existait, en outre, dans le chartrier de ladite abbaye, une bulle du pape Grégoire IX, dans laquelle Ebles d'Ussel, (*Ebolus de Ussello*), est reconnu pour l'un des fondateurs de cette abbaye, et qualifié de seigneur de la ville d'Ussel.

Il y avait dans la même ville un livre, appelé Livre noir, où étaient conservées les expéditions des différents actes passés entre ses co-seigneurs, les Ventadour et les d'Ussel

d'une part, et les habitants de la ville, de l'autre. Ce livre, ainsi que le chartrier de l'abbaye, ont été brûlés dans la révolution, mais les copies en ont été conservées dans le cabinet de M. le comte d'Ussel.

L'impossibilité où se trouve cette maison d'établir quelques-unes de ses alliances jusqu'à 1313, résulte de ce que le jour de l'Ascension 1593, plusieurs nobles des environs de la ville d'Ussel, entr'autres Raymond de Guyllien, sieur de Sichey, et les sieur de la Mothe et de Mareille, tous partisans du sieur de Levi, comte de Charlus, prirent, par surprise et par trahison, le château de Châteauvert, dont ils enlevèrent l'argent, les bijoux, les meubles précieux, les terriers et papiers. Ce fait est constaté ; 1° par des lettres-royaux du 21 juin 1594, portant que les dénommés avaient enlevé pour trente mille écus d'argent et d'effets, et avaient taxé à quatre mille écus la rançon d'Antoine Ussel, qu'ils avaient constitué prisonnier dans son propre château ; 2° par un arrêt du grand conseil du roi, du 12 juillet 1602, où s'était pourvu le comte de Charlus, contre l'arrêt intervenu au parlement de Bordeaux, qui le condamnait à rendre les sommes par lui perçues, et aux dommages et intérêts.

Au reste, il ne peut s'élever aucun doute sur la filiation non-interrompue de cette famille, depuis Guillaume Ier du nom, en 1157, jusqu'à Guillaume III, en 1313, attendu que jusqu'à cette époque les d'Ussel ont constamment joui des titres et prérogatives de co-seigneurs de la ville d'Ussel, et que les Ventadour qui avaient conjointement cette seigneurie, n'auraient pas souffert que des *intrus* en jouissent, et portassent le nom et les armes de cette ville.

I. Guillaume d'Ussel, Ier du nom, chevalier, seigeur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, etc., co-seigneurs de la ville d'Ussel, donna, conjointement avec Pierre d'Ussel, son frère, le lieu appelé Bonnaygue (*Bona aqua*), et tous les murs en dépendants, pour y fonder une abbaye et monastère de l'ordre de Saint-Benoît, en présence d'Etienne, Ier abbé d'Aubazine, en 1157. Guillaume fut enterré à Bonnaygue, et laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Élie d'Ussel, Ier du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, quifit plusieurs donations à la même abbaye,

en 1170, 1195 et 1208. Il avait épousé Aiceline, fille de Hugues de Chadenas, de laquelle il laissa :

III. Hugues D'USSEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel. Il fit aussi plusieurs donations à l'abbaye de Bonnaygue, en 1185; il avait épousé Constance, dont on ne connaît pas d'autres noms. De ce mariage vinrent :

1° Robert, dont l'article suit;
2° Guido, qui fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Bonnaygue, en 1195;
3° Une fille qui fut religieuse dans la communauté de Blessac, près la ville d'Aubusson.

IV. Robert D'USSEL, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, fit, ainsi que ses prédécesseurs, des donations à la même abbaye, en 1200, 1202, 1204 et 1219. Il laissa de sa femme, dont le nom n'est pas connu :

1° Hugues, dont l'article suit;
2° Robert, qui fut abbé de Bonnaygue.

V. Hugues D'USSEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, vivant en 1225, épousa Alais de Chénérailles. De ce mariage vint :

VI. Élie D'USSEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel. Il figura conjointement avec le vicomte de Ventadour, dans un titre de 1269; portant qu'Ebles de Ventadour et Elie d'Ussel, damoiseaux (*Domicelli*), et seigneurs, chacun pour sa partie, de la ville d'Ussel, ratifient et approuvent la donation faite par certains particuliers d'une maison pour loger les pauvres de la ville, et même les passants, aux conditions que le directeur de cette maison ne pourra être nommé que par les consuls, ou sous leur autorisation. Elie d'Ussel fit encore des donations à l'abbaye de Bonnaygue; il eut pour fils :

VII. Guillaume D'USSEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Eguraude, et co-seigneur de la ville d'Ussel, qui donna à l'abbaye de

Bonnaygue des rentes sur plusieurs villages, en 1281; il fut père de :

VIII. Guillaume D'USSEL, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, vivant en 1313. Il avait épousé Antoinette de Montfaucon.

De ce mariage vinrent :

1° Hugues d'Ussel, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, vivant en 1383, qui n'eut de son mariage avec Dauphine Marchaise, que deux filles nommées Dauphine ;
2° Georges, dont l'article suit :

IX. Georges D'USSEL, Ier du nom, chevalier, épousa N... d'Anglars, de laquelle il eut :

1° Astorges, dont l'article suit;
2° Antoine d'Ussel d'Anglars, qui épousa Dauphine d'Ussel, seconde fille de Hugues, et dont la branche se fondit dans la maison de la Beysserie.

X. Astorges D'USSEL, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, vivant en 1445, épousa Dauphine, première fille de Hugues d'Ussel, laquelle lui apporta en mariage, tous les biens et seigneuries de son père. De ce mariage est issu :

XI. Jean, Ier du nom, comte d'USSEL, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, de la Gasne, d'Egurande, etc, co-seigneur de la ville d'Ussel. Il épousa 1° Anne d'Aubusson, fille de Louis, seigneur de la Feuillade, et de Catherine de Rochechouart, par contrat du 4 novembre 1500; 2° Françoise Andrieu de la Gasne, fille de Noble Antoine Andrieu, chevalier, seigneur de la Gasne, Poussillon, la Maison-Rouge, Marejous, du Gombeix, etc. De ce dernier mariage vint :

XII. Georges, IIe du nom, marquis d'USSEL, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, de la Gasne, du Gombeix, etc., co-seigneur de la ville d'Ussel, qui épousa Marguerite de Bonnefont, fille de Guy de Bonnefont,

chevalier, seigneur dudit lieu, la Bachellerie et des Ages. De ce mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Anne, mariée à Charles de Chaslus, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Hauteroche.

XIII. Jean, IIe du nom, comte d'Ussel, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, d'Egurande, de la Bachellerie, de la Gasne, de Bonnefont, des Ages et du Gombeix, co-seigneur de la ville d'Ussel, épousa Charlotte de Rochefort, fille de haut et puissant seigneur, Guillaume de Rochefort, chevalier, seigneur de Rochefort, Manoux, Merinchal, etc., baron de Châteauvert et de la Courtine. Ses enfants furent :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° Guy, chevalier des ordres du roi, mort sans postérité.

XIV. Antoine D'USSEL, Ier du nom, haut et puissant seigneur, comte d'Ussel, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, du Bech, de Bonnefont, des Ages, de Saint-Germain, de la Bachellerie, du Gombeix, etc., baron de Châteauvert, co-seigneur de la ville d'Ussel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, épousa, le 10 janvier 1572, Claudine de l'Etrange, fille de haut et puissant seigneur N..., marquis de l'Etrange, chevalier, seigneur de Magnac et des Hoteyx.

De ce mariage vinrent :

1° Antoine, dont l'article viendra ;
2° Gabriel, mort sans postérité ;
3° Jacques, qui mourut jeune ;
4° Catherine, qui épousa le sieur de Mary, seigneur de Curziat, et vice-sénéchal du Limosin.

XV. Antoine, IIe du nom, marquis D'USSEL, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Bech, de Bonnefont, des Ages, de Saint-Germain, de la Bachellerie, du Gombeix, etc., baron de Châteauvert, co-seigneur de la ville d'Ussel et de Charlus-le-Pailloux, épousa Marguerite de Langehac, le 18 mars 1606, fille de Gilbert de Langehac, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Préchonet et du Bourg-Lastic.

De ce mariage vinrent :

1° Gilbert, dont l'article suit ;
2° Gasparde, qui épousa haut et puissant seigneur Gréen de Saint-Marsault, chevalier, seigneur et vicomte du Verdier ;
3° Jeanne, qui fut religieuse à l'abbaye de la Règle, à Limoges.

XVI. Gilbert, comte D'Ussel, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Bech, Saint-Germain, la Bachellerie, les Ages, du Gombeix, Saint-Martial-le-Vieux, baron de Châteauvert, co-seigneur de la ville d'Ussel et de Charlus-le-Paillonx, épousa 1° le 7 septembre 1637, Claudie de la Roche Aymon, morte sans postérité ; 2° le 19 mars 1650, Louise de Jugeal, fille de Mercure de Jugeal, chevalier, seigneur de Veillant, et de Laboutat.

De ce mariage sont issus :

1° Guy, dont l'article viendra ;
2° Valérie, chevalier de Malte ;
3° Gilbert, chevalier de Malte, commandeur des Feuillets ;
4° Louise-Marie, alliée à haut et puissant seigneur François-Aimé de Bosredon, chevalier, seigneur dudit lieu.

XVII. Guy D'Ussel, Ier du nom, marquis d'Ussel, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Bech, Saint-Germain, de la Bachellerie, des Ages, du Gombeix, Saint-Martial-le-Vieux, baron de Châteauvert, co-seigneur de la ville d'Ussel, épousa, le 18 septembre 1677, Marguerite de Barthon de Montbas, fille de haut et puissant seigneur Philibert de Barthon de Montbas, chevalier, seigneur de Massenou, du Mouthier, d'Ahun, etc.

De ce mariage vinrent :

1° Philibert, dont l'article suit ;
2° Léonard, chevalier de Malte, commandeur des Bordes, grand bailli de Lyon, mort en 1761 ;
3° François-Louis, chevalier de Malte, commandeur de Maisonice, mort en 1762 ;
4° Autre Léonard, chevalier de Malte, comte de Brioude, mort en 1754.

XVIII. Philibert, comte D'Ussel, haut et puissant sei-

gneur, chevalier, seigneur du Bech, Saint-Germain, du Gombeix, Fayat, etc., baron de Châteauvert, co-seigneur de la ville d'Ussel, épousa, le 5 septembre 1706, Jeanne de Joussineau de Tourdonnet, fille du marquis de Joussineau de Tourdonnet, chevalier, seigneur de Fayat, Saint-Martin, et des Ousines. Il laissa de ce mariage:

1° Guy, dont l'article viendra;
2° François, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Georges, mort en 1758;
3° Valéric, chevalier de Malte, capitaine dans le régiment du roi, tué à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745;
4° Léonarde, religieuse à l'abbaye des Aloix, abbesse de l'abbaye royale de Bonnesaigne, morte en 1777.

XIX. Guy D'Ussel, IIe du nom, haut et puissant seigneur, comte d'Ussel, chevalier, seigneur du Bech, Saint-Martial-le-Vieux, Fayat, Flayat, baron de Châteauvert et de Crocq, co-seigneur de la ville d'Ussel, épousa, le 20 février 1732, Marguerite de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Flayat, Briailles, Blanzat, et fille du comte de Saint-Julien de la Rivière.

De ce mariage vinrent:

1° Marc-Antoine, dont l'article suivra;
2° Valérie, chevalier de Malte, mort jeune;
3° François-Aimé, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Georges, mort glorieusement lors de la prise de Malte par Buonaparte;
4° Hiacinthe, qui a fondé la seconde branche rapportée ci-après;
5° Marguerite, abbesse de l'abbaye des Aloix, à Limoges;
6° Léonarde, morte religieuse, en la communauté de Saint-Genès-les-Monges;
7° Marie, qui épousa Jacques de Gain de Linard, chevalier, seigneur d'Anval, Thessonières, Goursolles, etc., capitaine au régiment d'Enghien.

XX. Marc-Antoine, marquis D'Ussel, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Bech, Saint-Martia-le-Vieux, Fayat, Flayat, Blanzat, de la Rivière, la Rode, la Garde, Marsse, du Triouloux, etc., baron de Châteauvert et de Crocq, co-seigneur de la ville d'Ussel,

capitaine dans le régiment de Conti, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 16 juin 1762, Catherine-Claire de Salvert Montroignon, fille de haut et puissant seigneur le marquis de Salvert, chevalier, seigneur de la Rode, la Garde, Marsse et du Trioulloux. De ce mariage sont issus :

1° Léonard, dont l'article viendra ;
2° François-Aimé, chevalier de Malte, mort jeune ;
3° Léonarde, alliée à Jean-Louis, baron de Mirambel, chevalier, seigneur de Mirambel, Saint-Remy, la Gastine, la Courterie, etc.
4° Léonarde-Rosalie, mariée au baron de Beaune de Romanez, chevalier, seigneur de Beaune, chevau-léger de la garde du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
6° Louise-Marie, mariée au comte de Cosnac, capitaine au régiment de Penthiévre, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XXI. Léonard, marquis D'USSEL, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Bech, de Saint-Martial-le-Vieux, Flayat, Blanzat, la Rivière, Méonsse, la Rode, la Garde, de Marsse, du Trioulloux, etc., baron de Châteauvert et de Crocq, co-seigneur de la ville d'Ussel, épousa, en 1784, Joséphine-Honorée-Souveraine de la Rochefoucaud Cousages, fille de M. le comte de la Rochefoucaud Cousages, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Cousages, la Cassagne et d'Enteville. De ce mariage sont venus :

1° Hiacinthe-Aimé d'Ussel ;
2° Louis-Armand ;
3° Louis-Annet, réformé à la suite des blessures qu'il a reçues dans la dernière campagne d'Italie ;
4° Joseph, blessé grièvement à la bataille du 21 mars dernier ;
5° Gustave-Auguste, retiré du service par suite des blessures qu'il a reçues à l'affaire de Leipsic, dans la dernière campagne.

Seconde Branche.

XX. Hiacinte, comte D'USSEL, troisième fils de Guy, IIe du nom, et de Marguerite de Saint-Julien, chevalier

de Malte, ancien page du roi, et lieutenant-colonel du sixième régiment de dragons, conseiller de préfecture du département de la Corrèze, membre du corps électoral du même département, et l'un des candidats présenté dans les précédentes assemblées de ce corps, pour le sénat, a épousé, le 20 avril 1775, Madeleine Dubois de Saint-Hilaire; fille de Jean-Jacques Dubois, baron de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur de Chamcyrat, la Borde et Villeneuve. De ce mariage :

1° Pierre, mort à l'âge de 21 ans, par suite des blessures et des fatigues qu'il avait essuyées à l'armée du nord, en 1793 et 1794;
2° Jacques d'Ussel, dont l'article viendra;
3° Hector, officier dans le seizième régiment de dragons, tué en Espagne; il avait obtenu la décoration de la légion d'honneur, dans la première campagne de Pologne contre les Russes, celle d'officier à 21 ans, dans l'avant-dernière campagne d'Espagne; et il avait été présenté, par son régiment, comme le plus brave, pour l'ordre des trois Toisons, créé par Buonaparte.

XXI. Jacques, vicomte D'USSEL, électeur du département de la Corrèze, et membre du conseil général du même département, a épousé, le 14 juin 1808, Marie-Jeanne du Giraudès, fille de Marie-Antoine du Giraudès, écuyer, seigneur du Bournazel, de Cambourieux et de la Roche. Il a de ce mariage :

1° Hiacinthe, IIe du nom;
2° Louise d'Ussel.

Armes : « D'azur, à une porte d'or; la serrure et les » bris-d'huis de sable, accompagnée de trois étoiles du » second émail ».

TAURIAC (DE) : famille noble d'extraction originaire de Rouergue, où elle réside encore de nos jours.

Il est assez difficile de prouver authentiquement l'origine de plusieurs illustres maisons du royaume avant l'an 1000; la plupart jusqu'alors et même long-temps après ce temps là ne furent connues que par traditions :

celle de Tauriac, en Rouergue, est de ce nombre. On trouve que Charlemagne allant en Espagne faire la guerre aux Sarrasins, et passant en Rouergue, fit construire un pont sur la rivière d'Olt, pour l'exécution duquel il laissa un gentilhomme nommé Tauriac, qui le fit achever. Il fut nommé pont d'*Espalion*, ainsi qu'il l'est encore aujourd'hui. On a bâti depuis près de ce pont la ville d'Espalion, dans laquelle le même Tauriac fit construire une maison, qui devint exempte de toutes sortes de tailles et cens. Catel, en son Histoire des comtes de Toulouse, Liv. II, Chap. VI, fol. 215, rapporte le contrat de donation faite en 1224, par Raymond, comte de Toulouse, à Baudouin son frère, du comté de Bourniques et des places de Salbagnac et de Montclas, dans lequel acte un Ysarn de Tauriac a signé présent à la suite du seigneur comte de Toulouse. On ne peut néanmoins remonter la filiation par titres de cette maison qu'à Pierre de Tauriac, qui suit :

I. Pierre DE TAURIAC, Ier du nom, écuyer, vivant en 1344, habitait la ville d'Espalion. Il fut père d'Olivier de Tauriac, qui suit.

II. Olivier DE TAURIAC, écuyer, fut marié par son père avec Fizes Dujou, fille de Gérault Dujou, par contrat du jour de la fête de Saint-Luc, de l'an 1344, reçu par Pierre, notaire public de la baronnie de Calmont. Ce mariage se prouve encore par un extrait en parchemin de la reconnaissance qu'Olivier de Tauriac, écuyer, fit de la dot constituée à ladite Fizes Dujou, sa femme, lequel extrait fut fait de l'autorité du juge d'Espalion, qui se tenait à Rhodès, parce que ledit Gérault Dujou, père de Fizes, en avait perdu la première grosse, lorsque les Anglais se rendirent maîtres d'Espalion. Cet acte est de l'an 1346. Il laissa de son mariage :

III. Jean DE TAURIAC, Ier du nom, écuyer, rapporté dans une procuration de son père, en sa faveur, du 12 janvier 1409, reçue par Guillaume Bonnalt, notaire public de la baronnie de Calmont. Il s'établit aux environs d'Espalion, depuis la prise de cette ville par les Anglais, et fut père de

IV. Raymond DE TAURIAC, Ier du nom, chevalier, qualifié fils de Jean de Tauriac, écuyer, dans son contrat de mariage avec Gauside Grégoire, fille de noble Ge-

rault Grégoire et d'Antoinette Trasnelat, reçu par Jean Calmitte, notaire public à Milhaud, le 5 décembre 1455. Il obtint des lettres-royaux de restitution ou supplément de légitime pour sa femme, de l'an 1462, dans lesquelles ledit Raymond de Tauriac est qualifié *miles*. Il existe une bulle du pape Sixte IV, du 16 juin 1477, qui permet audit Raymond et à Gausde Grégoire, son épouse, d'avoir un confesseur régulier ou séculier et leur accorde la bénédiction de ce Saint Père pendant leur vie et à l'article de leur mort. Ils eurent pour fils :

V. Antoine DE TAURIAC, Ier du nom, né le 17 novembre 1467, marié avec Bellotte du Pouget, fille de noble Hugues du Pouget, seigneur de la Cassotte, de Vigoureuse, Sigalde, etc., de la ville de Requestat, en Rouergue. De ce mariage vint :

VI. Jean DE TAURIAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Rome, né le 3 janvier 1509, qui acquit, par acte du 23 novembre 1553, divers fiefs et rentes de messire Amblart de Roquelaure. Il laissa de son mariage contracté avec N..... Levezonne de Fonteilles :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° Delphine de Tauriac, mariée à N.... de Bonnal, juge-bailli de la ville de Milhaud, par contrat du 11 juin 1561.

VII. Antoine DE TAURIAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Rome, baron de Saint-Bauzely, né en 1547, reçut une reconnaissance et prestation de foi et hommage des habitants de Saint-Rome, le 17 mars 1572, et rendit aveu au roi pour ladite seigneurie, le 24 juillet de la même année. Il épousa, le 18 décembre 1574, Bernardine Deyse, fille de Pierre Deyse, écuyer, gouverneur d'Aiguemortes, et de demoiselle Tuphène de Rosel. Il testa, le 2 septembre 1580, et laissa de son mariage :

VIII. Jean-Antoine DE TAURIAC, seigneur de Saint-Rome, baron de Saint-Bauzely, marié, le 16 mai 1630, avec Angélique de Grenier, fille de Pierre de Grenier, et de Jeanne de Falgueivolles, dont entr'autres enfants :

1° Jacques, seigneur de Bussac, qui rendit hommage au roi, le 12 avril 1658, et épousa, le 25

janvier 1660, Honorée de Bonnal, fille de N...., de Bonnal, juge et bailli de la ville de Milhaud ;

2° Pierre, dont l'article suit ;

3° Antoine, auteur de la branche rapportée plus loin.

IX. Pierre DE TAURIAC, chevalier, seigneur de Bussac, Lavincas, Tiergnes, épousa, le 26 novembre 1656, Marie de Gaujal, fille de Jacques de Gaujal, et de dame Marguerite de Rochefort ; il testa, le 12 avril 1706, et laissa de son mariage :

1° Jacques, dont l'article suit ;

2° Michel, capitaine au régiment de Sault, infanterie ;

3° Claire, mariée, le 10 mars 1686, avec Charles Dexea, seigneur de la Louvière, capitaine de chevau-legers, au régiment de Crillon, puis major et premier capitaine du régiment de Monteroux, cavalerie ;

4° Marie, femme, le 18 février 1691, de Louis de Grieu, écuyer, capitaine des carabiniers.

X. Jacques DE TAURIAC, chevalier, marquis de Tauriac, seigneur de Bussac, co-seigneur de Luzençon, capitaine au régiment de Sault, infanterie, capitaine châtelain de la ville de Milhaud, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné du roi pour ses services militaires et ses blessures, nommé commissaire de la noblesse de l'élection de Milhaud, par lettres du roi, du 3 février 1718, testa, le 17 août 1726, et mourut au mois de novembre suivant. Il avait épousé, le 17 avril 1717, dame Philippe d'Assas de Chanfort, de laquelle il laissa :

XI. Philippe-Jacques DE TAURIAC, chevalier, seigneur de Bussac, Lavincas, Luzençon, Boissanis et autres lieux, né le 25 octobre 1718, capitaine au régiment de Vienne, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné du roi pour ses services militaires. Il testa, le 25 janvier 1771, et laissa de son mariage, contracté le 16 avril 1762, avec demoiselle Marguerite-Antoinette d'Elrane de Vibrac, fille de Louis-Gaspard d'Elrane de Vibrac, et de dame Françoise du Portail :

1° Philippe-Louis-Gaspard, dont l'article suit ;
2° Jean-Louis de Tauriac, chevalier de Malte, en 1786 ;
3° Antoine de Tauriac, chevalier de Malte, en 1786.

XII. Philippe-Louis-Gaspard DE TAURIAC, chevalier, marquis de Tauriac, chevalier de Malte, ancien page de la chambre du roi, et ancien officier de Royal, cavalerie, a pour fils,

Auguste de Tauriac, chevalier, officier de Chasseurs à cheval.

Seconde branche.

IX. Antoine DE TAURIAC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lavincas, troisième fils de Jean-Antoine de Tauriac et d'Angélique de Grenier, né le 9 décembre 1539, épousa le 24 janvier 1668, Marie de Montrozier, fille de Guillaume de Montrozier et de Marthe Desmazels. Ses enfants furent :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Pierre, chevalier, seigneur de Saint-Jouary, colonel au régiment d'Auroy, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Susanne de Cavalier, fille de N.... de Cavalier et de dame de Corbon, dont est issue Susanne de Tauriac ;
3° Jacques, chevalier, marié le 24 mars 1721, avec Anne de Bonnefons, fille de Marc-Antoine de Bonnefons, avocat au parlement, et de Susanne de Cavalier ;
4° Anne de Tauriac, marié le 28 juin 1707, avec Samuel de Gaujal de Grandcombe, officier au régiment de la Marine.

X. Jean DE TAURIAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur baron de la Romiguière, le Truel, Costrix, né le 21 mars 1671, ancien capitaine au régiment de Vendôme, infanterie, rendit hommage au roi, le 21 janvier 1728, et avait épousé, le 23 mai 1707, Susanne de

Carbon, fille de Jean de Carbon, et de Marie de Molenier. Il testa, le 11 mars 1748, et laissa :

1° Antoine, dont l'article viendra ;
2° Pierre, chevalier, capitaine au régiment d'Auvoy, infanterie, marié, le 10 février 1744, avec Elisabeth de Gaujal, fille de Samuel de Gaujal, seigneur de Grandcombe, officier d'infanterie, et d'Anne de Tauriac ;
3° Jean, chevalier, tué à la citadelle de Strasbourg, étant dans la compagnie des trois cents gentilshommes que Louis XV avait formée ;
4° Jacques de Tauriac, chevalier, capitaine au régiment de Condé, infanterie, mort le 16 septembre 1747, à la suite des blessures qu'il reçut au col de l'Assiette, en Dauphiné ;
5° Marie-Susanne, alliée, le 27 juillet 1733, à Pierre-François de Leyrat, grand-voyer, président-trésorier de France ;
6° Elisabeth de Tauriac, élevée en la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, en 1721, morte religieuse au monastère de Vielmaur, près Castres.

XI. Antoine DE TAURIAC, III^e^ du nom, chevalier, seigneur, baron de la Romiguière, le Truel, Costrix, etc., né le 30 janvier 1714, capitaine au régiment de la Roche-Aymon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, rendit hommage au roi, le 16 avril 1766, et testa le 25 mars 1775. Il laissa de son mariage, contracté le 25 janvier 1761, avec Madeleine d'Assas de Chanfort, fille de N..... d'Assas de Chanfort, chevalier, seigneur de Saint-André, Ardeliers et autres lieux, et de dame Marguerite de Brun de la Croix :

1° Antoine-Louis, baron de Tauriac, ancien officier au régiment du roi, cavalerie, qui a émigré et fait la campagne de 1792 ; il est mort en 1812 ;
2° Philippe-Jacques de Tauriac, abbé, ancien chanoine du chapitre de Saint-Léon, en Rouergue, a émigré en 1791 ;
3° Antoine-Guillaume-Louis, dont l'article suit ;
4° Marie-Gabrielle-Françoise de Tauriac, alliée à M. le Vicomte du Puy-Montbrun ;
5° Marguerite-Françoise de Tauriac ;

6° Marguerite-Madeleine-Sophie de Tauriac, alliée à M. Artault de la Jonquière ;

7° Françoise-Marie de Tauriac, mariée au comte d'Ambur de Beaumevieille.

XII. Antoine-Guillaume-Louis, baron DE TAURIAC, connu auparavant sous le nom de *chevalier de Tauriac*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Vivarais, infanterie, émigra en 1791, fut joindre les princes frères du roi à Coblentz, et entra à la création des régiments à cocardes blanches, en qualité d'officier dans celui de M. le duc de Castries, où il est demeuré jusqu'au licenciement, effectué en 1802. Il est marié avec Marie-Antoinette de Gourgas, fille de Vincent de Gourgas, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Briqueville, infanterie.

Armes : « D'azur, au taureau d'or. Devise : *Nil timet* ; » Tenants, deux hommes d'armes ».

GRIFFON : famille originaire du Poitou, fixée depuis plusieurs siècles dans la ville de Saint-Jean-d'Angely.

I. Jean GRIFFON, Ier du nom, fut annobli par Charles VII, le 4 août 1441, ainsi qu'il résulte du titre déposé chez Jouslain, notaire, à Saint-Jean-d'Angely, en récompense de son dévouement et de sa fidélité envers le Roi. Il avait épousé demoiselle Catherine-Marie de Boisblanc, fille de noble homme de Boisblanc. De ce mariage vinrent :

1° Christophe-Antoine, dont l'article suit ;

2° Joséphine-Adélaïde, morte sans alliance.

II. Christophe-Antoine GRIFFON, écuyer, seigneur de Terrefort, épousa damoiselle Louise de Mouville, fille de Jacques-Louis de Mouville, qualifié *chevalier*.

De ce mariage vinrent :

1° Louis-André, dont l'article suit ;

2° Jeanne-Antoinette, morte jeune.

III. Louis-André GRIFFON, chevalier, seigneur de

Terrefort, épousa damoiselle Marguerite de Beaumont, dont il eut :

1° Jean Griffon, qui a formé la branche de la Richardière, éteinte en la personne d'Aubin Griffon, écuyer, marié, 1° à N..... dont il a eu Henri-Charles-Baptiste Griffon, chevau-leger de la garde de Louis XVI, tué dans la Vendée, en défendant la cause royale ; 2° avec Marguerite-Elisabeth de Chastenet, dont est issue Henriette-Marie-Susanne-Adélaïde Griffon, mariée, le 30 octobre 1813, à Claude-Marie Deschamps de Brèche, gentilhomme de Bourgogne ;

2° Etienne, dont l'article suit.

IV. Etienne Griffon fut reçu échevin de la ville de Saint-Jean-d'Angely, le 24 octobre 1573, et mourut dans cette place, après l'avoir exercée 23 ans. Son fils lui succéda ; il avait épousé demoiselle Marie Mangou, dont il eut :

1° Sébastien, dont l'article suit ;

2° Claude, décédé sans postérité : il fut renfermé, le 6 mai 1619, pour être resté fidèle au roi. On a trouvé dans les anciens mémoires de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely, la note suivante. « Le 6 mai 1619, le sieur Dupart, lieutenant » pour le roi en cette ville, un grand fauteur » des hérétiques, tourmenta cruellement les ca- » tholiques, et sous ombre que le sieur Claude » Griffon maintenait les intérêts du roi, le fit » prendre et le mit prisonnier dans la tour de » la porte de Niort, où il le retint long-temps » avec beaucoup de cruauté, sans autre raison » qu'il se défiait de lui, et craignait qu'il ne » reconnût ses mauvais desseins, et en donnât » avis à la cour ».

Cette note a été fournie par don Chapot, prieur des Bénédictins.

V. Sébastien Griffon, écuyer, seigneur de Fiefmélé, fut reçu échevin, le 30 octobre 1596, et exerça cette place jusqu'en 1621. Le prince de Condé étant décédé en 1588, à Saint-Jean-d'Angely, son corps fut emmené, le 23 novembre 1613, par MM. Lagrange et de

Chaumont, pour être porté à Vallery. Ce furent MM. Sébastien Griffon, Rafin, Pigoure et Mechain, qui le tirèrent de la chambre, et le portèrent jusqu'au carrosse, où ils le placèrent. Il avait épousé, le 17 décembre 1599, demoiselle Marie Coulon, dont il eut :

VI. Etienne GRIFFON, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fiefmélé, qui épousa, le 25 mai 1642, demoiselle Elisabeth Boisard dont il eut :

1° Charles-François, dont l'article suit ;
2° Jean, mort prêtre, curé de Saint-Pardoult, arrondissement de Saint Jean-d'Angely, et chanoine de Saint-Pierre de Surgères.

VII. Charles-François GRIFFON, écuyer, seigneur des Varennes, conseiller du roi, mourut le 13 octobre 1713; il avait épousé, le 21 novembre 1677, demoiselle Marie-Ursule d'Aillaud, qui fut dotée par très-haute et puissante dame de Cambon, duchesse d'Epernon. De ce mariage sont sortis :

1° Pierre-Charles, né le 29 juin 1682, mort sans postérité, le 17 janvier 1756;
2° Honoré-Toussaint, dont l'article suit :
3° Jean, mort jeune ;
4° Marie-Anne, morte fille ;
5° Louise-Ursule, mariée à messire de Beaupoil de Saint-Aulaire. Il n'y a pas eu d'enfants de ce mariage.

VIII. Honoré Toussaint GRIFFON, écuyer, seigneur de Plenneville, né le premier novembre 1687, mort le 28 septembre 1755, avait épousé, le 24 avril 1728, demoiselle Marie-Thérèse Payen de la Pinaudière, fille de messire Louis Payen de la Pinaudière, écuyer.

De ce mariage sont issus :

1° Jean-Baptiste-François, dont l'article suit ;
2° Pierre-Honoré, dont l'article viendra ;
3° Marie-Louise-Thérèse, mariée à messire Jean-Alexandre d'Anglars, chevalier, seigneur de Pechaure, originaire de Périgueux. Il y a eu de ce mariage, huit enfants, cinq garçons et trois filles. Les cinq garçons servaient tous leur prince, et ont tous émigré. Quatre d'entre eux ont fait la guerre

dans la Vendée : deux y ont trouvé la mort ; l'un a été tué à la tête des royalistes ; l'autre ayant été pris par suite de l'affaire de Quiberon, fut jugé et absous à cause de son extrême jeunesse ; ayant été embarqué par suite de son jugement, le vaisseau à péri corps et biens.

IX. Jean-Baptiste-François Griffon, écuyer, seigneur du Bellay, épousa demoiselle Jeanne-Thérèse de Jandin, fille de messire Philippe de Jandin, chevalier, seigneur du Bellay, originaire de Verdun, lieutenant dans Royal-Piémont, cavalerie. De ce mariage sont venus :

1° Joseph, dont l'article suit ;
2° Philippe-Honoré, mort jeune, le 5 novembre 1761 ;
3° Marie-Thérèse, mariée à M. François Tillié ;
4° Thérèse, restée fille.

X. Joseph Griffon, écuyer, seigneur du Bellay, a épousé, le 25 janvier 1785, demoiselle Elisabeth-Victoire d'Anglars, sa cousine germaine ; il avait émigré avec ses cinq beaux-frères, et mourut à Paris, le 31 mars 1802, laissant de son mariage :

1° Joseph-Jean-Baptiste-Alexandre, né le 24 mars 1788 ;
2° Armand-Frédéric, né le 18 novembre 1790, entré au service militaire avant 16 ans ; il sert maintenant dans la compagnie de Grammont. Il est chevalier de la Légion d'honneur, et a été décoré du Lys, le 12 mars 1814. Il a fait toutes les campagnes d'Espagne, de Portugal, et une partie de celles du Nord : ayant été fait prisonnier à Brienne, avec un escadron de lanciers de la Garde, où il servait alors, il s'est sauvé, et a été rejoindre à Bordeaux, le duc d'Angoulême, qui l'admit dans sa Garde.

XI. Pierre-Honoré Griffon, écuyer, seigneur de Plenneville, deuxième fils de Honoré-Toussaint, épousa Angélique Delastre, fille de messire N..... Delastre, écuyer, seigneur de Bouchereau ; il a eu de ce mariage :

1° Charles, dont l'article suit ;

2° Jean-Baptiste, dont l'article viendra ;
3° Alexis, qui a émigré, et fait la campagne des princes ;
4° Joseph, mort sur le Northumberland, vaisseau de l'état ;
5° Honoré, décédé à Santo-Domingo ;
6° Auguste ;
7° Marie-Thérèse, restée fille.

XII. Charles GRIFFON, a servi plusieurs années dans les gardes du corps, compagnie de Villeroy ; il est maintenant inspecteur des impositions indirectes, à Orléans.

XII. Jean-Baptiste GRIFFON, frère du précédent, a servi dans la même compagnie jusqu'au licenciement ; il est maintenant Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely. Il a épousé, le 31 mai 1791, demoiselle Marie-Anne-Ursule-Susanne de Reboul, fille de messire Jacques-Bertrand de Reboul, lieutenant-colonel du régiment de Boulonnais, infanterie, et décédé maréchal-de-camp. Il a de ce mariage :

1° Jacques-Bertrand, lieutenant au 52e régiment de ligne. Il a fait les dernières campagnes ;
2° Pierre-Candide, garde-d'-honneur au 3e régiment, lequel a disparu, le 15 novembre 1813, entre Spire et Landau ;
3° Caroline, mariée, le 10 novembre 1813, à messire Camille Normand, écuyer, seigneur d'Authon.

Il existe à la Rochelle deux branches de cette famille, fondées par Etienne ; mais ces deux branches ayant perdu leurs papiers, n'ont pu fournir les notes nécessaires : il en existe une autre à Bordeaux, fondée par Sébastien, et qui se trouve dans le même cas. Le dernier rejetton de cette branche est fils de demoiselle Catherine-Amante Garros de Senejac, d'une famille des plus considérables du Bordelais, alliée aux maisons de Duras et de Fronsac.

Ce jeune homme s'est conduit de la manière la plus distinguée à l'arrivée de son Altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême, à Bordeaux. Il est maintenant capitaine de cavalerie, aide-de-camp du général Beaumont, embarqué avec lui pour une expédition importante en Afrique.

Armes : » D'azur, au griffon d'argent. «

PASQUIER DE FRANCLIEU, en l'Isle de France; famille distinguée par les services militaires qu'elle a rendus à l'état, et par les alliances considérables qu'elle a contractées, notamment avec les maisons de Crussol-d'Uzès, de Caylus, de Courten, de Seran-de-Genlis, de Clermont, de Busca, de Montesquiou; etc. Les lettres d'érection en marquisat des terres et seigneuries de Lascazères, Hagedet, Soublecauze, Barbazan, Hichac, Canssade et Estirac, sous le nom de Franclieu, en faveur de Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent Pasquier de Franclieu, données par Louis XV, au mois de juillet 1767, portent en substance que : « *La noblesse de la famille de Pasquier de Franclieu, originaire de l'Isle de France, est trop ancienne pour qu'on puisse en indiquer l'origine* ». Nous nous contenterons donc d'en rapporter ici la filiation suivie, qui remonte à :

I. Robert PASQUIER, l'un des vingt-sept écuyers de la compagnie de Hue de Kaurtrec, chevalier, sous la charge de messire Foulques de Laval, capitaine général des pays d'Anjou et du Maine, reçu à Paris, le 20 novembre 1356. Il donna quittance de sept livres pour ses appointements militaires au trésorier de la guerre, le 20 mars 1358. Il eut pour fils :

II. Jean PASQUIER, Ier du nom, écuyer, qui servait dans l'armée du roi de Navarre, en 1377, et fit la croisade contre les Maures. Il fut père de :

III. Thomas PASQUIER, écuyer, seigneur de Puimaugé, qui servit dans les guerres contre les Anglais. Il est compris dans une revue faite à Paris, de la compagnie de chevaliers et d'écuyers, sous la charge du seigneur de Lesnerac, capitaine de Clisson, le 27 janvier 1382. Il eut pour fils :

IV. Olivier PASQUIER, écuyer, seigneur de Puimaugé, capitaine d'une compagnie de quarante-cinq écuyers, dont la revue fut faite à Arras, les 20 septembre et 9 octobre 1386. Il est nommé dans l'acte de partage des biens du connétable de Clisson, entre le vicomte de Rohan, et Béatrix de Clisson, de l'an 1409, et dans un autre acte qu'il avait passé, le 7 juillet 1397. Il fut père de :

V. Jean PASQUIER, IIe du nom, écuyer, qui servait dans la compagnie d'hommes d'armes du comte de Dunois, en 1451, 1456 et 1458. Il eut pour fils :

VI. Pierre Pasquier, Ier du nom, écuyer, seigneur des Essarts et de Franclieu, qui, en 1491, était un des écuyers de la compagnie du seigneur de Berbeynières, et qui signa à la rédaction de la coutume de Meaux, le 20 septembre 1509. Il avait épousé Jeanne de Clermont, dont est issu :

VII. Charles Pasquier de Franclieu, écuyer, seigneur de Villaines, archer et homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie de MM. de Montmorency. Il servit avec distinction dans les guerres d'Italie, en 1520, 1530 et 1540. Il laissa d'Anne Robillard, sa femme :

VIII. Pierre Pasquier de Franclieu, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villaines, de Franclieu, des Bergeries, etc., enseigne de la compagnie d'ordonnance du roi, commandée par Anne de Montmorency. Il fut aussi gentilhomme ordinaire de François, duc d'Alençon, frère du roi Henri III, et épousa à Paris, le 15 mai 1561, damoiselle Madeleine Bouvot, fille de noble homme Jacques Bouvot, et du consentement de Fiacre Bouvot, son frère aîné, sénéchal de Saintes. De ce mariage est issu :

IX. Pierre Pasquier de Franclieu, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Villaines, de Franclieu et des Bergeries. Il servit comme ses pères dans les ordonnances du roi, et le 29 mai 1580, il obtint l'agrément de Henri III, pour une place de l'un des cent gentilshommes de la chambre de ce prince. Il fit prisonnier de guerre le sieur de Voisins, ligueur, suivant une ordonnance du maréchal de Biron, en date du 30 octobre 1591. Il avait épousé, le 28 janvier 1585, damoiselle Madeleine Chauveau, sœur de noble homme maître Gui Chauveau, lieutenant-général de Melun, et fille de Julien Chauveau, seigneur de Villetaneuse, et de damoiselle Marie Trevet. De ce mariage vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit ;
2° Antoine, mort à l'armée, capitaine d'infanterie ;
3° Louis-Florent, marié, le 31 janvier 1616, à N..... de Chauvelin ;
4° Catherine Pasquier de Franclieu, alliée à Louis Goeslard, avocat au parlement.

X. Pierre Pasquier de Franclieu, IVe du nom, écuyer,

né le 16 mai 1595, servit dans les guerres de son temps, fut maintenu dans ses priviléges, par sentence de l'élection de Paris, du 30 juin 1634, et par ordonnance, du 10 juin 1641, et mourut, le 20 décembre 1666. Il avait épousé, le 26 juin 1622, Marie Portas, fille de noble homme François Portas, conseiller du roi, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel de la reine Marguerite, sur la résignation duquel, Pierre Pasquier fut pourvu de l'office de conseiller du roi, bailli de Brie-Comte-Robert, et de Marie de Héere. Il laissa de ce mariage:

1° Charles-Pierre, dont l'article viendra;

2° François-Michel, écuyer, sieur des Bergeries, de Franclieu et Lavau, né le 10 avril 1626, et maintenu dans ses priviléges de noblesse, par sentence du 18 juin 1665. Il servait alors depuis plus de vingt ans, et par ses services était devenu maréchal de bataille ès-armées du roi, premier capitaine et major du régiment de Broglio, infanterie. Depuis il fut successivement chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi de la ville de Condé, en Flandres, et nommé brigadier d'infanterie, le 11 septembre 1706. De son mariage avec Charlotte de Chamoy, il laissa:

a. N..... religieux bénédictin;

b. Charles, capitaine dans le régiment de Piémont, tué au siège de Namur;

c. Alexis, seigneur de Franclieu, des Bergeries, de Deuval et d'Adencourt, marié avec Marie Nivelle de la Chaussée, dont il avait, en 1713, Henriette Pasquier de Franclieu, alliée à M. de Courten;

d. Charlotte-Madeleine, alliée, 1° à Nicolas Hamelin, écuyer, seigneur de Chaiges; 2° le 26 décembre 1705, à François-Charles de Crussol-d'Uzès de Montauzier, dit le *comte d'Uzès*, mort le 2 avril 1736, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Landrecies, troisième fils d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair laïc de France, et de Marie de Sainte-Maure, duchesse de Montauzier;

3° Marie, femme de N..... de Beaumont;

4° Madeleine Pasquier de Franclieu, née le 4 octobre 1630, morte le 2 juillet 1696.

XI. Charles-Pierre Pasquier de Franclieu, né le 24 avril 1625, major, puis lieutenant colonel du régiment de Broglie, eut le commandement de Charleroi, menacé d'un siège par le prince d'Orange, qu'il soutint avec valeur et qu'il fit lever. Il fut nommé pour commander dans le château et duché de Bouillon, et ensuite gouverneur de Dinan, ainsi qu'il appert par une lettre que lui écrivit Louis XIV, datée du camp de Keurain, du 22 juin 1676, à l'occasion de la victoire remportée par le maréchal de Vivonne, sur les flottes d'Espagne et de Hollande. Il fut enfin nommé maréchal des camps et armées du roi, et mourut à Brie-Comte-Robert, le 8 novembre 1709, à la suite de dix-huit blessures qu'il avait reçues dans diverses actions. Il avait épousé de l'agrément du roi, le 6 novembre 1678, Marie-Thérèse de Wandre, fille de noble et illustre seigneur Jacques-Laurent de Wandre, et de dame Anne Lambiche. Il laissa de ce mariage :

XIII. Jacques-Laurent-Pierre-Charles Pasquier, seigneur de Franclieu, de Lescazères, Hagedet, Soublecauze, Barbazan, Hichac, Caussade, Estirac, né le 24 avril 1680. Il commença à servir en qualité d'enseigne de la Colonelle dans le régiment de Sor, et emporta l'épée à la main, à la tête d'un piquet de soixante caporaux, la Bastia, en Italie, défendue par six cents hommes, ce qui lui valut un régiment d'infanterie qui a porté son nom, et dont il fut nommé colonel par commission, du 5 mars 1706. Il se distingua à la tête de son régiment dans la campagne de la même année, étant du corps qui défendait les lignes le long du Rhin, qu'il commanda en chef pendant plusieurs jours. Il passa en Flandres avec son régiment, et se jeta dans Condé, menacé de siège, où son oncle commandait ; il en sortit ensuite à la tête de son régiment et de plusieurs piquets pour assiéger Saint-Guillin, aux ordres du sieur d'Albergotti ; il forma l'attaque particulière sur la chaussée qui va de cette place à Condé, détermina par ce mouvement, et reçut la capitulation dans le temps qu'il avait reçu les ordres de se replier. Le roi d'Espagne Philippe V, l'ayant nommé son aide de camp, il passa à son service avec l'agrément du roi Louis XIV, qui lui

permit de vendre son régiment, et lui dit qu'il lui tiendrait compte des services qu'il rendrait au roi son petit-fils. Le premier juin 1711, il fut nommé colonel du régiment de Newport, infanterie walonne, et comme il avait reçu treize blessures à la bataille de Villa Viciosa, le 10 décembre 1710, en cette considération Sa Majesté catholique lui accorda, le 15 janvier 1713, une pension de trois cents pistoles d'or, sur une commanderie de l'ordre de Saint-Jacques. Le même prince le nomma en outre brigadier de ses armées, le 30 janvier 1719, et lui donna le gouvernement de Fraga, dans le royaume d'Aragon, le 18 décembre 1723. Il avait épousé, le 2 novembre 1720, Marie-Thérèse de Busca, dame de Lascazères, d'Estirac, de Hagedet, d'Hichac, etc., fille et héritière de noble Jean de Busca, seigneur desdits lieux, officier au régiment de Condé, cavalerie, et de Philippe du Plaa, d'une famille d'Espagne. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent, dont l'article viendra ;
2° Louis-François-Catherine Pasquier, baron de Franclieu, mort sans alliance, en 1804 ;
3° Jean-François-Anselme, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné ;
4° Marie-Thérèse-Louise-Barbe-Françoise, née le 9 mars 1723, morte le 6 décembre 1732 ;
5° Marie-Françoise, } nées le 9 mai 1727 ;
6° Marguerite-Louise, }
7° Charlotte-Marguerite, née le 9 juin 1728, mariée à N..... de Caffagnière ;
8° Thérèse-Angélique, née le 2 octobre 1730, abbesse de l'abbaye royale d'Hières, morte le 10 décembre 1814 ;
9° Marie-Marguerite, née le 15 juillet 1732 ; } religieuses ursulines à Tarbes ;
10° Elisabeth Pasquier, née le 12 octobre 1733 ; }
11° Louise-Charles Pasquier de Franclieu, née le 14 février 1740, élevée à Saint-Cyr, mariée à N..... Duclosier ;

XIII. Jean-Baptiste-Madeleine-Isidore-Charles-Laurent Pasquier, marquis de Franclieu, seigneur de Lascazères-Franclieu, Hagedet, Hichac, Coussade, Esti-

rac, etc., né à Fraga, au royaume d'Aragon, le 5 avril 1724, d'abord mousquetaire du roi dans la première compagnie; ensuite capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se trouva dans plusieurs batailles et autres actions où il signala son courage et son habileté. Ce fut lui qui, en récompense de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, obtint du roi Louis XV, les lettres d'érection en marquisat de ses terres et seigneuries. Il a eu pour enfants :

1° François-Charles Pasquier de Franclieu, capitaine au régiment de Bourbon, dragons, mort sans alliance en émigration ;
2° Jean-Anselme-Louis, dont l'article suit;
3° N..... mariée à M. de Journat, intendant d'Auch;
4° N..... alliée à M. de Palaminy.

XIV. Jean-Anselme-Louis Pasquier, marquis de Franclieu, capitaine au régiment de Royal-Cravatte, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait toutes les campagnes de l'émigration en Espagne. Il a épousé demoiselle de Nolivos, fille de N..... de Nolivos, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a de ce mariage deux filles en bas âge.

XIII. Jean-François-Anselme Pasquier, comte de Franclieu, seigneur d'Eraine, l'Evêché, Fouilleuse, Bailleul, né le 21 avril 1735, page, écuyer, puis aide-de-camp de monseigneur le prince de Condé, servit toujours sous ce prince pendant la guerre de sept ans, et les campagnes de l'armée de Condé, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis maréchal-de-camp. Il laissa de son mariage contracté avec Marie-Catherine-Françoise de Belleval :

1° Louis-Henri-Camille Pasquier, comte de Franclieu, capitaine de dragons au régiment de Bourbon. Il a épousé, 1° demoiselle N..... de Bréda, dont il lui reste aujourd'hui trois demoiselles, l'une mariée au baron de Carondelet, la seconde au marquis de Montécot, la troisième sans alliance; 2° N..... Flusin, dont il a trois garçons et deux filles en bas âge ;
2° Anselme-Florentin-Marie, dont l'article suit ;

3° Jean-Baptiste Pasquier, chevalier de Franclieu, chevalier de Malte, capitaine de dragons, aide-de-camp de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon, pendant l'émigration, tué devant Kehl, le 7 décembre 1796; il avait épousé N..... de Reinach, chanoinesse d'Andelot, dont est issu, Henri-Anselme Pasquier de Franclieu, né en janvier 1796, chevau-léger, en 1814;
4° Antoine, chevalier de Malte, mort en cette isle;
5° Aglaé-Sophie-Joséphine-Eulalie Pasquier de Franclieu, chanoinesse de Malte.

XIV. Anselme-Florentin-Marie Pasquier, baron de Franclieu, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait la guerre d'Amérique, a émigré avec son père, au mois de mai 1791, fut aide-de-camp de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon, et s'est trouvé au siège de Maestricht, en 1793. Il a épousé demoiselle Augustine-Eléonore-Jules d'Erard, fille du comte d'Erard, lieutenant-général des armées du roi. Il a de ce mariage :

1° Marie-Aimé-Louis-Anselme Pasquier de Franclieu, né le 19 mai 1804;
2° Augustine-Fortunée, née en janvier 1802;
3° Eléonore-Aglaé, née en 1806;
4° Béatrix-Alphonsine, née en 1809.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en » chef de deux têtes de maures de sable, tortillées » d'argent, et en pointe de trois fleurs, appelées pa- » querettes, d'or, terrassées de même, celle du milieu » supérieure ».

LAURENCIN. On trouve sur cette famille, dans le Dictionnaire de la Noblesse, les détails suivants, auxquels nous avons, sur des titres réguliers, fait quelques additions ou légers changements, et notamment sur la production de l'expédition originale d'un jugement de la chambre souveraine établie par le roi, sur le fait des francs-fiefs, nouveaux acquets et amortissements, en exécution de sa déclaration du 29 décembre 1652.

Dans ce jugement, sont relatées en entier la filiation

et les alliances de la famille des Laurencin, telles qu'on les trouve établies dans le Dictionnaire de la Noblesse de France, et telles que nous les rapportons ci-après.

On voit à Lyon, à l'un des coins de la clôture des jardins de Saint-Marcel, une inscription, ou plutôt une épitaphe fort ancienne des Laurentin, dont on croit que descendent les Laurencin d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, on ignore d'où la famille des Laurencin, noble et ancienne, tire son origine; mais par les vestiges qui en restent, entre autres à Lneques, on pourrait présumer qu'elle est originaire d'Italie; on pourrait aussi la croire d'Allemagne, a en juger par d'anciens mémoires domestiques et d'anciennes monnaies, ou testons frappés à leurs armes, et conservés dans les archives de cette maison. Paradin, en son Histoire de Lyon, imprimée le 15 mars 1575, parle, liv. 3, fol. 264, de son ancienneté, par rapport à l'hôtel de Rouannés, à présent le palais de la Justice. Elle remonte, suivant différents monuments, jusqu'au XII^e^ siècle. La première alliance avec les Gorrevod, qui étaient dues, prouve qu'elle était fort ancienne à cette époque; mais comme les terres et châteaux de cette famille, à l'extinction de la branche aînée, ont passé dans des mains étrangères, nous nous bornons à en parler d'après un mémoire communiqué, dressé sur les titres. Elle a formé trois branches, et a donné plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses alliances sont entr'autres avec les maisons d'Amboise de Chalmazel, Talaru-Foudras, Senneterre, Choiseul de Traves, Rochefort d'Ailly, Lucinge, la Tour d'Auvergne, d'Amauzé Mont-d'Or, Meynier de la Salle, Bethizy, etc.

Les renseignements que nous avons recueillis nous apprènent qu'il existe encore trois branches principales de cette maison, l'une en Autriche, sous le nom de comte de Laurencin, Baron d'Ormont; une autre en Franche-Comté, sous le nom de comte de Laurencin Beaufort; une troisième enfin en Lyonnais, sous le nom de comte de Laurencin Chanzé.

Le premier, depuis lequel on a eu une filiation suivie, est :

I. Noble homme Hugues DE LAURENCIN; il vivait en 1350, et son existence est relatée par une donation qu'il fit, en 1394, à François, son fils, qui suit :

II. Noble homme François DE LAURENCIN, damoiseau,

dont on voit, dans le jugement précité de la chambre souveraine, un acte de vente sous la date du 7 septembre 1395, eut de noble Polis, son épouse :

1° Nicolas, qui suit;
2° Jeanne, mariée à Martin de Jaux, seigneur de Crusille.

III Nicolas DE LAURENCIN; dans son testament, on voit qu'il avait pour sœur Jeanne de Laurencin, mariée à Martin de Jaux de Gorreveaux, seigneur de Crusille. Il épousa, le 17 octobre 1417, une fille de la maison de Gorreveaux, de Pont-de-Vaux, de laquelle il laissa :

IV. Etienne de LAURENCIN, marié à Catherine de Chaland, dont il eut :

1° Claude, qui suit;
2° Pierre, mort jeune;
3° Jean, sacristain de Saint-Juste de Lyon;
4° Jeanne, mariée à Jean de Salagny;
5° Munde, femme de Jacques du Fenouil;
6° Catherine, épouse de Claude du Blé d'Uxelles.

V. Claude DE LAURENCIN, Ier du nom, seigneur et baron de Riverie, Chatelus, Fontanay et des Maroyers, épousa Sibille d'Amboise. Leurs enfants furent :

1° Claude, qui suit;
2° Jean, trésorier de Rhodes, commandeur du Ramier de Morges et de Châlons-sur-Saône, abbé de Val-Benoît, où il mourut le 18 décembre 1547;
3° Etienne, prieur de Saint-Irenée de Thalny;
4° Pontus, grand-prieur de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'omus de Netha, en Lorraine, de Bruyères en Berri, de Moutelidou, de Notre-Dame de Chaselles et de Saint-Georges de Lyon, mort à Malte le 5 novembre 1536;
5° Barthelemi, premier aumônier de François Ier;
6° François, homme de guerre, mort sans alliance;
7° Pierre, dont on ignore la destinée;
8° Bonne, mariée à Jean de Bothéon;
9° Françoise, femme de Jean Charpin, seigneur de Montrillier, gentilhomme de la maison du roi;
10° Jeanne, prieure de la Bruyère.

VI. Claude DE LAURENCIN, IIe du nom, baron de Riverie, Chatelus et Fontaney, épousa Maria Buatier, dont :

1° Claude, auteur de la branche des seigneurs de Prapin, éteinte ;
2° François, précepteur et premier aumônier de Monsieur, frère du roi, et prieur de Saint-Irénée ;
3° Jean, prieur de Narge en la Marche ;
4° Autre Jean, chanoine de Saint-Paul, à Lyon ;
5° Antoine, mort jeune ;
6° René, qui suit, auteur de la branche des seigneurs de la Bussière, en Bourgogne ;
7° Jacquette, mariée à Jean de la Tour ;
8° Emerande, religieuse à l'abbaye de la Déserte, à Lyon ;
9° Bonne, religieuse à la même abbaye ;
10° Françoise, prieure de Sales, en Beaujolais.

Branche des seigneurs de la Bussière.

VII. René DE LAURENCIN épousa Marguerite de Pally, fille de Jean, seigneur et baron de la Bussière, de Neronde, de Clepé, etc., dont :

1° Philippe, qui suit ;
2° Jean, prieur de Saint-Irénée, de Lyon ;
3° Georges, dont la postérité nous est inconnue ;
4° François, religieux, bénédictin de l'abbaye royale d'Ainay, à Lyon, et prieur de Thalny ;
5° Toussaint, capitaine d'infanterie, mort au service ;
6° Marguerite, mariée à Etienne de Foudras, seigneur de Château-Tier, dont postérité ;
7° Marie, femme du baron de Saint-Léger, en Beaujolais ;
8° Constance, alliée avec François du Terrail, seigneur d'Ornaison, dont postérité.

VIII. Philippe DE LAURENCIN, seigneur et baron de la Bussière, la Garde, Deschalas, et Bailli de la noblesse du Maconais, épousa, 1° Jeanne, sœur d'Etienne de Foudras, fils de Jean, seigneur de Château-Tier, et de Jeanne (fille d'Antoine de Choiseul de Traves, et de Renée-Girarde de Basoges), et petite-fille d'autre

Jean de Foudras et de Madeleine de Senneterre; et 2° Marthe de Chape de Chandieu, nièce du cardinal de ce nom, des barons de Poulles, en Beaujolais, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1° Jean, qui suit :
2° Raimond, auteur de la branche des seigneurs de Beaufort, en Comté, rapportée plus loin.

IX. Jean de Laurencin, seigneur et baron de la Bussière, épousa Marguerite Mellier, fille et unique héritière de Laurent Mellier, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ambassadeur de Sa Majesté dans la Valachie et à Constantinople, baron de Chanzé, seigneur de Cruis, Laserra et autres lieux, dont :

1° Charles, tué au siége d'Arras, le 4 octobre 1650, étant cornette au régiment Cardinal;
2° Pierre, qui suit;
3° François, héritier de la terre de Chanzé, et seigneur de Cruis, qui fonda, par son mariage avec noble demoiselle Despinasse, la branche des Laurencin Chanzé, actuellement existante en Lyonnais, et dont on trouvera ci-après la filiation.

X. Pierre de Laurencin, chevalier, seigneur, baron de la Bussière, la Garde, Cruis, Saint-Léger, Trembly, d'Arcy, Mont-Presseton, etc., épousa Marie-Anne-Françoise de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, fille de Claude, seigneur et comte de Mont-Ferrand et de Saint-Point, marquis de Senneret, gouverneur de Saint-Jean-de-Laune, maréchal des camps et armées du roi, colonel du régiment Royal, infanterie, et d'Anne de Lucinge, fille de René, comte de la Mothe, chevalier des ordres de Savoie, et d'Honorade de Galles. Cette Marie-Anne de Rochefort était petite-fille de V. de Rochefort et de Clair de la Tour d'Auvergne, fille d'Antoine, grand-maître de l'artillerie de France. Pierre de Laurencin eut, de son mariage :

1° Jean-Alexandre, qui suit;
2° Marie-Anne;
3° Marie-Artémise, alliée avec Jean de Laurencin, seigneur d'Avenas et du Péage, son oncle à la mode de Bretagne, dont des enfants;

4° Marie-Hippolyte, morte religieuse à l'abbaye royale de Marcigny-sur-Loire.

XI. Jean-Alexandre DE LAURENCIN, chevalier, marquis de la Bussière, appelé *le baron d'Ormont*, colonel au service de l'empereur, castellan du château de Trieste, dans la Pouille, sur la mer Adriatique, gouverneur en survivance de Branduze et de Barlitte dans le royaume de Naples, avait épousé Marie-Anne de Meleser, allemande, demoiselle de l'impératrice regnante, dont il devint veuf, avec un fils et une fille, savoir : Léopold-Joseph-Ignace, et Théodore de Laurencin, qui font tige en Allemagne.

Branche des Laurencin Chanzé.

X. François DE LAURENCIN, troisième fils de Jean de Laurencin, seigneur et baron de la Bussière, et de Marguerite Mellier, fille et unique héritière de Laurent Mellier, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople, hérita du chef de sa mère de la baronnie de Chanzé, dont la branche qu'il a fondée porte le surnom. Il a épousé demoiselle Claudine de Lespinasse, fille de noble N.... de Lespinasse, écuyer et grand-prévôt de la province du Lyonnais. De ce mariage vinrent :

1° Hugues de Laurencin, capitaine de cavalerie, donataire par acte de son père, du 9 septembre 1726, de la terre de Chanzé; il a épousé mademoiselle de Rémigny, et est mort sans postérité;
2° Hugues de Laurencin, qui suit;
3° Charles-Gilbert de Laurencin, sans postérité;
4° et 5° Urbain et Antoine-Baptiste de Laurencin, tous deux religieux de l'abbaye de Savigny;
6° Dame Marianne de Laurencin de Chanzé, épouse de messire Pierre Couperie, sieur de Beaulieu, major du régiment de Bresse;
7° Catherine de Laurencin, morte demoiselle.

XI. Hugues DE LAURENCIN, second fils de François, capitaine au régiment de Senneterre, mort brigadier des armées du roi, seigneur de Machy et Surry-le-Bois, épousa mademoiselle Marie-Anne-Angélique de Patin, fille de noble Jean de Patin, premier capitaine

châtelain de la province du Dauphiné. De ce mariage vinrent:

1° Jean-Baptiste-Espérance-Blandine, comte de Laurencin, qui suit;
2° Hugues, capitaine au régiment de Vexin, qui n'a eu qu'une fille;
3° Saint-Cyr de Laurencin, aussi capitaine au régiment de Vexin;
4° Marguerite de Laurencin, mariée au marquis de Nerieu, ancien officier de marine, seigneur de Domarin, en Dauphiné.

XII. Jean-Baptiste-Espérance-Blandine, comte de Laurencin, capitaine au régiment de Vexin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Chanzé, Surry-le-Bois, Machy, etc., a épousé mademoiselle Marie-Anne-Julienne Dassier de la Chassagne, fille légitime de François-Aimé Dassier, chevalier, baron de la Chassagne, brigadier des armées du roi. De ce mariage:

1° François-Aimé de Laurencin, qui suit;
2° Antoine de Laurencin, reçu le 7 février 1782, au chapitre noble et royal de Saint-Pierre et de Saint-Chef de la ville de Vienne, institué sous le titre de comte, a depuis émigré, et s'est marié n'étant pas dans les ordres;
3° Hugues de Laurencin, élevé à l'école militaire, comme élève du roi, officier dans Saintonge, mort à la suite de l'émigration;
4° Marie-Marguerite-Azelie, chanoinesse et comtesse de l'Argentière, mariée depuis à M. Frédéric de Plan, marquis de Sieys, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant de vaisseaux;
5° Elisa de Laurencin, mariée à Auguste, marquis de Joannes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant de vaisseaux.

XIII. François-Aimé comte de Laurencin, ancien page du roi, colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1792, et fait cinq campagnes tant dans l'armée des princes que dans celle de monseigneur le prince de Condé, et dans les corps à la solde de l'Angleterre; a épousé Louise-Nicole-Hen-

riette de Virieu, fille aînée du vicomte Alexandre de Virieu, premier gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi Louis XVI, commandeur de son ordre et lieutenant-général des armées, dont il a eu deux enfants :

1° Jules-Alexandre de Laurencin ;
2° Bonne-Gabrielle de Laurencin.

Branche des seigneurs de Beaufort en Comté.

IX. Raimond DE LAURENCIN, chevalier, second fils de Philippe, baron de la Bussière, et de Jeanne de Foudras, sa première femme, épousa Jeanne de Kropet, d'une ancienne famille de Vienne, en Autriche, transportée à Lyon, fille de N..... de Kropet et de Madeleine d'Amanze. De ce mariage :

1° Philippe, chanoine d'Ainay, à Lyon ;
2° et 3° Pierre et Jean, dont on ignore la destinée ;
4° Antoine, qui suit ;
5° Charles, mort sans alliance ;
6.° N..... de Laurencin, religieux à l'abbaye de Savigny ;
7° Jeanne, mariée à Antoine de Mont-d'Or, chevalier ;
8° Françoise, femme de N..... de Laporte, sans enfants ;
9° Et Isabeau, alliée à N..... Garbaud, dont postérité.

X. Antoine DE LAURENCIN DE PERSANGE, major au régiment de Dauphiné, infanterie, épousa Françoise de Berton, dame de Beaufort, Flacey et Mainal, dont :

1° Philippe, qui suit ;
2° Marc-Antoine, capitaine de cavalerie, lequel, de N..... Deglane, son épouse, eut : Marc-Antoine de Laurencin, docteur de Sorbonne, abbé de Foucarmont, en Normandie ;
3° Pierre-Antoine-François, rapporté après son aîné ;
4° Jean-François, comte d'Avenas, capitaine au régiment de Navarre ; on ignore s'il est marié ;
5° Jeanne-Marie, épouse de Claude-Louis, baron

de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, etc. ;

6° Marie-Arthémise, chanoinesse au chapitre noble de Neuville-les-Dames, près Macon ;

7° Jeanne-Marie, femme de Marc-Joseph de Laporte Labossierre ;

8° Antoinette-Marie, alliée avec Alexis d'Argy, capitaine de cavalerie au régiment de Colonel-Général.

XI. Philippe DE LAURENCIN, chevalier, seigneur de Beaufort, Flavy, Crève-Cœur, etc. ; a épousé Simonne-Gabriello de Beaurepaire, fille de Gaspard, seigneur de Saint-Léonard, Varcy, etc., et de N..... de Hennin-Liétard, dont six enfants, entr'autres :

1° N..... de Laurencin, chevalier, seigneur de Beaufort, et capitaine au régiment de Berry, cavalerie ;

2° N...., mariée à N.... de Charbonier, seigneur de Craugeac et de Louges.

XI. Pierre-Antoine-François, comte DE LAURENCIN DE PERSANGE, troisième fils d'Antoine et de Françoise de Berton, commandant et lieutenant-colonel par brevet au régiment de Normandie, puis nommé à la lieutenance de roi de Phalsbourg, en Alsace ; a épousé Françoise-Gabrielle de Paregaud de Roussel, fille de messire Georges de Paregaud de Roussel, héritier et substitué aux nom et armes, pour lui et sa postérité, de MM. de Roussel, l'un maréchal de camp, et l'autre colonel au service des empereurs Rodolphe et Léopold, comme on peut le voir par les lettres et patentes de ces deux empereurs, enregistrées en la chambre des comptes et au parlement de Paris. Il eut de son mariage :

1° François Gaspard, comte de Laurencin de Maynal, capitaine de grenadiers, avec brevet de lieutenant-colonel au régiment de Normandie, et commandant d'un bataillon de ce régiment à l'Ile de France ;

2° François-Alexis, qui suit.

XII. François-Alexis, comte DE LAURENCIN, capitaine au régiment de Normandie, a épousé Louise-Françoise-Catherine de Meynier de la Salle, fille de Joseph, seigneur de Lubly, etc., et de Catherine de la Tour

de Manse. Elle est niéce par sa grand'mère de madame de Bethisy, abbesse de Panthemont, cousine d'Eugène comte de Bethisy, colonel du régiment de Poitou, et par là, alliée à madame la comtesse de Brionne et madame la princesse de Ligne. De ce mariage est né :

Charles-Marie de Laurencin, qui a eu pour marraine madame l'abbesse de Panthemont, et pour parrain M. le prince de Soubise.

Armes : » De sable, au chevron d'or accompagné de » trois étoiles d'argent, deux et une; supports, deux lions. » Devise : *Lux in tenebris, et post tenebras spero* » *lucem* ».

NOIRON (DE BALAHU DE) : famille ancienne, originaire de Franche-Comté, où elle possède encore la terre de Noiron ; elle habite maintenant en Champagne.

Au mois d'octobre 1793, Jean-Baptiste-Joseph de Balahu de Noiron, fut mis en arrestation à Gray (Haute-Saône), comme suspect et ascendant d'émigré ; il y est resté seize mois, et pendant ce temps, des individus se portèrent au château de Noiron, et en brisèrent les grilles, en pillèrent les archives, et brûlèrent tous les papiers avec les tableaux de famille, sur le pont du village ; aussi, pour établir la généalogie de la famille de Noiron, qui fut convoquée avec le reste de la noblesse de Franche-Comté, pour prêter serment de fidélité au roi, ainsi que cela est justifié par la lettre de convocation de M. le duc de Duras, du 30 décembre 1678, que nous avons sous les yeux en original, il ne reste que quelques notes de contrats de mariages et de testaments que l'on transmet fidèlement. Nous voyons encore, en original, le brevet qui fut envoyé le 19 décembre 1698, à Ferdinand de Balahu de Noiron, sur la demande par lui faite à la cour de France, de la confirmation de ses armes, telle que sa famille les avait toujours portées.

I. Jean de BALAHU, Ier du nom, vivait à Gray, dans le quatorzième siècle ; il est mort en 1516 : ses armes sont dans les vitraux de la chapelle du côté droit du maître autel de l'église paroissiale de la ville de Gray, bâtie à neuf en 1500. Il fut père de :

II. Jean DE BALAHU, IIe du nom, dit le Vieux, qui épousa Jacquette de Vendenesse, dont l'aïeul était président au duché de Bourgogne, et l'oncle, évêque de

Coria; il a fait une fondation en l'église des Cordeliers de Gray, à la voûte de laquelle sont ses armes; il est mort en 1564, et fut père de :

III. Bénigne DE BALAHU, marié à N..., père de :

IV. Simon DE BALAHU, marié à Elisabeth d'Arvisenet, fille de N.... d'Arvisenet, auditeur aux comptes à Dôle, bisaïeul de M. le marquis d'Arvisenet, doyen des conseillers du parlement de Besançon. De ce mariage vinrent:

1° Berrulle de Balahu, minîme en Espagne, qui avait obtenu de cette cour des titres pour sa famille, lesquels ont été brûlés;
2° Bénigne de Balahu, dont l'article suit.

V. Bénigne DE BALAHU, IIe du nom, acheta, le 30 novembre 1644, de MM. de Battefort, la terre de Noiron; il avait épousé, en premières noces, Jeanne-Claude de Tricornot, fille de Louis de Tricornot, seigneur du Tremblay; en secondes noces, Aimé de Lambert de Ray, en 1638. De ce mariage vinrent :

1° Simon Pierre de Balahu, commissaire des guerres, vicomte mayeur de la ville de Gray, en 1684, mort sans enfants;
2° François de Balahu, dont l'article suit.

VI. François DE BALAHU, seigneur de Noiron, lieutenant-général à Gray, avait épousé, en 1664, Claudine du Viviers, fille de Daniel du Viviers, seigneur de Brotte. De ce mariage est venu :

VII. Claude-François DE BALAHU, seigneur de Noiron, capitaine d'infanterie au régiment de Grosbois; épousa Madeleine Paguelle du Jard, vicomte mayeur à Gray. De ce mariage est issu :

VIII. Jean-Baptiste-Joseph DE BALAHU DE NOIRON, mousquetaire, marié à Marie-Madeleine Regley, fille de N... Regley, lieutenant-général au bailliage de Bar-sur-Seine. De ce mariage sont nés :

1° Louis-Elisabeth de Balahu de Noiron, dont l'article viendra;
2° Charles-Felix de Balahu de Noiron, procureur du roi près le tribunal de Bar-sur-Seine, marié en 1813, à Joséphine Labbe de Briancourt, fille de Joseph Labbe, seigneur de Briancourt, ancien

officier aux gardes françaises, chevalier de la légion d'honneur.

IX. Louis-Elisabeth DE BALAHU de Noiron, émigré en 1793, à l'âge de dix-sept ans, entré au service la même année, dans l'armée des cavaliers nobles de Condé, blessé le 2 décembre 1795, de trois coups de sabre et d'un coup de feu au genou, duquel il est resté estropié; breveté lieutenant de cavalerie en 1798, est rentré en France après le licenciement de l'armée; il a épousé en 1804, Henriette Lebloy, fille de Louis-Fortuné Lebloy, seigneur de Levigny, mousquetaire noir. Louis-Elisabeth de Balahu de Noiron, a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814.

Armes: « D'or, à quatre vergettes de gueules, au che-» vron d'argent, brochant sur le tout; au chef du champ » chargé d'une aigle de sable ».

PICOT DE PECCADUC: ancienne famille noble de France, divisée en plusieurs branches et en différentes provinces; celle dont la filiation suit; est connue en Bretagne de toute antiquité, comme nous l'ont prouvé les registres des états et du parlement de cette province, qui la reconnaissent, confirment et maintiennent dans sa noblesse d'extraction, et dont l'arbre généalogique suivant, est un extrait d'une de ces pièces authentiques.

I. Antoine PICOT, écuyer, épousa, en 1483, demoiselle Marie des Landes; et eut pour fils:

1° Jacques Picot, écuyer, seigneur de Contais, mort sans alliance;
2°. Jean Ier qui suit.

II. Jean PICOT, Ier du nom, seigneur de Sauvieux, épousa, le 4 septembre 1516, Jeanne de Prigues, fille de noble Louis de Prigues, écuyer, et de dame Jeanne du Plessix, duquel mariage sont issus:

1° Pierre Picot, seigneur de Saint-Lezin;
2° Jean II, qui suit.

III. Jean PICOT, IIe du nom, seigneur de Sauvieux,

épousa, le 12 novembre 1545, demoiselle Jeanne de la Saullaye. De ce mariage sont issus :

1° Jean Picot, IIIe du nom, qui suit ;

2° Marie Picot, épouse de messire Pierre de la Motte, seigneur de la Conge, etc.

IV. Jean Picot, IIIe du nom, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, épousa demoiselle Bertrane Loyseau, duquel mariage sont issus :

1° Adrien Picot, seigneur de Landefrière, dont l'article suit ;

2° Jeanne Picot, épouse de noble homme Paul Danyan, écuyer.

V. Adrien Picot, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, épousa, le 2 septembre 1619, Susanne de Luzeau, fille de noble homme de Luzeau, écuyer, et de dame Marthe Thibost. De ce mariage est né :

VI Jean Picot, IVe du nom, seigneur de la Mintaye, de Landefrière et de la Goupillais, qui épousa, le 10 mai, 1649, Renée Loyseau, fille de messire René Loyseau, écuyer, seigneur de Meurier, et de dame Françoise d'Amproux de Pontpietin. De ce mariage vinrent :

1° Adrien Picot, IIe du nom, seigneur de la Mintaye, appelé le comte de la Mintaye, capitaine de dragons ;

2° Henri, qui suit.

VII. Henri Picot, Ier du nom ; seigneur de Fiefrubé, appelé aussi le comte de la Mintaye, épousa, en premières noces, demoiselle Marguerite de Pineau, et en secondes noces, le 25 février 1700, Françoise de la Chevière, fille de Pierre de la Chevière, écuyer, seigneur du Plessix, de la Couyere et du Boishamon, et de dame N.... du Boisadam. Du premier mariage est issu :

VIII. Henri Picot, IIe du nom, seigneur de Tremart, de Fiefrubé, de Peccaduc, du Boisby et de Boisbrassu, qui épousa demoiselle Anne de la Ruée, le 18 avril 1720, duquel mariage vinrent :

1° Jean-Marie Picot, dont l'article suit ;

2° Pierre-Jean-Baptiste Picot, auteur de la branche des seigneurs de Peccaduc, rapportés ci-après ;

3° François-René Picot, chevalier, seigneur du Boisby, du Lobo, etc., sans postérité.

IX. Jean-Marie Picot, seigneur de Tremart, de Boisbrassu et autres lieux, épousa, le 7 juin 1748, Marie-Gillette-Sainte de Châteaugiron, demoiselle dudit nom, fille de Mathurin-Alain, comte de Châteaugiron, seigneur dudit lieu, et de dame Gillette de Pioger. De ce mariage sont issus :

1° Henri-François-Marie Picot, dont l'article suit ;
2° François-Louis-Jean-Marie Picot, ancien officier de la marine, sans postérité ;
3° Joseph-Baptiste Picot, ancien officier de marine, sans postérité ;
4° Angélique Picot, épouse de messire Louis-Eléonore de Percy.

X. Henri-François-Marie Picot, entra en 1775, aux mousquetaires ; à la réforme de ce corps, passa capitaine à la suite de Colonel-général, cavalerie, épousa, en 1785, demoiselle N.... de Luncle. Il est mort en 1792, et a laissé plusieurs enfants, qui sont établis aux Etats-Unis.

Branche puînée, dite des seigneurs de Peccaduc.

IX. Pierre-Jean-Baptiste Picot, chevalier, seigneur de Peccaduc, du Pontloüet, et autres lieux, 2e fils de Henri Picot, qui forme le huitième degré, conseiller au parlement de Bretagne, épousa, le 4 février 1760, dame Angélique-Marguerite de la Chevière ; duquel mariage sont issus :

1° Pierre-Marie-Auguste Picot de Peccaduc, dont l'article suit ;
2° Placide-Marie-Fidèle Picot, } rapportés ci-après ;
3° Henri-René Marie Picot, }
4° Flavie-Françoise-Marie Picot ;
5° Lucrèce-Marie-Joseph Picot ;
6° Angélique-Henriette Picot, dame à l'abbaye royale de Saint-Georges.

X. Pierre-Marie-Auguste Picot de Peccaduc, élève de l'école royale et militaire de Paris, chevalier de Saint-Lazare, officier au régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie, émigra en 1791, et se mit sous les ordres de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, au corps d'armée dans lequel il fit toutes les premières campagnes, et dès la seconde campagne, il y reçut la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il passa ensuite au service de S. M. l'empereur d'Autriche, qui daigna lui faire délivrer des lettres de naturalisation sous le nom de baron de *Herzogenberg*. Il a fait la campagne de 1813, comme général-major, a commandé la ville de Châtillon, pendant le congrès; et à l'entrée des puissances alliées à Paris, S. M. l'empereur d'Autriche le nomma commandant de cette capitale. Il est grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, et toutes ces décorations n'égalent pas en nombre les honorables blessures, dont il est couvert.

X. Placide-Marie-Fidèle Picot, dit le vicomte de *Picot*, page, en 1782, de Madame, épouse de S. M. Louis XVIII, officier au régiment d'Anjou, émigra en 1791, et mourut en 1793, au champ d'honneur et pour la cause de son roi.

X. Henri-René-Marie Picot de Peccaduc, connu sous le nom de vicomte de *Picot*, officier au régiment de la Guadeloupe, émigra en 1791, fit partie du cantonnement d'Ath, dans la compagnie de S. A. R. le duc d'Angoulême, et la campagne de 1792, au corps d'armée de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon. Au mois d'avril 1793, il entra au service de la Hollande, dans le régiment d'Orange Frise, et fit toutes les campagnes suivantes sous les ordres de S. A. S. monseigneur le prince Frédéric d'Orange, et immédiatement après l'occupation de la Hollande, en 1795, il passa au service d'Angleterre, auquel il est resté jusqu'en 1808, époque où il passa dans les troupes allemandes de la confédération du Rhin, avec lesquelles il a fait les cinq dernières campagnes, tant en Catalogne, qu'en Russie et en Allemagne; il est rentré en France à la restauration du trône des Bourbons, après une absence de vingt-trois ans de sa patrie, absence passée au service étranger sans interruption. S. M. Louis XVIII a bien voulu le réintégrer dans l'armée française, comme colonel d'infanterie, grade dans lequel il a fait les deux dernières

campagnes. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Armes : « D'or, au chevron d'azur, accompagné de » trois falots allumés de gueules; au chef de même. De» vise : *Nullus extinguitur* ».

BEAUDRAND DE PRADEL ET DE LA ROUE (DE), en Lyonnais.

I. Gonnet DE BEAUDRAND, damoiseau, testa le 7 mai 1445. On voit par ce testament, qu'il habitait le bourg de Longes, en Lyonnais, et qu'il eut pour enfants :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Etienne;
3° Guillaume;
4° Marguerite de Beaudrand.

II. Pierre DE BEAUDRAND, épousa Jacquette, dont on ne connaît point le nom de famille. On sait, par le testament de ladite Jacquette, du 21 septembre 1498, où elle est qualifiée de *nobilis mulier Jaquetta relicta nobilis viri Petri de Baudrandi quondam* de Longes, que leurs enfants furent :

1° Guy, dont l'article suit;
2° André, qui eut quatre filles, Anne, Marguerite, Catherine et Philippe de Beaudrand;
3° Jeanne;
4° Antoinette.

III. Guy DE BEAUDRAND damoiseau, seigneur de la Combe, eut pour enfants, suivant son testament du 15 août 1531 :

1° Philippe, dont l'article suit;
2° Simon;
3° Hector; 4° Claude, présents au contrat de mariage de Philippe de Beaudrand;
5° Antoine;
6° Jean de Beaudrand;
7° Jeanne;
8° Marguerite;
9° Antoinette.

IV. Philippe de Beaudrand, écuyer, seigneur de la Combe, épousa, le 22 juillet 1549, Jeanne l'Anglois, fille de noble Jean l'Anglois. Il passa une transaction, le 7 mai 1574, avec noble Pierre Fargeau, où sont rappelés noble Pierre de Beaudrand, et Guy son fils, ses prédécesseurs. Il fit son testament le 3 janvier 1582, où il est qualifié écuyer, seigneur de la Combe et de Longes, et dans lequel sont rappelés ses enfants, qui suivent :

1° Louis, qui continue la lignée;
2° Thomas,
3° Claude,
4° Etienne,
} présents au contrat de mariage de Louis de Beaudrand.

V. Louis de Beaudrand, écuyer, seigneur de la Combe, épousa, le 11 mai 1579, Claudine Faure, sœur de noble Balthazard Faure, seigneur de la maison forte du Chaffault. De ce mariage vinrent :

1° Claude, dont l'article suit;
2° Charles,
3° Louis,
} présents au contrat de mariage de Claude de Beaudrand.

VI. Claude de Beaudrand, écuyer, seigneur de la Combe et de la maison forte du Chaffault, s'établit dans la souveraineté de Dombes, sur les confins de laquelle était situé son château du Chaffault. Il fut d'abord lieutenant particulier, ensuite avocat au bailliage de Dombes, par provisions du 22 novembre 1652. Il avait épousé, le 23 décembre 1619, Gasparde de Coursaut, fille de noble Jacques de Coursaut. Il laissa de ce mariage :

VII. André de Beaudrand, écuyer, seigneur de Volzé, capitaine d'une compagnie au régiment de Lyonnais, infanterie, par brevet du 18 novembre 1676, qui passa une transaction avec Louis de Beaudrand (1), écuyer,

(1) Il était fils d'Etienne de Beaudrand, seigneur de la Combe, conseiller du roi, premier substitut du procureur-général de la cour des aides de Paris, et trésorier de France en la généralité de Montauban, et frère de Michel-Antoine de Beaudrand, prieur de Rouvres et de Neuf-Marché, homme d'un grand mérite, qui donna au public plusieurs ouvrages estimés, entr'autres un Dictionnaire géographique latin, et un Dictionnaire géographique universel en français. Il mourut le 29 mai 1700.

conseiller du roi, substitut du procureur-général en la cour des Aides de Paris, le 17 juin 1690. On trouve dans cette transaction qu'André de Beaudrand, comme descendant des aînés de la famille, demandait au sieur de Beaudrand, substitut, d'anciens titres originaux de famille, qu'il lui avait confiés à condition qu'il les lui remettrait après que l'instance, qui était alors pendante en la cour des aides, entre le procureur-général et défunt Nicolas de Beaudrand, chevalier, seigneur de la Combe, gentilhomme de la maison du roi, leur cousin, serait terminée. Il épousa dame Henriette de Cléri, de laquelle il laissa :

VIII. Benoît DE BEAUDRAND, écuyer, seigneur de Pradel, des Graves, de la Roue et de Ronzuel, qui fut institué héritier universel de Jean-François de Pradel, écuyer, seigneur de la Roue, son oncle maternel, par son testament du 9 juin 1719, à la charge de porter le nom et les armes de Pradel-Fautrin, auxquelles il pouvait joindre celles de Beaudrand. Il fut maintenu dans sa noblesse le premier septembre 1736, sur les preuves qu'il fournit, et qui remontaient à son sixième aïeul Gonnet de Baudraud, damoiseau. Il épousa, à Pampelune, le 11 février 1718, Marie-Ignace de Laudaverre, dont est issu :

IX. Claude-Joseph-Marie DE BEAUDRAND DE PRADEL, écuyer, seigneur de la Roue et de Ronzuel, né le 27 mars 1725, marié avec Susanne de Saint-Martin. Il testa le 31 octobre 1776, et laissa de son mariage :

1° Henri, dont l'article suit :
2° Louis Donat de Beaudrand de Pradel, qui servit dans la marine au Cap français, où il fut fait prisonnier dans une descente contre les noirs insurgés. S'étant échappé, il passa au service de l'Espagne, et mourut à la Havanne, en l'île de Cuba, le 6 août 1797;
3° Marie;
4° Thérèse;
5° Suson de Beaudrand.

X. Henri de BEAUDRAND DE PRADEL, écuyer, seigneur de la Roue et de Ronzuel, en la principauté de Dombes, né le 26 juillet 1763, fut reçu garde de la marine le premier juin 1782. Il a fait plusieurs campagnes, et

est resté au service jusqu'en 1791, que les événements de la révolution l'ont obligé de quitter. Il est aujourd'hui lieutenant des vaisseaux du roi, et a épousé, le 12 août 1800, demoiselle Josephine Beuf de Curis, dont sont issus :

1° Henri-Alexandre;
2° Eulalie;
3° Albine de Beaudrand de Pradel.

Armes : « D'azur, à la bande jumelée d'or, accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, et en pointe » d'un croissant, le tout de même. »

GASQUET. Cette famille dont la noblesse est très-ancienne, tenait un rang distingué à Marseille, lorsque cette ville anséatique se gouvernait elle-même sous un podestat.

I. Bertrand I DE GASQUET, fut un des nobles et plus illustres citoyens que Marseille envoya, en 1262, vers le roi Charles Ier, comte de Provence, pour traiter de la paix. Les historiens de Provence et ceux de Marseille ont fait mention de cette députation solennelle. César Nostradamus, dans son Histoire de Provence, donne à ces députés les qualités de nobles et d'ambassadeurs. Ruffi, dans son Histoire de Marseille, les qualifie de gentilshommes. On lit dans l'acte de cette députation conservé dans les archives du roi, chapitre de paix, et dans celles de la ville de Marseille : *Constituerunt tractatores pacis cum domino comite provinciæ ; nobiles viros Guillelmum de Lauris, Hugonem vivandi, Guillelmum de Monteolio, Bertrandum Gasqueti, etc. ; quibus dederunt liberam et plenam potestatem pacem faciendi et reformandi, etc., an* 1262. Il eut pour fils :

II. Jacques DE GASQUET. On ignore si ce fut lui ou Bertrand II, son fils, qui quitta Marseille pour aller s'établir à Tourves. L'abbé Marcheti, dans son discours à Louis XIV, imprimé à Marseille, chez Brébion, en 1670, place (page 61) la famille de Gasquet parmi les anciennes familles nobles de Marseille, qui n'y subsistaient plus alors, depuis environ trois cents ans ; en

effet ce fut à cette époque que plusieurs familles se retirèrent de Marseille, à l'occasion de la guerre civile des Gibelins et des Guelphes qui divisaient cette ville, comme le remarque Ruffi, dans son histoire de Marseille, page 168.

III. Bertrand II DE GASQUET. On voit dans un ancien cartulaire des délibérations de la vallée de Tourves, Seisson et Gueilet, Bertrand Gasqueti au nombre des officiers de police, en l'année 1390; son nom est suivi d'une M majuscule qui est l'abréviation de *Miles* chevalier. Il avait épousé, vers l'an 1350, Béatrix de Bontos, dont il eut :

1° Bertrand III, qui suit;
2° Guillaume, qui a fait la branche qui prit dans la suite le titre de seigneur de Carros, etc., rapportée ci-après.

IV. Bertrand III DE GASQUET, était marié vers l'an 1387, avec Madeleine d'Amgline, dont il eut :

1° Pierre, qui suit;
2° Vilete; ce qui est justifié par un acte de nomination de tuteurs et curateurs fait en faveur de Pierre, etc., et reçu par Lazare Bertrand, notaire à Tourves, le 21 juin 1409.

V. Pierre DE GASQUET. Par une distinction remarquable, Pierre de Gasquet et Giraudon de Nogaret, furent seuls présents à l'acte de confirmation des priviléges renouvelés par Louis d'Arcussia, en 1427. On n'a pas trouvé à Tourves de titres pour suivre sa filiation; apparemment il alla s'établir ailleurs.

Branche qui prit dans la suite le titre de seigneur de Carros et de Valettes, et qui résida a St.-Maximin.

IV. Guillaume I DE GASQUET, fils de Bertrand II, et de Béatrix de Bontos vivait dans le temps que les trois communautés de la vallée de Tourves étaient régies par dix conseillers gouverneurs, dont deux devaient être nobles de race, suivant l'acte des priviléges accordés à cette vallée, en 1350, par la reine Jeanne, confirmés par le comte Raimond de Baux, en 1354, conservés dans les archives du roi, registre Pelican, fol. 391.

Bertrand III, son frère, est nommé le premier des dix, en l'année 1391. Ils sont encore mentionnés l'un et l'autre avec la qualité de nobles dans deux actes du conseil, des années 1395 et 1397. Il avait épousé, N..... Monerii de Seilhon, ce qui est justifié par un acte solennel de nomination de tuteurs et curateurs en faveur de Pierre, son neveu, du 21 juin 1409. Ses enfants furent :

1° Guillaume II, qui suit ;
2° Suanette de Gasquet.

V. Guillaume II DE GASQUET, fut mis au nombre des dix conseillers gouverneurs dans le conseil général ; du 31 mai 1450, et y est avec la qualité de noble. Il laissa d'Alayette de Morel, son épouse :

VI. Bertrand IV DE GASQUET, lequel est mentionné plus de trente fois avec la qualité de noble dans le cartulaire des délibérations du conseil, aux années 1459 et 1460, *Nobilis Bertrandus Gasqueti*. Il avait épousé, par contrat du mois de mai 1440, Antoinette de Pinto, fille de Mathieu de Pinto, viguier de la Baronie. Il en eut :

1° Antoine I, qui suit ;
2° Guillaume III, qui a formé la branche des marquis de Clermont, établie à Figeac, et qui sera rapportée ci-après.

XII. Antoine I DE GASQUET, épousa à Tourves, honorable Françoise de Catelan, dont il eut Pierre, qui suit.

VIII. Pierre DE GASQUET, est souscrit *nobilis Petrus Gasqueti*, dans un conseil général de la vallée de Tourves, du 30 mars 1482. Il eut cinq fils mentionnés dans un acte, du 21 décembre 1521, reçu par Antoine Boniface, notaire à Tourves :

1° Jean I, qui suit ;
2° Antoine, qui fut prêtre séculier ;
3° Etienne, qui prit le parti des armes ;
4° Bertrand ;
5° Guillaume, qui avait épousé Sibillone de Guerin, ainsi qu'il appert par le contrat de mariage de Marguerite de Gasquet, leur fille, avec noble Balthazard Amalric, écuyer, du lieu de Signe, reçu en 1567, par Honorat Barthélemy, notaire

royal à Tourves, dans lequel Guillaume de Gasquet, est qualifié noble et écuyer, ainsi que dans plusieurs autres actes. Les trois derniers prirent le parti des armes, dans lequel Bertrand se distingua dans les guerres d'Italie, sous François I. Il fut du nombre des gentilshommes de Provence qui, en 1536 et 1542, eurent commission de lever une bande ou compagnie d'infanterie (qui était environ de deux cents hommes), pour en former ou compléter la légion de Provence, dont Etienne de Cormis était colonel, et aller renforcer l'armée du duc d'Enghien. Il est connu dans l'histoire sous le nom de capitaine Gasquet, de même que plusieurs autres gentilshommes provençaux. Dans ce temps là, on n'arrivait au grade de capitaine dans une légion, qu'après de longs services, et on ne l'accordait qu'à la noblesse, conformément à l'ordonnance de François Ier, de l'an 1534, rapportée par Fontanon. Martin du Bellay, raconte dans ses mémoires, page 490, à l'article de la bataille de Cerisoles, donnée le 11 d'avril 1544, qu'on tira de différentes compagnies d'infanterie tant françaises qu'italiennes, sept ou huit cents arquebusiers, qui furent mis à la tête de l'armée, pour servir d'enfants-perdus, sous les ordres de Montluc et des capitaines Hevart et Gasquet, comme plus dispos et de meilleur entendement. Le maréchal de Montluc, dans ses commentaires, titre 1, fol. 837, fait aussi dans plusieurs endroits une mention distinguée du capitaine Gasquet, et de quelques autres de même grade, qu'il place (tit. 2, page 229), parmi les braves gentilshommes qui avaient vaillamment combattu dans la bataille de Cerisoles.

IX. Jean DE GASQUET, épousa Anthorone de Vellaques; il eut de ce mariage :

X. Antoine II DE GASQUET, qui fut marié, par contrat du 6 novembre 1566, avec Catherine de Baux; il eut de ce mariage :

XI. Honoré DE GASQUET, lequel prit le parti de la robe; il est qualifié *Egregius Dominus* dans ses lettres de doctorat, du 7 septembre 1616. Il fut pourvu, en 1620,

des offices de lieutenant civil et criminel en la judicature et viguerie d'Arles. Sa réputation porta la cour souveraine des monnaies de Paris à lui donner commission, par arrêt du 22 juin 1644, de corriger les abus qui se commettaient en Provence touchant les monnaies. Louis XIV, par ses lettres du 8 avril 1647, le nomma son commissaire pour faire des visites et connaître, dans toute la Provence, des malversations qui se commettaient tant aux monnaies qu'aux manufactures d'or et d'argent et dans l'orfévrerie. En 1648 et 1649, lui et ses deux fils Antoine et Pierre, donnèrent de nouvelles preuves de leur zèle pour le service du roi pendant les troubles arrivés en Provence ; ce qui est justifié par le témoignage du duc d'Angoulême, gouverneur de Provence, du premier décembre 1658, où il déclare encore qu'ils se sont aidés à conserver la ville de Saint-Maximin dans la fidélité du service du roi, de même qu'à repousser courageusement les troupes envoyées pour la surprendre, ayant fait plusieurs voyages vers lui, et servi de leurs personnes à l'armée de Sa Majesté. Il avait été pourvu, par lettres du 15 décembre 1648, de l'office d'avocat-général au parlement de Provence, pour y servir au semestre de janvier. Ce semestre ayant été ensuite supprimé, non-seulement il continua de jouir du droit de *committimus* ; mais le roi, par lettres du 20 décembre 1655, le pourvut de l'office héréditaire de conseiller et commissaire du roi, pour faire les enquêtes et contre-enquêtes ; office, qui suivant l'édit de création du mois de décembre 1638, donne le même pouvoir, autorité, droits, honneurs et émoluments, dont jouissent les maîtres des requêtes ordinaires de la maison du roi, et les conseillers du grand conseil ou des autres cours souveraines. Il fut marié, par contrat du 7 septembre 1626, avec marquise de Saint-Jacques, fille de Joseph de Saint-Jacques, écuyer, et de Marguerite de Dominici, des seigneurs de Guillaume, dont la mère était Madeleine de Vintimille Seisson, des comtes de Marseille. Il eut de ce mariage :

1° Antoine III, qui suit ;

2° Pierre II, qui a formé la branche établie à Lorgues, rapportée ci-après ;

3° Anne, mariée à noble Claude Martin, écuyer,

et fondatrice d'une association du Saint-Rosaire, à Saint-Maximin.

XIII. Antoine III DE GASQUET, est qualifié *clarissimus et consultissimus* dans ses lettres de doctorat, du premier avril 1648; il fut pourvu, en 1655, de la charge de conseiller du roi, commissaire enquêteur général sur les évocations des procès civils et criminels pendants aux cours souveraines de Provence; il fut reçu par M. le chancelier, et posséda cet office jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, en 1691. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1668, Marie-Marguerite de Villeneuve, fille unique et héritière de noble César de Villeneuve, de la branche de Tourretes-lès-Vence, et de Lucrèce de Grasse, des seigneurs du Bar et de la Malle, qui porta en dot la seigneurie de Carros du chef de son père, et une grande partie de celle de Valettes du chef de sa mère, qui était fille d'Annibal de Grasse, comte du Bar, et de Claire d'Alagonia, des seigneurs de Merargues. Antoine eut de son mariage:

1° Louis, qui suit;
2° Lucrèce, élevée à l'abbaye royale de Saint-Cyr, mariée ensuite au chevalier Dudier, gentilhomme de Marseille, dont elle n'a point eu d'enfants.

XIII. Louis DE GASQUET, fut institué héritier universel par le testament de Marie-Marguerite de Villeneuve, sa mère, du 22 mai 1717, à la charge et condition que lui et ses descendants seront obligés de porter le nom et les armes de sa maison, dont la branche venait de s'éteindre. Il prêta hommage au roi en la cour des comptes, le 4 mai 1691, pour les seigneuries de Carros et de Valettes, et en donna le dénombrement. Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1698, Madeleine Dille, fille de Jean-Baptiste Dille, écuyer, et de Françoise Plasse. Il eut de ce mariage:

1° Joseph-Paul de Villeneuve Gasquet, qui suit;
2° Pierre de Villeneuve Gasquet de Carros, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, qui, ayant été estropié au service du roi, mourut à l'hôtel royal des Invalides, en 1766;
3° Gabriel de Villeneuve Gasquet, chevalier de

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, aide-major du fort Saint-Jean de Marseille, par brevet du mois de novembre 1758, reçu à l'académie des belles-lettres, sciences et arts de la ville de Marseille, le 26 février 1766; pourvu du gouvernement de la ville d'Auriol, en 1767; il a été marié à Troyes, en Champagne, par contrat du 21 juillet 1758, à Louise-Jeanne-Alexandrine du Bourg, fille de Edme-Charles du Bourg, seigneur d'Argilliers, Resson, Frereul, la Saulsote, etc.; des descendants d'Antoine du Bourg, chancelier de France, et de Barbe de Blois de la Calandre, dame de la Saulsote, en Brie.

XIV. Joseph-Paul DE VILLENEUVE GASQUET, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, prêta hommage au roi en la cour des comptes, au mois de mai 1764, de la seigneurie de Valettes, et épousa en 1765, Catherine de Fournier, fille de noble Etienne de Fournier, ancien secrétaire du roi, et de Thérèse de Thoron, des conseillers en la cour des comptes. De ce mariage vinrent :

1° Louis-Joseph-Bruno, dont l'article suit;

2° Thérèse-Catherine-Claire-Gabrielle-Desirée, née le 30 avril 1769.

XV. Louis-Joseph-Bruno DE GASQUET VILLENEUVE, né le 12 avril 1771, a épousé, le 10 octobre 1791, Marguerite-Madeleine de Silvy, fille de messire Joseph-Gabriel de Silvy, trésorier de France au parlement d'Aix. De ce mariage sont issus :

1° Benoît-Gabriel-Joseph-Louis, né le 17 mai 1792, reçu à la faculté de droit d'Aix, au grade de licencié en droit, le 27 août 1814;

2° Bruno-Joseph-Pierre, né le 29 juin 1793;

3° Léon-Paul, né le 12 novembre 1798;

4° Madeleine-Victorine, née le 22 octobre 1797;

5° Quatre enfants morts en bas âge.

Branche établie à Lorgues.

Pierre II DE GASQUET, fils d'Honoré et de Marguerite de Saint-Jacques, fut d'abord enseigne dans le régiment d'Angoulême et ensuite capitaine. Il servit sous les ordres du duc de Valois, comte d'Alès, pendant les mouvements arrivés en Provence. Il fut pourvu de l'office de viguier et capitaine pour le roi de la ville de Lorgues, par lettres-patentes expédiées en 1653, et obtint de Sa Majesté la confirmation des lettres d'évocation générale, tant pour lui que pour ses enfants de tous leurs procès mus et à mouvoir. Le duc de Vendôme, qui connaissait son zèle pour le service du roi, lui donna la commission d'assembler, conduire et commander la milice, par lui ordonnée, de la ville et viguerie de Lorgues, au sujet de la détention du premier président du parlement d'Aix, et d'aller ensuite avec le chevalier de Mirabeau, conformément aux ordres exprès de Sa Majesté, s'assurer de la personne de quelques rebelles. Le duc de Vendôme atteste, dans son certificat du 31 mars 1659, que le tout fut exécuté avec beaucoup de chaleur et de diligence de la part dudit Gasquet, dont le zèle et la fidélité au service de Sa Majesté avaient aussi apparu en beaucoup d'autres rencontres. Il a été marié, par contrat du premier juillet 1662, avec Charlotte de Daumas ou Dalmas, fille de feu Honoré, vivant écuyer, du lieu de Cannes, et belle-sœur du chevalier de Bussi Nesmond, major des îles de Sainte-Marguerite; il eut de ce mariage quatre fils et trois filles mentionnés dans le testament de leur mère, du 10 juillet 1703:

1° Jacques-Honoré, qui suit;

2° Antoine, prêtre et docteur en théologie;

3° Pierre, religieux, prêtre de l'ordre de Saint-Dominique, mort missionnaire apostolique à la Guadeloupe;

4° Jean-Joseph, aide-major et capitaine dans le régiment d'Auxerrois, tué à la bataille d'Hochstet;

5° Marquise,
6° Louise,
7° Françoise,
} mortes religieuses à Lorgues.

XIII. Jacques-Honoré de Gasquet, fut pourvu de l'office de conseiller du roi, lieutenant et assesseur civil et criminel en la judicature royale de Lorgues, par lettres enregistrées le 20 novembre 1691. Il fut marié, par contrat du 12 février 1703, avec Claire de Giraudi, fille de noble Pierre de Giraudi, seigneur de Piosin et de Montauban, fils de Palamède de Giraudi et de Françoise de Signier, et d'Anne de Bosquet, fille de noble Louis de Bosquet, contrôleur-général de la marine à Toulon. De ce mariage il a eu quinze enfants, dont quatre sont morts jeunes; les autres sont :

1° Jean-Bernard, dont l'article suit;
2° Pierre Bachelier, prêtre et chanoine-capiscol, à Draguignan;
3° Antoine-Dominique, religieux capucin, controversiste apostolique contre les juifs d'Avignon, à ce député par Benoît XIV; il est auteur d'un ouvrage polémique, intitulé l'*Usure démasquée*;
4° Charles-Théodore, religieux capucin, ancien professeur de théologie;
5° Joseph-Esprit, prêtre, docteur, bénéficier et curé du chapitre de Barjols;
6° Joseph-Bruno, religieux dominicain;
7° Félix, mort prêtre séculier;
8° François-Madelon, ancien lieutenant d'artillerie et gouverneur de la ville de Barjols, par lettres-patentes de Louis XV, de 1767;
9° Charlotte, religieuse réformée de Sainte-Claire, abbesse des capucines de Marseille;
10° Marie-Françoise, non mariée;
11° Claire, non mariée.

XIV. Jean-Bernard de Gasquet, fut d'abord lieutenant dans le régiment de Bourgogne. Etant ensuite entré dans le service de la marine, il fit en qualité d'enseigne plusieurs campagnes, dont sept de longs cours. Il s'est trouvé à plusieurs combats contre les anglais, servant sur les vaisseaux du roi, l'Illustre, l'Héroïne, le Saint-Michel, le Héros, le Sceptre, l'Entreprenant, donnant partout des preuves de sa valeur et de sa capacité. Pendant le siège de Louisbourg, par les anglais, en 1760, il commanda une chaloupe carcassienne de son invention, portant deux canons de 18 sur son avant,

deux de 14 sur chaque côté, et il protégeait toutes les chaloupes employées à faire de l'eau pour les vaisseaux du roi, battait les retranchements des ennemis, et gardait pendant la nuit l'entrée du port. Commandant la même chaloupe, il se battit deux fois pendant six heures de suite contre deux frégates ennemies, dont l'une de 30 et l'autre de 36 canons; enfin ayant été blessé à la tête, il fut fait prisonnier et relâché sur sa parole. Depuis la publication de la paix, en 1763, il a été employé à d'autres commissions, et la distinction avec laquelle il les a remplies, lui ont obtenu du roi une gratification de dix-huit cents livres. Il a été fait capitaine de vaisseau, en 1779, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il est mort en 1782, et avait épousé Louise-Charlotte-Etiennette-Bernarde de Marliani, d'une famille noble du Milanais. De ce mariage vinrent :

1° François-Henri, qui suit;
2° Claire-Charlotte, mariée, le 20 septembre 1796, à Louis-Joseph-Toussaint le Clerc de Juigné, comte de Lassigny.

XV. François-Henri DE GASQUET, a épousé, le 28 octobre 1800, Henriette-Elisabeth du Val, du Hâvre, sa cousine germaine. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Henri-Bernard;
2° Pierre-Louis-Alban;
3° Médéric-Ernest;
4° Xavier-Jules;
5° Marie-Henriette-Amance;
6° Constance-Athénaïs; et trois autres enfants morts en bas âge.

Branche des marquis de Clermont, établie à Figeac, en Quercy.

VII. Guillaume III DE GASQUET, auteur de cette branche, est fils de Bertrand IV et d'Antoinette de Pinto: il eut pour fils;

VIII. Jean de GASQUET, Ier du nom, qui fut père de Jean II, lequel, ayant pris le parti des armes, s'établit à Figeac, en Quercy, et y épousa Anne de Paramelle, par contrat du 22 août 1534, où il est qualifié *Nobilis*

Joannes Gasqueti, filius nobilis Joannis Gasqueti; il eut de ce mariage, Etienne, qui suit.

X. Etienne DE GASQUET, seigneur de Cardailhaguet, fut marié avec Marguerite d'Henry, fille de noble Pierre d'Henry, seigneur de Sarailhac, par contrat du 14 avril 1580. Il eut de ce mariage :

1° Pierre, qui suit;
2° Jacques, seigneur de Sainte-Colombe et autres places, qui épousa, par contrat du 10 février 1623, N..... de Carros de Saint-Marsal, et fit une branche qui s'est fondue, par le mariage de la dernière fille, dans la maison de Marsillac, où elle a laissé son bien.

XI. Pierre DE GASQUET, seigneur de Brats, épousa, le 10 septembre 1624, Jeanne de Castelnau, fille de Jean-Joseph, conseiller au parlement de Bordeaux. Il eut de ce mariage :

1° Thomas, qui suit;
2° Joseph, maréchal-de-camp des armées du roi, cordon rouge, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XII. Thomas DE GASQUET, épousa, par contrat du 24 février 1658, Jeanne Dubiot de Merignac, fille de Mathurin de Merignac, lieutenant-général en la sénéchaussée d'Eguillon. De ce mariage naquirent :

1° Joseph, qui suit;
2° Mathurin, qui a fait une branche établie à Eguillon.

XIII. Joseph DE GASQUET, Ier du nom, marquis de Clermont, a été marié, par contrat du 3 février 1719, avec Marie de Lasserre de Belmont-Gondrin, et a eu de ce mariage :

XIV. Joseph II DE GASQUET, marquis de Clermont, marié, par contrat passé à Toulouse, le 12 août 1749, avec Louise-Charlotte d'Ouvrier, fille de Jean-Baptiste d'Ouvrier, seigneur de Possi et d'Elisabeth de Peiter.

On peut consulter sur cette maison les historiens de Provence et de Marseille, à l'année 1262; les archives

du roi, chapitres de paix, et celles de la maison commune de Marseille, à ladite année; l'abbé Marchety, page 61; les mémoires de Martin du Bellay, page 490, les commentaires du maréchal de Montluc, tome Ier, fol. 837, etc., les anciens cartulaires des élections et délibérations de la communauté de Tourves, Seisson et Gueilet, depuis 1390, jusques en 1482; les archives de la ville d'Arles vers l'an 1653; les registres du grand conseil et du conseil d'état, aux années 1654, 1655, 1662, 1670, 1671; le registre des hommages et dénombrements, aux années 1691, 1717, 1727, 1764, à la cour des comptes, aides et finances de Provence, et le nobiliaire de cette province.

Armes : « De sinople, au coq d'argent, becqué, creté, » barbé et membré d'or; au chef cousu d'azur, à un » soleil levant d'or, dissipant un nuage d'argent; devise: » *Post nubila phœbus* ; et par suite des dispositions » testamentaires de Marie-Marguerite de Villeneuve, » en date du 22 mai 1717, la branche établie à Saint-» Maximin, écartèle, de Villeneuve, qui est; de gueules, » fretté de lances d'or et semé d'écussons de même, » dans les claires-voies des lances; à l'écusson d'azur, » chargé d'une fleur de lys d'or, posé en cœur ».

AGNEL-BOURBON (D'): famille ancienne, originaire de Riez et de Salernes, en Provence.

I. Antoine D'AGNEL-BOURBON, Ier du nom, écuyer, épousa Marguerite de Vintimille. Il eut de ce mariage:

1° Honoré, qui suit;
2° Antoine;
3° Jean;
4° Louis.

II. Honoré D'AGNEL-BOURBON, écuyer, épousa N.... Adhémar de Grignan. Il mourut en 1510, laissant de ce mariage:

1° Gaspard, dont l'article suit;
2° Antoine;
3° Louis.

III. Gaspard D'AGNEL-BOURBON, Ier du nom, écuyer, mort en 1518, avait épousé Honorée de Castellane, dont sont issus :

1° Antoine, qui suit;
2° Honoré.

IV. Antoine D'AGNEL-BOURBON, IIe du nom, écuyer, né en 1510, mort en 1545, avait épousé Honorée de Demandols. Il eut pour fils :

V. Antoine D'AGNEL-BOURBON, IIIe du nom, écuyer, mort en 1635. Il avait épousé Antoinette-Marie de Sabran. Il eut pour fils :

VI. Augustin D'AGNEL-BOURBON, qui épousa Diane de Castellane, dont :

VII. Gaspard D'AGNEL-BOURBON, IIe du nom, écuyer, né en 1610, mort en 1645. Il avait épousé Anne Baruette, dont est issu :

VIII. Guillaume D'AGNEL-BOURBON, écuyer, né en 1642, mort en 1707. Il avait épousé Honorate Guigou, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

1° Joseph, qui mourut en 1719. Il avait épousé Anne de Renoux;
2° Pierre, dont l'article suit.

IX. Pierre D'AGNEL-BOURBON, écuyer, fit son testament le 14 août 1720. Il laissa d'Isabeau Marin, sa femme :

1° Gabriel, qui suit;
2° Joseph.

X. Gabriel D'AGNEL-BOURBON, écuyer, épousa, le 12 février 1722, Catherine Escollo, dont son issus :

1° Joseph, qui suit;
2° Une fille.

XI. Joseph D'AGNEL-BOURBON, chevalier, mort en 1792, avait épousé demoiselle Marie-Lucrèce Michel, dont deux enfants vivants :

1° Auguste-Jean-Baptiste, qui suit;
2° Anne-Desirée, qui a épousé le sieur Michel Arnaud, trésorier des invalides de la marine, et caissier des gens de mer à Marseille.

XII. Auguste-Jean-Baptiste D'AGNEL-BOURBON, chevalier, est né le 31 janvier 1787; il est sans alliance.

Armes : « D'hermines, à la fasce de gueules, chargée » de trois fleurs de lys d'or. Supports, deux agneaux. » Devise : *Probitas, virtus et fidelitas.* »

BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD : ancienne famille noble, originaire du Poitou. Ayant été de tout temps en possession de la seigneurie de la Roche, elle a ajouté ce prénom à son nom, qui, par la suite des temps, s'est identifié avec lui. L'antiquité de cette famille se prouve jusqu'en 1112, par un contrat d'acquêt de Pierre Brochard, écuyer, demeurant à Fongères, paroisse de Bécclœuf; mais les titres se trouvant perdus jusqu'à environ 1400, on ne commence à prouver la filiation par titres bien suivis que par :

I Arnaud BROCHARD, écuyer, seigneur de la Rochebrochard, qui épousa Brunissante du Beugnon, en 1440, de qui sont issus :

1° Jean Brochard, écuyer, seigneur du Colombier, qui suit;
2° André Brochard;
3° Pierre Brochard;
4° Jeanne Brochard, mariée à Jean de Nicul, écuyer, demeurant à Bécclœuf;
5° Catherine Brochard, mariée à Laurent de Nicul;
6° N.... Brochard, mariée à Mathurin Bourguignon, écuyer;
7° Pérette Brochard;
8° Philippine Brochard, mariée à Louis Bourguignon, écuyer;
9° Marie Brochard, mariée à Jean Robelin, écuyer;
10° Dauphine Brochard.

Ils ont tous fait partage noble des successions paternelle et maternelle, et divisé la terre de la Rochebrochard, dont les domaines réunis depuis se reconnaissent encore aujourd'hui, et ce par acte du 24 février 1481.

II. Jean Brochard, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Rochebrochard et du Colombier, épousa demoiselle Bourigleau, fille de Louis Bourigleau, écuyer, seigneur de la Borlière, par contrat du 21 février 1478; de ce marige sont issus :

1° Jacques Brochard, Ier du nom, qui suit;
2° Marie Brochard, mariée à Mathurin Bobineau, écuyer, demeurant à Foussais;
3° Perrette Brochard, mariée à Jean Toupineau, écuyer;
4° Guillemette Brochard, mariée à Jean Moreau, écuyer;
5° Claire Brochard, mariée à Pierre Putois, écuyer;
6° Jeanne Brochard, mariée à Quentin Desprez de Montpezat, écuyer.

III. Jacques Brochard, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, épousa, le 19 décembre 1501, demoiselle Perrine Marchand de Messelière. Il laissa de ce mariage :

1° Jean Brochard, IIe du nom, qui suit;
2° Jacques Brochard, demeurant à Saint-Christophe;
3° François Brochard;
4° Claudine Brochard;
5° Guionne Brochard, mariée, le 14 août 1553, à René Corsin, écuyer, demeurant à Cherveux.

IV. Jean Brochard, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, épousa, le 8 février 1539, Charlotte de la Chapellerie, de la maison de Rouillé, de qui sont issus :

1° Octavien Brochard, qui suit;
2° Jean Brochard, marié à demoiselle Angélique Saumureau;
3° Anne Brochard.

V. Octavien Brochard, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, laissa de son mariage contracté le 3 août 1562, avec demoiselle Isabeau Deshoullières :

1° Maurice Brochard, qui suit;
2° Jacques Brochard, chevalier, seigneur de la Corsonnière, paroisse de Néri;

3° Marguerite Brochard, mariée à Mathias Morin, écuyer, seigneur de la Maronnière et du Pinier;

4° Marie Brochard, mariée à Jacques de Couhé, chevalier, seigneur de Saliron.

VI. Maurice Brochard, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, épousa, le premier mai 1611, Jeanne Simoneau, dont est issu :

VII. Charles Brochard, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, marié, le 31 janvier 1656, à Marguerite Barillon (1), dont sont issus :

1° Charles Brochard, IIe du nom, qui suit;

2° Claude Brochard, seigneur d'Echalard, capitaine au régiment de Bigorre, infanterie, tué à la bataille de ****. Il était aide-de-camp des armées du roi, par brevet du 10 mai 1696;

3° Jacques Brochard, chevalier, seigneur de la Saisine, marié à demoiselle Louise-Anne de Garsonné;

4° François Brochard, né le 29 janvier 1659, reçu chevalier de justice dans l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, le premier juin 1670, commandeur de Villegat en 1712, Bailly de la Morée en 1734, mort dans sa commanderie de Villegat en 1745;

5° Gabrielle Brochard;

6° Claudine Brochard, mariée à René de la Dive.

VIII. Charles Brochard, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Rochebrochard, épousa, le premier septembre 1682, demoiselle Radegonde Marois (2), fille

---

(1) Marguerite Barillon épousa, en secondes noces, René de la Boucherie; elle partagea la succession de père et de mère, le 20 octobre 1651. Elle avait pour sœur Françoise Barillon, d'où sont issus les Desgranges de Surgères, marquis de Puguion; les marquis de Lescures; les Duvergier, marquis de la Rochejacquelin; les Petit, marquis de la Guerche, et les Vasselot, marquis d'Anne-Marie.

(2) Par le mariage de Charles Brochard, IIe du nom, avec demoiselle Radegonde Marois, fille de Nicolas Marois, et de Renée de la Sayette, cette famille se trouve alliée aux maisons de Lorraine et de Ferré.

de Nicolas de Marois, et de demoiselle Renée de la Sayette, dont sont issus :

1° Charles-Jacques Brochard de la Rochebrochard, qui suit :

2° François Xavier Brochard de la Rochebrochard, qui forme une branche que je rapporterai plus bas.

IX. Charles-Jacques Brochard de la Rochebrochard, chevalier, seigneur dudit lieu, de Surin, la Ménardière, Marigni, Chamereau, Labarre-de-Fourbeau, le Fontenioux, Verre, etc., épousa, le 11 juillet 1712, Marie-Thérèse de Genne, fille de Jacques de Genne et de Charlotte Cotereau, dont sont issus :

1° Louis-Joseph Brochard de la Rochebrochard, qui suit ;

2° Silvestre-Charles Brochard de la Rochebrochard, qui forme une branche rapportée plus loin ;

3° Marie-Gabrielle-Radegonde Brochard de la Rochebrochard, mariée le 12 février 1741, à Léon, chevalier, seigneur châtelain de Villiers-en-Plaine ;

4° Marie-Françoise Brochard de la Rochebrochard, mariée le 2 août 1740, à Gabriel-Salomon de Grignon, Marquis de Pouzange.

V. Louis-Joseph Brochard de la Rochebrochard, chevalier, seigneur dudit lieu, de Surin, Princès, Marigny, Chamereau, etc., épousa, le 17 septembre 1754, Marie-Madeleine Bélanger, fille d'Hercule Bélanger, chevalier, seigneur de Champdeniers, dont sont issus :

1° Benjamin-Louis-Charles Brochard de la Rochebrochard, qui suit ;

2° Marie-Henriette Brochard de la Rochebrochard, mariée à Gabriel-Jean-Simon Berthelin de Montbrun, chevalier, seigneur d'Aiffre ;

3° Julie Brochard de la Rochebrochard ;

4° Sévère-Radegonde Brochard de la Rochebrochard, mariée, le 3 juillet 1786, à Charles-Evremond Brochard de la Rochebrochard, officier au régiment de Royal-des-Vaisseaux, infanterie.

XI. Benjamin-Louis-Charles Brochard de la Roche-

BROCHARD, chevalier, seigneur dudit lieu, du marquisat de Champdeniers, Surin, etc., né le premier septembre 1757, inscrit dans la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, le 4 octobre 1772, a fait ses exercices de 1776, et a servi jusqu'au 30 septembre 1787, date de la réforme de ce corps; il a émigré en 1791, et a fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans l'escadron de Poitou, compagnie de Choupes, en qualité de maître, il y resta jusqu'au licenciement, et servit ensuite sous le prince Ferdinand, duc de Wurtemberg, pour la défense de la ville de Liége; de là passa en Angleterre et en Amérique, et est rentré en 1800; il épousa, le 17 février 1784, Marie-Eulalie de Brach, fille de Jean-François-Louis de Brach, capitaine de vaisseaux, chevalier, seigneur d'Enaudes des Moullières, etc., et de Catherine Gaigneron Desvallons, dont sont issus :

1° Louis-Clémentin Brochard de la Rochebrochard, né le 8 décembre 1784, gendarme de la garde ordinaire du roi;

2° Jean-Théodore Brochard de la Rochebrochard;

3° Renne-Eulalie-Solange Brochard de la Rochebrochard, mariée le 6 juin 1809, à Amateur-Gabriel-Goulard d'Arsay.

Seconde branche.

IX. François-Xavier BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, chevalier, seigneur d'Auzay, la Vergnay, la Cossonnière, Salidieu, Etrie, etc., né le 27 septembre septembre 1684, fils de Charles de la Roche brochard et de Radegonde Marois, obtint un congé de service du marquis de Vins, capitaine lieutenant de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du roi, le 25 novembre 1704; eut un brevet de lieutenant de cavalerie dans le régiment du prince de Marsillac, le 12 mai 1708; la commission de capitaine de cavalerie dans le même régiment, le 23 mars 1709; reçut une ordonnance qui lui fut envoyée par le comte Dio de Montpéroux, comme mestre-de-camp général de la cavalerie, le 13 août 1713; obtint un certificat du comte d'Evreux le 4 juin 1715; eut, à son profit, une sentence de maintenue de noblesse, étant capitaine au régiment d'Angleterre, cavalerie, par M. le

Richebourg, intendant du Poitou en juin 1715, épousa, le 20 mai 1727, Marie-Aimée de Régnault, fille de Gabriel de Régnault, chevalier, seigneur de la Proutière, et de Marie-Madeleine Bodet de la Fenestre. De ce mariage sont issus :

1° François-Xavier-Joseph, qui suit;
2° François-Louis;
3° Charles-Alexis;
4° Radégonde-Florence;
5° Charlotte-Angélique;
6° Gabrielle-Aimée;
7° Marie-Françoise-Louise, mariée à Joseph-Henri-Alexis-Aimé de Tusseau, chevalier, seigneur de Maisontier;
8° N..., morte jeune;
9° Geneviève-Aimée-Josephe, mariée à Silvestre-Charles Brochard de la Rochebrochard, chevalier, seigneur du Fontenioux.

X. François-Xavier-Joseph Brochard de la Rochebrochard, chevalier, seigneur d'Auzay, la Vergnay, Etrie, etc., né le 14 juillet 1737, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, après avoir fait ses preuves, délivrées au duc de Chaulnes, capitaine de ladite compagnie; capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 17 mai 1776, Marie-Françoise de Joussard, fille de Philippe, IVe du nom de Joussard, chevalier, seigneur d'Iversay, et de Marie-Anne-Geneviève de Légier de Puiravault. De ce mariage sont issus :

1° Philippe-Xavier, qui suit;
2° Charles-Xavier, né le 3 septembre 1782, marié le 25 novembre 1813, à Clémentine de Gourjault;
3° Philippe-Xavier, mort jeune;
4° Aimé-Xavier, mort jeune;
5° Marie-Anne-Geneviève, morte jeune.

XI. Philippe-Xavier Brochard de la Rochebrochard, né le 12 avril 1781, fut incarcéré en 1793 et 1794,

comme attaché par sa naissance et ses principes à la cause de ses souverains. Il épousa, le 18 octobre 1802, Cécile de Berthelin de Montbrun, fille de Gabriel-Jean-Simon de Berthelin de Montbrun, chevalier, seigneur d'Aiffres, Coulon, Séligny, la Mortmartin, etc., et de Marie-Thérèse-Henriette Brochard de la Rochebrochard. De ce mariage sont issus :

1° Adrien-Xavier ;
2° Evremond-Xavier ;
3° Charles-Xavier ;
4° Françoise-Cécile-Amélie.

Troisième branche.

X. Silvestre-Charles Brochard de la Rochebrochard, second fils de Charles-Jacques, et de Marie-Thérèse de Genne, épousa N... Brochard de la Rochebrochard, dont sont issus :

1° Charles-Evremond Brochard de la Rochebrochard, qui suit ;
2° Fidel-Amand Brochard de la Rochebrochard, chevalier de Malte, ancien officier au régiment de la Reine, infanterie, marié.

XI. Charles-Evremond Brochard de la Rochebrochard, né à Surin, le 12 janvier 1760, cadet gentilhomme dans le régiment de Royal-des-Vaisseaux, infanterie, le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 28 avril 1778, lieutenant en second le 21 mai 1784, a émigré en 1791, a fait la campagne des Princes en 1792, où il est resté en qualité de brigadier, jusqu'au licenciement ; passa alors en Angleterre, et rentra en France en 1800, et il épousa Sévère-Radegonde Brochard de la Rochebrochard, le 3 juillet 1786. Sans enfants.

Armes : « D'argent, au pal de gueules, cotoyé de » deux pals d'azur ; couronne de marquis. »

CLEBSATTEL ou GLEBSATTEL. Cette famille établie en Alsace, depuis environ deux siècles, est une branche de l'illustre famille des Clebsattel ou Glebsattel, qui depuis plus de quatre siècles entre dans tous les chapitres nobles d'Allemagne, notamment dans ceux de Würtzbourg et de Fulde, ainsi qu'il est prouvé par les registres des chapitres nobles de ces deux villes, et par les prières sépulchrales qui se trouvent dans leurs églises.

Plusieurs comtes et barons de Clebsattel, ont été colonels et officiers généraux au service de Bavière; il en existait même encore deux dans les dernières guerres. La branche établie en Alsace a toujours été reconnue par celle d'Allemagne, et a toujours porté même nom et mêmes armes; elle a contracté en Alsace des alliances avec les plus nobles familles chapitrales de cette province, et exercé pendant quatre générations la charge de grand-bailli, chef de justice, police et finances des villes et comté de Thann, à laquelle était jointe celle de gouverneur du château de Thann, jusqu'à sa démolition.

Sur quelques difficultés qui furent faites à cette famille par le syndic de la noblesse d'Alsace, à cause de la perte de certains papiers, elle demanda et obtint de sa majesté le roi Louis XIV, en 1683, des lettres de réhabilitation qui se trouvent au dépôt du conseil d'état, et M. d'Hozier l'autorisa à porter les mêmes armes qu'auparavant; ces armes se trouvent à la fin de cet article.

Cette famille est divisée en trois branches, savoir:

La première est celle de MM. de Clebsattel, seigneurs de Cernay, des deux Traubach, barons de Chevenute, etc. Le dernier est mort lieutenant de roi de Beffort, et ses enfants existent; ils ont contracté les plus belles alliances, tant en France qu'en Piémont. Toute cette branche a émigré dans le commencement de la révolution.

La seconde branche est celle de Clebsattel de Traubach, établie à Thann, dans la haute Alsace.

La troisième branche de cette famille a été formée par:

François-Salinien DE CLEBSATTEL, officier dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, lequel fut tué à l'affaire de l'Assiette, en Italie; il avait épousé Marguerite de Felix, de laquelle il eut:

Jean-Baptiste DE CLEBSATTEL, officier dans le même régiment, devenu ensuite du Rumain; il épousa Ursule de Laugier, et eut pour fils:

François-Dominique DE CLEBSATTEL, actuellement exis-

tant, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé Adélaïde du Bellay, de laquelle il a :

1° Joseph de Clebsattel, mari de Rosalie de Jeuvernay, lequel a plusieurs enfants, et est établi à Dunkerque ;

2° Eléonore de Clebsattel, épouse de noble Louis Drolenvaux, sous-inspecteur aux revues, chevalier de la Légion d'Honneur ;

3° Flore de Clebsattel, épouse du baron de Lautour, officier-général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Nota. Le grand-oncle de François-Dominique de Clebsattel, était lieutenant-colonel du régiment de Royal Allemand, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi qu'il est prouvé par les almanachs militaires ; et les tantes de ce lieutenant-colonel, également du nom de Clebsattel, ont été reçues chanoinesses au chapitre noble de Migette, en Franche-Comté.

Tous les membres de cette troisième branche ont aussi émigré.

Armes : « Ecartelé, au 1 et 4 d'or, à un sapin de » sinople, sur une terrasse de même ; au 2 et 3 de » gueules, et une tête de bouquetin d'argent ».

BARROIS DE SARIGNY. Famille originaire de Lorraine, établie en Champagne, en 1627, issue de,

I. Charles Barrois, qui fut successivement avocat ès-grands jours de Saint-Mihiel, lieutenant général au bailliage d'Hattonchâtel, et conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, séante à Nancy ; l'un des ôtages donnés à Louis XIII, lors de la prise de Saint-Mihiel, en 1633, et compris au rôle de la noblesse pour la somme de 5000 fr., pour sa personnelle de la contribution exigée par le vainqueur (Hist. de Saint-Mihiel, par Dom Calmet). D'après l'inscription ci-après, il est qualifié de noble de race. Il figure, ainsi que Didier, son père, dans

les preuves de seize quartiers faites par MM. de Sarrazin. Il mourut en 1654, et avait épousé demoiselle Chrestienne Bourgeois, fille de Jean Bourgeois, procureur général en ladite cour souveraine de Nancy, et de Jeanne Bowt.

Hic jacet Carolus Barrois, vir verè nobilis non solum genere sed virtute, pietate insignis, doctrinâ clarus, civibus charus, quibus ut salus esset, et eos ex hoste redimeret in obsidione urbis, sui et suæ salutis oblitus est; tam constans in principem ejus amor et fides, ut ei licet absenti totam servaverit. Honores consecutus est, eos contemnens; primo viceballivius Hattonis castri, deindè consiliarius in supremo Lotharingiæ ac Barri senatu. Obiit anno domini 1654, *ætatis suæ* 79.

Christina Bourgeois, ejus uxor, filia Joannis Bourgeois, procuratoris generalis, et Joannæ Bowt ex familiâ comitum Lowetorum, Claudia Roitel, soror dicti Caroli, uxor domini de Watz Rombois, Nicolaus ejus filius, Margarita et Christina filiæ; ultima hunc tumulum erigi curavit.

Collationné et rendu conforme de mot à mot, figuré sur une inscription, en lettres d'or peintes sur un marbre noir, de deux pieds dix pouces et demi de hauteur et de dix-huit pouces et demi de largeur, incrusté dans une bordure de pierre blanche avec ornements sans écusson, le tout appliqué au côté gauche du sépulcre contre le mur de ladite église paroissiale de Saint-Mihiel, à la réquisition de messire Nicolas Barrois, seigneur de Sarigny, licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant assesseur en la maréchaussée au département de Langres, ancien maire, lieutenant à la garde des clefs de ladite ville de Langres, y demeurant, par les notaires, tabellions au bailliage royal de Saint-Mihiel, y résidants, soussignés, cejourd'hui, 24 septembre 1787. *Signé* Mengin et Leclerc.

Contrôlé et dûment légalisé, par M. Lartillier, lieutenant-général au bailliage dudit Saint-Mihiel.

De son mariage avec ladite Chrestienne Bourgeois, vinrent :

1° Charles, né à Saint-Mihiel, le 15 avril 1599, porteur de la procuration de son père, au mariage de Nicolas;

2° Nicolas, qui suit;

3° Didier, né à Saint-Mihiel, le 16 novembre 1604;

4° Jean, né à Saint-Mihiel, le 19 janvier 1606;

5° Jeanne, mariée à M. François Sarrazin, le 3 août 1625;

6° Marguerite, } rappelées dans l'inscription ci-
7° Chrestienne, } dessus.

II. Nicolas Barrois, écuyer, né à Saint-Mihiel, le 28 mai 1602, établi à Langres, par son mariage avec demoiselle Simonne Guyot, par contrat notarié, du 14 juillet 1627, mourut assassiné, le 5 avril 1639. Arrêt du parlement de Bourgogne, du 22 mars 1641, rendu à la poursuite de sa veuve, qui condamne les meurtriers à la peine de mort. Il a eu pour enfants:

1° Denis, qui suit;

2° Nicolas, mort en bas âge;

3° Anne, mariée à M. Thomas Garnier de Langres, le 9 août 1663;

4° Nicole, } mortes en bas âge.
5° Jeanne, }

III. Denis Barrois, écuyer, conseiller en la chancellerie du présidial de Langres, mort en décembre 1696, Il avait épousé demoiselle Claire Petitjean, par contrat notarié, du 29 juillet 1658, dont il eut:

1° Antoine, qui suit;

2° Thomas, chef de la branche cadette seule existante aujourd'hui;

3° Claude, religieux de l'ordre de Saint-François;

4° Marguerite, mariée à M. Pierre Pechin, juge au présidial de Langres;

5° Jeanne, mariée à M. Nicolas Boudrot, président à l'élection;

6° Didière, }
7° Angélique, } religieuses.
8° Catherine, }

IV. Antoine Barrois, Ier du nom, écuyer, seigneur

de Germaine, lieutenant du prévôt général de la maréchaussée de la province de Champagne, par provisions du 8 novembre 1692, conseiller assesseur en la maréchaussée à Langres, après la suppression de la charge de lieutenant de prévôt, par commission du 27 juin 1720, né le 3 novembre 1662, mort le 20 novembre 1746, avait épousé demoiselle Jacquette Seurot. De ce mariage vinrent:

1° Antoine, qui suit;

2° Thomas, seigneur de Charmont, célibataire, mort en 1760;

3° Marie-Nicole, mariée à M. Jean-Charles Seurot, seigneur de Cusey et Villemoron, chevalier d'honneur au bailliage de Langres, morte en 1780;

4° Colette, morte fille en 1771.

V. Antoine IIe Barrois, écuyer, seigneur de Santenoge et Germaine, né le 16 juin 1692; lieutenant de cavalerie au régiment de Brissac, par brevet du 4 octobre 1721, conseiller assesseur en la maréchaussée, par commission du 31 juillet 1737, et conseiller au bailliage et siége présidial de Langres, mourut en 1760. Il avait épousé demoiselle Antoinette Brulefer, le 10 décembre 1725. De ce mariage vinrent:

1° Antoine-Bernard, qui suit;

2° Marie-Jacquette, mariée à M. Jean-Claude-Bernard Pechin, lieutenant assesseur au bailliage de Langres, morte en 1813;

VI. Antoine-Bernard Barrois, écuyer, seigneur de Germaine et Santenoge, président au bailliage et siége présidial de Langres, mourut en 1789. Il avait épousé le 24 février 1759, demoiselle Marie-Eléonore Castel. De ce mariage vinrent:

1° Jacquette-Marguerite, mariée à M. Charles de Lyver, chevalier, seigneur de Brevannes, capitaine au régiment de Champagne, infanterie; émigré;

2° Jeanne-Marie, religieuse dominicaine.

Cette branche est éteinte à défaut d'enfants mâles.

Branche cadette.

IV. Thomas Barrois, écuyer, né à Langres, le 24 janvier 1669, seigneur de Lodigny, procureur du roi ès-siéges royaux de Langres, deuxième fils de Denis, mentionné page 135, mort le 25 novembre 1748, avait épousé demoiselle Colombe Bresson, par contrat notarié du 4 août 1700. De ce mariage vinrent :

1° Thomas, religieux de l'ordre Saint-Dominique ;

2° Claude-Bernard, prêtre, licencié en théologie, chantre en dignité, et chanoine de l'église de Langres et official du diocèse ; mort en 1791 ;

3° Nicolas, qui suit ;

4° Jacquette-Bernarde, mariée à M. Louis Leboulleur, chevalier, seigneur Duplessis et Courlon ;

5° Didière-Marguerite, mariée à M. André Parent, écuyer ;

6° Marguerite,
7° Marie,
8° Gabrielle, } mortes filles ;

9° Jeanne,
10° Claire, } religieuses.

V. Nicolas II° Barrois, écuyer, né à Langres, le 29 août 1718, seigneur de Sarigny, procureur du roi ès-siéges royaux de Langres, conseiller, lieutenant assesseur de la maréchaussée près le présidial, maire lieutenant pour le roi à la garde des clefs en la même ville, mourut le 6 mai 1805. Il avait épousé demoiselle Marie-Anne Aubertot de Fresnoy. Articles, du 18 mai 1745, déposés par acte notarié, du 23 juin 1755. De ce mariage vinrent :

1° Thomas-Nicolas-Blaise, né à Langres, le 3 février 1746, mort en bas âge ;

2° Nicolas-Jacques, né à Langres, le 8 juin 1747, mort en 1782. Il avait épousé demoiselle Catherine Charollois, dont il n'a eu que Catherine-Marie-Claude, mariée à Gabriel Marie Arnoult,

écuyer, seigneur de Promby, demeurant à Châlons-sur-Saône, sans enfants ;

3° François-Claude-Marie, né à Langres, le 7 juin 1750, mort en bas âge ;

4° Claude-Bernard-Antoine, prêtre, licencié en théologie, chantre en dignité et chanoine de l'église cathédrale de Langres, vicaire-général du diocèse d'Embrun, né à Langres, le 15 mars 1751 ;

5° Jean-Baptiste-Pierre-Didier, qui suit ;

6° Nicolas-Philibert-Gabriel, tige d'une nouvelle branche ci-après ;

7° Nicolas-Xavier, prêtre, licencié en théologie et ès-lois, conseiller-clerc au grand bailliage souverain de Langres, décoré par le grand-maître de l'ordre de la croix de chevalier d'armes de Saint-Jean de Jérusalem, pendant son émigration, en lui accordant le temps nécessaire pour faire ses preuves, lors du rétablissement de la tranquillité en France, né à Langres, le 5 mars 1757 ;

8° Antoine-Charles, né à Langres, le 15 août 1764, lieutenant-colonel d'artillerie, tué en émigration au service d'Autriche, en 1793 ;

9° Marguerite-Didière, née à Langres, le 20 mai 1748, célibataire ;

10° Marguerite-Victoire, née à Langres, le 13 mai 1755, célibataire ;

11° Marie-Anne, née à Langres, le 11 mai 1758, mariée à M. François-Narcisse Baudouin Tirant, écuyer, seigneur de Bury, Flavigny, Morains, Broussy et des Athies, le 3 avril 1780.

VI. Jean-Baptiste-Pierre-Didier Barrois, écuyer, seigneur de Sarigny, né à Langres, le 7 avril 1752, réfugié à Paris pour, à la faveur d'une profonde obscurité, échapper aux persécutions qui pesaient sur sa famille, (son père, sa mère, sa sœur, incarcérés, ses deux frères ecclésiastiques déportés, l'officier émigré), et que n'auraient pas manqué de provoquer son attachement pro-

noncé pour ses princes légitimes, l'expansion de sa vive douleur sur l'atroce attentat du 21 janvier 1793, ses opinions anti-révolutionnaires que la franchise de son caractère ne lui permettait pas de dissimuler. Il y a épousé demoiselle Charlotte Nicole de Giey Villars, fille de M. François-Joseph-Gabriel de Giey, chevalier, seigneur de Villars-en-Azois, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Françoise, comtesse de Révol, et petite-fille de demoiselle Geneviève Finée de Brianville, cette dernière fille de madame de Brianville, née comtesse de Ligneville, par contrat notarié, passé à Paris, le 3 juin 1795. Quoiqu'absent depuis plus de vingt ans de son département, il a été désigné pour membre de la députation chargée de l'honorable mission de déposer aux pieds du trône les félicitations respectueuses et l'expression du dévouement et de la fidélité de ses compatriotes à la rentrée en France de Louis-le-Désiré. Il a eu dudit mariage :

1° François-Ernest, né à Paris, le 5 novembre 1801, chevalier du Lys, élève au lycée Louis-le-Grand;

2° Marie-Nicole-Isaure, née à Paris, le 11 mai 1796; morte le 24 du même mois;

3° Marguerite-Emilie, née à Paris, le 21 mars 1808, morte le 16 octobre 1812.

Autre Branche.

VI. Nicolas Philibert-Gabriel Barrois, écuyer, né à Langres, le 17 mai 1754, député à l'assemblée coloniale de l'Ile de Bourbon, mort à l'Ile Bourbon, en 1793, y avait épousé demoiselle Marie-Seconde-Charlette Léger, de ladite Ile. De ce mariage sont issus :

1° Pierre-Nicolas-Marie, né à l'Ile Bourbon;

2° Charles-Nicolas, né à l'Ile Bourbon;

3° Marie-Geneviève-Victoire, mariée à M. Langlois d'Ablevillo, de l'Ile Bourbon.

Armes : » D'après les lettres patentes, du 20 mars » 1596, cette famille porte : d'azur à un lion d'or, à la

» lasce d'argent brochante sur le tout. L'écu timbré » d'un lion de l'écu et environné de deux pennes d'or, » d'azur et d'argent, le tout porté d'un armet morné » d'argent, couvert de lambrequins aux métaux et cou- » leurs dudit écu ».

ESCOTAIS (DES). Terre et seigneurie située dans la paroisse de Jubleins, province du Maine, qui a donné son nom à une ancienne maison, dont nous allons rapporter la généalogie. Le château des Escotais avait anciennement le titre de châtellenie, et il était fortifié; il fut démoli dans le temps des guerres avec les Anglais, et il n'en reste plus aujourd'hui que les ruines.

I. Guillaume DES ESCOTAIS, Ier du nom, chevalier, est le plus ancien seigneur connu de cette terre. Il vivait en 1280, et avait un frère nommé Gervais, chevalier, qui vivait en 1302 et 1312.

II. Jouffroy DES ESCOTAIS, chevalier, seigneur des Escotais, fils et successeur de Guillaume, vivait en 1310. Il épousa, vers l'an 1330, Isabeau de Chahanaye, fille de Pierre de Chahanaye, chevalier, seigneur dudit lieu, au diocèse d'Angers, et de demoiselle Crespine des Roches. De ce mariage vinrent :

1° Guillaume, dont l'article suit;
2° Jean, auteur de la branche des seigneurs de la Chevalerie et de Chantilly, rapportée ci-après.

III. Guillaume DES ESCOTAIS, IIe du nom, chevalier, seigneur des Escotais, épousa, le jeudi après la fête de Saint-Hilaire de l'an 1363, demoiselle Jeanne de la Feuillée, fille d'Ambroise de la Feuillée, chevalier, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Colette Dorange. Il laissa de ce mariage :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Colette des Escotais, mariée à Foulques de Thevalle, chevalier, seigneur dudit lieu, au Maine.

IV. Jean DES ESCOTAIS, Ier du nom, chevalier, seigneur des Escotais, épousa, le dimanche après la Tri-

nité de l'an 1385, demoiselle Jeanne de la Barre, fille de Robin de la Barre, chevalier, seigneur dudit lieu, au Maine, et de Jeanne de Surgon. De ce mariage est issu :

V. Jean DES ESCOTAIS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Escotais et de Dollon, qui épousa, le 23 juillet 1413, Jeanne de Logié, fille aînée de Jean de Logié, écuyer, seigneur du Boisthebaut, et de Anne de Tessé, en présence de Michel des Escotais, écuyer. Leurs enfants furent :

1° Jean, qui suit;
2° Jeanne, mariée, le premier janvier 1437, à Jacques de Mascon, écuyer, seigneur de Polligné.

VI. Jean DES ESCOTAIS, IIIe du nom, chevalier, seigneur des Escotais, épousa, 1° le 23 juillet 1431, demoiselle Catherine de Vassé, fille de Jean de Vassé, chevalier, seigneur de Vassé, de Montfouconr, Saint-Jean-sur-Marne, la Courbe, des Hayes, la Braille, etc., et de demoiselle Jeanne le Cornu; 2° Jeanne Dorange. Du premier lit est sorti :

VII. Jean DES ESCOTAIS, IVe du nom, chevalier, seigneur des Escotais, de Surgon, etc., qui épousa, en 1452, demoiselle Anne de Champchevrier, fille de Guyon de Champchevrier, chevalier, seigneur de Souldé, en Anjou, et du Plessis-d'Auvers, au Maine, et de demoiselle Jeanne d'Ingrande. De ce mariage vinrent :

1° Guyon, dont l'article suit;
2° Guillaume, qui eut en partage, avec Raoul, son frère, la terre de Surgon, par acte du 7 avril 1494;
3° Raoul, qui n'eut qu'une fille unique, alliée à Gerges de Corbon, écuyer;
4° Anne, mariée, le 15 mars 1479, à Jean de Fontenailles, écuyer, seigneur de Mongenard;
5° Jeanne des Escotais, alliée à Jacques de Cochefilet, chevalier, seigneur de Bellavilliers.

VIII. Guyon DES ESCOTAIS, chevalier, seigneur des Escotais, des terres et baronnie d'Ingrande et d'Azé, par le décès sans enfants de Jean d'Ingrande, IVe du nom, et de Louise de Châteaubriand, épousa, le 24 juin 1485, demoiselle Jeanne de Marsillé, fille aînée de noble

homme Jean de Marsillé, écuyer, seigneur de Marsillé et de Brillaut, et de Guillemette de Froullay. De ce mariage sont issus :

1° Gilles, mort sans postérité ;
2° Renée, qui eut, par le partage des biens de son père, du 19 octobre 1524, les terres et baronnie d'Ingrande et d'Azé, mariée, le 2 août 1508, à Bertrand du Parc, chevalier, seigneur de Bernières, en Normandie, fils de Jean du Parc, chevalier, et de Marie du Maz ;
3° Guillemine, dame des Escotais, mariée à François de Mondame, écuyer, seigneur dudit lieu ;
4° Françoise, dame de Montjoubert, alliée à Julien Rabaut, seigneur de Villeneufve, au Maine ;
5° Louise, dame en partie des Escotais, en totalité de la Landellerie, de Chavaignes, des Portes, etc., femme de Guillaume Bachelot, écuyer, seigneur de la Bachelotière ;
6° Autre Françoise, } religieuses.
7° Marguerite des Escotais, }

Branche des seigneurs de la Chevalerie et de Chantilly.

III. Jean DES ESCOTAIS, écuyer, Ier du nom de sa branche, seigneur de la Brizolière, second fils de Jouffroy et d'Isabeau de Chahanaye, eut en partage la terre de Chahanaye, qu'il céda à Jean des Escotais, son neveu, le vendredi après la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul de l'an 140[illegible]. Il épousa Agnès, dame de la Chevalerie, au Maine, veuve de Bouchard de Vernie. Il laissa de ce mariage :

IV. Michel DES ESCOTAIS, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Chevalerie, de la Brizollière, etc., qui servait en qualité d'écuyer en 1411. Il laissa, de demoiselle Jeanne de Moiré, sa femme :

V. Macé DES ESCOTAIS, écuyer, seigneur de la Chevalerie et de la Brizolière, qui fut du nombre des gentilshommes qui se trouvèrent à la défaite des Anglais à Saint-Denis en Anjou (1). Il épousa demoiselle Jeanne Sevauld, dame de la Sevauldière, de laquelle il laissa :

(1) Les annales d'Anjou, par Jean de Bourdigné, en confirmant ce fait, rapportent en outre, qu'en 1384, un seigneur des Escotais

1° Michel, dont l'article suit;
2° Charles des Escotais;
3° Jean, marié, en 1488, avec Catherine de Charnacé, fille de Renaud de Charnacé, écuyer, seigneur dudit lieu, et de demoiselle Catherine Touschard de la Touschardière;
4° Jeanne des Escotais, qui fut alliée, le 4 octobre 1483, à François de Saint-Fraimbaut, écuyer, seigneur dudit lieu, au Maine.

VI. Michel DES ESCOTAIS, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chevalerie, de la Brizolière, etc., épousa demoiselle Roberte de Champagné, fille de Jean de Champagné, écuyer, seigneur dudit lieu, au Maine, et de Guillemine de Vassé. De ce mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Françoise des Escotais, mariée, le 13 avril 1501, à Guyon de Cervon, chevalier, seigneur des Arcis, du Behuret, de la Cropte, etc., fils de Hector de Cervon, et de Jeanne de Boisjourdan.

VII. Jean DES ESCOTAIS, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chevalerie, épousa, le 15 mars 1519, demoiselle Jeanne Guillard, fille de Jean Guillard, écuyer, seigneur de la Selle, au Maine, et de Jeanne de Montguerré, dont :

VIII. Adam DES ESCOTAIS, écuyer, seigneur de la Chevalerie et de la Trigaudière, qui épousa, le 9 juin 1537, damoiselle Renée de Souvré, morte le 9 septembre 1625, fille de Jean de Souvré, chevalier, seigneur de Courtenvaux, père de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et de dame Françoise de Martel. De ce mariage sont issus :

1° Ambroise, qui suit;
2° Autre Ambroise, chevalier de Malte, en 1586;
3° Renée des Escotais, alliée à René le Vexel, écuyer, seigneur du Tertre, au Maine.

---

fut du nombre des gentilshommes de cette province qui accompagnèrent le duc d'Anjou dans ses expéditions contre les Anglais en Guienne et en Gascogne.

IX. Ambroise DES ESCOTAIS, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Chevalerie et de la Trigandière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur du Petit-Souvré, du Plessis-Barthélemy, de Coulon au Maine, et de la Houdinière, épousa, le 21 juin 1599, damoiselle Antoinette de la Houdinière, dame de Chantilly, fille d'Antoine de la Houdinière, écuyer, seigneur de Chantilly, et de dame Renée de Marsay. Leurs enfants furent :

1° Ambroise, dont l'article viendra ;
2° Louis, mort, chevalier de Malte ;
3° Renée, mariée à Cosme de Beauregard, écuyer, sieur dudit lieu ;
4° Urbane, alliée à Pierre le Roux, écuyer, seigneur de la Roche-des-Aubiers, fils de Charles le Roux, et d'Urbane de la Roe.

X. Ambroise DES ESCOTAIS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, du Plessis-Barthélemy, de Savigny, de la Durandière, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, épousa, le 16 mars 1624, damoiselle Anne de Broc, fille d'honneur de la reine, et fille de François de Broc, chevalier, seigneur de Lizardière, baron de Cinqmars, la Pile, etc., et de Françoise de Montmorency-Fosseux. De ce mariage vinrent :

1° Ambroise, dont l'article suit ;
2° Autre Ambroise, } morts sans alliances ;
3° Louis-Scipion, }
4° Marie-Hortense, }
5° Elisabeth, } religieuses.
6° Marie-Anne, }

XI. Ambroise DES ESCOTAIS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, de la Chevalerie, d'Armilly, etc., épousa, le 26 novembre 1663, Elisabeth de Broc, sa cousine germaine, fille de Michel de Broc, chevalier, seigneur de Cheminé et de Moulines, et de Marie-Madeleine du Chesne. Il a laissé de ce mariage :

1° Michel-Séraphin, dont l'article suit ;
2° Marie, religieuse ;
3° Anne-Elisabeth des Escotais, mariée à Claude-Toussaint le Jumeau, chevalier, seigneur, baron de Blou.

XII. Michel-Séraphin des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Armilly, l'Ile Oger, Sarigny, etc., capitaine des vaisseaux du roi, mort le 3 mai 1736, avait épousé, en 1706, Louise-Elisabeth de Laval-Montmorency, fille de Gabriel de Montmorency, comte de Laval, et de Renée-Barbe de la Forterie, et sœur de Claude-Roland de Laval-Montmorency, maréchal de France, grand-chambellan du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar. De ce mariage sont issus :

1° Michel-Roland, dont l'article suit ;
2° Louis-Joseph, chevalier de Chantilly, bailli de l'ordre de Malte, grand-prieur d'Aquitaine, mort au mois de janvier 1796, et connu sous le nom de bailli des Escotais. Il avait été fait colonel des grenadiers-royaux, puis brigadier d'infanterie le premier mai 1758, maréchal de camp le 20 février 1761, lieutenant-général
3° Madeleine-Elisabeth des Escotais, mariée, le 17 mai 1737, avec Marc-René-Alexis de Valory, chevalier, seigneur-châtelain d'Estilly, fils de Louis de Valory, et d'Antoinette-Catherine le Voyer d'Argenson.

XIII. Michel-Roland des Escotais, comte de Chantilly, seigneur du Coudray-Maconard, en Anjou, de Chantilly, d'Armilly, du Plessis et de la Roche Racan, obtint l'érection de ces trois dernières terres en comté sous le nom des Escotais, par lettres-patentes du roi Louis XV en 1747. Il servit dans sa jeunesse au régiment du roi, infanterie, et mourut au mois d'août 1781. Il avait épousé Anne-Geneviève de Pineau-de-Viennay, fille de Jacques Pineau de Viennay, baron de Lucé, conseiller au parlement, et de Marguerite de Gennes. De ce mariage vinrent :

1° Louis-Jacques-Roland, dont l'article suit ;
2° Anne des Escotais de Chantilly, alliée le 21 juin 1761, à M. le comte de Chavagnac ;
3° N..... des Escotais, mariée en 1777, au marquis du Luart.

XIV. Louis-Jacques-Roland, comte des Escotais, né le 2 novembre 1746, maréchal des camps et armées du roi, mort en Angleterre, avait épousé, le 26 juin 1771,

Marie-Louise-Françoise de Plas, nommée, le 20 octobre 1775, l'une des dames pour accompagner madame Sophie de France, et à la mort de cette princesse, nommée dame de madame Adélaïde de France; elle fut présentée, en 1771. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Charles-Louis-Roland des Escotais, né le 9 août 1772;
2° Anne-Guy-Louis des Escotais, né le 3 juillet 1774, reçu chevalier de Malte de minorité;
3° Blanche-Henriette-Charlotte des Escotais, mariée à Adrien-Eugène-Léonard de Tramecourt, des seigneurs de Tramecourt et d'Azincourt, en Artois.

Armes : « D'argent, à trois quintefeuilles de gueules. » Couronne de comte; supports, deux lions ».

CHABERT (DE) : famille ancienne établie en Normandie, arrondissement d'Avranches, dont les titres ont été brûlés, en 1792, ce qui fait qu'on ne peut, malgré l'ancienneté de son origine, établir sa filiation suivie que depuis :

I. Henri DE CHABERT, écuyer, seigneur de l'Etoile et du Pont-au-Rat, élection de Coutances, qui fut maintenu dans sa *noblesse d'extraction*, par les commissaires du roi, le 26 janvier 1624. Il avait épousé, vers l'an 1600, Marguerite Hardouin. De ce mariage vint :

II. Thomas DE CHABERT, écuyer, seigneur de l'Etoile et du Pont-au-Rat, qui épousa, le 6 avril 1636, Barbe de la Motte, fille du sieur de la Motte, écuyer, seigneur de Saint-Planchés, et de demoiselle Hilaire du Pray. De ce mariage :

III. Gilles DE CHABERT, écuyer, seigneur de l'Etoile et du Pont-au-Rat, qui acheta, le 27 juin 1675, la seigneurie de *Champeaux*, où il mourut en 1714. Il avait épousé, le 6 janvier 1669, Louise Danjou, fille de Louis Danjou, seigneur et patron de Coulouvray et autres lieux, et de demoiselle Jeanne le Chevalier, de laquelle il a laissé :

IV. Louis-François DE CHABERT, écuyer, seigneur et patron de Champeaux, qui épousa, le 5 novembre

1697, Marguerite de la Bellière, fille de Jean-Gustave de la Bellière, écuyer, seigneur et patron de Vains-sous-Avranches, et de dame Elisabeth l'Empereur de Saint-Pierre. De ce mariage :

1° Jean-Gustave, qui épousa N..... Gauthier, de laquelle il eut, 1° Alexandre, mort sans postérité ; 2° Louise, mariée à Jacques de la Hache, seigneur de Romilly ;

2° Louis-Charles-Jacques, dont l'article suit.

V. Louis-Charles-Jacques DE CHABERT, chevalier, officier dans les armées du roi, premier capitaine au bataillon des Gardes-Côtes d'Avranches, en 1758, épousa, 1° le 7 octobre 1734, Anne-Thérèse Gaultier, fille d'Henri Gaultier, écuyer, et de Marie le Marchand ; 2° le 12 janvier 1760, Jeanne-Aimée de Sainte-Marie, de Saint-Clair, près de Vire. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Louis, prêtre, mort à vingt-cinq ans ;
2° Jacques-Philippe, mort sans postérité ;
3° Pierre-Louis, qui suit ;

Du second lit :

4° François-Alexandre-Maximilien de Chabert, marié à Françoise de Lezeaux ; de ce mariage vinrent quatre enfants, dont un ayant émigré, fut pris après le siège de Granville, et condamné à mort par le tribunal revolutionnaire ;
5° Marie-Louise-Aimée-Adelaïde de Chabert, née en 1760, religieuse à Vire, puis à Avranches.

VI. Pierre-Louis DE CHABERT, Ier du nom, chevalier, seigneur du Manoir, né en 1742, a épousé, le 25 octobre 1767 Théoliste Habel, fille de Jacques Habel, écuyer, sieur du Vivier, et de Madeleine Quescy. De ce mariage vinrent :

1° Louis-Baptiste de Chabert, né en 1770, officier dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres de M. le comte de Frotté, général de sa majesté Louis XVIII. Il est célibataire ;

2° Pierre-Louis, qui continue la branche aînée, et dont l'article suit ;

3° Jean de Chabert, né en 1780, écuyer, qui a servi avec distinction dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres de M. le comte de Frotté ; il a épousé, le 17 mars 1808, demoiselle Modeste de Beaupte, fille de Jacques-Marie-Rouert de Beaupte, écuyer, et d'Angélique-Françoise-Jacqueline Destouches.

VII. Pierre-Louis DE CHABERT, IIe du nom, chevalier, seigneur du Manoir, né le 16 juin 1776, fit la campagne de 1795 et 1796, avec M. le général comte de Frotté, dans la Normandie et dans le Maine ; il fut déclaré ôtage par le département de la Manche, pendant la guerre de 1798, et conduit à la maison d'arrêt de Saint-Lô, où il resta détenu pendant six mois. Dévoué à son roi, il rentra dans le même corps, où il a servi avec honneur en qualité de capitaine. Il a épousé, le 14 septembre 1801, demoiselle Rosalie Flaust, fille de Henri-Jean-François Flaust, avocat, et de Anne-Jacqueline de Peronne. De ce mariage sont issus :

1° Henri, né le 5 juillet 1802 ;
2° Esther, née en 1804 ;
3° Uranie, née en 1805 ;
4° Victorine-Rosalie, née en 1809.

Armes : « Ecartelé au 1 et 4, d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois couronnes ducales de gueules ; » au 2 et 3 d'argent, à trois rocs d'échiquier de sable ».

Nota Bene. Il existe en Provence deux autres familles de ce nom, qui ont chacune des armes différentes ; de l'une d'elles était, Joseph-Bernard, marquis de Chabert, chef-d'escadre, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, si célèbre dans les annales de la marine française.

CASTILLON (DE), en Guienne ; maison ancienne dont les preuves furent faites au cabinet des ordres du roi, au mois de mars 1784, par Joseph de Castillon, chevalier, comte de Castillon, baron de Mauvezin, an-

cien capitaine au régiment d'Aunis, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, admis à jouir des honneurs de la cour.

Personnages connus dont la filiation n'est point suivie.

Bernard DE CASTILLON, chevalier, marié à Reine, eut pour enfants, Raymond et Clavel ; il fit donation, en 1149, 1152 et 1155, à Guillaume et Arnaud, abbés de Notre-Dame de Campagne, des fiefs qu'il possédait entre la rivière de Soz et celle de Lampi, auxquelles donations fut présent Raymond de Castillon, l'un de ses fils.

Pons DE CASTILLON, reçut ordre, le 25 mai 1242, de Henri III, roi d'Angleterre, ainsi que le vicomte de Castillon, Aymery de Castillon et les autres gentilshommes de Gascogne, de se trouver, savoir : ledit Pons, avec cinq chevaliers ; le vicomte, aussi avec cinq chevaliers, et ledit Aymery avec trois, au lieu de Pont, le jeudi après la Pentecôte de la même année. Le même Aymery de Castillon, chevalier, obtint en 1263, une pension de soixante-dix liv., du même prince, en considération de ses services.

Pierre de CASTILLON, fut un des seigneurs de Guienne, qui signèrent le traité de paix conclu à Bordeaux, le 28 août 1242, entre Raymond, comte de Toulouse, et Henri III, roi d'Angleterre.

Raymond-Aymery DE CASTILLON, obtint, en 1263, du roi d'Angleterre, une pension de soixante-dix liv., en considération des services qu'il avait rendus à ce prince.

Elie et Hugues DE CASTILLON, chevalier, rendirent hommage, en 1273, à Edouard, roi d'Angleterre, duc de Guienne, de ce qu'ils possédaient aux lieux de Castillon, de la Marque et de Puylormond.

Aymery DE CASTILLON, damoiseau, est rappelé dans deux reconnaissances féodales données, en 1303 et 1304, à Indie de Castillon, sa fille, femme de Roger de Gavarret, damoiseau.

Thibault de CASTILLON, évêque de Bazas, en 1313.

Hugues DE CASTILLON, fut élu évêque de Comminges, en 1355. On voit encore aujourd'hui, dans l'église de Saint-Bertrand de cette ville, un tombeau autour duquel sont plusieurs écussons, entr'autres un aux armes

de Hugues de Castillon, qui sont celles que cette maison porte encore de nos jours.

Bernard DE CASTILLON, damoiseau, fit hommage, le 11 mars 1279, à G..., comte d'Armagnac, de ce qu'il possédait au territoire de Soz et de Torrebrer.

Hugues de CASTILLON, chevalier, donna deux quittances, en 1340, de ses gages et de ceux des gens d'armes de sa compagnie; ces deux quittances sont scellées au sceau de ses armes.

Raymond DE CASTILLON, damoiseau, seigneur de Courelles, donna quittance, le 20 septembre 1342, d'une somme de cent liv., sur ses gages, pour son service dans la guerre de Gascogne, qu'il scella de son sceau.

Guillaume-Eymeric DE CASTILLON, fit une donation, au mois d'octobre 1361, à noble Bertrand Dufour, son beau-père.

Pons DE CASTILLON, chevalier, seigneur de Castillon, de la Marque et de Montendre, qualifié noble et puissant homme, fit son testament, le 12 décembre 1355, et laissa de Jeanne de Casenave, son épouse, 1° Pons, qui suit; 2° Fouquet, dont le sort est ignoré; 3° et 4° Jeanne et Marguerite, dont les alliances sont inconnues.

Pons DE CASTILLON, chevalier, seigneur de Castillon, était à la Terre Sainte lors du testament de son père, du 12 décembre 1355, par lequel il fut institué son héritier universel. Il eut de Thomasse de Pons, sa femme, Pons de Castillon, lequel était sous la tutelle de sa mère, en 1366, et dont la postérité s'est éteinte dans la maison de Pardaillan Gondrin.

I. Arnaud-Guillaume DE CASTILLON, chevalier, seigneur de Castillon, de Soz, de Baune, vicomte en partie du Boulonnais ou Armagnac, nâquit vers l'an 1260. Il rendit hommage de sa partie du Boulonnais, avec les co-seigneurs de cette vicomté, l'an 1289, à Edouard, roi d'Angleterre; et fit son testament au lieu de Baune, au mois de juillet 1327. Il laissa d'Indie, sa femme :

1° Bernard, qui suit;

2° Arnaud-Guillaume,
3° Arnaud de Castillon,

exhérédés par leur père, au mois de juillet 1327, pour avoir porté les armes contre le roi de France et et de Navarre.

4° Pierre, } dont le sort est ignoré ;
5° Auger, }
6° Séguine, épouse de Bertrand de Savignac, damoiseau ;
7° Gassie, mariée à Guillaume Aymery de Barbotan, chevalier ;
8° Lombarde de Castillon, femme de Raymond-Guillaume de Rouilhan.

II. Bernard DE CASTILLON, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castillon, de Soz, de Torrebren et autres lieux, fut tuteur avec Guillaume de Villenenve, chevalier, d'Esmangarde, fille d'Isard de Villars, le 2 des calendes de septembre 1312, qu'il fut rendu une sentence arbitrale entr'eux et les baillis marguilliers de la confrérie de Sainte-Marie de Foujoux ; il mourut avant son père, et est rappelé dans son testament, du mois de juillet 1327. Il avait épousé Jeanne Condor de Pouy, dont :

1° Pierre, dont l'article suit ;
2° Géraud, dont le sort est ignoré ;
3° Indie de Castillon.

III. Pierre DE CASTILLON, chevalier, qualifié *noble et puissant messire*, fut institué héritier universel d'Arnaud-Guillaume de Castillon, son aïeul, au mois de juillet 1327 ; fut établi gouverneur du château de Montendre, par le roi d'Angleterre, en 1341 ; servit avec Vidal de Castillon dans la compagnie de messire Jourdain de l'Isle, chevalier, dont la montre fut faite à Moissac, le 26 octobre 1352. Il est compris au nombre des créanciers de Pons de Castillon, son cousin, dans un état des dettes de ce dernier, donné en 1366, par Thomasse de Pons, mère dudit Pons de Castillon, et est nommé avec Bernard, son fils, dans une vente faite le 2 décembre 1398.

IV. Bernard DE CASTILLON, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Castillon, de la Barrère, de Fore, de Jeaulin, de Bezaudun, etc., qualifié *noble baron*, est nommé dans l'état des dettes de Pons de Castillon, son cousin, de l'an 1366, et fut un des vingt-quatre écuyers de la compagnie de Pierre de Pommiers, écuyer, commis à la garde du château de Podenas, dont la revue fut

faite à Condom, le 25 août 1369; fut exécuteur testamentaire de noble et puissant homme messire Gérard de Jeaulin, chevalier, du 8 mars 1377; fit hommage au comte d'Armagnac, les 25 et 28 mars 1378, et 14 mai 1398, des terres de Castillon, de la Barrère, de la Molère et du Foure. Il laissa de Marguerite de Jeaulin, sa femme, fille de messire Gérard de Jeaulin, chevalier:

1° Jean, dont l'article suit;
2° Mérigon, *aliàs* Emeric de Castillon, chevalier, seigneur de Castelnau-d'Eauzan, de la Barrère, de Bezaudun et de Jeaulin, nommé, le 5 avril 1437, chevalier de l'ordre du Cormail, dit *Porc-Epic*, capitaine d'hommes d'armes et de trait, en 1438, qu'il donna quittance, scellée de ses armes, d'une somme de deux mille écus, aux habitants de Toulouse, pour aider la ville de Sainte-Gavelle. Ses enfants furent:

a. Guillaume Raymond, mort sans enfants;
b. Isabeau, épouse de Jean de Pardaillan, seigneur de Poujas;
c. Beline, femme de Jean de Lupiac, seigneur de Montcassin.

V. Jean de Castillon, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Castelnau-d'Eauzan, fut fait légataire de Gérard de Jeaulin, chevalier, le 4 mars 1377; fit hommage au comte d'Armagnac, le 24 janvier 1420, des terres de Castillon, de Torrebren, de la Barrère; servit dans la compagnie du vicomte de Narbonne, dont la montre fut faite à Aubigny, le 4 mars 1420; à Montargis, le 2 juillet suivant; au siège de Beziers, le 8 juin 1424; dans celle du sire d'Albret, en 1435 et 1437. Ses enfants furent:

1° Bernard de Castillon, seigneur dudit lieu, qui servit dans la compagnie d'hommes d'armes du sire d'Orval, en 1451, et avec Odet et Pierre de Castillon dans celle de Pothon de Xaintrailles, en 1461. Il épousa, le 5 février 1455, Florette de Moret, fille de noble Dominique de Moret, seigneur de Montus, et eut Pons de Castillon, seigneur de Castillon, qui de son mariage avec Marie du Lau, fille de Thibault, chevalier, seigneur

du Lin, n'eut qu'une fille nommée Syreune de Castillon, dame dudit lieu, de Castelnau et de la Barrère, qui fut mariée, 1° à Guillaume de Léomond, seigneur de Sainte-Christie; 2° à Géraud de Lupé;

2° Mérigon, qui suit.

VI. Mérigon DE CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvezin, capitaine et gouverneur du pays d'Eauzan, puis de la ville de Bazas, donna quittance de ses gages, le 7 août 1430, et la scella de son sceau, chargé d'un château à trois tours, et ayant pour supports une femme et une syrène, et pour cimier une tête de lion. Il fut confirmé dans l'office de capitaine de la ville de Bazas, le 10 décembre 1460, et rendit hommage, le 24 avril 1481, à Alain, sire d'Albret, pour la terre de Mauvezin. Il avait épousé, Braylette de Sarrus, dame de Mauvezin, dont:

1° Antoine de Castillon, seigneur de Mauvezin, qui épousa, le 6 novembre 1499, Marguerite de Lavardac, fille de noble Pierre de Lavardac, de laquelle il n'eut point d'enfants;

2° Jean, qui suit.

VII. Jean ou Jeannot DE CASTILLON, II° du nom, écuyer, seigneur de Mauvezin, servit dans la compagnie d'André de Foix, maréchal de France, aux guerres d'Italie en 1516, 1520, 1523, 1526 et 1529; fut fait légataire de Marie du Lau, femme de Pons, seigneur de Castillon, son cousin-germain, le 29 janvier 1527, et était mort, le 5 février 1570, qu'il est rappelé dans la donation faite par sa veuve à Michel de Castillon, son petit-fils. Il avait épousé, le 30 mars 1510, Anne de Berrac, fille de noble Gilles de Berrac, seigneur dudit lieu. De ce mariage vinrent:

1° François, seigneur de Mauvezin, mort sans enfants, de Barbe de Comère, son épouse, fille de N..... de Comère, seigneur de Sala;

2° Guy, qui suit.

VIII. Guy ou Guirault DE CASTILLON, écuyer, seigneur de Mauvezin, de Carboste, de la Cocutsaute, de Lescout, etc., servit dans les compagnies de M. de Montluc, dont la montre fut faite à Leyrac, le 15

juillet 1565 ; fut fait enseigne de la même compagnie en 1567, et commanda plusieurs compagnies durant les guerres de religion. Il épousa, le 9 juillet 1527, Isabeau du Bouzet, fille de noble Jean du Bouzet, écuyer, seigneur de Roquepine et de Pouy, de laquelle il laissa:

1° Michel, dont l'article suit ;
2° Jean, dont la destinée est ignorée ;
3° Jeanne de Castillon, mariée, le 16 juillet 1574, à noble Jean du Poy, seigneur d'Emparren ;
4° Catherine, mariée, 1° le 15 avril 1569, à noble Odet de Montlezun, écuyer, seigneur du Pouy ; 2° le 5 février 1579, à noble Bernard de Patras, seigneur de Campaigno.

IX. Michel DE CASTILLON, Ier du nom, écuyer, seigneur de Mauvezin, de Carboste, de Lescout, etc., reçut la donation qui lui fut faite par Anne de Berrac, son aïeule paternelle, le 5 juin 1570; servit en qualité d'homme d'armes de la compagnie du chevalier de Montluc, en 1574, 1575 ; fut fait guidon de la même compagnie, le 26 mars 1576, et capitaine de deux compagnies de gens de pied, en 1585, avec lesquelles il servit avec distinction durant les guerres de la religion. Il mourut avant le 29 avril 1612, et avait épousé, le 19 janvier 1573, Jeanne de Lupiac, fille de Bernard de Lupiac, seigneur de Montcassin, et d'Hélène de Nogaret, tante de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, pair et amiral de France. Ses enfants furent:

1° Jean, dont l'article viendra ;
2° Louis, mort avant le 14 novembre 1612 ;
3° Frise, mariée, le 26 novembre 1596, à noble Jean de Salles, seigneur de Monts, fils de N..... de Salles, et d'Antoinette de Biran ;
4° Charlotte, alliée, avant le 8 juillet 1613, avec noble Jean-Jacques de Gestas de Floran, seigneur de Bozon et de Betous ;
5° Catherine, mariée, 1° le 31 juillet 1619, à noble Blaise de Noaillan, seigneur de Reaup, dont elle eut Jeanne de Noaillan, dame de Reaup, trisaïeule de M. le duc de Narbonne ; 2° le 11 janvier 1624, à noble Jean-Jacques de Montesquiou, seigneur de Montesquiou, frère d'Amanieu de Montesquiou, seigneur de Saintrailles.

X. Jean de Castillon, IIIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Mauvezin, de Carboste, de Lescout, de la Cocutsaute, etc., capitaine au régiment de Guienne, infanterie, le 18 octobre 1615, fut fait mestre de camp d'un régiment d'infanterie, par brevet du 15 mars 1619, et nommé député de la noblesse de la sénéchaussée d'Albret, aux états généraux du royaume tenus à Paris, en 1614. Il avait épousé, le 27 novembre 1611, Marguerite de Bezolles, sœur de Bernard de Bezolles, seigneur de la Graulas, gentilhomme ordinaire du roi, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du seigneur de Roquelaure, et fille de Jean de Bezolles, seigneur de Bezolles, de Beaumont, de Moissan, d'Aiguetinte, etc., et de dame Paule de Narbonne. De ce mariage vinrent :

1° Michel, dont l'article suit ;
2° Bernard, seigneur de Mouchan ;
3° Jeanne, mariée à noble Octavien de Masparault, seigneur du Buy et de Feraslon ;
4° Marie, femme de noble François de Gère, seigneur de Sainte-Gemme, laquelle étant veuve fonda, en 1657, le couvent de Notre-Dame de Mezin.

XI. Michel de Castillon, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Mauvezin, de Carboste, de Lescout, de la Cocutsaute, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, servit en qualité de capitaine au siège de Fontarabie, en 1638, sous les ordres du prince de Condé. Un ancien mémoire porte qu'à l'âge de vingt-un ans, il fut enseigne de la colonelle du régiment de Calonges, et qu'en cette qualité il servit en Hollande sous le maréchal de Brézé. Il épousa, le 5 janvier 1637, François de Cous, fille de noble Jean-Jacques de Cous, écuyer, seigneur de la Régodie, et de noble Jeanne de Comte, et nièce d'Antoine de Cous, évêque de Condom. De ce mariage sont issus :

1° Jean, dont l'article viendra ;
2° Joseph, prêtre, docteur en théologie, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Condom, nommé le jour de la Toussaint 1710, à l'abbaye de Flaran, diocèse d'Auch ;
3° Jean-François, seigneur de Courbian, de Mau-

vezin et de la Cocutsaute, qui rendit hommage de ces deux dernières terres, le 24 juillet 1682, au duc de Bouillon, et commanda la noblesse de l'arrière-ban de la sénéchaussée d'Albret, en 1707. L'estime dont il jouissait chez ses compatriotes, était si grande, qu'il était choisi pour arbitre dans la plupart des différends qui s'élevaient entre les gentilshommes de sa province. Il est mort sans alliance ;

4° Autre Jean de Castillon, dit le comte de *Mouchan*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui servit d'abord en qualité de mousquetaire, parvint dans ce corps au grade de sous-brigadier; fut fait ensuite, le 5 juillet 1687, capitaine au régiment de Bourbonnais, infanterie ; était capitaine de grenadiers au même régiment, le 23 février 1702 ; servit cette année en Italie, fut fait, le 7 janvier 1703, colonel réformé à la suite du même régiment, et le 20 octobre 1704, major-général d'infanterie sous le maréchal de Tessé, en Espagne ; reçut ordre, le premier avril 1705, en qualité de colonel réformé, de se rendre à la suite du régiment d'Orléans ; fut fait, le 4 octobre suivant, brigadier d'infanterie ; reçut un nouvel ordre, le 17 février 1706, d'aller servir en Espagne en cette qualité sous le maréchal de Tessé, et le 4 avril 1707, en qualité de major-général d'infanterie sous le duc d'Orléans et le maréchal de Berwick; fut fait, le 11 mai de la même année, colonel du régiment de Sillery, infanterie, et servit encore en Espagne, en qualité de major-général d'infanterie sous le duc d'Orléans, et fut tué au siège de Tortose, en 1708, n'ayant point été marié ;

5° Marguerite, } religieuses à Notre-Dame de Mezin, fondée par Marie de Castillon, leur tante.
6° Louise, }

XII. Jean de Castillon, IV^e^ du nom, écuyer, seigneur et baron de Mauvezin, de Carboste, de Lescout, etc., fut élevé page du roi, et servit dans la première compagnie des mousquetaires; il fut maintenu dans la noblesse par jugement de M. Pellot, intendant

de Guienne, du 11 octobre 1667. Il épousa, le 20 juin 1673, Marguerite de Mélignan, fille de Jean-Bernard de Mélignan, seigneur de Trignan, et de Claire de Noaillan, fille de noble Blaise de Noaillan, et de Catherine de Castillon. Leurs enfants furent :

1° Jean-François, dont l'article suit ;
2° François, prévôt de l'église cathédrale de Condom;
3° et 4° Marguerite et Françoise de Castillon.

XIII. Jean-François de Castillon, chevalier, seigneur, baron de Mauvezin, de la Salle, de Carboste, de Lescout, de la Coutsaute, etc., lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie, le 9 octobre 1694, fit hommage, le 11 mai 1726, de la terre de Mauvezin. Il avait épousé, le 23 février 1702, demoiselle Marie de Faulon, fille de Jean de Faulon, écuyer, et d'Isabeau de Gerboux. De ce mariage sont issus :

1° François, né le 20 décembre 1704, sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il fut blessé dangereusement à la bataille de Dettengen, et épousa Catherine de Joigny ;
2° Joseph, dont l'article viendra ;
3° Jean de Castillon de Carboste, docteur en théologie, prévôt et chanoine de l'église cathédrale de Condom, né le 27 août 1709 ;
4° Autre Joseph, né le 3 octobre 1712, cadet-gentilhomme dans la marine, puis lieutenant des troupes du département de Rochefort, mort dans un voyage de long cours ;
5° Jean-François, né le 22 mai 1714, capitaine au régiment de Montboissier ;
6° Jean de Castillon de la Salle, curé de Trignan, né en 1715 ;
7° Michel, auteur de la branche rapportée ci-après ;
8° Louise, religieuse au monastère de Notre-Dame de Mezin ;
9° Elisabeth, née en 1711, morte fille.
10° Marie, née en 1718, mariée à Louis le Sueur de Perez, seigneur de Pusoc, de Bidet, de la Moulère, etc. ;
11° Marguerite, née en 1719, religieuse à Mezin ;
12° Françoise, née le 7 mai 1721, mariée, le 24

juin 1749, à François Dudon, écuyer, oncle de N..... Dudon, avocat-général au parlement de Bordeaux.

XIV. Joseph DE CASTILLON, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Mauvezin, de Carboste, etc., né le 21 septembre 1706, capitaine aide-major au régiment de Foix, par brevet du 24 novembre 1734, fut émancipé par Jean-François, son père, le 12 octobre 1740. Il avait épousé, 1° le 16 juillet 1736, Marie-Anne de Chantegrit, fille de noble Antoine de Chantegrit, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, et de Marie de Baudouin; 2° le 10 juin 1743, Marie-Anne de Bigos de Belloc, fille de noble Joseph-François de Bigos, sieur de Belloc, et de dame Marie de Gerboux de la Grange. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Joseph, dont l'article viendra;

2° Antoine, baron de Castillon, né le 24 juin 1738, entré au service en février 1756, chef de bataillon au corps de Montréal, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier capitaine du régiment des Cantabres, en 1789, successivement colonel, et retiré avec le grade et la pension de général de brigade. Il avait épousé, 1° Marie-Marguerite-Victoire Prévost; 2° demoiselle N..... Pic de la Mirandole, veuve de N.... de la Poype, vice-amiral. Il a laissé:

Du premier lit :

a. Antoine-Louis-Charles de Castillon, né le 21 mars 1776, élevé à l'école royale de Saint-Cyr, major de cavalerie, chevalier de la Légion-d'honneur, retiré du service à cause de ses blessures, dont deux fils;

b. Pierre-Emmanuel de Castillon, retiré du service;

Du second lit :

c. Frédéric de Castillon, élevé à l'école royale de la Flèche;

3° Marie-Anne de Castillon, née le premier août

1741, mariée à N..... de Vacquieuse, ancien sous-brigadier des gardes-du-corps;

Du second lit :

4° Joseph de Castillon, chevalier, baron de Castillon, né le 14 avril 1744, capitaine au régiment de Bassigny en 1773, major de la ville de Besançon en 1778, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1781, commandant en chef la ville de Besançon en février 1790, qui s'est offert pour ôtage de sa majesté Louis XVI. Il avait épousé, le 27 juillet 1775, Antoinette-Francoise-Marie Boutin, fille de Thomas Boutin, écuyer, seigneur de Diancourt, dont sont issus :

a. Thomas-Marie-Joseph, baron de Castillon, né le 9 mars 1780, garde-royal de monseigneur le duc d'Angoulême à Bordeaux en 1814, garde-du-corps, compagnie Ecossaise, en juin de la même année, décoré de l'ordre du Brassard accordé par le roi;

b. Pierrette-Joséphine-Victoire-Clotilde de Castillon, née le premier juin 1776, reçue chanoinesse, comtesse de Neuville, le 24 février 1784; mariée, le 27 septembre 1802, à M. Joseph-Marie de Maselières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Balarin et de Beaumont, ancien chevau-léger;

5° Jean-François de Castillon, né le 2 août 1751, aumônier de madame Adelaïde de France, vicaire-général du diocèse de Lombez, abbé de Buyllon; il s'est proposé pour ôtage de Louis XVI, a émigré, et est actuellement aumônier-général des hospices de la ville de Milan;

6° Antoine de Castillon de Mauvezin, né en octobre 1753, chanoine de Condom, grand-vicaire de l'évêché de Lectoure, aumônier de Madame, épouse de S. M. Louis XVIII. Il s'offrit pour ôtage de Louis XVI, suivit Madame hors de France, et est mort à Saint-Petersbourg, en juillet 1814;

7° Joseph, dit le vicomte de Castillon, capitaine

au régiment de Bassigny, qui s'est offert pour ôtage de S. M. Louis XVI, a émigré en 1791, et a servi dans l'armée des princes, sous les ordres de monseigneur le duc de Bourbon. Il s'est marié à Altona, et a eu un fils et une fille élevés à l'Institut noble de Saint-Petersbourg;

8° Jean-Armand de Castillon de Mauvezin, né en 1759, lieutenant au régiment de Bassigny, mort en 1778, sur le vaisseau la Bourgogne;

9° Marie-Anne de Castillon Mouchan, née le 12 mars 1750.

XV. Joseph DE CASTILLON, IIe du nom, chevalier, comte de Castillon, baron de Mauvezin, né le 28 mai 1737, reçu page du roi, dans sa grande écurie, le premier juillet 1753, entré au service, à l'âge de neuf ans, en 1746, fit toutes les guerres d'Hanovre, où il fut blessé grièvement, fait capitaine du régiment d'Aunis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'offrit pour ôtage de S. M. Louis XVI; émigra en novembre 1791; fit la guerre de 1792, en qualité de commandant en second de la première compagnie de l'escadron de la coalition des gentilshommes de la province de Guienne, et reçut un diplôme de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, signé Charles-Philippe, où ce prince reconnaît ses bons services; il a été nommé lieutenant-colonel en février 1815. Il a épousé, le 23 janvier 1769, demoiselle Marie-Anne Dudon, sa cousine-germaine, fille de François Dudon, écuyer, et de Françoise de Castillon. Il a eu de ce mariage:

1° Antoine-Joseph-Anne-Gonsalve, qui suit;
2° Marie de Castillon;
3° Marie-Marguerite-Jeanne de Castillon;
4° Marie-Eugénie de Castillon;
5° Autre Marie de Castillon.

XVI. Antoine-Joseph-Anne-Gonzalve DE CASTILLON, vicomte de Castillon, né le 9 mars 1779, a épousé, par contrat du 30 janvier 1810, demoiselle Marie-Catherine-Rose-Alexandrine de Bonnefoux, fille de messire Etienne-Saint-Severin, chevalier, baron de Bonnefoux, et de dame Victoire de Goyon d'Arsac, duquel mariage est issu:

Etienne-Saint-Severin-Anne-Albert de Castillon, né le 26 septembre 1812.

Seconde branche.

XIV. Michel DE CASTILLON DE VIGNEMONT, chevalier, comte de Mouchan, septième fils de Jean-François de Castillon, et de Marie de Faulon, né le 20 février 1717, d'abord capitaine du régiment de Montboissier, puis lieutenant-colonel du régiment d'Annis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré du service, avec le bon de brigadier, avait épousé noble Marie de Compagne, de laquelle il laissa:

1° Dominique, dont l'article suit;
2° Marie de Castillon, née le 17 octobre 1759, mariée le 31 décembre 1781, à messire Jean, comte de Mélignan, seigneur de Trignan;
3° Louise-Françoise de Castillon, née le 10 novembre 1764, morte à Saint-Cyr, où elle était entrée, en 1773;
4°. Marie-Anne de Castillon, née le 28 août 1768, entrée à Saint-Cyr, en 1778, mariée le 19 novembre 1805, à messire Jean-Amable-Balthazard de Loppinot, seigneur de la Barrère, ancien garde-du-corps.

XV. Dominique DE CASTILLON, chevalier, vicomte de Castillon, est entré page du roi, en sa grande écurie, le premier avril 1787, et en est sorti le 31 mars 1790; s'est offert pour ôtage de S. M. Louis XVI; a émigré, au mois d'août 1791; a fait la campagne de 1792, dans la deuxième compagnie noble d'ordonnances, dans l'armée des princes, frères du roi, suivant un certificat, délivré à Osnabruck, le premier mars 1795, signé Charles-Philippe, et un autre, donné par le colonel, vicomte de Brons, en date du 26 avril 1793; a fait la campagne de Quiberon, et s'est trouvé à la malheureuse journée du 21 juillet 1795, en qualité de cadet-gentilhomme, dans le régiment du prince de Rohan, suivant le certificat donné par ce prince, du premier février 1796. Il est rentré en France, au mois d'août 1801, et a épousé, le 19 octobre 1802, demoiselle Françoise-Eléonore de Lauriere de Moncault, fille de messire Claude de Lauriere, chevalier, baron de

Moncault, et de dame Louise de Lupé du Gazanet, duquel mariage est issu :

Louis-Joseph Néry de Castillon, né le 3 août 1803.

Armes : « De gueules, au château d'argent, sommé de trois tours crénelées de même »

LE JEUNE DE MALHERBE. Cette famille de Bretagne, dont l'origine est inconnue, remonte, par une tradition conservée, à 1066. Elle vient d'un duc milord, Louis le Jeune, qui se trouva à la fameuse bataille d'Hastings. Elle passa successivement dans le Maine, l'Anjou et la Touraine. Elle est relatée dans les Mémoires de le Laboureur, vol. 2, fol. 577, et par Froissard; dans l'Histoire de Bretagne, par dom Maurice, tom. 2, p. 245; dans l'Histoire généalogique de Touraine, par l'Hermite Souliers; et dans l'Histoire du chevalier Bayard, p. 201; elle prouve, par titres authentiques, plusieurs alliances honorables avec les du Guesclin, les Turpin, et avec la famille de Malherbe de Poillé, au Maine, en 1462.

Cette maison compte parmi ses ancêtres plusieurs personnages illustres, dont les uns ont successivement ou tenu un rang distingué dans l'ancienne chevalerie, ou occupé les premiers grades dans la milice française, et les autres ont été décorés de l'ordre du Roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, ou ont été honorés d'emplois ou de commissions importantes.

La généalogie qui va suivre a été dressée d'après celle qui fut établie en 1789, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour obtenir les honneurs de la cour.

I. N.... LE JEUNE, seigneur de Kaerjeune et de Jouhan, en Bretagne, avait épousé N... de Chambray. Il fut père de :

1° Pierre le Jeune, seigneur de Jouhan et du Plessis-Manteaux, lequel s'allia dans la maison du Guesclin (en Bretagne, dont il y a eu un connétable de France), et mourut sans postérité;

2° Jacques le Jeune, qui suit.

II. Jacques LE JEUNE, Ier du nom, seigneur de Jouhan, maître d'hôtel de Jean II, duc de Bretagne, à

la suite duquel il mourut en 1305, avait épousé demoiselle Claude de Manteaux, de laquelle il eut :

1° N.... le Jeune;
2° Pierre le Jeune, dont on va parler;
3° Berthe le Jeune, dont on ignore le sort.

III. Pierre LE JEUNE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Jouhau et de Manteaux, lieutenant de messire Garnier de Clisson, gouverneur de Brest, mourut, et fut enterré à Fontevrault. Il avait épousé Béatrix de Turpin, de la maison des comtes de Crissé, par contrat de 1340. De ce mariage sont issus :

1° Zames, *aliàs*, James ou Jamet le Jeune, chevalier, qui suit;
2° Jeanne le Jeune, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Avit lès Châteaudun, laquelle décéda le 19 février 1401.

IV. Zames, *aliàs*, James ou Jamet LE JEUNE (c'est Jacques le Jeune, IIe du nom), chevalier, seigneur de Manteaux, Jussault, Valénes, servait le 4 avril 1380, le roi de France contre le duc de Bretagne, en la compagnie de Jean du Beuil, chevalier, chambellan de Sa Majesté et du duc d'Anjou, et, sous le gouvernement du connétable de France; on le trouve employé au nombre des douze écuyers de la chambre de messire Baudouin de Crenon, chevalier-bachelier, dans deux revues de ce dernier, des premier décembre et premier janvier 1380, et paraît encore comme écuyer dans une revue de la compagnie de M. Jean du Beuil, le jeune, chevalier-bachelier, faite à Lille le 7 octobre 1386. Il mourut avant le 22 octobre 1427. Il avait épousé, 1° dame Agnès de Tiercelin, par contrat de 1379 ou 1380; 2° N.... de la Brosse. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Pierre, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Robert, *aliàs*, Robin le Jeune, seigneur de la Barbrie, lequel fut l'un des quinze écuyers de la compagnie de Pierre de Segrie, chevalier-bachelier, dont la montre fut faite le 24 septembre

1415. Il avait épousé N.... des Chelles. Ses enfants moururent sans postérité;

3° N.... le Jeune, mariée avec N.... de Roussard, écuyer, sieur de la Poissonniere.

V. Pierre LE JEUNE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Manteaux, Gué-Joubert, le Boulé, Joussault, Valènes et Connival, fit un bail à cens, conjointement avec demoiselle Rachel des Loges, sa femme, le 22 octobre 1427; rendit un aveu en l'année 1440; consentit une vente en 1461, et fit aveu du fief de la Sérinière en 1463, à Jean du Beuil, comte de Sancère, amiral de France. De son mariage avec Rachel des Loges, qu'il avait épousée en 1420 ou 1423, sont issus :

1° Michelet, *aliàs*, Michel, chevalier, qui continue la postérité;

2° N... le Jeune, religieux à Saint-Calais;

3° N.. le Jeune, non mariée. On croit qu'elle fut abbesse de Saint-Avit, près Chartres, ou prieure de la Chaise-Dieu.

VI. Michelet, *aliàs*, Michel LE JEUNE, chevalier, seigneur de Manteaux, Connival, Valènes, Lussaut, le Plessis-Manteaux, la Barbrie, Malherbe, la Tendraye et la Gélasière, gouverneur de Saint-Michel-sur-Loire, et maître d'hôtel d'Arthur III, duc de Bretagne, est compris comme personne noble, et comme possédant les manoirs ou maisons nobles de la Tendraye et de la Gélasière, dans la réformation de la noblesse de Bretagne, faite en l'année 1450; fit, le 19 octobre 1462, le retrait des héritages que Pierre, son père, avait vendus en 1461; consentit un bail à cens, le 2 octobre 1466; donna quittance à noble et puissant seigneur messire Jean de Malherbe, chevalier, seigneur de Malherbe, et à dame Jacqueline de Poillé, sa femme, le 15 février 1470, de partie de la dot qu'ils avaient constituée à dame Louise de Malherbe, leur fille, son épouse, et décéda avant le 10 août 1484. Il avait épousé, en 1412, dame Louise de Malherbe, fille de Jean de Malherbe et de Jaqueline de Poillé. De ce mariage sont issus :

1° Yves le Jeune de Malherbe, qui suit;

2° Jacques le Jeune, chevalier, seigneur de Malherbe, Follet, lequel fut capitaine de cinquante hommes d'armes, et fut lieutenant du marquis de

Montferrat, reçut l'ordre de chevalerie à la bataille de Fornoue des mains du roi Charles VIII, et mourut à Castres en 1515, après avoir fait son testament le 21 juillet de cette année;

3° Marguerite le Jeune, mariée, le 12 novembre 1487, avec Jean de Sarie ou de Sarezi, chevalier, seigneur dudit lieu, en Anjou, de Milly et du Colombier;

4° N.... le Jeune, mariée avec N.... du Gué, chevalier, seigneur de la Borderie;

5° Françoise le Jeune, abbesse de l'abbaye royale de Soissons, morte en 1560.

VIII. Yves le Jeune de Malherbe, chevalier, seigneur de Malherbe, Follet, Manteaux, Connival, Morant, la Chevalerie, Lussaut, Valénes, du Plessis, et autres lieux; reçut l'ordre de Saint-Michel des mains du roi Charles VIII; fit le voyage d'Italie; fut capitaine de cinquante hommes d'armes et de cent hommes de pied, et maréchal de camp dans les armées du roi, sous le seigneur d'Aubigny, gouverneur de la Pouille; donna, en cette qualité, les ordres militaires, lorsque le roi Ferdinand fut défait à Séminara; repassa les monts sous Louis XII, et commandait l'armée qui y fut envoyée, avec le seigneur d'Alègre et le seigneur de Molart, gouverneur de Grenoble; prêta 1500 ducats d'or au trésorier des guerres de Sa Majesté pour le payement de ses troupes, au royaume de Naples, le 22 janvier 1506; fit un transport de deniers, conjointement avec sa femme le premier mai 1535, et ne vivait plus le 26 mars avant Pâques 1536. Il avait épousé demoiselle Jeanne le Roy, fille de Simon le Roy écuyer, seigneur de la Vérouillière, et de demoiselle Catherine de la Chenaye, mariés par traité du 28 novembre 1508. De ce mariage vinrent :

1° Siméon le Jeune de Malherbe, chevalier, seigneur de Manteaux, Connival, le Plessis, etc., lequel fut lieutenant-général de l'artillerie sous le maréchal d'Etrées, qui en était grand-maître, et gouverneur du Hâvre; fut aussi l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et chevalier de son ordre. Il avait épousé, 1° demoiselle Françoise Duval, nièce du maréchal d'Etrées; 2° de-

moiselle Jeanne de Tiercelin, sœur du seigneur de la Chevalerie, de Tiercelin, lieutenant de l'artillerie sous Henri IV, en 1594 ;

2° Marin, dont l'article suit ;

3° Françoise le Jeune, dame d'honneur de S. A. madame la princesse de Condé, mariée, vers l'an 1588, à messire Gilbert de Louviers, chevalier, seigneur de Saint-Merry, Manteaux et Connival, dont vint Gilbert de Louviers, mort sans alliance ;

4° Marguerite le Jeune, mariée avec Arthus de Bellechaise, écuyer, seigneur de Bellechaise ;

5° Françoise le Jeune, qui fut co-adjutrice de Françoise le Jeune, sa tante, abbesse de Soissons, et se démit volontairement de cette abbaye en faveur de Catherine de Bourbon, et se retira à Fontevrault, où elle mourut et fut enterrée dans le tombeau de Pierre le Jeune, seigneur de Jouhan, son quatrième aïeul ;

6° N..... le Jeune de Manteaux, dont on ignore le sort.

VIII. Marin LE JEUNE DE MALHERBE, chevalier, seigneur de Malherbe, du Boullaye, de Guéjoubert, de Follet et de la Charbotière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fut gouverneur de Ravel, et commanda sous le prince de Melfe, en Italie ; reçut de ses père et mère un transport de deniers, le premier mai 1535 ; obtint par brevet du roi, du 15 avril 1553, en considération des services qu'il avait rendus à Sa Majesté au fait de ses guerres, la place d'un de ses cent gentilshommes ordinaires, dont Siméon le Jeune, son frère, venait de se démettre ; testa le 29 juin 1559, et fit un codicile, le 2 juillet suivant. Il avait épousé, 1° Renée de Raveton, fille du seigneur baron des Maillots, mariés le 5 février 1542 ; ses enfants moururent sans postérité ; 2° demoiselle Catherine de Breslay, demoiselle d'honneur de la reine Catherine de Médicis, fille de René de Breslay, seigneur de Posset, et de dame Agnès Girard, dame des Bardilières, mariés le 3 décembre 1547.

Du second lit, vinrent :

1° François le Jeune de Malherbe, qui suit ;
2° Jeanne le Jeune, nourrie fille de la reine, mariée, le 22 mars 1578, à messire Georges de la Loë, *aliàs* de la Loue, seigneur, marquis de la Lone, lieutenant pour le roi en Berry, chevalier de son ordre et gentilhomme ordinaire de sa chambre.

IX François LE JEUNE DE MALHERBE, chevalier, baron de Follet, seigneur de Malherbe, Follet, la Charbotière, le Boulay, Guéjoubert, la Poulletière et des Exemples, fut successivement maréchal-des-logis d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du prince de Conti, gentilhomme, chambellan et capitaine des gardes du même prince, gouverneur de la Châtre, du Bas-Vendômois et de Selles, en Berry, capitaine de chevau-légers, pour le service de Henri-le-Grand, chevalier de l'ordre du roi, et maréchal des camps et armées de sa majesté ; fut envoyé à Rome vers sa sainteté, pour faire lever la sentence de l'excommunication lancée contre le prince de Conti, qui avait pris le parti des Huguenots ; commanda un corps de six mille hommes au siège de la Châtre qu'il prit ; passa un accord, le 10 août 1575, et deux transactions, les 2 septembre 1583 et 15 décembre 1595 ; fit une vente, le 9 juin 1608, et mourut en 1615 ou 1616. Il avait épousé, 1° demoiselle Léonore de Goumère, *aliàs* Eléonore de Gomer, fille de messire Christophe de Goumère ou Gomer, chevalier, seigneur, marquis du Brenil, Verdon, Montchatoi et Athie, et de dame Charlotte de Marle, dame de Lauzancy, mariés par contrat du 30 juillet 1573 ; 2° demoiselle Antoinette de Villeblanche, dame de Loyau, laquelle fit son testament, le dernier avril 1602, et dont les enfants moururent sans postérité.

Du premier lit vinrent :

1° Charles le Jeune de Malherbe, chevalier, qui continue la postérité ;
2° François le Jeune de Malherbe, lequel fut doyen chancelier de Prenilli, au Maine, et aumônier de M. le duc de Vendôme ;
3° François le Jeune, religieux de Fontevrault ;

4° Barbe le Jeune, décédée religieuse à la Perigne;
5° Charlotte le Jeune, dont on ignore le sort.

X. Charles LE JEUNE DE MALHERBE, dit *baron de Follet*, chevalier, seigneur de Malherbe, Follet-le-Goivre, et autres places, eut permission do M. le duc de Vendôme, de Beaufort et d'Etampes, gouverneur, lieutenant-général pour le roi, en Bretagne, le 28 décembre 1615, de lever une compagnie de gens de pied français, composée de cent hommes, pour à la tête d'icelle aller avec lui au-devant de Sa Majesté à son retour de Bordeaux à Paris; commanda le régiment de Kervenant comme premier capitaine, en 1615 ou 1616, fut député en 1635, de la noblesse de Touraine pour le ban et arrière-ban de cette province; présenta vers 1640, conjointement avec plusieurs autres seigneurs, requête au conseil du roi, contre un particulier qui se disait autorisé à les inquiéter dans la possession de diverses terres vagues de la forêt de Berçay, dépendantes de la baronnie de Château-du-Loir, dont ils étaient propriétaires depuis cent ans et plus; fut contraint par exécutoire de la chambre des comptes de Paris, du 17 mai 1649, au payement d'une somme à laquelle il avait été taxé pour sa contribution au ban et arrière-ban de Touraine, et mourut avant le 8 novembre de la même année. Il avait épousé demoiselle Anne de Cheritte, fille d'Eléonore de Cheritte écuyer, sieur du Goivre, et de demoiselle Géorgine de la Frescherye, mariés par contrat du 15 janvier 1607. De ce mariage :

1° Louis le Jeune de Malherbe, chevalier, dont l'article suit;
2° Madeleine le Jeune, religieuse au Ronceray d'Angers;
3° Anne le Jeune, morte religieuse à la Perigne.

XI. Louis LE JEUNE DE MALHERBE, chevalier, baron de Follet, seigneur de Malherbe, Follet et autres lieux, passa un accord avec sa mere, le 8 novembre 1645; obtint, conjointement avec sa femme, une sentence des requêtes du palais, le 12 juillet 1653, eut acte de la représentation des titres justificatifs de sa noblesse, de M. Voysin de la Noyraie, commissaire departi par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres ès provinces de Touraine, Anjou et Maine, du 25 juin 1667, et décéda avant le 13 mars 1671. Il avait épousé, demoiselle Françoise

le Coustelier, fille de Thomas le Coustelier, chevalier, seigneur du Puz ou du Pay et de Montbason, et de Marie de Peguineau, *aliàs* Peiguneau, par contrat du 22 septembre 1633. De ce mariage vinrent :

1° Emery le Jeune, seigneur de Malherbe, Follet, Vaux et autres lieux, lequel fut successivement enseigne, le 30 octobre 1695, lieutenant le 29 mai 1696, capitaine le 19 novembre 1702, aide-major, puis capitaine en pied, le 27 août 1705, au régiment de la Force, infanterie, et servait en cette dernière qualité au camp de la Pérouse, en 1707, et dans l'armée de Flandres, en 1708;

2° Charles le Jeune, chevalier, dont le sort est inconnu;

3° Louis le Jeune, chevalier, seigneur de Chandelier, dont le sort est également inconnu;

4° Pierre le Jeune, chevalier, qui continue la postérité;

5° Marie,
6° Françoise,
7° Eléonore,
8° Anne,
9° Louise,
10° Catherine,
} dont on ignore la destinée.

XII. Pierre le Jeune, III° du nom, chevalier, seigneur de Follet, des Exemples et de la Vincendière, conseiller du roi, receveur des amendes, en la chambre des comptes de Bretagne, fut baptisé, le 16 avril 1654; partagea les successions de ses père et mère, le 13 mars 1671; fit un accord, le 10 juillet 1685, avec Emery, son frère aîné; obtint avec le même Emery, Eléonore, Louise et Anne, ses frère et sœurs, une sentence du lieutenant-général civil et criminel du duché-pairie de la Vallière et ressort de Saint-Christophe et Marsan, le 14 août 1691, et ne vivait plus, le 26 février 1708. Il avait épousé, Jeanne Mauvif, de laquelle il eut :

1° Pierre le Jeune, sieur de la Vincendière, dont l'article suit;

2° Jacques le Jeune, sieur de la Mothe, qui a formé une branche qui s'est établie dans la Martinique, et qui a fourni un nombre considérable d'officiers

au service du roi, et de chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3° Jean le Jeune de la Talvasserie, marié avant le 12 janvier 1728, avec dame Marie-Anne Barbotin, mort avant 1745 ;

4° Anne-Catherine le Jeune, mariée à M. Sinson, dont elle était veuve, le 2 septembre 1766, qu'elle assista au contrat d'Elie-Marie, son fils.

XIII. Pierre LE JEUNE IV, sieur de la Vincendière, fils de Pierre le Jeune, chevalier, seigneur de Follet, des Exemples, de la Vincendière, et de dame Jeanne Mauvif, se retira à Nantes, en Bretagne, y épousa Madeleine Budan, laquelle il assista et autorisa dans un acte de partage qu'elle passa avec son frère, le 11 octobre 1721 ; fit une acquisition, le 25 avril 1752, et était mort avant le 26 janvier 1758. Ses enfants furent :

1° Pierre le Jeune, sieur de la Vincendière ;

2° Charles le Jeune, sieur du Perray, dont on va parler ;

3° Jeanne, mariée avec noble homme Jean Pasquier;

4° Marie, dont l'alliance est inconnue.

XIV. Charles LE JEUNE, IIe du nom, sieur du Perray, contracta une alliance avec demoiselle Marie-Angélique Mercier, fille d'écuyer Nicolas Mercier, secrétaire du roi, par acte du 26 janvier 1758. Ses enfants furent :

1° Pierre le Jeune de Malherbe, chevalier, lieutenant au régiment de Bretagne, infanterie, qui servit à l'armée des princes dans la campagne de 1792, en deuxième compagnie de la noblesse de Bretagne ;

2° Roland-Jean le Jeune de Malherbe, chevalier, dont on va parler ;

3° Yves-Louis le Jeune de Malherbe, chevalier, garde-de-la-porte, en maison du roi, le 25 décembre 1785 ; a fait la campagne de 1792 a l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, compagnie d'Auxerrois ;

4° Charles-Marie le Jeune de Malherbe, garde-de-la-porte du roi le 25 décembre 1785 ;

5° Marie-Désirée le Jeune de Malherbe, mariée à Marie-Corentin Huchet, marquis de la Bé-

doyère, capitaine au régiment de Bretagne, infanterie.

XV. Roland Jean LE JEUNE DE MALHERBE, chevalier, sieur de la Vincendiere, lieutenant au régiment d'Auxonne, artillerie provinciale, le 26 septembre 1788; réformé le 20 mars 1791; cavalier dans la cavalerie noble de Bretagne, fit la campagne de 1792, première compagnie, fut officier dans le quatrième cadre de noblesse au service de sa majesté britannique, formé dans l'île de Wight, le premier janvier 1796, jusqu'au licenciement; garde à cheval de Paris, compagnie de Bethune, troisième escadron, le 24 avril 1814, à l'époque de la restauration; il épousa demoiselle Justine Boutin, fille de M. Simon Boutin, conseiller du roi, et son lieutenant général de police à Fontenai-le-Comte, le 19 novembre 1805. Ses enfants sont:

1° Pierre-Roland le Jeune de Malherbe, né à Brest, le 21 septembre 1808;
2° Justine le Jeune de Malherbe, née à Paris le 28 décembre 1812.

Armes: « Ecartelé, au 1 et 4 d'argent, au chevron » d'azur, accompagné de trois molettes d'éperon de » gueules, qui est de LE JEUNE; au 2 et 3 d'or, à deux « jumelles de gueules, surmontées de deux léopards af- » frontés de même, qui est DE MALHERBE. Devise: *In adversis clarius.* »

ERARD: ancienne maison établie en Normandie, dès l'an 985, lorsqu'Erard, commandant un corps de troupes danoises, vint au secours de Richard Ier. troisième duc de Normandie. (*Histoire de France, par Robert Daguin, livre V, page* 41.)

Dans le catalogue des nobles et seigneurs normands qui accompagnèrent le duc Guillaume en la conquête d'Angleterre, l'an 1066, l'on trouve, page 1027 des catalogues, à la fin du recueil des historiens de Normandie, par du Chesne, Etienne, fils d'Erard; et page 868 du livre XII de l'Histoire d'Oderic Vitalis, du même recueil, l'an 1119, sous Henri Ier. roi d'Angleterre, et duc de Normandie, est rapporté en latin: *Thomas filius Stephani regem adiit, atque marcum auri*

offerens, ait : Stephanus Erardi filius, genitor meus fuit, et ipse in omni vitâ suâ patri tuo in mari servivit. Etienne et Thomas Erard étaient capitaines du vaisseau nommé la Blanche-Nef.

Ces anecdotes ont été confirmées dans la charte rapportée ci-après, de René, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, accordée à Pierson Erard, en 1436, par laquelle il reconnaît que ledit Pierson Erard, descend du capitaine Erard, qui, dès l'an 985, sur la fin de la seconde race de nos rois, amena un secours de Danois à Richard, troisième duc de Normandie. Voici la teneur de cette charte :

« René, par la grâce de Dieu, roi de Sicile et de » Jérusalem, duc d'Anjou et de Bar, à tous ceux qui, » ces présentes lettres verront ; Considérant les louables » humeurs et discretion, comme aussi l'ancienne no- » blesse de Notre amé Pierson Erard, laquelle il nous » a fait aparoir par titres valables et authentiques, être » procédé de Jacques Erard, troisième fils de Philippe » Erard, issu de la progénie de cet Erard, chef et » conducteur des Danois, lequel est venu au secours » des Normans, l'an 985, ensemble le blazon de ses » armes, consistant *en trois pieds de griffon d'or, attachés chacun à un tronc d'argent, le fond au champ d'azur ;* lesquels prévoyant qu'ils étoient en danger de » périr par une grande suite de temps, s'il n'était » pourvu par nous de remède :

» A ces causes, nous mouvant de grâce spéciale, et » humble supplication qu'il nous a faite, lui avons » concedé et concédons, permis et permettons de faire » renouveler lesdits présens titres pour lui servir, ainsi » qu'il trouvera bon de faire ; ensemble de faire apposer » ses armes au bas de cette, conformément à ce qui » nous est apparu ci-devant, avec défense de le trou- » bler ni empêcher en la jouissance de quelque manière » que ce soit, ni l'inquiéter pour aucunes recherches » en cet égard, directement ni indirectement, sans » en ce mettre aucun empêchement, ni à sa postérité ; » car ainsi Nous plaît, et afin que ce soit chose stable » et permanente à toujours, Nous avons fait apposer » notre scel à ces présentes. Donné à Tours, ce 18 » janvier 1436. Signé en fin René, et scelé de cire verte » en grand sceau, sur double queue de soie verte, » rouge et blanche, et sur le dos desdites lettres sont

» écrits ces mots : Par le roi, Gilles de Bourmont, et » messire Lasard, présent secrétaire d'Henriette, avec » paraphe ».

Cette charte a été collationnée par Didier Touret, et François Nicolas, notaires, gardes-notes du roi, au tabellionage de Bar, soussignés à la présente copie de l'original, écrit en parchemin sain et entier, en écriture et scel conforme de mot à autre au dit original, à la requête de Gaspard Erard, chevalier, baron de Montreuil et d'Echaufour, présent en personne pour lui servir comme d'original, représenté par Honoré-Louis Erard, seigneur de Fleury en Argonne, et à lui rendu, lequel a signé avec ledit seigneur baron, et ces notaires soussignés à Bar, le 28 août 1655.

I. Jacques Erard, écuyer, troisième fils de Philippe Erard, épousa Anne le Forestier, dont :

II. Pierson Erard, écuyer, qui, après avoir porté les armes en Lorraine, s'y maria, en 1408, avec demoiselle Claudon du Ham, de la maison des Arcis. Il eut de ce mariage :

1° Didier, dont l'article suit;
2° Thomas, rapporté ci-après.

III. Didier Erard resta en Lorraine, et forma la branche qui y est établie. Il eut pour fils Jean Erard, et pour petit-fils, Georges Erard, père d'autre Georges Erard, seigneur de Fleury, et gouverneur de la ville haute de Bar, lequel épousa Adrienne de Rosières, et eut pour enfants, Louis, Georges et Anne Erard. Les services de ce Georges Erard, seigneur de Fleury, et ceux de ses ancêtres, avec ses armoiries, sont rapportés sur sa tombe, dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église de Bar, dont l'épitaphe ci-après rapporté a été collationnée de nouveau, le 28 juillet 1656, par Failleux, notaire royal au tabellionage de Bar, et conforme à l'original.

« Georges Erard, homme d'illustre naissance, et de » l'ancienne et illustre famille de Erard, chevalier de » l'ordre, qui passa en Normandie avec une armée de » Danois, dont il était le chef, pour donner secours » à Richard, qui en était alors duc, contre Lothaire, » roi de France, qui envahissait cette province, est » sorti, du côté de son père, des maisons de Génicourt

» et de Chezeaux, et du côté de sa mère, à cause du » mariage d'Adrienne de Rozière, des maisons de Raré, » de Revigny, et autres maisons considérables.

» Ce même Georges Erard, généreux imitateur des » victoires de son prédécesseur Erard, chef des Danois, » qui, à cause de son admirable prudence dans les » combats, de son courage et de quantité d'autres faits » d'armes, à laissé cet écrit ci-dessus à sa postérité, » pour héritage, à la honte et à la perte des ennemis, » et pour une marque illustre de sa vertu et de sa » noblesse.

» Ce Georges Erard porta en sa jeunesse les armes » en France, lorsque la guerre y était fort échauffée, » et après avoir supporté en ce pays, et en plusieurs » batailles navales, une infinité de travaux, étant » avancé en âge, il retourna en sa patrie, où à cause » de sa vertu singulière, et de son insigne probité, il » fut fait gouverneur de Bar-le-Duc, sous Charles III, » d'heureuse mémoire, Henri, présentement régnant, » duc de Lorraine et de Bar, mais ayant enfin atteint » l'âge de 71 ans, il mourut tout cassé de vieillesse, » en paix et en la grâce du Seigneur, le premier » mai 1614 ».

III. Thomas ERARD, frère du précédent, retourna en Normandie, et épousa noble Jeanne Gasteligneul, fille de Jean Gasteligneul, seigneur de Boitron, ainsi qu'il est rapporté dans les contrats et autres actes en date des années 1449, 1452 et 1454. Il eut de son mariage :

1° Jean, qui suit;

2° Thomas, mort sans enfans;

3°. Plusieurs filles.

IV. Jean ERARD, Ier. du nom, épousa Louise de Ceintrei, et eut pour fils:

V. Jean ERARD, IIe. du nom, seigneur de la Gemoraye, de Brethel, de la Croix, du Buisson, de Belfond, de Valprevel, de la Filmondiere, du Tartre, de Montrayer, et autres lieux, ainsi qu'il est rapporté dans les partages faits entre ses enfants, et son contrat de mariage, de l'an 1463. Le roi Charles VIII, lui donna, en 1488, le commandement de la noblesse du duché d'Alençon, et comté du Perche, pour la mener

en Bretagne. Il épousa, le 8 novembre 1463, noble Robine Belard, dont vinrent :

1° Lucas, seigneur de la Gencvraye, et autres lieux, qui n'eut qu'un fils, François Erard, mort sans enfants;
2° Guillaume, dont l'article suit;
3° Louis, auteur de la branche des barons de Ray, rapportée ci-après.

VI. Guillaume ERARD, seigneur de Cizay, Valprevel et autres lieux, fut fait prisonnier en combattant auprès de la personne du roi François I^er^. Au retour de sa prison, il le fit chevalier de son ordre. Il eut de son mariage, contracté en 1498, avec noble N... Duplessis :

VII. Jean ERARD, III^e^. du nom, seigneur de Cizay, qui épousa, en 1538, noble marquise de Loisel, de laquelle il laissa :

VIII. Gaspard ERARD, seigneur de Cizay, marié, le 21 novembre 1585, avec Adrienne le Gris, fille de Felix le Gris, seigneur et baron de Montreuil et d'Echaufour, et châtelain de Montfréville, laquelle hérita de tous ces biens après la mort de son père. Gaspard Erard obtint, en 1645, des lettres-patentes pour unir les noms d'Erard et le Gris, dans sa personne et ses descendants; et en 1648, des lettres d'érection en marquisat, des baronnies de Montreuil et d'Echaufour, qui relèvent en plein fief du duché d'Alençon, et qui, depuis cinq à six cents ans étaient décorées du titre de baronnies. Voici le contenu de ces dernières.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et » de Navarre, etc. L'un des plus assurés moyens de » la conservation et augmentation de nos états étant » la récompense du mérite et de la vertu, la sage et » antique conduite des rois, nos prédécesseurs, a toujours » été de relever par des titres d'honneur et dignités » ceux qui se sont courageusement et utilement em- » ployés au service d'eux et de l'état; faisant en cela » non-seulement des actes de justice, mais aussi de grande » prudence, d'animer par les exemples toutes per- » sonnes bien nées à se porter aux actions d'honneur, » et aux grands et importants services; Dont s'est en- » suivi que notre monarchie s'est maintenue tant de

» siècles en sa splendeur, et a monté au point où elle » se voit à présent, suportée de tant de vertueux et » dignes sujets qui en sont comme les colones, au » nombre desquels remarquant notre amé et féal Gas- » pard Erard-le-Gris, chevalier, seigneur, baron de » Montreuil et d'Echaufour, descendu du capitaine » Erard, lequel, dès l'an 985, étant venu, par les » ordres du roi de Danemarck, pour commander ses » troupes au secours des Normands, et ayant laissé la » vertu et l'honneur en partage à ses descendants, ils » ont toujours depuis glorieusement servi les rois nos » prédécesseurs, nommément aux guerres de Char- » les VIII, où le trisaïeul dudit Gaspard Erard-le-Gris, » eut la conduite de l'arrière-ban d'Alençon, comté » du Perche et ressort français : et en celle de Fran- » çois Ier. aux pieds duquel Guillaume Erard, seigneur » de Cizay, son bisaïeul, ayant été fait prisonnier, » combattant vaillamment, fut ensuite au retour de sa » prison, fait par ledit roi chevalier de son ordre, » comme aussi aux charges et emplois importants et » commandements dans les armées où ils se sont tou- » jours signalés; sachant aussi que sa terre et sei- » gneurie de Montreuil et d'Echaufour, est plein fief » de notre duché, et décoré depuis cinq à six cents » ans du titre de baronnie de grande étendue, com- » posée de deux gros bourgs qui étaient anciennement » deux villes assez considérables, et faisant un revenu » capable de maintenir le lustre et la dignité de mar- » quis. A ces causes et autres à nous mouvant et vou- » lant perpétuer le nom et la mémoire dudit Gaspard » Erard-le-Gris, et reconnaître en sa personne et pos- » térité, tant ses mérites personnels que ceux de ses » aïeux. Nous, de l'avis de la reine régente, Notre » très-honorée dame et mère, et de nos grâces spé- » ciales, certaine science, pleine puissance et autorité » royale, avons créé, créons, et érigeons par ces » présentes, signées de notre main, ladite baronnie, » terre et seigneurie dépendantes, et la décorons du » nom, titre, prééminence et dignité de marquisat, » sans aucune mutation ou augmentation de charges » que celles qui Nous sont dues.

» Mandons à Nos amés et féaux les gens tenant nos » cours de parlement et chambre des comptes; etc. Et » afin que ce soit chose ferme et stable à toujours,

» Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris au mois de février, l'an de grâce 1648, et de Notre règne, le cinquième. Signé Louis, et au-dessous est écrit; registré au greffe des expéditions, le 2 mars 1648. Signé, le Brun, et sur le repli; par le roi, la reine régente sa mère, présente, signé Phelypeaux.

Ces terres sont sorties de la branche des Erard-le-Gris, et ont passé dans la maison de Roncherolles, marquis de Pont-saint Pierre, du chef de Marie-Anne Dorothée Erard, petite-fille unique de Gaspard Erard et d'Adrienne le Gris, et fille de Gaspard Erard-le-Gris, marquis de Montreuil et d'Echaufour, et de N... du Merle de Blanc-Buisson.

Branche des barons de Ray.

VI. Louis ERARD, Ier. du nom, seigneur du Menilguyon, de Belfond, du Tartre, du Buat, etc., troisième fils de Jean, et de Robine Belard, épousa, le 27 septembre 1523, noble Geneviève de Pillois, dont:

1° Geoffroy, dont l'article suit;
2° Louis, mort chevalier de Malte.

VII. Geoffroy ERARD, seigneur du Menilguyon et autres lieux, épousa, le 19 octobre 1561, Jeanne des Montis, qui le rendit père de:

1° René, qui suit;
2° Louis, mort chevalier de Malte;
3° Jacques, allié à Marie de Fontenay, dont postérité.

VIII. René ERARD, Ier. du nom, seigneur du Ménilguyon, de Tanches, des Hayes, de Médavy, de Sonnel, du Buat, etc. etc., patron de Saint-Cenery et de Saint-Aquilin, capitaine de cinquante chevau-légers au service du roi Henri IV, épousa, le 17 février 1594, Marie, de la maison d'Apres, dame de Ray, de Berard et Somère, et eut pour enfants:

1° Louis, dont l'article suit;
2° René, mort chevalier de Malte,
3° Autre René,
4° François, } ecclésiastiques;

5° Jean, marié avec Marguerite Mallard;

6° Jacques, allié à Françoise Madelene, dont postérité.

IX. Louis Erard, IIe. du nom, baron de Ray et autres lieux, après avoir porté les armes, en qualité de capitaine de cavalerie, en France et en Italie, pour le service du roi Louis XIII, épousa, le 13 janvier 1629, Madeleine de Montholon, fille de Jérôme, chevalier, seigneur de Peronceaux, dont l'aïeul et l'oncle furent gardes des sceaux de France, sous les régnes de François Ier. et Henri III. Il eut de ce mariage:

X. René Erard, IIe du nom, seigneur, baron de Ray, né le 24 octobre 1634, marié le 3 mai 1661, à Renée de Boulicmer, dont:

1° Louis-Jérôme, qui suit;

2° René-Augustin, baron de Ray, seigneur de Brethel, le Fontenil, de Gournay, des Portes, et autres lieux, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Vivarais, qui épousa, le 10 février 1720, Marie-Françoise-Gabrielle de Château-Thierry, laquelle a épousé en secondes noces, Louis des Acres, marquis de l'Aigle. Elle a eu de son premier mariage:

a. Louis-Auguste Erard, baron de Ray, brigadier des armées du roi, nommé, en 1745, pour aller commander en chef les troupes françaises dans les Indes, fait prisonnier à son passage sur l'escadre commandée par M. le marquis d'Albert. Il a continué ses services dans les guerres de Flandres et du pays d'Hanovre, et a été tué à la bataille de Bergen, en 1759;

b. Augustin-Louis Erard, seigneur et baron de Ray, qui a servi dans les guerres de 1741 et 1756, en Bohême, en Flandres, à l'expédition de Minorque et dans le pays d'Hanovre, a été mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, et de celui des cuirassiers du roi, major et inspecteur de la gendarmerie, maréchal de camp et inspecteur-général de cavalerie et de dragons, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

c. Marie-Augustine, mariée, 1°. à Claude-Ange Dupleix de Bacquencourt; 2° à Charles-Léonard Baylens, marquis de Poyane, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, et commandant le corps royal des carabiniers.

XI. Louis-Jérôme ERARD, épousa, le premier juin 1695, Louise-Marie, de la maison de Pyré de Rosnemvinen, dame de Chamboy. Il laissa de ce mariage :

1° Louis-René Erard, seigneur châtelain de Chamboy, mestre de camp de cavalerie, et guidon de gendarmerie, qui épousa, le 8 décembre 1720, Geneviève de Tilly, et eut pour enfants :

a. Augustin-Antoine, seigneur de Chamboy, capitaine de cavalerie.

b. Marie-Henriette-Elizabeth Erard, mariée, le 23 juin 1745, à Louis-Henri de Gràveron, seigneur d'Heudreville;

2° Augustin-Charles, qui suit.

XII. Augustin-Charles ERARD, seigneur d'Hellenvilliers, épousa, le 6 février, 1718, Antoinette de l'Ange, veuve de René-Balthasard, marquis de Rabodanges, dont, pour fils unique :

XIII. Augustin-Charles-Gabriel ERARD, seigneur d'Hellenvilliers, marié, le 26 avril 1746, avec Marguerite-Augustine-Marie de Marbœuf, dont :

XIV. Amand-Aimé ERARD, seigneur d'Hellenvilliers, né le 18 mars 1747, ancien capitaine de dragons, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, fidèle aux sentiments qui caractérisent la noblesse française, a émigré en 1791, et a fait diverses campagnes. Il a épousé Eléonore-Elisabeth de Mauger, de laquelle il a :

1° Alexandre-Augustin-Amand-Désiré, dont l'article suit;

2° Augustine-Eléonore-Jules, mariée à Londres, le 13 janvier 1802, à Anselme-Florentin-Marie Pasquier, baron de Franclieu, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, alors

aide de camp de S. A. monseigneur le duc de Bourbon; il est aujourd'hui capitaine des vaisseaux du roi.

3° Aglaé-Elisabeth, sans alliance.

XV. Alexandre-Angustin-Amand-Désiré, marquis d'Erard, émigré, en 1797, fait sous-lieutenant par sa majesté Louis XVII, lors de la restauration, était commandant de la garde nationale urbaine de Dreux, a été un des premiers a émettre son vœu pour l'auguste famille des Bourbons, et a fait parvenir son adhésion au gouvernement provisoire, en date du 8 avril 1814. Il a épousé, le 7 avril 1806, Marie-Caroline Ruffo de Calabre, des comtes de la Ric, fille d'Alexandre-Louis-Gabriel Ruffo de Calabre, et de Louise-Marie-Félicité de Perthuis. Il a de ce mariage:

1° Amand-Aimé Erard, né, au château de la Ric, le 30 septembre 1808;

2° Marie-Désirée, née, au même château, le 16 août 1807.

Armes : « D'azur, à trois pieds de griffon d'or, per» chés chacun sur un tronc d'argent; supports, deux » lions; cimier, un griffon naissant ».

Devise : *Non griffum Danorum ducis Erardi, sed solum illius pedes trunco ligatos servavimus.*

Nous n'avons pas conservé le griffon d'Erard, chef des Danois, mais seulement ses pieds liés à un tronc d'arbre.

RAVEL ou RAVELY (de): famille originaire de Florence, où elle a produit plusieurs personnes de distinction, dans le temps que cette ville était gouvernée par les grands-ducs. Ambroise et Charles de Ravel, frères, se retirèrent en Provence vers le milieu du seizième siècle. Ambroise s'établit à Marseille, et Charles à Pertuis où sa branche s'étant éteinte, s'est réunie à celle d'Ambroise, qui suit :

I. Ambroise de Ravel épousa Marguerite de Monteoux, d'une noble famille de Marseille, et eut, entre autres enfants :

II. François DE RAVEL, Ier du nom, qui, dès sa plus tendre jeunesse, se distingua dans les armées de Henri III, et de son successeur Henri-le-Grand. Ce dernier prince lui donna, en récompense de ses services, une compagnie au régiment de Picardie. Il épousa Anne de Liliers, de la Province d'Artois, qui le rendit père de :

1° François, dont l'article suit;
2° Gaspard de Ravel, capitaine d'une des galères du roi, qui eut un bras emporté d'un coup de canon dans le fameux combat qui se donna devant Gênes, entre quinze galères de France et pareil nombre d'Espagne.

III. François DE RAVEL, IIe du nom, épousa Gabrielle de Gombert, de laquelle il eut :

1° Marc-Antoine, qui suit;
2° Gaspard de Ravel, mort en 1680, étant consul de Marseille.

IV. Marc-Antoine DE RAVEL eut de Madeleine de Bernardy, son epouse :

1° Louis, mort jeune;
2° Pierre, dont l'article suit;
3° François, assesseur de Marseille, qui n'eut, de son mariage avec Marguerite Ganteaume, qu'une fille, alliée à la maison de Damiau-Vernègues, de la ville de Salon;
4° Jean, lieutenant au régiment de Royal-Comtois, qui fut blessé dangereusement à la bataille de Messine. Deux de ses amis ayant été emportés d'un coup de canon, il en fut tellement touché, qu'il quitta le service et se retira dans une solitude, où il mourut en odeur de sainteté en 1717;
5° Marc-Antoine, qui entra dans l'ordre de Saint-Augustin, et fut docteur de Sorbonne.

V. Pierre DE RAVEL acquit les terres de Crottes et de Montmirail, en Dauphiné. Il épousa Claire de Ravel, sa cousine, issue, par divers degrés, de Charles, frère puîné d'Ambroise. De ce mariage vinrent :

1° Lazare; dont l'article suit;
2° Marc-Antoine;

3° Jean, mort sans alliance;
4° François, chanoine de l'église de Marseille, et vicaire général du diocèse;
5°, 6°, 7° et 8°, quatre autre fils, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et anciens officiers dans les armées du roi;
9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15° et 16° Huit filles, dont trois alliées aux conseillers de Bœuf, de Blanc-Luveaune, et à noble Claude d'Allard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, et commandant l'artillerie en Provence; les autres religieuses à Marseille.

VI. Lazare de Ravel, seigneur des Crottes et de Montmirail, s'établit à Aix, où il fut reçu conseiller au parlement l'an 1712. De Marie-Thérèse de Luguet, fille unique de noble Pierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de galères, sont issus :

1° Pierre-Hyacinthe de Ravel-Montmirail, reçu conseiller au parlement d'Aix, le 18 octobre 1756, par résignation de son père, à qui le roi avait accordé des lettres de vétérance, en récompense de son savoir et de ses services. Il a eu deux filles, l'une mariée à M. de Saint-Laurent, l'autre à M. de Ravel la Fourbine, qui est mort laissant un fils officier de marine au service de Louis XVIII, et trois filles, dont l'aînée a épousé M. de Laurentein, de la ville de Valence;
2° Jean-François, dont l'article suit;
3° Etienne, ecclésiastique, depuis conseiller-clerc au parlement de Grenoble, possédant, près de cette ville, une abbaye dite *Notre-Dame de la Couronne;*
4° Marie-Anne de Ravel, alliée à noble Pierre-Joseph de Bernardy, vicomte de Valernes, de la ville de Sisteron.

VII. Jean-François de Ravel, d'abord lieutenant d'artillerie, parvint de grade en grade jusqu'à celui de maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, inspecteur-général de l'artillerie. Il est mort en 1810, âgé de quatre-vingts ans, après

avoir servi cinquante-cinq ans effectifs. Il avait fait les campagnes de 1747 et 48 en Piémont, où il s'est trouvé à trois sièges, de 1757 et 1758 en Allemagne, où il s'est trouvé à trois affaires; de 1759, 1760 et 1761, sur les côtes de l'Océan; en 1762 à l'armée auxiliaire de France, en Espagne et en Portugal, en 1781, 82 et 83 sur les côtes de Provence; en 1792, 1793, et 1794 à l'armée du Rhin, où il s'est trouvé à trois affaires, et au siège du fort de Manheim. Il avait fait la plupart de ces campagnes sous les ordres du général Moreau et de Pichegru. Etant commandant à Toulon, vers le commencement de la révolution, il parvint par son courage et sa prudence à appaiser deux partis considérables, les uns dits les Blancs, les autres les Noirs, qui s'étaient rassemblés environ six mille hommes au champ de Mars, et étaient près d'en venir aux mains. Il s'acquit le surnom glorieux de *général humain*, dans un temps où l'humanité n'était qu'un titre à la proscription. A l'époque de la terreur, il fut envoyé pour requérir du blé chez une veuve qui, lui montrant plusieurs enfants, le conjura de ne pas lui tout ravir. Les ordres étaient rigoureux, et ne pouvant se dispenser de les remplir, il paya de ses propres deniers ce qu'il aurait pu prendre de vive force. Il a laissé de la veuve d'Agnel-Bourbon, son épouse :

VIII. Louis de Ravel de Puycontal, qui embrassa aussi la carrière des armes, que sa mauvaise santé l'a forcé d'abandonner. Il a fait les campagnes en 1809 et 1810 contre l'Autriche dans le Tyrol.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en » chef de deux roses de même, et en pointe d'un le» vrier d'argent ».

GROUT, en Bretagne. Moréri, dom Taillandier, historien de Bretagne, et plusieurs autres écrivains estimés pensent que cette famille a une origine commune avec celle de Grotius, en Hollande, dont le nom en français est *Grout*, et en hollandais *Groot*. Cette famille de Grotius ou de Groot, a donné des bourguemestres et des pensionnaires à la République; des ambassadeurs qui ont signalé leur mérite dans plusieurs

cours de l'Europe, et des savants qui ont éternisé ce nom dans les lettres.

Un des descendants de cette famille, Josselin Grout, passa de Hollande à Saint-Malo, en 1430, et s'y établit. Lorsque le roi François Ier, vint en Bretagne, en octobre 1518, il fit tenir en son nom, sur les fonts de baptême, par Galeas de Saint-Severin, grand-écuyer de France, le fils de Jean Grout, l'un des principaux habitants de Saint-Malo; à cette occasion, le roi accorda plusieurs priviléges à la famille de Grout, et ajouta à l'écusson de ses armes trois fusées de gueules.

I. Guillaume GROUT, écuyer, épousa Françoise Poré, de la même famille que l'avocat-général au parlement de Rennes. De ce mariage vint:

II. Jean GROUT, Ier du nom, écuyer, marié à Françoise Chenu, dont:

III. Jean GROUT, IIe du nom, écuyer, sieur de la Merveille, né en 1525, qui laissa de Françoise Leirel, sa femme:

IV. Jean GROUT, IIIe du nom, écuyer, né en 1544, marié avec Guillemette Berillain, dont est issu:

V. Bernard GROUT DE LA VILLEJACQUIN, écuyer, né en 1573, qui laissa de son mariage contracté avec Françoise Pepin de Belle-Isle, entr'autres enfants:

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Bernard, auteur de la branche puînée, rapportée plus bas.

VI. Pierre GROUT, écuyer, sieur de la Villejacquin, né en 1622, épousa Guyonne Seré. De ce mariage vinrent:

1° N..... Grout de Volembert, dont l'article suit;
2° N..... de la Motte-Grout, conseiller du roi, maître en sa chambre des comptes de Paris, marié à demoiselle Robert. De ce mariage sont nés;

a. N..... Grout de Flacourt, chevalier, seigneur de Villiers-la-Garenne, près Neuilly, du haut et bas Roule, maître des eaux et forêts de France, au département d'Orléans, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XV. Il fut le quatrième du nom de Grout, qui posséda

cette charge, laquelle avait été donnée à son frère puîné, M. Grout de Buchelay, par le roi Louis XV. Il épousa, N..... de Pery, fille de M. de Pery, lieutenant-général des armées du roi;

b. N..... Grout de Buchelay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, tué à la bataille de Dettingen, en 1743;

3° N..... Grout de Campaneux, capitaine de cavalerie au régiment du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Louis XIV et Louis XV, mort en 1742, au château de Saint-Germain-en-Laye, où le roi lui avait accordé une retraite;

4° N.... Grout de Bellesme, président en la chambre des comptes de Nantes, marié à demoiselle N..... de la Palissade, dont est né :

M. le président de Bellesme, qui épousa mademoiselle de la Papotière, de laquelle il eut, 1° M. de Bellesme, mort officier au régiment du roi; 2° mademoiselle de Bellesme, mariée à M. de Branges; 3° autre demoiselle Grout de Bellesme, alliée à M. de Walton;

5° Nicolas Grout, seigneur de Beauvais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à demoiselle Boullain, dont est née demoiselle Perinne Grout, alliée à François de la Bouexière, conseiller au parlement de Bretagne;

6° N..... Grout, procureur du roi en l'amirauté de Saint-Malo, marié à mademoiselle de la Haye, de laquelle il a eu;

a. M. le commandeur Grout, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de Saint-Lazare et du Montcarmel, brigadier des armées du roi, mort sans alliance;

b. M. l'abbé Grout, grand-vicaire à Saint-Omer;

c. M. le chevalier Grout de Saint-Georges, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre, qui soutint l'honneur du pavillon français à une époque où la marine n'éprouvait que des revers, et gagna contre l'amiral Anson, en 1747, un combat signalé.

Le roi lui confia ensuite le commandement d'une expédition pour l'Inde, où il mourut à bord du vaisseau le Fortuné, sans postérité ;

d. Mademoiselle Grout de la Villejacquin ;

e. François-Nicolas Grout, seigneur de la Grassinais, capitaine-général garde-côte, en Bretagne, marié à mademoiselle Gardin, de laquelle il laissa : François-Marie-Bernard Grout de la Grassinais, émigré, mort à l'armée des princes. Il avait épousé, mademoiselle Withe, d'une famille distingnée d'Irlande, morte à Paris, victime d'un jugement révolutionnaire, le 20 juin 1794. Les regrets qu'on donne à ses qualités essentielles honorent sa mémoire. De ce mariage, est née mademoiselle Grout de la Grassinais.

VII. N..... GROUT DE VOLEMBERT, écuyer, épousa demoiselle N..... de la Cervelle. De ce mariage est né :

VIII. N..... DE LA MOTTE-GROUT, officier de marine, qui épousa demoiselle N..... Morrogh, fille d'un gentilhomme irlandais. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas-Bernard Grout, sieur de la Motte, capitaine des vaisseaux du roi, commandant l'infanterie de l'armée royale de Bretagne, organisée par M. le marquis de la Rouerie ; il a été chargé par le roi de missions honorables, dont il s'est acquitté avec distinction, et est mort victime de son attachement pour son souverain, ayant été exécuté à Paris, le 18 juin 1793 ;

2° N...). Grout, seigneur de Beauvais, dont l'article suit ;

3° François Grout, chevalier de Beauvais, commandant de cavalerie au régiment de Royal-Etranger, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort victime de son dévouement à la cause royale dans les prisons de Neufchâteau.

IX. N..... GROUT, seigneur de Beauvais, de la Motte et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Etranger, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant la cavalerie de la coalition de M. le marquis de la Rouerie, a fait la campagne de Quiberon, sous les ordres de monseigneur le comte d'Artois. Il a eu de son mariage contracté avec demoi-

selle N..... Morrogh, fille d'un gentilhomme de distinction d'Irlande :

1° Colomban, dont l'article suit ;
2° Anatole Grout ;
3° François-Edouard Grout ;
4° Jean-Marie Grout, né à Londres ;
5° Edmond Grout ;
6° Amélie Grout ;
7° Athalie Grout.

X. Colomban GROUT, seigneur de Meurtel et autres lieux, a épousé demoiselle Angélique de Tremeureuc, fille de feu Toussaint-César de Tremeureuc, seigneur de Meurtel, capitaine de dragons au régiment de Monsieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Joséphine de Rosière, chanoinesse au chapitre de Metz. Il a de ce mariage :

1° Henri Grout ;
2° Cézarine Grout ;
3° Aristide-Athalie Grout.

Branche puînée établie en Normandie.

VI. Bernard GROUT DE LA CORDERIE, second fils de Bernard Grout de la Villejacquin, et de Françoise Pepin de Belle-Isle, épousa Mathurine Geffrard, fondatrice de l'hôpital d'Availles. Il laissa de ce mariage :

1° Jean-Baptiste Grout de Fourneaux, seigneur de Saint-Paër, né le 23 janvier 1673, conseiller au parlement de Metz, le 17 juillet 1695, puis conseiller au grand-conseil, le 19 juin 1697 ; honoraire, le 16 février 1720, mort le 20 décembre 1765. Il avait épousé Louise-Catherine Robineau, fille d'Alphonse-Jean-Baptiste Robineau de Fortelles, contrôleur - général des fortifications, et de Catherine le Maire. De ce mariage vinrent :

a. Bernard-Louis-Mathurin Grout de Saint-Paër, né en 1708, marié à Marguerite-Michelle Racine d'Ormoy, morte le 7 mai 1768, fille de Louis-Philippe Racine, seigneur d'Ormoy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, et de Bénoîte Grimod, dont trois fils et deux filles ;

b. Jean-Baptiste Grout de Fourneaux, mort sans enfants ;

c. N..... chevalier de Saint-Paër, mousquetaire dans la première compagnie, tué à Dettingen, en 1743, à l'âge de vingt-sept ans ;

d. François-Grout, sieur de Montier ;

e. Mathurin Grout, sieur de Princé, seigneur de Fourneaux, capitaine aux Gardes-Françaises, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et citadelle de Rée, gouvernement qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1759 ;

f. Demoiselle N..... Grout, mariée à M. du Boucxic, sieur de Pinieux, conseiller au parlement de Bretagne ;

2° Michel-Louis-Bernard, dont l'article suit ;

5° N..... Grout de Saint-Paër, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal-de-camp, marié à demoiselle Anne du Saussay-la-Vache, dame comtesse de Saint-Paër, dont :

a. Un fils ;

b. et c. Deux demoiselles, mariées, l'une à M. de Rohan, l'autre à M. Théodore de la Barre ;

4° Gaspard-Séraphin-Mathurin Grout, lieutenant aux Gardes-Françaises.

VII. Michel-Louis-Bernard Grout, dit le *marquis de Saint-Paër*, seigneur de Sancourt, Bazincourt, etc., près Gisors, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, cavalerie, lieutenant du tribunal des maréchaux de France, a épousé Marie-Anne-Catherine de Giverville, dame marquise de Saint-Paër. De ce mariage sont nés :

1° Armand-Louis-Hyacinthe Grout de Saint-Paër, chevalier, seigneur de Saint-Paër ;

2° Louise-Marie-Bernardine, dite mademoiselle de *Saint-Paër* ;

3° Albertine-Madeleine-Séraphine Grout, dite mademoiselle de *Bazincourt*.

Armes : « Ecartelé, au 1 et 4 de sable, à trois » têtes de léopard d'or ; au 2 et 3 d'argent, à trois » fusées de gueules, accolées en fasce, par concession » du roi François Ier ».

TULLES DE VILLEFRANCHE (DE) ; famille originaire de Naples, puis établie en Piémont, et ensuite à Avignon, en Provence, et en Bourgogne. Pithon-Curt, historien de la noblesse du comtat d'Avignon, cite un Faulcon de Tullia qui possédait en 1187 des fiefs dans le royaume de Naples, et le P. Fantoni, auteur de l'Histoire italienne d'Avignon et du Comtat-Venaissin, dit que la famille de Tulles descend d'un Jacques de Tullia, gentilhomme, qui vivait à la cour d'Amédée VII, comte de Savoie, d'où Robert de Génève, qui établit son siége à Avignon, l'attira dans cette ville, en 1380. Cette ancienne maison, une des meilleures du Comtat d'Avignon, a fourni plusieurs évêques, beaucoup de chevaliers de Malte, des officiers-généraux, des ambassadeurs, et a toujours contracté des alliances distinguées.

I. Jacques DE TULLIA ou DE TULLES, est rapporté dans une transaction passée entre lui, le gardien et les religieux du couvent des Frères Mineurs d'Avignon, pour raison des messes fondées en la chapelle de Saint-Jacques de l'église desdits Frères Mineurs, appartenant audit noble Jacques de Tulles, reçue par Pierre de Blengeriis, notaire d'Avignon, le 18 juin 1429, dans lequel acte il est fait mention de la fondation faite par ledit Jacques de Tulles, reçu par Jean Basserii, en date du 19 novembre 1406. Il est encore rappelé dans une autre transaction, passée entre ses enfants au sujet de leur succession, en date du 18 avril 1453. On voit par cette transaction qu'il avait épousé, 1° dame Agnésine de Ricalve de Boulbon; 2° noble dame Marguerite de la Cépède, et que ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Pierre de Tulles, mort sans postérité;
2° Jeanne, mariée, 1° à noble Louis de Ranguisi
2° à noble Louis des Isuards;

Du second lit :

3° Alphonse de Tulles,
4° Jean de Tulles,
5° Pierre de Tulles,
6° Christophe de Tulles,
} morts sans hoirs.
7° Gabriel, dont l'article suit.

II. Gabriel DE TULLES, est aussi mentionné dans la transaction de 1453. Il épousa à Avignon, vers l'an 1480, Madeleine de Seytres-Caumont, dont il est fait mention dans son testament, du 18 septembre 1516, fille d'Antoine de Seytres, seigneur de Châteauratier et de Novaisan, en Dauphiné, et de Dauphine Spifame, dame en partie de Caumont, au Comtat-Venaissin. Il eut pour fils :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° François de Tulles.

III. Antoine DE TULLES, seigneur de la Baume, transigea, le 24 juillet 1506, avec Thomas d'Allemand et Jeanone de Venasque, sa femme, et fut marié, par contrat du 26 octobre 1510, avec Margnerite de Concils-Agafin, fille d'Olivier, seigneur de Merveilles, en Provence, et co-seigneur de Lagnes, au Comtat-Venaissin, et de Madeleine Gnigonet. Il fut premier consul d'Avignon, en 1528, et laissa entr'autres enfants :

1° Julien, dont l'article suit ;
2° Jean de Tulles, abbé de Saint-Eusèbe, au diocèse d'Apt, évêque d'Orange, primicier de l'université d'Avignon, en 1565 et 1578, mort en 1608, à Paris ;
3° Pierre de Tulles, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, nommé à l'abbaye de Saint-Eusèbe d'Apt, par brevet du roi, du 28 juin 1564, mort en 1593 ;
4° Claude de Tulles, qui eut une fille mariée dans la maison de Thomas Milhaud, dont le fils, Charles Thomas, fut chevalier de Malte, en 1618 ;
5° Bernardin de Tulles, auteur de la branche des seigneurs de Trebillane, en Provence, rapportée ci-après ;
6° Marguerite, mariée, en 1571, à Pierre Vento,

d'une famille noble originaire de Gènes, établie en Provence depuis plusieurs siècles.

IV. Julien DE TULLES, seigneur de Soleilles, épousa, par contrat du 15 août 1574, Richarde de Fougasse, fille de François, chevalier de l'ordre du roi, baron de Sampson, en Vivarais, et d'Andrivette de Lucques, dame de l'Ile de la Barthalasse, sa première femme. De ce mariage vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit ;

2° Jean de Tulles, abbé de Saint-Eusèbe d'Apt, et évêque d'Orange, qui fut nommé par le pape recteur du Comtat-Venaissin qu'il gouverna depuis 1601, après Horace Capoui, évêque de Carpentras, jusqu'en 1605. Il mourut à Avignon, en 1640, après avoir renoncé à tous ses bénéfices, en faveur de Jean-Vincent de Tulles, son neveu. Il avait été employé dans des négociations importantes sous la minorité de Louis XIII, et s'était comporté avec beaucoup de zèle et de prudence pendant les troubles de la religion dans la ville d'Orange. Il avait aussi assisté, le 15 décembre 1581, au traité de paix fait à Grenoble sous l'autorité du duc de Maycune, pour la restitution du château de Piles et autres du Comtat-Venaissin, retenus par les protestants, et pour l'exécution de quelques articles du traité de Nismes qui n'étaient point observés par Lesdiguières et les autres chefs du parti calviniste, en Dauphiné.

V. Pierre DE TULLES, seigneur de la Nerte, chevalier de l'ordre du roi et viguier d'Avignon, en 1607, avait un droit de patronage sur l'hôpital de Nazareth, en la paroisse de Saint-Geniès d'Avignon, qu'il céda en 1608, aux Carmes Déchaussés qui y formèrent leur établissement. Il fut marié, par contrat du 21 décembre 1595, avec Lucrèce de Lazari, fille de Jean-André, noble milanais, mort retiré à Carpentras, en 1666, et d'Yolande de Pomard, sa première femme. Il eut de ce mariage :

1° Thomas, dont l'article suit ;

2° Jean-Vincent de Tulles, abbé de Saint-Eusèbe, de Blanchelande et de Longueville, évêque d'O-

range, d'où il fut transporté à l'évêché de Lavaur, en 1646; fut nommé conseiller d'état et ambassadeur pour le roi, en Pologne. Il assista à une assemblée de parents tenue à Paris, le 24 mai 1661, avec Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, Charles d'Albert-d'Ailly, duc de Chaulnes, Charles-Jean de Créquy, prince de Poix, etc., pour élire un tuteur à Henri de Cavaillon, seigneur de Saussac, leur parent, laissé mineur par son père mort gouverneur de la Bastille. L'évêque de Lavaur mourut au mois d'octobre 1668, à Paris, et fut inhumé au milieu du chœur des Feuillants de cette ville, au pied du grand-autel;

3° Françoise de Tulles, abbesse de Saint-Laurent, ordre de Saint-Benoît, à Avignon.

VI. Thomas DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, viguier d'Avignon, en 1645, et premier consul, en 1650, épousa, par contrat du 9 novembre 1631, Marguerite-Aldonsine de Thezan de Venasque, fille de Claude, seigneur de Venasque, Saint-Didier, Methamis, etc., et de Françoise de Castelnau de Clermont, marquise de Saint-Gervais, vicomtesse de Nébousan et de Castanet; etc. De ce mariage vinrent:

1° Jean de Tulles, marquis de Villefranche, seigneur de la Nerte, qui épousa Marthe de Donis, fille de Jean-Baptiste, marquis de Beauchamp, et de Marguerite de Galiens-les-Yssars, dont il n'eut point d'enfants;

2° Gaspard, dont l'article suit;

3° Paul, reçu chevalier de Malte, en 1640, mort en 1674;

4° Esprit, qui mourut aussi chevalier de Malte.

VII. Gaspard DE TULLES, comte DE VILLEFRANCHE, reçu chevalier du même ordre, en 1657, servit en qualité de capitaine au régiment Dauphin, infanterie. Il quitta depuis l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et épousa Marie-Thérèse de Donis, nièce de sa belle-sœur, et fille de Louis, marquis de Beauchamp, seigneur de Goult, et de Jeanne d'Astoaud-de-Murs, dont il eut, entr'autres enfants:

1° Jean-Dominique, dont l'article suit;

2° Paul Aldonce de Tulles de Villefranche, chevalier de Malte, mort jeune ;
3° Louis-Joseph de Tulles de Villefranche, chevalier de Malte, mort jeune.

VIII. Jean-Dominique DE TULLES, chevalier, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, reçu page du roi en sa petite écurie, le 16 avril 1703, cornette dans le régiment de Royes, cavalerie, en 1705; il épousa Marie-Madeleine de Pelletier de Gigondas, fille et héritière de Pierre, II^e^ du nom, comte titulaire de Celles, en Piémont, seigneur du Barroux au Comtat-Venaissin, et de N..... de Montchenu. De ce mariage vinrent :

1° Jean-Baptiste-Hyacinthe, dont l'article suit ;
2° Louis-Gaspard, chevalier de Malte, capitaine au régiment de Gesvres, cavalerie, aide-maréchal-général-des-logis de l'armée dans la guerre de sept ans, maréchal-des-camps et armées du roi, grand-prieur de Saint-Gilles, grand'-croix et bailli de l'ordre de Malte, mort en 1806 ;
3° Marie-Madeleine-Angélique de Tulles de Villefranche, mariée, en 1737, à Pierre-Joseph-Louis, marquis de Chabestan.

IX. Jean-Baptiste-Hyacinthe DE TULLES, comte DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, de Looze, de Chatenay, Saint-Pierre, de Brion et de Bussy en partie, capitaine au régiment de Gesvres, depuis Clermont-Tonnerre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1736, Marie-Liée-Claude-Guy de Bosredon de Vatanges, fille et héritière de Guy de Bosredon, marquis de Vatanges, et de Claude-Louise de Chassy, dame de Looze, près de Joigny en Bourgogne. De ce mariage vinrent :

1° Edme-Jean-Dominique, dont l'article suit ;
2° Joseph-Guy, chevalier de Malte ;
3° Louis-Joseph-Gaspard, commandeur de Malte, vivant ;
4° Marie-Louise-Claude-Jacqueline.

X. Edme-Jean-Dominique DE TULLES, comte de VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, Looze, Brion, Bussy, en partie de Saint-Pierre, capitaine dans le régiment de Bourbon, cavalerie, a épousé, le 27 novembre

1767, Louise-Julie de Ricard de Bréganson, fille de Louis-Hercule de Ricard, marquis de Bréganson et de Joyeuse-Garde, et de Marie de Vervins, dame baronne de Bedouin, au comtat Venaissin. De ce mariage vinrent :

1°. Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique, dont l'article suit ;

2°. Victor, mort chevalier de Malte.

XI. Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, né au château de Looze, près Joigny, en Bourgogne, le 25 septembre 1768; a été officier au corps des carabiniers de *Monsieur*, et officier d'état-major du comte de Narbonne-Fritzlard; chevalier de Malte, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, aujourd'hui maréchal de camp-inspecteur des gardes nationales de l'Yonne, a épousé, en janvier 1793, dame Marie-Charlotte-Alexandrine de Lannoy (1), née comtesse du Saint-Empire, dame de la croix étoilée de Marie-Thérèse, en Autriche. De ce mariage, sont issus :

1° Adrien-Eugène-Gaspard de Tulles, comte de Villefranche, né à Lyon en 1795, chevalier de Malte, servant dans la maison du roi.
2° Alexandrine-Louise ;
3° Edmée-Constance ;
4° Augustine-Ferdinande ;
5° Léontine-Charlotte.

---

(1) La maison de Lannoy est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe. Elle a fourni des princes souverains à Franchimont, près de Liége. Gilbert, comte de Lannoy, fut de la première nomination des chevaliers de la Toison d'Or, en 1429, et l'un des seigneurs les plus instruits de la cour éclairée de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Charles, comte de Lannoy, prince de Sulmone, vice-roi de Naples, grand d'Espagne de la première classe ; l'un des plus savants militaires de son siècle, généralissime des armées de Charles-Quint, fut vainqueur à Pavie; et vingt autres comtes de Lannoy furent la plupart grands d'Espagne, et tous chevaliers de la Toison d'Or. Le prince évêque de Liége prend les armes de la maison de Lannoy, qui sont : *d'argent, à trois lions couronnés de sable ; au manteau d'hermines.* La ville de Lannoy, près de Lille en Flandres, doit sa fondation aux comtes de ce nom. Cette maison est alliée aux familles les plus illustres.

Branche des seigneurs de Trébillane, en Provence.

IV. Bernardin DE TULLES, chevalier, seigneur de Trébillane, cinquième fils d'Antoine, seigneur de la Baume, et de Marguerite de Concils-Agafin, suivit le parti de la ligue en Provence, et il paraît qu'il en était un des principaux chefs, par la députation dont il fut chargé, le 26 mai 1592, auprès du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui était alors à Nice, pour le solliciter de rentrer en Provence, d'où ses mauvais succès, et la mésintelligence des ligueurs l'avaient obligé de sortir. Le sieur de Trébillane fut enterré dans la chapelle royale où reposent les comtes de Provence, dans l'église des frères prêcheurs de la ville d'Aix, en considération de son grand mérite, et de l'intégrité avec laquelle il avait rempli sa charge, alors unique en Provence, et exercée par des gentilshommes d'une probité reconnue. Nostradamus, dans ses Chroniques de Provence, s'exprime ainsi : « Messire Bernardin de » Tulles, chevalier, et seul général en Provence, » inhumé en la chapelle royale des jacobins d'Aix, au- » près de Jean de Sade, premier-président aux comptes, » et garde des sceaux..... C'est de ce Bernardin que » sortit Gilles de Tulles, seigneur de Trébillane et de la » Nerte, décédé sans enfants ». Et dans un autre endroit, il dit : « Jean de Sade, seigneur de Mazan, garde » des sceaux et premier président aux comptes, mourut » le 8 janvier (1660), après avoir servi quatre rois; » personnage de telle qualité, qu'il mérita d'être en- » terré dans la chapelle royale, où se voit la pierre » sous laquelle messire Bernardin de Tulles, chevalier, » est pareillement inhumé ». Il avait épousé Yolande de Valdeville, fille de Pierre, et de Madeleine de la Cépède, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Olivier de Tulles, seigneur de Trébillane, marié, le 13 octobre 1572, avec Catherine de Vassal, fille de N... de Vassal, et d'Eléonore de Fiesque;
3° Gilles, mort sans postérité.

V. Jean DE TULLES, épousa Madeleine de Rame, dame du Pouet, en Dauphiné, dont :

VI. Gabriel-Lazare DE TULLES, qui prit le nom et les armes de Rame par la disposition de sa mère, et qui épousa Françoise Guérin, fille d'Alexandre Guérin, et de Marguerite de Castellane de Mazaugues, dont il n'eut qu'une fille unique :

Anne-Marguerite de Tulles-de-Rame, mariée, en 1644, à Balthazard de Rabasse, seigneur de Vergons, dont le fils, Lazare de Rabasse, fut reçu chevalier de Malte, en 1661.

Armes : « D'argent, au pal de gueules, chargé de » trois papillons d'argent, miraillés d'azur ».

AUTIER OU HAUTIER DE VILLEMONTEÉ. Famille des plus anciennes et des plus illustres de l'Auvergne, et dont les preuves ont été faites en 1781, par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du roi, pour obtenir les honneurs de la cour ; elle a formé plusieurs branches, celle d'Autier de Villemontée est représentée aujourd'hui par :

Jean-Baptiste-Marien AUTIER, comte DE VILLEMONTÉE, chevalier, né le 7 février 1753, mousquetaire du roi, en 1784, avait été présenté à sa majesté et à la famille royale, en 1781, après avoir fait des preuves pour monter dans les carosses. Il a émigré en 1791, et fut nommé officier supérieur des mousquetaires du roi à Coblentz en 1792, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1796. Il a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, et était au siége et à la sortie de Maestricht, en 1793 ; ensuite à l'armée de monseigneur le prince de Condé, pendant les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801.

Armes : « D'azur, au chef denché d'or, chargé d'un » lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules ; » couronne de comte ; devise, *Nec dura, nec aspera* » *terrent* «.

BÉNAVENT-RODÈZ (DE), maison ancienne qui tire son origine de l'illustre race des comtes souverains de Rodèz, et dont les preuves ont été faites, le 15 mai 1784, par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du roi, par M. le vicomte de Bénavent-Rodèz (Marc-Antoine-Joseph), ancien lieutenant-colonel du régiment Royal, infanterie, pour obtenir les honneurs de la cour. Je rapporterai ici la filiation de cette maison, en remontant à sa souche.

I. Richard Ier, vicomte de Rodèz et de Carlat, en l'an 1096, mourut vers 1132, laissant d'Adelaïde, son épouse :

II. Hugues, IIe du nom, en qualité de comte de Rodèz, qui fut en outre vicomte de Carlat, de Lodève et de Milhaud en 1132. Il mourut vers 1136, laissant d'Ermengarde, son épouse :

1° Hugues III, qui suit ;
2° Autre Hugues, évêque de Rodèz en 1159, mort en 1214 ;
3° Richard, vicomte de Lodève et de Carlat, vivant en 1196, et mort sans enfants.

III. Hugues, IIIe du nom, comte de Rodèz en 1156, obtint en 1167, d'Alphonse roi d'Aragon, la moitié de la vicomté de Carlat qui appartenait à ce prince ; il céda, vers 1195, le gouvernement de son comté à son fils aîné Hugues IV, puis ensuite à Guillaume, frère de ce dernier, et mourut vers 1209. Il avait épousé, 1° Agnès, comtesse d'Auvergne ; 2° Bertrande d'Amalon, d'une ancienne et illustre maison de Rouergue ; cette princesse fonda en 1216, le monastère de Saint-Pejet, de l'ordre de Saint-Augustin, sur la rivière d'Olt.

Enfants du premier lit :

1° Hugues IV, qui ne régna qu'un an, étant mort sans postérité en 1196 ;
2° Gilbert, seigneur de Creyssel ;
3° Bernard, } dévoués à l'état ecclésiastique ;
4° Henri, }
5° Guillaume, qui fut le successeur de son frère Hugues IX, dans le comté de Rodèz, en 1196 ; il ne laissa pas de postérité, et fit en 1208, un tes-

tament par lequel il instituait pour héritier, Guy, comte d'Auvergne, au préjudice d'Henri Ier, son frère, né du second mariage de Hugues III, avec Bertrande d'Amalon, et duquel je vais parler.

Enfant du second lit :

6° Henri Ier, dont l'article suit.

IV. Henri Ier, comte de Rodèz, fils de Hugues III et de Bertrande d'Amalon, fit la guerre à Raimond VI, comte de Toulouse, pour obtenir le comté de Rodèz, dont la possession lui avait été dévolue par Guy, comte d'Auvergne, désigné héritier par le testament de Guillaume en 1208; Raimond, après lui avoir résisté quelque temps, fit un accord avec lui, par lequel il lui céda le comté de Rodèz, moyennant 1,600 marcs d'argent. Mais Henri Ier, étant parti pour la Terre Sainte, en 1220, il mourut à Aire, en 1221, et laissa d'Algayette d'Escorailles, plusieurs enfants qui suivent:

1° Hugues V, qui fut comte de Rodèz, et mourut en 1274; il avait épousé Isabeau de Roquefeuil, de laquelle il eut quatre filles et un fils nommé Henri, qui hérita aussi du comté de Rodèz et qui mourut en 1302, ne laissant que quatre filles, qui furent : 1° Isabelle, vicomtesse de Carlat, mariée à Geoffroi de Pons, vicomte de Turenne: 2° Walburge, mariée en 1298, à Gaston d'Armagnac, vicomte de Fézenzaguet; 3° Béatrix, qui fut mariée à Bernard de la Tour-d'Auvergne; 4° Cécile, qui par le testament de son père, fait le 13 février 1292, hérita du comté de Rodèz, qu'elle porta à Bernard VI, comte d'Armagnac, son époux; ainsi le comté de Rodèz passa dans l'illustre maison d'Armagnac, en 1302; puis par succession dans celle d'Albret, dont Henri IV, roi de France, devint le chef; ce monarque réunit à la monarchie les comtés de Rodèz et d'Armagnac en 1589 (1).

(1) Une généalogie des comtes de Rodèz, et des vicomtes de Carlat, déposée à la bibliothèque du roi, cottée L. 962, établit que lesdits

2° Guillaume, dont l'article suit;
3° Bernard de Bénavent, chevalier, qui épousa, 1° en 1297, Philippe de Pons de Bermond; 2° Hélène de Sancto Petroso, fille de N... Sancto-Petroso, chevalier. Bernard fit son testament le 4 mars 1350; il y donne tous ses biens à l'aîné de ses enfants, nés de sa seconde épouse, et, à leur défaut, à ceux de Guillaume son frère, et, en cas de mort d'iceux, il les substitue les uns aux autres, et après eux à ceux de sa race qui porteront son nom, et, à défaut de ces derniers, il transporte tous ses biens à Jean, par la grâce de Dieu, comte de Rodèz, son cousin consanguin (*consanguineo*), si pour lors il était en vie, ou bien à ses enfants; lequel testament fait des legs sans nombre à toutes les maisons religieuses des environs et à divers particuliers, et donne des jouissances de plusieurs fiefs et autres objets à Hélène son épouse et à son frère Aldebert, religieux;
4° Jean; 5° Aldebert, religieux; 6° Richard; 7° Guise.

V. Guillaume DE BÉNAVENT, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Mels, épousa N...., dame de Carlat. Il existe un acte de l'an 1307 dans lequel Bernard paraît comme médiateur entre Mirbal et Gaspard; tous deux fils de Guillaume et de dame de Carlat, et dans lequel ledit Bernard se qualifie de *Patrui sui*, c'est-à-dire, de leur oncle paternel. Les enfants de Guillaume sont:

1° Mirbal, qui se fit religieux, et donna dans la suite tous ses biens à son frère Gaspard;
2° Gaspard, dont l'article suit.

VI. Gaspard DE BÉNAVENT, Ier du nom, damoiseau, seigneur et baron de Mels, passa une transaction le jeudi après l'assomption, en l'an 1307, avec Mirbal, son frère, au sujet de la succession de Bernard, leur oncle. Il laissa pour fils:

VII. Gaspard DE BÉNAVENT, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Mels, qui épousa, en 1366, Marguerite de la Gerde, de laquelle il eut:

VIII. Guidon DE BÉNAVENT, chevalier, seigneur et baron de Mels, marié à Catherine de Belveser, qui le fit père de:

IX. François DE BÉNAVENT, Ier du nom, chevalier,

---

comtes ont donné origine à la maison royale de France, par les femmes, et à celle d'Espagne par Gilbert, comte de Provence, seigneur de Milhaud et comte de Rodèz.

seigneur et baron de Mels, qui quitta le Rouergue pour s'établir en Languedoc ; il épousa, le 28 octobre 1507, Madeleine de Gironde, fille de Bertrand de Gironde, chevalier, seigneur de Monteclar, et de dame Monde de Bauza ; il testa le 13 mai 1542, et parle dans son testament de son extrême vieillesse ; il laissa les enfants qui suivent :

1° Jean, qui est titré de l'ordre du Roi, dans le testament de son père, du 13 mai 1542 ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Guidon, mentionné aussi dans le testament de son père.

X. Pierre DE BÉNAVENT, chevalier, seigneur de Vinassan et de Salles, baron de Druels, épousa Anne de Hautpoul, qui le fit père de :

1° Jean, capitaine et gouverneur de Castelnaudary, marié, le 7 mai 1573, à Louise de Cheneteau ;
2° Jacques, qui suit :

XI. Jacques DE BÉNAVENT, chevalier, seigneur de Vinassan et baron de Bozouls, épousa, 1° en 1589, Gabrielle de Castelnau ; 2° le 3 septembre 1600, Marguerite de Nadal. Du premier lit vint : Renée de Bénavent. Du deuxième lit : Jean, qui suit ;

XII. Jean DE BÉNAVENT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vinassan, épousa, le 24 janvier 1640, Isabeau de Solomiac ; il testa, le 8 août 1691, et laissa pour fils :

XIII. Françcis DE BÉNAVENT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cabannes et de Cabrilles, qui épousa, le 6 novembre 1680, Marguerite de Basset, de laquelle il eut entr'autres enfants :

1° Jérôme, qui suit ;
2° Antoine de Bénavent, chevalier, seigneur, vicomte du Cayla, baron de Gauzières, qui a formé une branche cadette à Réalmont, dans le diocèse d'Alby.

XIV. Jérôme DE BÉNAVENT, chevalier, seigneur de Cabannes et de Cabrilles, capitaine au régiment de Champagne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, 1° à Metz, le premier août 1724, Marguerite Lecabriet de Thury. De ce mariage il n'y eut pas d'enfants ; 2° le 21 mai 1739,

Catherine-Claire de Perrin-Lengary de la Marquisié, de laquelle, entr'autres enfants, il laissa :

XIV. Marc-Antoine-Joseph, vicomte DE BÉNAVENT-RODÈZ, chevalier, seigneur de Cabannes et de Cabrilles, né à Lautrec, en 1750; il fut capitaine commandant au régiment de Colonel-Général, et devint major et premier lieutenant-colonel du régiment Royal, infanterie, le premier mai 1788. Il émigra, en 1791, et devint capitaine-commandant d'une compagnie de cent chasseurs nobles à l'armée de monseigneur le prince de Condé. Il avait fait des preuves par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du roi, et eut l'honneur de monter dans les carrosses et d'accompagner sa majesté à la chasse, le 15 mai 1784 (voyez Gazette de France, du 18 mai de ladite année). M. le Vicomte de Bénavent est qualifié dans divers actes passés avant l'an 1790, et qui m'ont été soumis, de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et breveté de colonel. Il a épousé, le 8 mars 1779, Marie-Anne de Nigri-Clermont-Lodève, de laquelle vinrent :

1° Un fils, mort en bas âge;
2° Hugues-Charles-Anne Barthelemy de Bénavent, qui suit.

XV. Hugues-Charles-Anne-Barthelemy de BÉNAVENT-RODÈZ, chevalier, seigneur de Roquenegade, né le 9 décembre 1783, a épousé, le 27 avril 1808, Marie-Antoinette de Martin Dubosc. De ce mariage sont issus :

1° Marie-Louis-François-Léon de Bénavent-Rodèz, né le 24 mai 1809;
2° Martin-Joseph-Jules de Bénavent-Rodèz, né le 14 août 1811.

Armes : « Ecartelé au 1 et 4 de gueules au lion » d'or; au 2 et 3 d'argent, à trois bandes de gueules; » au chef d'azur, chargé d'un lambel d'or ».

DROLENVAUX, famille ancienne, originaire de Verviers, près de Liége, qui a donné son nom au village qui le porte encore de nos jours, et dont elle avait la seigneurie. On voit encore ses armes audessus de la porte du château de Drolenvaux : elles représentent *un lion issant sur un champ d'argent, traversé de six barres, et surmonté d'un casque.* La révolution ayant dévoré les titres de cette famille on n'en peut donner la filiation que depuis :

I. Noble Denis DROLENVAUX, patricien de la ville de Verviers, en Westphalie, diocèse de Liége, seigneur de Drolenvaux, qui laissa deux fils :

1° N.... Drolenvaux, dont l'article suit ;

2° N.... Drolenvaux, conseiller à Leyde. Il vivait encore en 1713, que le célèbre Boerhaave, qui avait épousé sa fille, lui dédia ses ouvrages.

II. N.... DROLENVAUX, officier du génie, vint s'établir à Strasbourg, et delà au fort Louis, dans le temps que Louis XIV le faisait construire. Il laissa trois fils :

1° N.... Drolenvaux, dont l'article suit ;

2° N.... Officier du génie, tué au siége de Landon en 1702, sans postérité ;

3° Henri-Simon, tige de la seconde branche, rapportée ci-après.

III. N.... DROLENVAUX, officier de cavalerie au service de France, eut pour fils :

IV. Hugues DROLENVAUX, inspecteur en chef des ponts-et-chaussées de la haute et basse Alsace, et fondateur des verreries royales de Saint-Quirin. Il a laissé un fils, qui suit.

V. Antoine DROLENVAUX, commissaire des guerres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses titres de noblesse sont, ainsi qu'il est constaté par une lettre authentique, restés entre les mains de S. A. S. le prince cardinal de Rohan. Antoine Drolenvaux, mort en émigration, a laissé un fils :

VI. Marie-Hugues-Louis DROLENVAUX, sous-inspecteur aux revues, chevalier de la Légion d'Honneur, lequel a épousé Eléonore de Clebsattel.

Seconde branche.

III. Henri-Simon Drolenvaux, Ier du nom, aide-de-camp du maréchal duc de Lorges, qui commandait une armée au-delà du Rhin, et bourguemestre du fort Louis, avait été prié par les habitants d'accepter cette commission à cause de ses liaisons avec les généraux et l'intendant. Il mourut en 1750, laissant pour fils :

IV. Jean-Pierre Drolenvaux, directeur des verreries royales de Saint-Quirin, qui a laissé un fils nommé :

V. Henri-Simon Drolenvaux, IIe du nom, ancien directeur des verreries royales de Saint-Quirin,

Armes. Voyez en tête de cet article.

MORTE (de la), famille noble, originaire de Dauphiné.

I. Jean de la Morte, écuyer, fut trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, dans le gouvernement de Dauphiné, le 9 septembre 1598. Il avait épousé Madeleine de Bérenger de Pipet, et laissa d'elle :

II. Pierre de la Morte, seigneur de Laval et de la Motte-Chalençon. Il commença à porter les armes dès l'âge de douze ans, et fut enseigne du mestre de camp de régiment de Turenne, puis capitaine dans le régiment de Vernatel, et dans celui de Normandie; il devint maréchal de bataille en 1653. Il laissa :

1° François, capitaine au régiment de Vernatel;
2° Jean-François, dont l'article suit;
3° Henri, tué dans un combat en Hollande;
4° André, mort en 1635, d'une blessure qu'il reçut à la tête au siége de Russach, en Alsace, où il fut un des premiers à monter à l'assaut;
5° Alexandre, seigneur de Malissoles, major dans le régiment de Turenne, où il servit près de vingt ans. Il fut reconnu pour l'un des gentilshommes du roi, par brevet du 22 mai 1651, puis maréchal de bataille l'année suivante. Il mourut

d'une blessure qu'il avait reçue devant Arras, assiégé alors par les Espagnols.

III. Jean-François DE LA MORTE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Martoran, fut un des premiers qui, avec André, son frère, montèrent à l'assaut donné à Russach, en Alsace, par les troupes que commandait M. le duc de Rohan, et dans lesquelles ils étaient l'un et l'autre officiers. Il avait épousé, en 1681, Adélaïde de Bonniot de Lautaret, de laquelle il eut :

1° Charles de la Morte, capitaine au régiment d'Auvergne;
2° Jean-François, qui suit.

IV. Jean-François DE LA MORTE, IIe du nom, co-seigneur de Vercors, gendarme de la garde, a épousé Louise de l'Isle. De ce mariage sont venus :

1° Etienne de la Morte, qui suit;
2° Charles de la Morte, capitaine au régiment de Lorraine, infanterie, mort en 1813, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3° Jean-François de la Morte, aussi capitaine dans le même régiment, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

V. Etienne DE LA MORTE, seigneur de Charens, et co-seigneur de Vercors, fut conseiller en la cour des comptes de Grenoble, le 7 juin 1760, jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 6 janvier 1784. Il avait épousé N.... d'Isoard, fille d'Etienne Daniel, chevalier, maître des eaux-et-forêts de la ville de Die, et trésorier de France. De ce mariage :

1° Jean-François, qui suit;
2° Etienne de la Morte de Franconière, né le 4 avril 1757, officier au régiment de Lorraine, infanterie, qui a émigré en 1792, a fait les campagnes dans l'armée des princes; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 26 mars 1806, Adélaïde Bergeron. De ce mariage sont nés :

a. Charles-Paul-Etienne de la Morte;

b. Lucile;
c. Josephine;

3° Joséphine de la Morte, mariée à Jean-François Anselme de la Morte-Féline, son parent.

VI. Jean-François DE LA MORTE, IIIe du nom, seigneur de Charens, et co-seigneur de Vercors, né en 1755, a épousé N.... d'Artaud. De ce mariage sont nés :

1° Prosper de la Morte, gendarme de la garde du roi en 1814;
2° Desirée, mariée à Calixte de Quemart de Rocquebeau;
3° Amélie, demoiselle.

Armes : « D'hermine, à l'oranger de sinople, chargé » de trois oranges d'or, terrassé du second. »

NOTA. Chorier, l'historien du Dauphiné, en parlant de cette maison, dit : « qu'il est peu de familles » qui ayent donné tant de leur sang, en si peu de » temps, au service de leur prince et à la gloire de » leur pays ».

WENDEL DE HAYANGE, en Lorraine. Famille originaire de Coblentz.

I. Rodolphe WENDEL, colonel d'un régiment de Cravattes, pour le service de l'empereur, eut pour fils :

II. Jean-Christian WENDEL, lieutenant de cavalerie dans les troupes de Charles IV, qui servit avec honneur et distinction, et épousa Claire Sansfeild, qui le rendit père, entr'autres enfants, de :

III. Martin WENDEL, sieur de Hayange. Des lettres-patentes expédiées à Lunéville, le 17 février 1727, disent : » Qu'il est fils de Jean-Christian Wendel, ori- » ginaire de Coblentz, lieutenant de cavalerie dans les » troupes de Charles IV, et de Claire de Sansfeild, d'une » ancienne famille du duché de Luxembourg; que ledit » Christian a servi avec honneur et distinction; qu'il » possédait plusieurs fiefs en Lorraine qui sont passés » audit Martin Wendel, son fils, qui les possède en-

» core actuellement avec d'autres qu'il a acquêtés ; qu'il » s'est également distingué dans le monde, ayant toujours vécu noblement ; qu'il avait pour son aïeul le » sieur Rodolphe Wendel, colonel d'un régiment de » Cravattes, pour le service de l'Empereur, et pour » cousin-germain le sieur Lander, gentilhomme allemand, qui, en 1670, était colonel d'infanterie pour » le service d'Espagne ; que ledit sieur Martin Wendel » a formé des alliances dignes de sa famille, ayant pour » beau-frère le sieur d'Erbourg, baron de l'empire, » ci-devant gouverneur des pages de l'archiduchesse, » gouvernante des Pays-Bas, de laquelle il est encore » pensionnaire ; le sieur Desjardin, aussi baron d'empire, grand-bailli de Manderscheidt, et le sieur Kahu, » écuyer, conseiller au grand-conseil de Malines, et » pour cousin-germain le baron de Jacquemin, conseiller » d'état de son altesse royale, et son envoyé en la cour » de Vienne, etc. ». Il avait épousé une demoiselle de Hausen, duquel mariage est issu entr'autres enfants :

IV. Ignace DE WENDEL, écuyer, seigneur de Hayange, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1794. Il avait épousé demoiselle N..... du Tertre, fille de M. du Tertre, président à mortier au parlement de Metz. De ce mariage vint entr'autres enfants :

V. François DE WENDEL, écuyer, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, qui a épousé une demoiselle Ficher de Dicourt. De ce mariage sont nés deux fils, dont l'aîné se nomme Franklet de Wendel, et deux filles.

Armes : » De gueules, à trois marteaux d'or, deux » en sautoir et l'autre en pal, ce dernier la tête en bas, » liés d'azur, et un canon d'or mis en fasce à la pointe » de l'écu ; à la bordure d'argent ».

GODARD D'AUCOUR (Claude), d'une famille noble originaire de Champagne, né en 1716.

Armes : « De gueules, à la bande losangée d'argent, » accompagnée de deux poissons de même en pals. »

CHARLUS DE LABORDE (DE), en Limosin. Cette maison commence à dater de l'an 1120, comme on le voit par un hommage rendu au roi, par noble baron Albert de Charlus, seigneur de Laborde, et autres lieux. Cette pièce en parchemin a été passée à Ussel la susdite année.

Il existe dans les archives du prince de Soubise, une pièce aussi en parchemin, passée sous le sceau des contractants, en 1251, par noble baron Albert de Charlus, seigneur de Laborde, portant acte d'un échange fait par Albert de Charlus, avec noble vicomte Paul de Ventadour, à qui il céda la co-seigneurie qu'il avait au-delà de la rivière. On voit aussi, par un autre acte du 16 mai 1326, que noble baron Robert de Charlus donna quittance au seigneur de Plagne; il prend dans cet acte le titre de noble Robert de Charlus, seigneur de Laborde, de Soubreveze, du Theil, de Loches, Confolent, etc. C'est par lui que commence la filiation suivie de cette maison.

I. Robert DE CHARLUS, Ier du nom, baron de Charlus, seigneur de Laborde, de Soubreveze, du Theil, de Loches, et comte de Confolent, rendit hommage, le 5 novembre 1333, à noble Pierre, vicomte de Ventadour, des villages, de Loches, de Courteil, de Couzergue, de Saint-Remy, de Barnier et autres lieux. Il épousa, par contrat du 24 avril 1350, Anne de Levy, qui le rendit père de :

II. Robert DE CHARLUS, IIe du nom, baron de Charlus, seigneur de Laborde et autres lieux, qui épousa, par contrat du 7 février 1380, sous l'autorité de noble Antoine de Saint-Pardoux, son curateur, Elisabeth de Lentilhac, et rendit hommage, le même jour, de la baronnie de Charlus, de la seigneurie de Laborde et autres lieux. Il eut de son mariage :

III. Pierre DE CHARLUS, Ier du nom, baron de Charlus, seigneur de Laborde, de Soubreveze, du Theil, comte de Confolent, etc., qui épousa, par contrat du 9 mars 1400, Gabrielle de Chabannes-Lapalice, dont :

IV. Gerald DE CHARLUS, baron de Charlus, seigneur de Laborde, de Soubreveze, du Theil, de Mareil, de Confolent, etc., qui rendit hommage, en 1420, de la baronnie de Charlus et de Soubreveze, ainsi que des villages de Loches, Courteil, de Couzergue, de Saint-

Remy, de Barnier, etc. Il épousa, le 3 juin 1428, noble Susanne de Ventadour, et le 18 novembre 1429, il fit un échange avec noble Auguste, comte de Ventadour, de la terre de Charlus, comme il est amplement expliqué dans l'acte d'échange, reçu par Evaux, notaire. Il eut pour fils :

V. Pierre DE CHARLUS DE LABORDE, IIe du nom, baron de Mirambel, seigneur de Soubreveze, de Laborde et autres lieux, qui rendit hommage au comte de Ventadour, le 29 avril 1475. Il laissa de son mariage, contracté le 6 avril 1475, avec Galiane de Rochefort :

VI. Guidon DE CHARLUS DE LABORDE, baron de Mirambel, qui épousa, le 7 janvier 1499, noble Cécile de Bocheta, dont :

VII. Jean DE CHARLUS DE LABORDE, baron de Mirambel, seigneur de Laborde, Soubreveze, du Theil et autres lieux, qui rendit hommage au roi pour lesdites baronnie et seigneurie, et épousa, le 10 mars 1513, noble Marguerite des Abbés, de laquelle il laissa :

VIII. Louis DE CHARLUS DE LABORDE, Ier du nom, seigneur de Soubreveze, de Mureil, de Laborde, etc., qui épousa, par contrat du 12 novembre 1528, noble Antoinette Bernarde, dont il eut :

IX. Louis DE CHARLUS DE LABORDE, IIe du nom, marié, par contrat du 9 mars 1545, avec noble Marie de Valon. Son père fit son testament, le 29 mars 1569, et institua Louis III, son héritier, qui lui succéda.

X. Louis DE CHARLUS DE LABORDE, IIIe du nom, épousa, 1° le 16 janvier 1612, Marguerite Dubouscheyron; 2° Diane de Lasalle. Il testa, le 15 mai 1624, et eut pour enfants;

Du premier lit :

1° François, dont l'article suit;
2° Catherine, mariée, par contrat du 15 août 1637, à François de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Flayac;

Du second lit :

3° Antoine;
4° Gilberte;
5° Anne.

XI. François DE CHARLUS DE LABORDE, Ier du nom, seigneur de Soubreveze, de Mareil, etc., épousa, en 1560, Marie de Scorailles, dont il eut :

XII. Louis DE CHARLUS DE LABORDE, IVe du nom, marié, par contrat du 16 février 1655, avec Catherine de Bodarel-Seilhac. Il fit son testament le 14 septembre 1659, institua son héritier François qui suit, et lui substitua ses enfants jusqu'à la cinquième génération.

XIII. François DE CHARLUS DE LABORDE, IIe du nom, épousa, par contrat du 7 novembre 1673, Marie de Bonnot. Il fit son testament, le 11 mai 1683, et institua son héritier Claude, qui suit :

XIV. Claude DE CHARLUS DE LABORDE, épousa, 1° par contrat du 8 février 1703, Marguerite Dallet; 2° en 1710, noble dame de l'Etranche du Léry, dont il n'eut point d'enfants. Du premier lit vint :

XV. Jean-François DE CHARLUS DE LABORDE, Ier du nom, épousa, par contrat du 28 février 1737, Françoise-Giliberte de Douhet de Cussac. Il laissa de ce mariage :

XVI. Pierre-Léger DE CHARLUS DE LABORDE, officier dans le régiment de Limosin, infanterie, marié, par contrat du 15 mars 1764, avec Anne de Neuchèze, dont sont issus :

1° Jean-François, dont l'article suit ;

2° Marie-Léonarde, mariée, le 8 mars 1796, à messire Antoine, vicomte de Tournemine ;

3° Catherine de Charlus de Laborde, religieuse à l'abbaye royale de Jouarre, diocèse de Meaux, laquelle a fait ses vœux, le 16 octobre 1788;

4° Marie de Charlus de Grancher, religieuse en la même abbaye, laquelle a fait ses vœux, le 22 septembre 1789.

XVII. Jean-François, IIe du nom, baron DE CHARLUS, seigneur de Laborde, de Loches et autres lieux, ancien élève de l'école royale militaire, officier dans le régiment de Forèz, infanterie, a émigré en 1790, a fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé; a été nommé colonel d'infanterie, par sa majesté Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier supérieur dans la

maison du roi ; il a épousé, 1° le 3 février 1788, Anne de Coussaud du Chassing, morte le 5 avril de la même année ; 2° le 10 floréal an 10, Antoinette-Marie-Eustoquie Prévost-de-Saint-Cyr, de laquelle il a :

Eustoquie-Charlotte-Andrésie, née au château de Laborde, le 3 mars 1803.

N. B. Henri IV, ainsi que la reine Marie, sa femme, ont écrit à cette famille plusieurs lettres de remercîment, pour reconnaître les services signalés qu'elle leur avait rendus dans le temps de la ligue, époque où l'un de ses ancêtres, M. le baron de Charlus de Laborde, fut nommé capitaine de cent hommes d'armes, qu'il leva et équipa à ses frais, pour aller au secours d'Henri IV, ce qui est prouvé par une lettre de ce monarque, en date de Paris, du 27 août 1585.

Armes : « D'azur, au lion d'or, couronné d'argent ; » couronne de comte ».

OUTREQUIN. Famille de Normandie, dont la souche est originaire de la Hollande.

I. Pierre Outrequin, descendant de cette famille, naquit en Normandie. Il fut nommé par sa majesté Louis XV, directeur-général de tous les projets, plans et embellissemens de la capitale de son royaume, et pour récompense de ses services, honoré, en mai 1761, par sa majesté Louis XV de lettres de noblesse transmissibles à sa postérité de mâle en mâle, enrégistrées és cours du parlement, des comptes, aides et finances, les 4 juin, 8 et 21 juillet 1761 et 8 mai 1764. Il avait épousé Marie-Louise-Victoire le Guay. De ce mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Jean-Baptiste-Augustin.

II. Jean Outrequin, écuyer, fut reçu conseiller secrétaire, greffier en chef civil et criminel et garde des archives en la cour des aides de Paris, le 8 février 1765, et mourut en 1779. Il avait épousé Marie-Agnès-Adélaïde Binet, fille de Claude Binet, conseiller du

roi, commissaire receveur général, contrôleur des saisies réelles de la ville de Paris, et de Anne Roger. De ce mariage vinrent :

1° Claude-Jean-Louis, qui suit ;
2° Alexandre-Philippe-Prosper ;
3° Adélaïde-Jeanne-Charlotte.

III. Claude-Jean-Louis OUTREQUIN, écuyer, chevau-léger surnuméraire de sa majesté Louis XVI en 1787 ; a épousé Esther-Jeanne Chachereau, morte en 1812, sans laisser de postérité.

Armes : D'argent, à cinq loutres de sable, posées » 2, 2 et 1 ».

KANDY ou CANDY. Il y a en Irlande une maison de ce nom, qui a donné dans tous les temps des membres au chapitre noble de Cantorbery. On présume que la famille de ce nom, établie en Roussillon, où elle a possédé de grands biens, entr'autres la seigneurie de Saint-Martial, la baronnie du Boulou et la Crapaire, tire son origine de cette maison, et qu'elle vint s'établir dans cette province, lors de la persécution des catholiques d'Irlande.

Le chef de cette famille, Cosme de Candy, fut convoqué dans l'ordre de la noblesse de la province du Roussillon, pour la nomination des députés aux états-généraux. Il a eu plusieurs frères et sœurs, entr'autres, Jean dit *le chevalier de Candy*, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbon au service d'Espagne, tué en défendant le fort Montjouy, au siège de Gironne ; Marie-Joséphine de Candy, mariée à Amable-Charles comte de Preissac Cadillac.

Armes : » De gueules, à la bande dentelée d'or, ac-» compagnée de deux besants de même ; couronne de » comte ».

PREVOST DE SAINT-CYR. Famille ancienne originaire de la ville de Blois.

I. Jean PREVOST, Ier du nom, qualifié *écuyer* dans des actes de foi et hommage qu'il rendit de la terre de Saint-Cyr-du-Gault, au seigneur de Châteauregnauld, son suzerain, en 1442, eut pour fils :

II. Jean PREVOST, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, qui rendit aveu pour cette terre au seigneur de Châteauregnauld, en 1485. Il laissa de sa femme dont on ignore le nom :

III. Bernard PREVOST, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, vivant en 1500, marié avec Jeanne de Gaillard, fille de Mathurin, des seigneurs de Longjumeau, frère de Michel de Gaillard, seigneur de Longjumeau, de Chailly et du Fayet, favori du roi Louis XI, son maître d'hôtel, seul receveur général de ses finances, général des galéaces de France en 1480, conseiller au grand-conseil, le 24 septembre 1485. Ce dernier fut père de Michel de Gaillard, IIe du nom, seigneur de Chailly et de Longjumeau, chevalier et pannetier du roi François Ier, qui épousa, par contrat du 10 février 1512, au château d'Amboise où était la cour, Souveraine d'Angoulême de Valois, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François Ier, et de demoiselle Jeanne le Conte. Elle fut légitimée à Dijon par ce prince, en 1521. Bernard eut de son mariage, entr'autres enfants :

IV. Jean PREVOST, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, du Gault, de Villabry, de Morsan, de Saint-Germain, etc., conseiller du roi en la cour de parlement, et président aux requêtes du palais, marié avec Marie Brachet, fille de Jean Brachet, seigneur de Frouville et du Coudray, conseiller du roi et receveur général des finances à Arles, et d'Isabelle Maydon. Il laissa de ce mariage :

1° Nicolas, conseiller du roi, président aux enquêtes du parlement, chanoine de Notre-Dame de Paris, et prieur de Meulan ;
2° Jean, dont l'article viendra ;
3° Bernard, chevalier, seigneur de Morsan et de Villabry, conseiller-clerc au parlement de Paris,

puis conseiller au parlement de Bretagne, ensuite premier président des enquêtes du palais, et après conseiller du roi en son conseil privé, et second président en sa cour de parlement. Il jouissait dans son siècle d'un grand crédit et d'une haute considération, et pendant les guerres civiles, il fut souvent député vers le roi, chargé de missions importantes qu'il remplit toujours avec distinction. Il mourut, le 22 septembre 1585, après avoir honoré long-temps la magistrature, ne laissant point d'enfants de Madeleine Potier, fille de Jacques Potier, seigneur de Blancmenil, conseiller au parlement, et de Françoise Cuillette, dame de Gesvres;

4° Guillaume Prevost, écuyer, seigneur de Moulins-sur-Charente et de Saint-Germain, marié avec Françoise Aubelin, fille de Guillaume Aubelin, seigneur de la Rivière, et de Françoise Brachet, dont sont issus:

a. Jean, seigneur de Moulins, qui de Marie Gendreau, sa femme, eut pour fils unique René Prevost, seigneur de Moulins;

b. Marie Prevost, femme de Pierre Guillon, écuyer, seigneur de Loge et de Réal, grand-bailli des souverainetés de Sédan et de Raucourt;

c. Susanne, femme de René de Cumont, seigneur de Fiefbrun, conseiller d'état, mort en 1633;

5° Françoise Prevost, femme de Jean Vaillant, seigneur du Chastel, conseiller du roi, et président aux enquêtes du parlement de Paris.

V. Jean Prevost, IVe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Cyr et de Villabry, conseiller du roi, général en sa cour des aides de Paris, épousa Madeleine de Refuge, fille de François de Refuge, seigneur de Precy-sur-Marne et de Courcelles, conseiller du roi et son avocat général en la même cour des aides, et de Jeanne Allegrain. De ce mariage sont issus:

1° Claude Prevost, seigneur de Saint-Cyr, conseiller du roi en ses conseils et maître des re-

quêtes ordinaires de son hôtel, décédé sans postérité de Hélène de Bellievre, sa femme, fille de Pompone de Bellievre, chevalier, seigneur de Grignon, chancelier de France, et de Marie Prunier de Grigny;

2° Jacques, dont l'article suit;

3° Marie Prevost, femme de Charles de Goué, seigneur de Villeneuve-la-Guyard;

4° Madeleine Prevost, femme de Pierre de Pincé, écuyer, seigneur du Bois, en Anjou.

VI. Jacques PREVOST, chevalier, seigneur de St. Cyr, de Villabry, de Villevry, etc., baptisé le 12 septembre 1561, conseiller au grand-conseil, le 17 mars 1587, puis maître des requêtes, le 20 novembre 1599; honoraire, le 14 décembre 1619, avait épousé, 1° Jeanne Amelot, fille de Jean Amelot, seigneur de Carnetin, maître des requêtes, puis président aux enquêtes du parlement de Paris, et de Marie de Saint-Germain, dont il n'eut point d'enfants; 2° Antoinette Camus, fille de Geoffroi Camus, seigneur de Pontcarré et de Torcy, maître des requêtes et conseiller d'état, et de Jeanne Sanguin de Livry. De ce mariage vinrent:

1° Bernard, dont l'article suit;

2° Jacques Prevost, seigneur de la Roche, lieutenant aux Gardes-Françaises;

3° Henri, chevalier de Malte;

4° Jean Prevost, enseigne des Gardes-du-Corps;

5° Jeanne Prevost, mariée avec Ambroise de Fontenailles, seigneur d'Ivry, enseigne des Gardes-du-Corps;

6° Marie Prevost, femme, le 25 juin 1636, de Charles de Montesson, seigneur dudit lieu et de la Roche Pichemer, lieutenant-général des armées du roi.

VII. Bernard PREVOST, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, reçu conseiller au grand-conseil le 13 janvier 1631, honoraire le 7 février 1657, épousa, 1° Marie de Mouey, morte en 1664, fille de Claude de Mouey, auditeur des comptes, et de Marie Savart; 2° Elisabeth Hatton, morte en 1675; 3° Charlotte de

Huguenat, fille de Denis, seigneur de Millière, et de Jacqueline le Grand. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Charles-Joseph, dont l'article suit;
2° Françoise, femme, en 1671, d'Antoine de Rigné, écuyer, seigneur de la Guerinière, conseiller au grand-conseil;

Du second lit :

3° Bernard Prevost de Saint-Cyr, capitaine de dragons au régiment de Senneterre en 1665.

VIII. Charles-Joseph PREVOST, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, conseiller au châtelet, le 27 mars 1676, mort en 1700, avait épousé Marie de Croisilles, fille de Simon de Croisilles, seigneur dudit lieu, près Blois, et de Catherine de Perrochel De ce mariage vint :

IX. Nicolas-Charles-Claude PREVOST, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, né le 27 octobre 1697, conseiller au parlement, le premier juillet 1720, puis maître des requêtes, en 1723. Il épousa Marie-Anne Ruaut du Tronchaut, fille de Charles-Ruaut du Tronchaut, écuyer, secrétaire du roi et fermier-général, et de Marie Lépineau. Leurs enfants furent :

1° Charles-Louis, dont l'article suit;
2° Bernard-Parfait Prevost, chevalier de Saint-Cyr, capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie;
3° Sébastien Prevost de Saint-Cyr, grand-vicaire de Châlons, abbé commendataire de l'abbaye de la Roche Levy.

X. Charles-Louis PREVOST, né en 1723, chevalier, marquis de Saint-Cyr, colonel du régiment d'Angoumois, en 1748, épousa, la même année, Marie-Marguerite Orceau de Passy, fille de Jean-Baptiste Orceau, seigneur de Passy, et de Marie-Marguerite le Maignan. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre-Charles-Marie, dont l'article suit;
2° Marie Prevost de Saint-Cyr, morte en bas âge.

XI. Alexandre-Charles-Marie PREVOST, marquis de Saint-Cyr, né en 1751, cornette blanc de la cavalerie, sous-aide-major des Gendarmes et Chevau-Légers réunis, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, en 1777, Eustoquie-Thérèse le Mairat, fille de messire N..... le Mairat, président de la chambre des comptes, et de dame Pecot de Saint-Maurice. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Maurice-Hippolyte, dont l'article suit;
2° Eustoquie-Antoinette Prevost de Saint-Cyr, mariée à M. le baron de Charlus de Laborde, colonel, lieutenant des Gardes de la porte du roi;
3° Célestine Prevost de Saint-Cyr, morte en bas âge.

XII. Charles-Maurice-Hippolyte PREVOST, comte de Saint-Cyr, est né en 1778.

Branche de cette famille établie en Quercy.

Cette branche est représentée aujourd'hui par :

Joseph-Honoré-François, comte DE PREVOST DE SAINT-CYR-LACAUSSADE, colonel du 46e régiment d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. Il a épousé en Alsace, en 1804, Marie-Agathe Schultz, de laquelle il a :

1° Eugène Prevost de Saint-Cyr;
2° Alphonse Prevost de Saint-Cyr;
3° Emile Prevost de Saint-Cyr;
4° Adèle Prevost de Saint-Cyr.

Joseph-Honoré-Victor PREVOST DE SAINT-CYR, chevalier, frère du précédent, marié avec Nanette de Guéringaud, de laquelle il a :

1° Amédée Prevost de Saint-Cyr;
2° Adélaïde Prevost de Saint-Cyr.

Joseph-Honoré-Célestin-Hyacinthe PREVOST DE SAINT-CYR, chevalier de la Légion-d'honneur, frère des précédents, marié à N..... Lilli de Larrieu, de laquelle il a :

1° Irma Prevost de Saint-Cyr ;
2° Adélaïde Prevost de Saint-Cyr.

Armes : « D'or, au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une molette d'éperon de gueules, et en » pointe d'une aiglette de sable ».

PREISSAC (DE). Cette maison tire son origine des anciens ducs d'Aquitaine, et forme plusieurs branches, entr'autres celle d'Estignac, dont le chef est grand-d'Espagne de première classe, et celle de Cadillac dont le chef est M. Amable-Charles, comte de Preissac-Cadillac, aujourd'hui maréchal des camps et armées du roi, le même qui fut chargé, lors de l'arrivée de son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême, en France, des pouvoirs de ce prince pour commander provisoirement dans les départements du Lot et Garonne et du Gers, et qui dans les moments les plus critiques fit prêter aux habitants et aux troupes composant la garnison d'Agen, le serment de fidélité à sa majesté Louis XVIII, et leur fit arborer la cocarde blanche. Il a épousé Marie-Joséphine de Candy ; de ce mariage est né Charles-Henri-Roger de Preissac, âgé de 12 ans.

Armes : « Parti, au 1er d'argent, au lion de gueules ; » au 2e d'azur, à trois fasces d'argent ; couronne ducale ».

ROBERT DU CHATELET (DE), en Champagne ; famille ancienne, qui tire son origine du midi de la France, et florissait en Béarn, en Quercy et dans les provinces voisines, dès le douzième siècle. Il en existe plusieurs branches ; celle que nous allons rapporter s'est transplantée en Champagne, sous le règne de Henri IV. Une partie des papiers de famille ayant été brûlés ou égarés dans le fort de la révolution, nous ne commencerons cette généalogie que sur ce que nous avons sous les yeux de pièces authentiques.

I. Noble Joachim DE ROBERT, vivait en Béarn, vers l'an 1450.

II. Noble Jean DE ROBERT, seigneur de la Guitardie, eut pour fils :

III. Adam DE ROBERT, seigneur de Villeneuve, de Montesquion, de la Guitardie, etc., qui laissa de Marie de la Balme, son épouse :

1° Jean de Robert ;
2° Barthelemy, dont l'article suit ;
3° Marguerite de Robert ;
4° Marie de Robert.

IV. Barthelemy DE ROBERT, seigneur de la Guitardie, des Trois-Estocs, du Châtelet, de Mondigny, de Vonc, Neufmaison et autres lieux, commandant une compagnie de gens de guerre sous le règne de Henri IV, fut le premier de cette famille qui vint s'établir en Champagne. Ce prince lui fit plusieurs donations, une, entr'autres, par brevet du 14 avril 1592, daté du camp devant Rouen, *de tous et un chacun des biens, meubles et immeubles qui avaient appartenu à défunt Jacques Vivedieu, iceux appartenant à sa majesté par droit d'aubaine, etc.* Il acquit les seigneuries du Châtelet, de Mondigny, de Vonc, de Neufmaison et autres lieux, par son mariage, contracté le 3 avril 1603, avec Susanne d'Hennin-Liétard, fille de François d'Hennin-Liétard, de l'ancienne et illustre maison des comtes de Hainault, et petite-fille de Philbert d'Hennin-Liétard, et de Marguerite de Luxembourg. Le 24 février 1606, le roi augmenta sa compagnie de deux cents hommes; le 24 mars 1610, de cent, et en 1614, Louis XIII, l'accrut encore de cinquante hommes. Il vendit, la même année, en commun avec François d'Hennin-Liétard, son beau-frère, la ville de Rocroy, au roi Louis XIII. De ce mariage est issu :

V. Philippe DE ROBERT, sieur de Mondigny, seigneur de Jandun et autres lieux, qui hérita du château, et en partie de la seigneurie du Châtelet, de François d'Hennin-Liétard, son oncle, mort sans postérité. Louis XIII, par brevet du 5 septembre 1637, lui donna le commandement du Mont-Olympe, près Charleville, et l'autorisa, par un autre brevet du même jour, à lever une compagnie d'infanterie française. De son mariage avec Claude de Namps de la Grange, sont issus :

1° François-Louis, dont l'article suit ;
2° Robert de Robert.

VI. François-Louis de Robert, sieur de Mondigny et du Châtelet, seigneur de Rimogne, du Hongréau, de Gambier, de Neufmaison, de Vonc, de Rocroy et autres lieux, obtint du roi Louis XIV, le premier novembre 1677, une compagnie française d'infanterie (1). Il épousa, en présence du marquis d'Aspremont, son cousin, et des comtes de Joyeuse-Grandpré, le 18 mai 1671, Marie-Bernardine de Frarin de Courmilly, dont il eut :

1° Trois fils, morts au service, l'un en Espagne, l'autre à la bataille de Malplaquet, et le troisième près d'Anvers ;
2° Charles Akam, dont l'article suit ;

VII. Charles-Akam de Robert du Chatelet, Ier du nom, dit *le baron du Châtelet*, seigneur de Mondigny, de Rimogne, de Murtin, de Sormonne, du Hongréau, et autres lieux, capitaine de grenadiers au régiment du Maine, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 14 mars 1712, demoiselle Jeanne Chaussé des Croisettes-de-la-Neuville. De ce mariage vinrent :

1° Charles-Akam, dont l'article suit ;
2° Jacques-Maximilien, dont l'article viendra ;
3° Louis-Henri de Robert, chevalier du Châtelet, seigneur du Châtelet et autres lieux, ancien capitaine de grenadiers, lieutenant de roi, commandant à Rocroy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut pris en Allemagne comme émigré, et ramené en France ; on le conduisit à Mézières, où il fut jeté en prison

(1) Le brevet, signé du roi, est conçu en ces termes : « Désirant » remplir cette charge d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, » nous avons estimé ne pouvoir faire, pour cette fin, un meilleur choix » que de notre cher et bien aimé capitaine de Mondigny, pour les ser- » vices qu'il nous a rendus dans toutes les occasions qui s'en sont pré- » sentées, où il a donné des preuves de sa valeur, courage, expérience » en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de sa fidélité et affec- » tion à notre service, etc., etc. »

quoique dangereusement malade : il mourut la veille du jour que les agens du terrorisme avaient choisi pour le faire périr. Il ne laissa, de son mariage avec N... Souhin des Tournelles, sœur de M. Souhin des Tournelles, maire de la ville de Reims, qu'une fille, alliée à M. le marquis de Saint-Belin, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, aujourd'hui sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, maréchal de camp. Elle est morte en émigration ;

4° Jean-Baptiste-Louis de Robert du Châtelet, breveté de major au régiment d'Eu, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né au château du Châtelet, seigneur dudit lieu, marié avec Claude Olive de Failly, d'une ancienne famille noble de Champagne, dont :

a. Louis-François-Maximilien de Robert du Châtelet, ancien adjudant-major au régiment du maréchal de Turenne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Antoinette-Thérèse Méry-le-Duc-la-Tournelle ;
b. Jean-Charles, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il a émigré et servi dans l'armée des Princes ;
c. Elise de Robert du Châtelet, élève de l'ancienne maison de Saint-Cyr ;
d. Félicité de Robert du Châtelet, mariée à N.... de Failly-de-Champlin ;
e. N.... de Robert du Châtelet ;

5° Bernardine-Charlotte de Robert de la Neuville ;
6° N..., religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

VIII. Charles-Akam DE ROBERT, IIe du nom, baron du CHATELET, né au château dudit lieu, lieutenant-colonel au régiment d'Eu, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du Châtelet, du Trembloy, de Rimogne, du Hongréau, de Sormonne, de Murtin, et autres lieux, épousa Elisabeth-Charlotte Comyn, fille de messire Michel Comyn, écuyer, dont l'ancienne noblesse, originaire d'Irlande, a été reconnue par lettres-patentes de Louis XV, données à Ver-

sailles au mois de Janvier 1751. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Auguste-Angélique-Jacques-Charles, qui suit;
2° Anne-Andrée-Charlotte de Robert du Châtelet, mariée à N.... Bourcard de Frontville, écuyer, capitaine au 26e régiment de ligne.

IX. Louis-Auguste-Angélique-Jacques-Charles, baron DE ROBERT-DU-CHATELET, est aujourd'hui capitaine au régiment de Monsieur (4e de chasseurs à cheval), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VIII. Jacques-Maximilien DE ROBERT DU CHATELET, chevalier du Trembloy, seigneur du Châtelet, du Trembloy, de Rimogne, et autres lieux, né au château du Châtelet, second fils de Charles-Akam, Ier du nom, et de Jeanne Chaussé-des-Croisettes de-la-Neuville, ancien officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1785, demoiselle Marie-Adélaïde Rousseau de Rimogne. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Emmanuel-Maximilien, dont l'article suit;
2° Ferdinand de Robert du Châtelet, élevé à Saint-Cyr, officier au 24e régiment d'infanterie légère; il eut les deux jambes emportées d'un boulet à la prise de Vienne en 1809, et mourut de cette blessure.

IX. Louis-Emmanuel-Maximilien DE ROBERT, chevalier du Châtelet, est né au Châtelet le 3 octobre 1786.

Armes : « De gueules, à l'aigle d'argent; l'écu timbré » d'une couronne de comte. Tenants, deux sauvages ».

ASTORGA, ASTORG ou ASTORGUE (D') : maison illustre, originaire d'Espagne, dont l'ancienneté se perd dans les temps les plus reculés, et dont une branche s'établit en France vers la fin du onzième siècle, elle a toujours tenu un rang distingué parmi la haute noblesse de Guienne, du Limosin et de l'Auvergne; ses possessions, ses emplois, ses services militaires, ses

grandes alliances par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir aux maisons royales de France et d'Espagne, aux maisons souveraines des comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, de Lomagne, aux maisons des ducs de Grammont, de Noailles et d'Antin; à celles d'Espagne, de Montespan, Rabastens, Boufflers, Gallard et Roquepine, en Languedoc; à celles de Maumont, de Langeac-Brassac, de Polignac, de Joyeuse, de Montmorin, d'Aubigné, de Beaufort, Saint-Quentin, de Rochefort-d'Ailly, Jarrie, Blanchefort, Salvert, d'Anglard, Sarasin et Miremont, en Auvergne, l'égalent aux premières maisons.

La maison d'Astorg perdit une grande partie de ses titres par deux évènements malheureux, éprouvés par les auteurs de chacune des deux branches encore existantes; 1° celui du sac du château de Montbartier, en Guienne, par les ligueurs, en 1571, comme le constatent les lettres-patentes accordées par le roi Henri IV, à Antoine d'Astorg, seigneur de Montbartier; 2° par l'incendie du château de Miremont, en Auvergne, arrivé le dimanche 9 juillet 1752, où Philibert des Combes, chevalier, seigneur et vicomte de Miremont, époux de Marie d'Astorg, périt lui-même en faisant d'inutiles efforts, pour sauver ses lettres et papiers et ceux de la maison d'Astorg, qui y étaient en dépôt, pendant l'absence de Jacques d'Astorg, frère de Marie, servant alors au régiment de Noailles.

Privés de renseignements plus étendus, nous allons donner la généalogie des différentes branches de cette maison, d'après les preuves qu'elles ont faites pour jouir des honneurs de la cour.

I. Pedro d'Astorga (*Pierre d'Astorg*), Ier du nom, chevalier, fut le premier de cette maison qui s'établit en France, où il avait suivi Raymond, comte de Toulouse, qui s'était signalé en Espagne à la tête des armées d'Alphonse VI, dit *le Vaillant*, roi de Castille, contre les Arabes et les Sarrasins, auxquels il enleva la ville de Tolède, le 25 mai 1085, et ensuite plusieurs autres places considérables, telles que Madrid, Talavera et Illescas. Raymond fut le premier des princes français qui prit la croix après le concile de Clermont, du 4 novembre 1095, pour la conquête de la Terre-Sainte, dans laquelle Pedro d'Astorga l'accompagna, ainsi qu'un grand nombre

de chevaliers français et castillans. Ce fut au retour de cette expédition, après la prise de Jérusalem, vers l'an 1100, que le comte de Toulouse le retint près de lui, et l'établit dans le Languedoc. Il eut entr'autres enfants :

II. Pierre d'Astorg, IIe du nom, qui parut comme allié à la cour de Raymond II, vicomte de Turenne, et se trouve rappelé, comme fils de Pierre d'Astorg, dans le nombre des chevaliers présents au combat judiciaire qui eut lieu entre Hugues et Aimeric de Saint-Ceré, en 1178. *Justel, preuves, pag.* 36, *Peyre Austorc-le-Filz.* Il servit Simon de Montfort, depuis comte de Toulouse, et se trouva à la bataille de Muret, gagnée par lui, le 12 septembre 1213, dans laquelle le roi d'Aragon fut tué. Il eut entr'autres enfants :

1° Goyo ou Guillaume, dont l'article suit :
2° Bernard, qui s'attacha à Alphonse, comte de Toulouse, et se croisa avec lui pour la Terre-Sainte ; il est nommé dans les lettres adressées par le pape à ce sujet, à l'évêque et à l'archidiacre d'Agen, dans la même année.

III. Goyo ou Guillaume d'Astorg, fut présent avec Raymond de Ventadour, Guy de Malmort et plusieurs autres chevaliers, à la foi et hommage que Mainfroid de Châteauneuf rendit, le 9 des calendes de mai en 1221, à Raymond III, vicomte de Turenne. Il eut entr'autres enfants, Pierre qui suit : *Justel, preuves, pag.* 43 *et* 44.

IV. Pierre d'Astorg, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Noaillac, donna des priviléges aux habitants de sa terre, en Limosin, par lettres de l'an 1268. Ses enfants furent :

1° Adhemar, dont l'article suit ;
2° Guillaume, tige des seigneurs de Vandelin, de Montiroy et de Lascot, en Auvergne, rapportée en son rang ;
3° N..... d'Astorg, abbé de Saint-Théodat de Montauban, en 1303 et 1306 ;
4° Doulce d'Astorg, mariée à Hélie, chevalier, seigneur de Noailles, auquel elle porta la terre de Noaillac en dot, en 1280 ; elle fut tutrice de Guillaume, son fils, en 1290, duquel sont issus

les ducs de Noailles et d'Agen, et elle déclara en 1303, être satisfaite des dispositions de son père, dans lesquelles elle rappelle ses frères ci-dessus. *Moreri, père Anselme, Histoire des grands officiers de la couronne.*

V. Adhemard D'ASTORG, chevalier, servit dans les guerres de Gascogne et de Flandres; il fut capitoul de Toulouse, en 1298, puis capitaine, commandant de la porte et tour de Saint-Etienne de la même ville, en 1304 et 1313. Il eut pour fils :

VI. Bernard D'ASTORG, Ier du nom, chevalier, qui servit dans les guerres contre les Anglais, en 1339 et 1356, et laissa entr'autres enfants :

VII. Pierre D'ASTORG, IVe du nom, chevalier, seigneur de Montbartier, de Ségreville et d'Esclaupont, en 1390, qui fut fait grand-échanson du roi Charles VI, en 1409; servit dans les guerres contre les Anglais sous les comtes de Foix et d'Armagnac, en 1420, 1428 et 1430. Le roi lui adressa une commission pour saisir les revenus de l'archevêché de Toulouse, en 1405; il avait rendu hommage de ses terres au roi, le 27 mars 1400, et mourut fort âgé, le 11 mai 1435. Il avait épousé, 1° Jeanne de Castel-Moron, fille de Jean, seigneur de Castel-Moron, et sœur de Vital de Castel-Moron, archevêque de Toulouse, morte le 21 septembre 1420; 2° Firmonde de Rabastens, fille de Pierre Raymond de Rabastens, seigneur de Rabastens, sénéchal de Toulouse, morte en 1458. Il eut pour fils :

VIII. Jean D'ASTORG, chevalier, seigneur de Montbartier, de Ségreville, d'Esclaupont, etc., qui servit dans les guerres de Gascogne et de Languedoc, contre les Anglais en 1440, 1442 et 1450. Il reçut, à la tête de la noblesse du pays, le roi Louis XI, à son entrée à Toulouse, au retour de son voyage de Roussillon, le 10 septembre 1462, et de lui présenter les clefs de la ville; il lui rendit hommage de ses terres en 1464, et avait épousé Anne de Monclar, fille d'Almaric, vicomte de Monclar, issu des anciens comtes de Toulouse. De ce mariage vinrent :

1° Antoine, dont l'article suit;
2° Jean, seigneur de Ségreville, marié à Jeanne

de Beaufort, dont il eut Jean d'Astorg, marié à Jeanne de Loubens Verdale, proche parente de Hugues de Loubens Verdale, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1582; mort en 1595, et de laquelle il eut pour fils autre Jean d'Astorg, chevalier du même ordre en 1571.

IX. Antoine D'ASTORG, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier, d'Esclanpont, de Nizan et de Lodès, se distingua dans les guerres d'Italie, sous François Ier. Il avait épousé, avec dispense du pape, du 10 décembre 1505, Marguerite d'Espagne, sa parente, fille de Roger, chevalier, seigneur d'Espagne, baron de Montespan, et de Jacquette de Mauléon, dame d'Aubiac, de laquelle il eut :

1° Antoine, dont l'article suit;
2° Marguerite, mariée à Charles de Baulat, seigneur de Popiat.

X. Antoine D'ASTORG, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier, d'Esclanpont, de Nizan et de Lodès, capitaine, gouverneur pour les rois Charles IX et Henri III, dans les dioscèses de Toulouse, Lavaur et Saint-Papoul, se distingua dans les guerres en decà et audelà des monts, pendant les troubles de la Ligue, suivant les lettres-patentes de Henri II, du 20 décembre 1550, qui lui fit plusieurs dons en récompense de ses services, et le roi de Navarre, depuis Henri IV, les reconnut par d'autres lettres-patentes, en 1571 et 1579. Il testa le 27 février 1587, et avait épousé, 1°, le 9 septembre 1539, Jeanne de Lomagne, fille de Georges de Lomagne, chevalier, seigneur de Terrides, vicomte de Gimois, et de Claude de Cardaillac-Montbrun; 2°, le 17 avril 1553, Gabrielle de Goirans, dame do Lux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Bernard, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Paul, chevalier, seigneur de Lux, marié, le

9 décembre 1604, à Georgette de Lordat, dont sont issus :

a. Jacques d'Astorg de Goirans de Montbartier, baron de Lux, qui transigea, le 6 mars 1655, avec Joseph, son frère, pour les biens de Paul, leur père ;

b. Joseph d'Astorg de Goirans de Montbartier, chevalier de Lux, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son frère, le 4 janvier 1671 ; leur posterité est éteinte.

3° Joseph, auteur de la branche des seigneurs, comtes d'Aubarède, marquis de Roquépine, rapportée ci-après ;

4° Antoine, tué auprès du roi à la bataille des Cantons, le 20 décembre 1587 ;

5° Quatre filles.

XI. Bernard D'ASTORG, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier, de Nizan et Lodès, vicomte de Larboust, capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnances, chevalier des ordres du roi, gouverneur des villes de Verdun et du Mas-Garnier, testa le 19 août 1606. Il avait épousé, le 8 juillet 1555, Isabeau d'Aure, fille et héritière de Jean d'Aure, vicomte de Larboust, baron de Cardaillac, de la branche aînée des ducs de Grammont, et vicomtes d'Aster. Il eut de ce mariage :

1° Corbeyran, dont l'article suit ;

2° Adrien, qui servit, et fut capitaine ;

3° Trois filles mariées.

XII. Corbeyran D'ASTORG, Ier du nom, chevalier, baron de Montbartier et de Cardaillac, vicomte de Larboust, capitaine-gouverneur, pour le roi, du Mas-Garnier, commanda l'armée à l'attaque des lignes, en 1625, après que le seigneur de Gelas d'Ambres, qui fut depuis son beau-père, et qui la commandait, y fut blessé. Il fit son testament en 1663. Il avait épousé, le premier mars 1669, Marguerite de la Roque-Bouillac, fille de Georges, seigneur de la Roque-Bouillac, et d'Antoinette de Beaulac, dame de Saint-Gery ; 2°, le 17 avril 1621, Marguerite de Gelas, fille de Lysander de Gelas,

marquis de Leberon, baron d'Ambres, seigneur de Montpeiran et de Floremteb, conseiller d'état d'épée, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, maréchal de ses camps et armées, dont la grand'-mère paternelle était sœur du fameux maréchal Blaise de Montesquiou de Montluc, et d'Ambroise de Voisins d'Ambres. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° François, dont l'article suit;

Du second lit :

2° Autre François d'Astorg, chevalier, vicomte de Larboust, lieutenant-général des armées du roi, commandant des lignes de Lautrebourg, en suite de la citadelle de Verdun.

XIII. François D'ASTORG, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier et Cardaillac, vicomte de Larboust, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, le 21 avril 1641, Louise de Vicoses, fille de Raymond, seigneur de Castelnau, et fut maintenu dans sa noblesse le 19 novembre 1668. Il eut de son mariage :

1° Corbeyran, dont l'article suit;
2° Jean d'Astorg, tué au siége de Castelnau.

XIV. Corbeyran D'ASTORG, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Monbartier et Cardaillac, vicomte de Larboust, épousa, le 24 juin 1679, Charlotte de Blazy, dont il eut :

XV. François D'ASTORG, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier, marié, en 1700, à Marthe de Savoye, dont :

1° François, mort jeune;
2° Pierre, qui suit.

XVI. Pierre D'ASTORG, Ve du nom, chevalier, seigneur et baron de Montbartier, épousa, en 1755, demoiselle N.... de Saint-Martin, fille de messire Guillaume de Saint-Martin, seigneur d'Aure, et de Perrette de

Tournemine, dont il n'eut qu'une fille, alliée, en 1785, au vicomte de Fortisson, baron de Saint-Maurice.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Aubarède, marquis de Roquépine.

XI Joseph D'ASTORG, chevalier, seigneur d'Aubarède, en Bigorre, par la donation que lui en fit Raymonde de Goirans, sa tante, dame d'Aubarède, fils puiné d'Antoine d'Astorg, IIe du nom, et de Gabrielle de Goirans, servait en 1588. Il épousa, le 10 novembre 1592, Miremonde de Mun, fille de Barthelemi de Mun, chevalier, seigneur de Mun, de Belmont, de Clarac, de la Marque, etc., et de Paule de la Penne. De ce mariage vinrent :

1° Paul, dont l'article suit;
2° Alexandre, maréchal des camps et armées du roi, commandant des îles de Rhé et d'Oléron, mort sans alliance;
3° Jean d'Astorg, seigneur de Thuy, marié à N.... de Pouy;
4° Gabriel, tué au service;
5° Bernard-Paul, maréchal de bataille, mort gouverneur de Metz et pays conquis;
6° Paule d'Astorg, mariée, le 18 janvier 1618, à Géraud de Saint-Geniés, seigneur de Luzeau.

XII. Paul D'ASTORG, chevalier, seigneur d'Aubarède, de Versac, de Thuy, etc., major de la ville et gouverneur de Sédan, maréchal des camps et armées du roi, avait épousé, le 31 juillet 1629, Gabrielle de Mauléon, fille de Gérard de Mauléon, baron de Barbazan, gouverneur du château de Fronsac, et de Catherine de Tersac-Montbrond, dont sont issus :

1° Bernard, comte d'Aubarède, d'abord colonel du régiment de Royal-des-Vaisseaux, ensuite commandant de la garnison de Metz, et depuis lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du château de Salins, mort en 1770, sans laisser de postérité;
2° Jacques, qui suit;

3° Pierre,
4° Joseph, } tués à la bataille de Cassel;
5° Jean-Louis, mort à celle de Senef;
6° Pierre, colonel de dragons, seigneur de la Salle, brigadier des armées du roi, tué au service.

XIII. Jacques D'ASTORG, chevalier, comte d'Aubarède, baron de Barbazan et de Péruse, seigneur de Thuy, de Méry, de Goudon, de Belmont, etc., brigadier des armées du roi, commandant à Blaye, épousa, le 2 février 1682, Hilaire de Busca, fille de Jean-Charles de Busca, baron de Montcorneille et de Péruse, et de Françoise du Bouzet de Roquépine. De ce mariage vinrent :

1° Charles, dont l'article suit;
2° Bernard, auteur de la branche des seigneurs de Castillon et de Montaigu, rapportée ci-après.

XIV. Charles D'ASTORG, chevalier, comte d'Aubarède, seigneur de Belmont, vicomte de Nebouzac, baron de Barbazan et de Péruse, d'abord mousquetaire du roi en 1699, et capitaine de cavalerie en 1703, servit dans les guerres de la succession d'Espagne, et se distingua aux batailles d'Almanza et de Villaviciosa. Il avait épousé Jeanne Françoise de Verdurance, fille de Louis-Alain, comte de Miran, et de Marguerite de Raymond, dont il eut :

1° Louis, dont l'article suit;
2°. Bernard, chevalier de Malte, en 1728, mort capitaine des vaisseaux du roi en 1758.

XV. Louis D'ASTORG, chevalier, marquis de Roquépine, comte d'Aubarède, baron de Barbazan et de Péruse, d'abord capitaine au régiment Royal-Comtois, colonel du régiment de Nivernais, infanterie, ensuite lieutenant-général des armées du roi, se distingua en Italie et en Allemagne, particulièrement à l'affaire de Dettingen en 1743, et à la prise de Mahon, ainsi qu'à Gênes, en 1744 et 1747. Il avait épousé, le 15 janvier 1744, Marie Louise de Boufflers, fille de Charles-François de Boufflers, marquis de Remiencourt, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, et de Louise-Antoinette-Charlotte de Boufflers; celle-ci

fille de Louis-François, duc de Boufflers, pair et maréchal de France. Louis d'Astorg est mort en 1782, sans avoir eu d'enfants.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Castillon.

XIV. Bernard D'ASTORG, chevalier, fils puîné de Jacques, comte d'Aubarède et d'Hilaire de Busca, colonel d'infanterie, eut pour appanage la terre de Montaigu. Il épousa Françoise de Magnan, dame de Castillon, dont il eut :

1° Jean-Charles-Catherine, dont l'article suit;
2° Charles-Maurice, chevalier de Malte en 1752, capitaine au régiment Royal-Comtois, mort sans alliance.

XV. Jean-Charles-Catherine D'ASTORG, chevalier, seigneur et baron de Montaigu et Castillon, mort en novembre 1782, avait épousé, en 1745, Louise-Antoinette de Galard de Terraube, fille de Gilles, II^e^ du nom, marquis de Terraube, capitaine au régiment de Fimarcon, et de Marguerite-Victoire de Moret-de-Peyre-de-Monternal, sœur de l'évêque du Puy. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-Marie, dont l'article suit;
2° Jean-Louis, chevalier de Malte de minorité, mort jeune;
3° Marguerite-Victoire, mariée, en 1764, à Valentin, marquis de Vie;
4° Marie-Honorine, mariée, en 1778, à Martial de Vergès, seigneur de la Salle.

XVI. Jean-Jacques-Marie, comte D'ASTORG, baron de Montaigu, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant de la compagnie écossaise des gardes de S. M., a épousé, par contrat signé du roi, le 13 janvier 1783, Marie-Thérèse-Louise Eon de Cœly, fille de Marie-Jérôme Eon, comte de Cœly, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie-Jeanne du Fos-de-Méry. Il a eu de ce mariage :

1° Adrien, dont l'article suit;

2° Eugène d'Astorg, né le 6 janvier 1787, chevalier de Malte, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, sous-lieutenant des gardes-du-corps dans la compagnie de Grammont.

XVI. Adrien, comte D'ASTORG, né le 3 octobre 1783, colonel du régiment de dragons de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Vandelin, Montiroy et Lascot, en Auvergne.

V. Guillaume D'ASTORG, chevalier, second fils de Pierre d'Astorg, III° du nom, seigneur de Noaillac, se trouve compris, avec plusieurs barons et chevaliers, dans une montre d'hommes d'armes de l'an 1339. Il servit sous les rois Philippe-le-Bel, Charles-le-Bel et Philippe de Valois. Il avait épousé Jeanne de Maulmont, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Châteauneuf, de Tornoel, et du château de Moret, avec lequel le roi Philippe-le-Bel avait échangé, en 1307, la terre de Châteauneuf, en Auvergne, confisquée sur les seigneurs de cette maison, pour cause de félonie. Il succéda, du chef de sa femme, aux fiefs de Vaudelin et Montiroy, démembrés de la susdite terre de Châteauneuf. Ses enfants furent :

1° Pierre, dont l'article viendra;

2° Hugues, damoiseau, seigneur de Grouerre, qui rendit foi et hommage pour ladite terre, en 1340, à Surianne de Murol;

3° Amblard d'Astorg, chevalier, vicomte d'Aurillac, qui rendit foi et hommage, en 1350, à Hugues de la Roche, seigneur de Châteauneuf. Il avait épousé Doulce de Themines, dont il eut;

a. Pierre d'Astorg, chevalier, rappelé dans divers

aveux aux ducs de Berry et d'Anvergne, de 1382 et 1403. Il suivit le duc d'Anjou dans le royaume de Naples, où il s'était établi, et où il eut un fils, Agueze d'Astorg, d'abord évêque d'Ancône, puis nonce du pape près des républiques de Gènes et Venise, ensuite archevêque, gouverneur de Ferrare, et cardinal du titre de Saint-Eusèbe, de la nomination de Nicolas V. Il mourut à Rome en 1451;

b. Catherine, femme d'Armand de Langheac-Brassac, chevalier, dont il eut Pons, chevalier, seigneur de Langheac et de Brassac, marié avec Isabelle de Polignac.

VI. Pierre D'ASTORG, Ier du nom de sa branche chevalier, seigneur de Montiroy, rendit hommage à Hugues de la Roche, seigneur et baron de Châteauneuf, en 1349; servit sous le roi Jean, et périt à la bataille de Poitiers, en 1356. Il eut pour fils unique :

VII. Pierre D'ASTORG, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Montiroy et de Vaudelin, qui rendit hommage, en 1389, à Nicolas de la Roche, seigneur et baron de Châteauneuf, pour les terres qu'il possédait dans sa mouvance de l'hérédité de son père. Il est rappelé dans les aveux rendus au duc de Berry et d'Auvergne, le 28 juillet 1398 et premier mai 1403, et comme défunt dans celui que rendit Antoine, fils de Nicolas de la Roche, au duc de Bourbonnais, le 19 mars 1442. Il eut pour fils :

VIII. Hugues D'ASTORG, damoiseau, seigneur de Vaudelin et Montiroy, qui vendit, par contrat du 29 juin 1458, divers cens à Louise de la Fayette, veuve de Jean de la Roche, seigneur de Tournouelle, et rendit hommage de sa terre de Vaudelin, le 23 mai 1467, à l'abbé de Saint-Amable de Riom. Il transigea, le 25 mai 1474, avec Antoine de Mayet, seigneur de Villatelle, et servit dans les guerres de Charles VII contre les Anglais, et dans celles de Louis XI. Il avait épousé Barbe de Poncet de Corroeuf, fille de noble et puissant seigneur Jacques de Poncet, seigneur de Montifaut. Ses enfants furent :

1° Antoine, seigneur de Montiroy, marié à Cathe-

rine de Limagne, dame de Montlieu, dont il eut Antoine d'Astorg, qui de son mariage avec Marguerite de Blanchefort n'eut qu'un fils, Michel, mort jeune, et deux filles; Jeanne, dame de Montiroy, mariée au seigneur de Quintin, laquelle décéda sans enfants, et fit héritier, par testament du 4 mai 1618, Guillaume de Salvert de Montrognon, son neveu, fils de Françoise d'Astorg, sa sœur, dame de Montlieu, mariée à Nectaire de Salvert, seigneur de Montrognon;

2° Jacques d'Astorg, seigneur de Vaudelin, marié à Catherine de Guérin, dont il eut Gabriel d'Astorg, seigneur de Vaudelin, qui de son mariage avec Isabeau de Tremire n'eut qu'un fils, Claude d'Astorg, marié à Anne de la Barge, dont il n'eut qu'une fille, Claude d'Astorg, alliée, le 6 février 1606, à Claude de la Roche, seigneur de Châteauneuf;

3° Pierre, dont l'article suit;

4° Anne, mariée, le 28 mai 1475, à Bertrand de Mayet, fils d'Antoine, seigneur de la Villatelle, de Florette et de Bonnefonds;

5° Marie d'Astorg, alliée, en 1472, à haut et puissant seigneur Jean d'Aubigné, baron de Saint-Gervais, l'un des auteurs de madame de Maintenon.

IX. Pierre d'Astorg, III° du nom, chevalier, seigneur de Montifaut, du Monteil, du Tillet et de Châtel-Guyon, fit une acquisition, le 22 janvier 1499; transigea au sujet de cens, du chef de sa mère, en 1518, et autorisa sa femme à passer un contrat de vente, le 15 novembre 1345, au nom de laquelle il avait donné aveu et dénombrement du domaine du Monteil, situé au diocèse de Clermont, le 7 juillet 1539, à François de la Roche, seigneur et baron de Châteauneuf. Il servit dans les guerres d'Italie, sous les rois Louis XII et François I^er^. Il avait épousé Marie de Monteil, fille de Jean, seigneur de Monteil, et d'Antoine de la Feuillade. Il eut de ce mariage :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Gaspard, seigneur de Montifaut, marié, le 25

février 1545, à Françoise de la Bourderie, dont il eut ;

a. Pierre d'Astorg, mort jeune ;

b. Gasparde, morte sans alliance :

3° François, seigneur de Monteil, marié avec Catherine de Vallane, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Gilbert, seigneur de Montrognon ;

4° Antonia, mariée à Antoine de Neuville, seigneur de la Rebotlerie et de Tonselle ;

5° Marie d'Astorg, femme d'Antoine Mazuer, seigneur de Rochegude.

X. Pierre D'ASTORG, IV° du nom, chevalier, seigneur de Montifaut, de la Feuillade, de Villelange, etc., traita, le 4 septembre 1547 et 18 octobre 1550, avec Gaspard et François d'Astorg, ses frères, et retira quittance finale de leurs droits ; il transigea, le 30 septembre 1566, avec Claude de Saint-Quentin, seigneur de Beaufort et de Saint-Padoux, son beau-frère, gentilhomme chez le roi, auquel il donna cent écus d'or, par son testament du 22 septembre 1573. Il lui fut accordé des lettres-patentes du roi Charles IX, du 3 janvier 1569, en satisfaction de ses services, et pour être réintégré dans une partie de ses terres dont les malheurs du temps l'avaient dépossédé. Il avait épousé Isabeau de Saint-Quentin, fille de Philbert de Saint-Quentin, baron de Beaufort, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, et d'Anne de Rochefort d'Ailly, fille de Hugues de Rochefort d'Ailly, II° du nom, chambellan de Louis XI. De ce mariage sont issus :

1° Michel, dont l'article suit ;

2° Christophe, mort au service ;

3° Anet, mort jeune ;

4° Gabrielle d'Astorg, mariée, en 1588, avec Antoine, seigneur de Boucheriolle et de Pognant.

XI. Michel D'ASTORG, chevalier, seigneur de Montifaut, de la Feuillade et de Villelonge, transigea, le 10 juillet 1585, avec Jean de Jarrie, baron d'Aubière, son beau-frère, gentilhomme de la maison du roi. Il avait épousé, le premier octobre 1584, Antoinette de Jarrie, fille de Gilbert de Jarrie, chevalier, seigneur de Clervaux, capitaine de cinquante hommes d'armes, gentilhomme

de la maison du roi, et de Claude de Montmorin, fille d'Annet de Montmorin, seigneur d'Anbiere, de Nades, de l'Espinasse, etc., gouverneur du Bourbonnais, et de Marie Bohyer de Saint-Ciergues. De ce mariage vint :

XII. François D'ASTORG, chevalier, seigneur de la Feuillade et de Portière, qui était mineur lors de la mort de son père, et eut pour curateur Christophe d'Astorg, seigneur de Montifaut, son oncle, par avis de parens, du 4 décembre 1603. Il épousa, le 15 octobre 1612, Amable de Neuville, fille de François de Neuville, écuyer, seigneur du Poirier, et de Jeanne de Saint-Julien, et ne vivait plus le 13 août 1653, date du testament de sa femme, dont il eut pour enfants ;

1° Henri, mort au service, sans laisser de postérité d'Isabelle de Saulmes, son épouse ;
2° Jean, tué à l'armée en Catalogne ;
3° Amé, qui fut aussi tué au service en Flandres ;
4° Amable, dont l'article suit ;
5° Gasparde, mariée à Jean du Peyroux, seigneur de Saint-Hilaire, en 1639 ;
6° Jeanne, } mortes sans alliance.
7° Marie, }

XIII. Amable D'ASTORG, écuyer, seigneur de la Feuillade, de la Chassagne, de Chaludet, etc., rendit hommage au roi, le premier juillet 1669, pour cette dernière seigneurie. Il était alors capitaine de chevau-légers, et fut en cette qualité dispensé de la convocation du ban et arrière-ban de la noblesse d'Auvergne, en 1674, ainsi que Jean, son fils. Il avait obtenu, le 6 juin 1668, un jugement de M. de Fortia, intendant en Auvergne, par lequel il lui donne acte de la représentation qu'il a faite de ses titres de noblesse. Il avait épousé, 1° le 26 avril 1654, Antoinette de Saintans, veuve de François de Galicier, seigneur de Saint-Chaludet ; 2° Jeanne de Servières. Du premier lit est issu :

XIV. Jean D'ASTORG, écuyer, seigneur de Chaludet, capitaine de chevau-légers, marié, le 17 février 1669, à Gilberte d'Anglard, fille d'Henri d'Anglard, écuyer, seigneur de Lascot, et de Jeanne de Servières, femme

en secondes noces d'Amable d'Astorg, son père. Il testa le 24 décembre 1684, et laissa la tutelle de ses enfants à sa femme, qui rendit au roi l'aveu et dénombrement de la terre de Lascot, le 30 juillet 1685. Elle mourut à Versailles, le 8 mai 1710, laissant de son mariage:

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Jeanne, mariée, le 14 novembre 1698, avec Joseph de Sarazin, seigneur de Bonnefonds;
3° Marie, dame de Miremont, née le 4 mars 1686, reçue à Saint-Cyr, sur des preuves faites et vérifiées à Paris le 2 janvier 1698, par Charles d'Hozier, généalogiste de la maison du roi, lesquelles preuves furent signées de Marguerite Susanne du Han-de-Crevecœur, alors supérieure de la maison royale de Saint-Cyr, et d'Anne-Claire de Bosredon, maîtresse générale des classes. Elle épousa Philibert des Combes, chevalier, seigneur et vicomte de Miremont, qui périt dans l'incendie de ce château, comme il a été dit précédemment.

XV. Jacques d'Astorg, écuyer, seigneur de Lascot et de Chaludet, baptisé le 11 janvier 1678, d'abord page de monseigneur le comte de Toulouse, capitaine du régiment de Noailles, cavalerie, par brevet du 20 mars 1707, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 26 novembre 1732, fit toute la guerre de la succession d'Espagne, celles d'Italie et de Bohême; se trouva à la bataille de Fontenoy, où il eut deux chevaux tués sous lui, et où sa compagnie fut réduite à sept hommes, et mourut en 1765, commandant au fort de Saint-André de Salins, au comté de Bourgogne. Il avait épousé, le 24 juin 1729, Rose-Antoinette Nicod, fille de M. Claude Nicod, et de Jeanne-Marie Rouget. Il eut de ce mariage:

1° Hugues-Joseph, dont l'article viendra;
2° Claude-Marie d'Astorg, frère jumeau du précédent, seigneur de Cluny et de la Charmée, qui servit d'abord au régiment de la Mark, puis dans la seconde compagnie des mousquetaires, où il fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1772. Il avait épousé, le 20 août 1760, Marie-Françoise-Benoîte de Tribillet

de Condal, fille de N..... de Tribillet de Condal, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Françoise Chary, dont sont issus :

a. Marie d'Astorg, mort lieutenant des vaisseaux du roi, sans alliance ;
b. Louis-Nicolas, officier au régiment de Dauphiné, mort sans alliance ;
c. Marie-Denise, née en juin 1763, chanoinesse du chapitre de Salles, en Beaujolais.

XVI Hugues-Joseph d'Astorg, seigneur de Lascot, comte d'Astorg, par lettres patentes du roi, servit d'abord, ainsi que son frère, dans le régiment de la Mark, fut ensuite capitaine dans ceux de Quincy et de Châtillon, puis conseiller-maître en la cour des comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, gouverneur pour le roi des ville et château de Poliguy, en la même province, par provisions données à Versailles, le 21 novembre 1766, avait épousé, le 10 août 1758, Barbe-Claudine Chevalier, fille de messire François-Félix Chevalier, maître en la cour des comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, et de demoiselle Catherine Prothade Dunod-de-la-Charnage. De ce mariage est issu :

XVII. Jacques-Pierre-Prothade-Hypolite d'Astorg, baptisé le premier août 1759, entré dans la marine le premier août 1777. Il fut fait lieutenant des vaisseaux du roi, le premier mai 1786, après avoir fait cinq campagnes de guerre, dont deux en Amérique et une dans l'Inde. Il fut présenté à la cour, le 30 novembre 1788 (1), et eut l'honneur de monter dans les carrosses de sa majesté, le 27 janvier 1789 (2). Il est aujourd'hui capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion-d'honneur et de Cincinnatus des Etats-Unis, membre de la chambre des députés pour le département de Seine et Oise. Il a épousé, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 12 juin 1789, et le 13, de monseigneur

(1) Gazette de France, du 3 février 1789, N° 10.
(2) Mercure de France, du 14 février 1789, N° 7.

le maréchal duc de Noailles-Mouchy et de la famille, assisté de Jean-Jacques-Marie d'Astorg, comte d'Astorg, mestre de camp de cavalerie, son cousin, Elisabeth de Grassin, fille de Simon-Claude, marquis de Grassin, vicomte de Sens, maréchal des camps et armées du roi; gouverneur de Saint-Tropès, et de Geneviève de Viou de Tessancourt, dont il a :

Adèle-Felix-Françoise d'Astorg, née le 23 novembre 1791, mariée, le 10 juillet 1813, à André-Urbain-Maxime, comte de Choiseul-d'Aillecourt, ancien chevalier de Malte, chevalier de la Légion-d'honneur, préfet du département de l'Eure, fils de feu messire Felix, comte de Choiseul-d'Aillecourt, colonel du régiment Dauphin, dragons; et de dame Marie-Eugénie Bouillé-du-Coudray.

Armes : « D'or, à l'aigle éployée de sable. La branche » établie en Auvergne, par suite d'une concession de » ses souverains, porte ces mêmes armes, l'écu mi-parti » coupé d'azur et de sable, au faucon d'argent, longé » et grilleté d'or, posé sur une main gantelée de même, » accompagné en chef de deux fleurs de lys d'argent, » et en pointe d'une demi-fleur de lys de même, mouvante du flanc dextre de l'écu ».

Cette généalogie est extraite d'un mémoire qui nous a été mis sous les yeux.

GAUDRY (DE), famille ancienne de Bourgogne.

On trouve GAUDRY DE TOUILLON (1) ou de DE SAINT-BERNARD en 1113; il est dit frère de Milon et de Bernard de Montpard; on le regarde comme l'un des fondateurs, avec ses frères, de l'abbaye de Fontenet, à laquelle il donna la terre d'Eringe.

Antoine GAUDRY, secrétaire de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1426. Son petit-fils, Pierre Gaudry, épousa Henriette le Ménier, fille de Philippe, seigneur de Montcimet, où ses descendants ont demeuré.

(1) La terre de Touillon avait alors le titre de baronnie.

Philippe-Marie Gaudry, ancien officier dans le régiment d'Agénois, seigneur du fief du Bost, en toute justice. Il a vendu ladite terre de Montcimet.

Cette famille est représentée aujourd'hui par Pierre-Anne de Gaudry du Bost, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien gouverneur des pages de S. A. R. madame la comtesse d'Artois. Il a eu pour fils :

1° Guillaume-François-Gabriel de Gaudry du Bost, né le 29 juillet 1771, premier page de madame, comtesse d'Artois, officier au régiment de Colonel-Général, cavalerie, a émigré en 1791, et fait les campagnes dans l'armée des Princes. Il a épousé, en 1805, N... du Bouchet d'Anglejan, dont une demoiselle, nommée Octavie de Gaudry;
2° Philibert de Gaudry du Bost, premier page de madame la comtesse d'Artois, né en août 1773, a épousé N... de Chargères du Breuil, dont un fils et une fille;
3° Sophie de Gaudry du Bost, mariée au comte Amédée de Bonnay, ancien page du roi.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de » trois moutons passants d'argent, deux en chef et un » en pointe. »

FALLAGUE, famille ancienne, originaire de Dieppe, fixée aujourd'hui en Normandie et en Bretagne.

I. René de Fallague, médecin très-célèbre, qualifié d'*écuyer*, vivait en 1476. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques de Dieppe, où l'on voyait encore son tombeau en 1789. Il était fils de Jean et de Beatrix Inquelville. Il épousa, en 1443, Jeanne de Mannessie. De ce mariage :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Bernard, auteur de la branche rapportée ci-après.

II. Jacques de Fallague, Ier du nom, fut un des plus célèbres médecins de son siècle; ayant découvert

le remède spécifique pour guérir une maladie pestilentielle qui ravageait son pays en 1491, Charles VIII, pour le récompenser de ses services, l'honora du titre de son médecin, et le qualifia de chevalier. Il fut seigneur de Criqueville, en Caux, en 1540, et épousa noble dame Josine de Pardieu, dont sont issus :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Jean, commandant de cinquante hommes d'armes, mort sans alliance.

III. Jacques DE FALLAGUE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Criqueville, exerça la médecine, où ses pères s'étaient illustrés, et épousa Charlotte Duval de Flainville. Il laissa de ce mariage :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Catherine, morte supérieure du monastère de Dieppe.

IV. Pierre DE FALLAGUE, chevalier, seigneur de Criqueville, etc., exerça aussi la médecine. Il épousa Claire d'Aubigny. De ce mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Grégoire, qui fut élevé dans le service de la marine, devint capitaine de vaisseaux du roi, et fut tué dans un combat, sans avoir contracté d'alliance;
3° Marie, qui épousa Pierre Desbourceaux;
4° Suzanne, religieuse, avec sa tante, au monastère de Dieppe.

V. Jean DE FALLAGUE, chevalier, seigneur de Criqueville, médecin, épousa Marie Daudenne, dont il eut :

1° Adrien, dont l'article suit;
2° Joseph, mort curé de Bacqueville, en Caux;
3° Suzanne, mariée à noble Bernard de l'Etang, chevalier.

VI. Adrien DE FALLAGUE, chevalier, épousa Jeanne le Bon de Neuville, dont il eut vingt-deux enfants. Le bombardement de Dieppe, en 1692, le ruina presque entièrement; il fut obligé de vendre sa terre de Cri-

quev lle pour faire reconstruire ses maisons. De ce mariage naquit :

1° Nicolas, qui lui succéda dans l'art de la médecine, et ne laissa que des filles et un fils;
2° Jacques, qui fut prêtre curé de Roquemont, et mourut en 1737.

SECONDE BRANCHE.

II. Bernard DE FALLAGUE, frère de Jacques, Ier du nom, né en 1447, chef de la branche qui subsiste aujourd'hui, accompagna Samuel de Boulainvilliers dans ses ambassades de Suisse et d'Angleterre; il rendit, à cette époque, de grands services à la France. Il épousa Jeanne de Braques, dont sont issus :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Elisabeth, mariée à Jean de Beauvais;
3° Marie, qui épousa Pierre Leclerc des Marets.

III. Pierre DE FALLAGUE épousa Jeanne Horcholle, ses enfants furent :

1° Pierre, qui mourut curé du Mesnil-Mauger
2° Jacques, dont l'article suit;
3° Elie, qui épousa Claude Rognart, et eut de ce mariage :

François, maître des menus plaisirs de Louis XIII, qui n'eut qu'une fille, mariée à Joseph Chauvelin, avocat du roi au Châtelet de Paris.

IV. Jacques DE FALLAGUE épousa Jeanne Dumouchel, dont il eut :

1° Michel, dont l'article suit;
2° Christophe, prêtre, curé de Tréforest;
3° Pierre, qui épousa Claude Langlois, dont il n'eut qu'un fils, mort vicaire du Fossé.

V. Michel de FALLAGUE, épousa Marie Anseaume. De ce mariage vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit;

2° Noël, mort sans enfants.

VI. Pierre DE FALLAGUE épousa Françoise Sauvé. Il eut de ce mariage :

VII. Noël DE FALLAGUE, qui épousa Jeanne Desquinemart, dont sont issus :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Marguerite, mariée à Jean Gangné.

VIII. Jacques DE FALLAGUE épousa Françoise Denise. De ce mariage vint :

IX. Louis DE FALLAGUE, officier, qui épousa Marie Pip. Il mourut le 5 avril 1742, et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques de Neufchâtel. De son mariage sont issus :

1° Antoine, mort le 6 avril 1755;
2° Ovide-Henry, mort le 29 janvier 1760, officier de la maison du roi. Il avait épousé, à Vienne en Autriche, Marie-Anne Vanlinghen; il en eut un fils qui mourut jeune, et une fille, qui épousa, en 1770, le fils de M. Devierrey, ancien chevalier de Saint-Louis; il était chef du gobelet dans la maison du roi;
3° Jean-Louis, dont l'article suit;
4° Marie-Catherine, mariée à Jean-Baptiste de la Rue.

X. Jean-Louis DE FALLAGUE, né le 26 mars 1698, épousa, le 21 juillet 1721, à Paris, Françoise Séguin, et mourut le 19 mai 1755. Il eut de son mariage :

1° Ovide-Henry, prêtre, carme déchaussé;
2° Jacques-Louis, mort sans enfants en 1755;
3° Vincent, qui servit dans la marine royale, et s'est établi à la Guadeloupe;
4° François-Léonard, qui servit aussi dans la marine royale, en qualité de capitaine de frégate; il s'établit ensuite à la Guadeloupe, où il épousa, en 1772, mademoiselle Leborgne, fille de l'ancien commandant des milices de cette colonie. Il est mort sans enfants en 1792;
5° Pierre-Henri, dont l'article suit :

XI. Pierre-Henri DE FALLAGUE, ancien capitaine général et receveur des fermes du roi, jouit aujourd'hui d'une retraite que lui ont value ses longs et bons services. Il épousa Barbe Mignet. De ce mariage vinrent :

1° Pierre-Henri, dont l'article suit ;
2° Marie-Louise, encore fille.

XII. Pierre-Henri DE FALLAGUE, receveur des douanes à Roscoff, né en 1772, a épousé, en 1812, Emilie Belloir de la Chapelle. Il a eu de ce mariage :

1° Henri Eugène ;
2° Emilie Barbe.

Armes : « Coupé, au 1 d'or, au chevron de sable ; au » 2 fascé d'argent et de gueules de quatre pièces. »

FREVOL D'AUBIGNAC ET DE RIBAINS (DE), famille ancienne, originaire du Languedoc, où elle réside encore de nos jours. Les titres produits par cette famille, pour justifier de sa noblesse, remontent à Jean de Frévol, par qui l'on va commencer :

I. Noble Jean DE FRÉVOL, Ier du nom, eut pour fils :

II. Noble Jean de FRÉVOL, IIe du nom, seigneur de la Coste. L'on n'a point connaissance de la première alliance qu'il contracta, mais, en secondes noces, il épousa, par contrat du 3 septembre 1605, demoiselle Jeanne de Colin, fille de noble Mathieu de Colin, et de dame Gabrielle Bringer ; il fit son testament le 20 avril 1644, par lequel il choisit sa sépulture dans sa chapelle de l'église de Saint-Pierre de Pradelles, et il paraît qu'il vivait encore le 23 juin 1647. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Noble Pierre de Frévol, seigneur de Chadrac, terre qui lui échut par l'alliance qu'il contracta, le 28 novembre 1615, avec demoiselle Anne de Goys, fille de noble Guillaume de Goys, seigneur dudit lieu de Chadrac, et de dame Claire de Portal ; on ignore sa postérité ;

Du second lit :

2° Michel, dont l'article suit;
3° François de Frévol, auteur de la deuxième branche, rapportée ci-après;
4° Diane de Frevol fut légataire de la somme de 24,000 livres, par le testament de son père, payables lorsqu'elle se marierait;
5° Isabeau de Frevol, qui fut mariée.

III. Noble Michel DE FREVOL, Ier du nom, seigneur de la Coste, et de Chanalettes, épousa, par contrat du 12 décembre 1638, demoiselle Marie de Belvezer de Jonchères, fille de noble Gaspard de Belvezer, seigneur de Chabannes, et de dame Jeanne de Mothes; il sut se rendre digne de la bienveillance et de l'estime particulière du prince François de Lorraine, comte de Rieux, et de la princesse son épouse, lesquels, par acte du 16 juillet 1657, le subrogèrent, en considération des bons et agréables services qu'ils avaient reçus de lui, à tous leurs droits et prétentions sur certains biens qui leur appartenaient à Pradelles, et spécialement en une maison qui est encore occupée aujourd'hui par ses descendants. Il mourut le 10 décembre 1678, ayant fait son testament le 6 du même mois, par lequel il établit sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Pradelles, au tombeau qu'il avait fait construire proche de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel. De ce mariage naquirent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Marie de Frevol, mariée avec noble Jacques de Brunel, seigneur de Saint-Christophe.

IV. Noble Jean DE FREVOL, IIe du nom, seigneur de la Coste et de Chanalettes, baptisé le 12 mars 1661, reçut le 15 avril 1690, une lettre du juge-mage, de la ville du Puy, qui lui marquait que « se trouvant dans l'état » des gentilshommes qui avaient été choisis pour mar» cher à l'arrière-ban de ladite année, il avait cru de» voir l'en avertir, afin qu'il se tînt prêt pour le premier » mai, suivant l'ordre du roi ». Il en reçut deux autres du même, le 10 avril et le 4 mai 1692, pour le même

objet, et, le 10 octobre suivant, le sénéchal de Lauragnais lui donna un certificat portant que « il avait servi » pendant tout le temps qu'il avait plu à Sa Majesté dans » l'arrière-ban de la province de Languedoc. » De son mariage, accordé par contrat du 24 février 1683, avec demoiselle marie Bouscharènes de Fabreges, sont issus :

1° Michel de Frévol, dont l'article suit;
2° Jean, seigneur de la Chapelle, } qui ont servi dans les armées du roi.
3° François, seigneur de la Coste, }
4° Marie de Frevol, } qui furent mariées.
5° Thérèse de Frevol, }

V. Noble Michel de Frevol, IIe du nom, seigneur de la Coste, de Chanalettes et de la Chapelle, né en novembre 1691, épousa, avec dispense de Rome, par articles sous seings privés, du 3 novembre 1726, reconnus en justice le 24 février 1727, demoiselle Marie de Garidel de Malpas, fille de noble Pierre de Garidel, seigneur de Las Faïsses, et de dame Marie du Thor, et mourut le 13 juillet 1751, ayant fait son testament le 2 mars précédent, par lequel il élut sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Pradelles, au tombeau de sa famille. Sa femme avait fait le sien dès le 20 août 1740. De leur mariage vinrent :

1° Jean-Bruno, dont l'article suit;
2° Jean-Charles de Frevol, bernardin, prieur de Mazan;
3° Hyacinthe de Frevol, mort jeune;
4° Marie de Frevol, mariée à N... de Curtil, écuyer, de la ville des Vans.

VI. Noble Jean-Bruno de Frevol de la Coste, chevalier, seigneur de la Coste, de la Chapelle, de Chanalettes et des Souls, coseigneur de la baronnie d'Arlende, etc., né à Pradelles le 25 janvier 1728, fut nommé officier au régiment de Condé, infanterie, le 13 janvier 1746. Il obtint, le 16 juin 1752, et le 25 octobre 1754, des certificats des principaux officiers de ce régiment, portant qu'il avait été blessé faisant le service aux grenadiers, lorsque M. le prince de Conti fit repasser le

Rhin à son armée, et s'était comporté avec honneur et distinction dans toutes les occasions; il fut nommé, le 15 juillet 1754, gouverneur, pour le roi, de la ville de Pradelles, et commandant de ladite ville et de celle de Langogne, au mois de janvier 1759; il obtint, au mois de janvier 1765, de nouvelles lettres de commandement de monseigneur le comte d'Eu, et le 14 mars 1766, il en eut d'autres de monseigneur le prince de Beauveau, commandant en Languedoc; le 27 du même mois, le duc de Fitz-James lui donna un certificat portant que : « dans le temps qu'il avait commandé pour le » roi, en Languedoc et sur les côtes de la Méditerranée, » il avait employé ledit monsieur de la Coste, ancien » officier du régiment de Condé, pour commander, sous » ses ordres, à Pradelles et à Langogne; qu'il y avait » toujours exécuté avec zèle et avec intelligence les or- » dres qu'il lui avait donnés, etc. » D'autres certificats, du 12 du même mois, du marquis de Lemps, commandant en Vivarais et Velay, portent que : « il avait » rendu des services très-essentiels dans cette partie » de montagnes, en dissipant des bandes de contre- » bandiers, de scélérats armés qui désolaient les cantons, » qu'il n'avait jamais épargné ni ses soins ni sa bourse » pour contribuer à la tranquillité publique, par les » différentes courses qu'il avait faites; et qu'enfin il avait » eu lieu d'être très-satisfait de lui. » Il épousa, par contrat du 17 novembre 1750, demoiselle Françoise Barrial, et ayant été assigné pour le payement des francs-fiefs, à cause des biens nobles et rentes acquises par le sieur Jean Barrial, son beau-père, faisant partie de l'héritage qui avait été remis à ladite dame Françoise Barrial, son épouse; il produisit les titres justificatifs de sa noblesse d'extraction à M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, qui, en conséquence de leur validité, lui accorda, le 10 mai 1752, une décharge du payement dudit droit de francs-fiefs. Il fut encore, sur la production des mêmes titres, déclaré *noble et issu de noble race et lignée*, par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, rendu le 28 novembre suivant. Il eut la commission de lieutenant-colonel le 13 novembre 1771, et fut reçu chevalier de Saint-Louis en 1773. Pendant qu'il était occupé à dissiper des attroupemens dans les vallées de Valgorge, sa maison de Pradelles

fut totalement incendiée le premier septembre 1778; il obtint du roi un secours pour la faire reconstruire, plus, une augmentation de mille livres de pension; il fut fait maréchal de camp, à prendre rang du premier août 1791, et mourut, dans la ville du Puy, le 31 décembre 1808. De son mariage vinrent :

1° François-Bruno, né le 14 novembre 1751, qui entra au service;
2° Charles-Siméon, né le 21 juin 1758, mort à l'école militaire de la Flèche en 1770;
3° Joseph-Scipion, mort à l'école militaire de la Flèche en 1771;
4° César-Alexandre-François, né le 12 août 1761, mort jeune;
5° Louis-Etienne, né le 2 septembre 1765, capitaine du génie, mort en 1795, dans la guerre contre l'Espagne;
6° André-Bruno de Frèvol de la Coste, né l'an 1776, élevé à l'école militaire de Tournon, fait colonel du génie en mai 1807, général de brigade et comte en septembre 1808, mort à l'âge de trente-trois ans, en dirigeant le siège de Saragosse, où il fut tué en 1809. Entré dès l'âge de 16 ans dans la carrière militaire, il l'a parcourue avec la plus grande distinction; il fit la guerre aux Pyrénées, sur le Rhin, en Egypte, à Naples et en Prusse, où il se distingua d'une manière particulière au siége de Dantzick. Mort au champ d'honneur le premier février 1809, il fut vivement regretté de l'armée et de ses concitoyens. Il avait épousé, le 5 octobre 1808, mademoiselle Berard, à Mongeron, près Paris;
7° Marie-Françoise, née le 17 juin 1654;
8° Madeleine-Agathe, née le 5 février 1763.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Aubignac.

III. Noble François DE FREVOL, seigneur d'Aubignac, fils puîné de Jean de Frevol, seigneur de la Coste, et de Jeanne de Colin, baptisé le 18 juillet 1618, épousa,

par contrat du 20 juillet 1640, demoiselle Isabeau Réal; fit son testament le 14 mars 1689, par lequel il élut sa sépulture dans sa chapelle de Saint-François de l'église paroissiale de la ville de Pradelles, et mourut le 25 mai 1690. De son mariage vinrent :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Antoinette de Frevol, qui fut mariée;
3° Jeanne de Frevol, qui épousa, avant le 14 mars 1689, noble Christophe de Belvézer, seigneur de Tremoulet;
4° Marie de Frevol, qui fut aussi mariée.

IV. Noble Jean DE FREVOL, seigneur d'Aubignac, de Fonfraide, etc., né le 23 juin 1647, servit avec honneur dans les guerres de son temps, et obtint, le 9 août 1670, un certificat du marquis de Castries, lieutenant-général, pour le roi, en Languedoc, portant : « qu'il » avait, en qualité de commandant des garnisons de » Pradelles, contre les rebelles du pays du Vivarais, » pendant les derniers troubles dudit pays, donné des » marques continuelles d'un grand zèle, et d'une fidélité » extraordinaire pour le service du roi, notamment » lorsque les habitans de Valgorge, révoltés, avaient » voulu surprendre ladite ville de Pradelles, s'y étant » vigoureusement opposé, par les ordres dudit seigneur, » marquis de Castries, auquel il avait donné les avis » nécessaires pour les intérêts de Sa Majesté. » Il était alors garde-du-corps du roi, dans la compagnie de Duras, et fut nommé successivement, au mois d'août 1689, par Jacques II, roi d'Angleterre, capitaine de dragons dans le régiment du chevalier Daniel-Neile-Baronet, et lieutenant-colonel de ce même régiment le 3 août 1691; le 7 novembre suivant, le marquis d'Usson, lieutenant-général et commandant en chef l'armée du roi en Irlande, lui donna un certificat portant que : « il avait » donné beaucoup de marques de valeur et de conduite » pendant cette campagne, et particulièrement lorsque » les ennemis passèrent le Shanon, près de Parsine, où « il fut fait prisonnier. » Le 25 septembre 1692, il obtint de Jacques II une nouvelle commission de capitaine de dragons dans le régiment de la reine d'Angleterre, et mourut le 25 décembre 1694, à Palamos, des blessures qu'il avait reçues à la bataille qui se donna au pas-

sage de la rivière du Ther, où il donna encore de nouvelles preuves de son courage, comme il appert par deux certificats du mois de juillet 1694, l'un du colonel, et l'autre du major dudit régiment. Il avait épousé, par contrat du 18 juillet 1672, demoiselle Antoinette Faure. De ce mariage vinrent :

1° Joseph-François, dont l'article suit ;
2° Jean-François de Frevol, seigneur de Vilaret, de Ribains, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après;
3° Jacques de Frevol d'Aubignac, lieutenant dans le régiment d'Aunis, suivant un certificat du vicomte de Polignac, ci-devant colonel de ce régiment, du 26 février 1714, portant que : « Il » avait été tué à la bataille de Spire, après avoir » servi dans ledit régiment pendant six années, » en brave homme, ayant donné dans toutes les » occasions des marques de sa valeur; »
4° Isabeau de Frevol, légataire de François de Frevol, son aïeul, en 1689, laquelle épousa François de Bachon, écuyer, seigneur du Boissin.

V. Joseph-François de Frevol, seigneur d'Aubignac, de Rouret, etc., né le 11 mars 1681, épousa, 1° demoiselle Anne-Marie de Londes de Bellidentis de Bains; 2°, par contrat du 30 juin 1703, demoiselle Anne-Marie du Champ. Il fut bailli de la ville de Pradelles, et obtint, en cette qualité, le 6 juin 1715, un certificat de Charles-François de Fayn, chevalier, seigneur de Rochepierre, syndic perpétuel du pays de Vivarais, et de noble Jean de Fages, seigneur de Rochemeure, secrétaire et greffier des actes dudit pays, portant que : « il était entré depuis douze ans dans l'assemblée des » états particuliers, et assiette dudit pays de Vivarais, » comme bailli de Pradelles, et qu'il avait pris rang » et séance parmi les envoyés de la noblesse. » Il mourut le 4 septembre 1753, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Pradelles. De son second mariage naquirent :

1° Jean-Louis, dont l'article suit ;
2° Michel de Frevol, jésuite, mort à Pradelles ;
3° Jacques-François de Frevol d'Aubignac, che-

valier, seigneur de Saint-Paul, né le 25 juillet 1711, chevalier de Saint-Louis en 1747, capitaine de cavalerie au régiment de Normandie, major en 1767, lieutenant-colonel en 1771, mestre de camp en 1773. Il fut blessé d'un coup de sabre au poignet droit, au passage du Rhin en 1745, et à la campagne de 1746, en Flandres, il prit trente hussards dans un village, en faisant l'arrière-garde de la réserve du maréchal d'Estrées. Il mourut à Pradelles;

4° Jacques ignace de Frevol d'Aubignac, prêtre, prieur de Rocles, archiprêtre et grand-vicaire du diocèse de Mendes, mort à Pradelles en 1798;

5° Jean-Joseph de Frevol d'Aubignac, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de la Sarre, chevalier de Saint-Louis, et major, pour le roi Louis XV, à Francfort, le premier mai 1759, jusqu'à la paix. Il était né le 25 mars 1720, et mourut à Pradelles au mois de mars 1773;

6° François-Bruno de Frevol d'Aubignac, mort religieux bénédictin;

7° Jean Dominique de Frevol d'Aubignac, prêtre, prieur de Sanilhac, chanoine de la cathédrale de Viviers, mort à Pradelles le 3 janvier 1799;

8° Antoinette de Frevol d'Aubignac, mariée avec noble Charles le Forestier, seigneur de Villeneuve;

9° Rose de Frevol d'Aubignac, morte supérieure du couvent des religieuses de Pradelles;

10° Marie de Frevol d'Aubignac, mariée à noble N.... de Colin, seigneur de la Bastide, en Gévaudan;

11° Henriette de Frevol d'Aubignac, supérieure du couvent de Notre-Dame, à Langeac, en Auvergne;

12° Marie-Paule de Frevol d'Aubignac, mariée à noble Hyacinthe de Vielfaure.

VI. Jean-Louis DE FREVOL, chevalier, seigneur d'Aubignac, né le 15 octobre 1705, servit dans les gardes-du-corps du roi, et fut marié, par contrat du 12 février 1733, avec demoiselle Marie-Anne-Jeanne du Puy. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, ainsi que

Jacques-François et Jean-Joseph de Frevol, ses frères, et Jean-Baptiste de Frevol, son cousin, par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 17 février 1753. Il n'eut point d'enfants, et mourut à Villeneuve de Berg, le 10 août 1792. Sa branche se porte à la suivante.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Ribains.

V. Jean-François de Frevol d'Aubignac, écuyer, dit de Villaret, seigneur haut justicier de Ribains, second fils de Jean de Frevol et d'Antoinette Faure, naquit le 26 octobre 1682; il fut nommé, le 7 mai 1702, lieutenant reformé dans le régiment Royal-des-Vaisseaux, infanterie, et lieutenant en pied le premier juillet 1703; il se trouva aux batailles d'Hoschtet et de Luzara, à la prise de Guastalla et de Bergoforte, et fut blessé au siège de Mantoue. Il épousa, par contrat du 3 octobre 1705, demoiselle Marie Forestier, et mourut à Pradelles le 13 mars 1760. Sa femme avait fait son testament dès le 20 juillet 1728. De leur mariage naquirent :

1° Joseph-Jacques-Alexandre de Frevol de Villaret, bachelier de la faculté de théologie de Paris, et prieur de Saint-Cirgues;
2° Jean-Baptiste de Frevol d'Aubignac de Ribains, qui continue la descendance;
3° Elisabeth de Frevol de Ribains, mariée avec noble N.... de la Champ, seigneur de Rochemeure, en Gévaudan;
4° Jeanne de Frevol de Ribains, mariée à noble Oncstre de la Boissonnade;
5° Marie de Frevol de Ribains, mariée à N.... Vidal, en Gévaudan;
6° Rose de Frevol de Villaret de Ribains, religieuse à Pradelles.

VI. Jean-Baptiste de Frevol d'Aubignac, seigneur de Ribains, du Mazigon, de Jugonzac, etc., né le 8 décembre 1718, fut garde-du-corps du roi Louis XV en 1737, et servit avec honneur dans les dernières guerres, jusqu'en 1745, qu'il épousa, par contrat du 14 juillet, demoiselle Françoise de Romieu, dame du Mazigon, fille de Vital de Romieu, écuyer, seigneur

du Mazigon, de Rochely, du Monteil, etc., et de dame Jeanne Borelly; il fut déclaré noble, et issu de noble race et lignée, ainsi que Jean-Louis, Jacques-François, et Jean-Joseph de Frevol, ses cousins, par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 17 février 1753. Il est mort le 7 juin 1787, et fut inhumé dans sa chapelle de l'église des dominicains, dans le même tombeau où sa femme avait été enterrée. De son mariage naquirent :

1° Louis-Antoine, dont l'article suit;
2° Jean-François-Bruno,
3° Jean-Louis-Joseph-Bernard,
4° Jean-Charles-Hercule, } morts jeunes;
5° Louis-Joseph de Frevol de Ribains, né le 23 avril 1758, prêtre, nommé en 1788, par le roi Louis XVI, à une pension sur l'évêché de Carcassonne, chanoine de la Cathédrale de Saint-Flour;
6° Eugène-Jean-Baptiste, qui forma une autre branche rapportée ci-après;
7° Charles-Auguste-François-Xavier de Frevol de Ribains, né le 4 novembre 1763, entré à l'école militaire en 1771, lieutenant au régiment de Beauvoisis; il a suivi en Allemagne les princes de la maison de Bourbon, en 1791; a fait, dans l'armée de Condé, dix campagnes pour la cause du roi, servant dans le régiment noble, à pied, en qualité de chef de section, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé demoiselle Dorothée-Marie-Thérèse-Félicité de Seguin de Cabassole, fille de M. le marquis de Seguin de Cabassole, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ancien capitaine de dragons, et de dame Marie-Louise de Vencenty de Monsseveny ou Monsouvenir;
8° Jeanne, née le 23 juillet, morte le 12 août 1747;
9° Françoise, née le 23 juillet 1747, morte le 15 avril 1757;
10° Marie-Madeleine-Henriette-Françoise de Frevol, morte religieuse au couvent de Sainte-Ursule de la ville du Saint-Esprit, le 20 octobre 1778;

11° Françoise-Christine, née le 18 février 1756, morte le 29 mai 1765;

12° Jeanne-Angelle de Frevol, morte en bas âge.

VII. Louis-Antoine DE FREVOL D'AUBIGNAC DE RIBAINS, chevalier, né le 15 mai 1749, entra au régiment de Languedoc, dragons, en qualité de sous-lieutenant, le 9 décembre 1771, sous-lieutenant en pied le premier juin 1772; il obtint une pension de 300 livres sur le trésor royal, le 3 mai 1774; il fut lieutenant en second le 28 mai 1780, lieutenant en premier le premier juillet 1787, chevalier de Saint-Louis le 16 octobre 1791, capitaine le 25 janvier 1792, lieutenant-colonel le 2 juin suivant, et donna sa démission le 17 juillet 1792, quand il vit son roi dépouillé de toute son autorité, et livré à toutes les fureurs révolutionnaires. Il avait épousé, en 1764, dame Marguerite-Genevieve-Françoise de Gévaudan, fille de messire de Gévaudan, capitaine du régiment des cuirassiers, et de dame du Buisson de Douzon. De ce mariage naquirent :

1° Denis, dont l'article suit;

2° Hippolyte de Frevol d'Aubignac de Ribains, né le 3 janvier 1793, nommé, en novembre 1813, adjoint provisoire, commissaire ordonnateur à Wesel, où il exerça les fonctions de sous-inspecteur aux revues, jusqu'à l'heureux retour de Louis XVIII sur le trône de ses pères, et est entré garde-du-corps du roi, dans la compagnie Ecossaise, en 1814.

VIII. Denis DE FREVOL D'AUBIGNAC DE RIBAINS, chevalier, né à Boen (Loire), le 12 décembre 1788, admis à l'école spéciale de Fontainebleau, comme pensionnaire, le 7 mars 1806, sous-lieutenant au 100e régiment de ligne le 10 octobre 1806, lieutenant le 27 mars 1809, capitaine le 4 mai 1812, fut nommé à Béfort chevalier de la Légion d'honneur, le 8 octobre 1814, par monseigneur le duc de Berri. Il a fait les campagnes de 1806, 1807, à la grande armée d'Allemagne, celles de 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, en Espagne; a reçu une forte contusion au bas ventre le 21 décembre 1808, à l'attaque du faubourg de Sarragosse; fut blessé d'un coup de feu au bras gauche, à l'armée de Catalogne, le 16

mai 1809, et, le 25 mars 1811, d'une balle qui lui a cassé la jambe gauche, à la retraite de Campomajor, en chargeant à la tête des voltigeurs du régiment. Nous rapporterons ici la copie du certificat du corps d'officiers du 100e régiment de ligne, aujourd'hui la 81e.

« Nous, soussignés ci-après, corps d'officiers du 100e » régiment de ligne, certifions et attestons que M de » Ribains (Denis de Frevol d'Aubignac), capitaine audit » régiment, est un officier très-distingué, par sa bra- » voure, ses connaissances et sa bonne conduite; qu'il » a servi, dans toutes les circonstances, de la manière la » plus honorable, après avoir fait les campagnes du Nord, » de 1806 et 1807. Il s'est distingué notamment en Es- » pagne, aux siéges de Sarragosse, Badajoz et Campo- » major; il a commandé long-temps une compagnie de » voltigeurs; où il s'est fait remarquer par plusieurs » actions d'éclat : on peut citer la prise du moulin qui » approvisionnait la ville de Badajoz, où il entra le » premier, à la tête de trente anciens voltigeurs, et y » passa au fil de l'épée un poste de cent hommes; par la » réunion des qualités qui le distinguent, et le mal- » heur qu'il a eu de perdre une jambe, en combat- » tant glorieusement le 25 mars 1811, contre un corps » de cavalerie anglaise, soutenu de quatre pièces d'ar- » tillerie, qu'il avait chargé à la tête des voltigeurs du » régiment. Ce digne et brave officier, présenté cinq fois » successivement par ses colonels pour la décoration de » la Légion d'honneur, est digne de la bienveillance » de Sa Majesté royale. En foi de quoi nous lui avons » délivré le présent pour lui servir. »

Suivent les signatures.

N.... Hippolyte de Frevol d'Aubignac de Ribains, né le 3 janvier 1795, envoyé à Paris en 1812, où il entra dans les bureaux de l'administration de la guerre.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. Eugène-Jean-Baptiste DE FREVOL DE RIBAINS, chevalier d'Aubignac, né le 22 juin 1762, entra dans les gardes-du-corps du roi Louis XVI, compagnie Ecossaise, jusqu'à la dissolution du corps, où alors il

fut continuer le service en Allemagne, à l'armée des Princes. Au retour de Sa Majesté Louis XVIII, il s'est empressé de rentrer dans la compagnie Ecossaise, où il a été promu, en juin 1814, au grade de brigadier, ensuite nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. La même année, il épousa Amette-Christine Leblanc, de Pradelles, dont sont issus :

1° Bruno Achille de Frevol de Ribains,
2° Alphonse-Eugène de Frevol de Ribains,
3° Jules-Hyacinthe de Frevol de Ribains,
4° Irma-Madeleine de Frevol de Ribains,
} jeunes.

Cette famille a été déclarée noble, issue de noble race et lignée, et en droit de jouir des privileges accordés à l'ancienne noblesse du royaume, par M. d'Hozier, juge d'armes de France, le 14 juin 1766, sur la production en originaux de ses titres de noblesse.

Armes : « De gueules, à deux lions affrontés d'or, » posés sur une montagne de trois coupeaux, et tenant » une roue, le tout de même. »

BEAUFORT DE POTHEMONT (DE), famille ancienne, originaire de Champagne, où elle réside encore de nos jours.

I. Guillaume DE BEAUFORT, écuyer, était marié en 1402, avec Engothe de Chamelitte, époque à laquelle Jean de Série de Châteauvilain leur donna certaine mesure de froment par chaque semaine, à prendre sur la mouture du moulin de Pont-la-Ville, et plusieurs coupes de bois pour leur chauffage, à prendre dans ses forêts, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus. De ce mariage vint :

II. Alexandre DE BEAUFORT, écuyer, premier gentilhomme de la vénerie du roi, gouverneur de Puymirol. Il laissa, de demoiselle Catherine de Bélestat, son épouse :

III. Louis de BEAUFORT, écuyer, seigneur de Bussière et de Pont-la-Ville, gentilhomme de la Vénerie

du roi, qui épousa, par contrat du 18 mars 1486, demoiselle Marguerite de Ferry, fille de Charles de Ferry, écuyer, seigneur de Fou, et de Jeanne d'Arsouck, dont est sorti :

IV. Nicolas DE BEAUFORT, écuyer, seigneur de la Marche, d'Orge et de Pont-la-Ville, homme d'armes sous la charge du seigneur d'Aumale. Il s'allia, par contrat du 2 septembre 1557, à Catherine de Vaudremont, dame de Crespy en partie, veuve de Jean Dupont, écuyer. De ce mariage vint :

V. Hector DE BEAUFORT, écuyer, seigneur de la Marche, d'Orge et de Pont-la-Ville, marié, par contrat du 2 mai 1585, à Jeanne de Robins, dont est issu :

VI. Christophe DE BEAUFORT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Blégnicourt, capitaine de chevau-légers au régiment d'Aumont, allié, par contrat du premier juin 1649, avec Perette Berbier-du-Metz, de la famille du président du Metz, dont :

VII. Christophe DE BEAUFORT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pothemont, qui épousa ; 1°, par contrat du 2 juillet 1684, Bonne de Tance, fille de Guy de Tance, écuyer, seigneur de Frampas et d'Argentolle, et de demoiselle Claude de Cahier ; 2°, demoiselle Marie-Zélie de Failly. Il eut du premier mariage :

VIII. Jean DE BEAUFORT, écuyer, seigneur de Pothemont et de Frampas, lieutenant au régiment de Tavannes, qui laissa de son mariage, contracté le 2 septembre 1709, avec Edmée-Madeleine de Montangon, fille de Louis de Montangon, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Crespy, de Béard, d'Espagne, du Petit-Mesgnil, de Chaumesgnil, et autres lieux, capitaine de cuirassiers au service de l'empereur, et de dame Edmée de la Rue :

IX. Jean-Baptiste-Jacques DE BEAUFORT, chevalier, seigneur de Pothemont, de Frampas, de Crespy, du Petit-Mesgnil, de Chaumesgnil, etc., ancien lieutenant au régiment de Provence, infanterie, marié, par contrat du 8 octobre 1750, avec Louise-Charlotte-Edmée de Serpes d'Escordal, fille de messire Louis-François de Serpes, chevalier, seigneur d'Escordal, de Matignicourt, et autres lieux, ancien capitaine de gre-

nadiers au régiment de Charolais, et de dame Charlotte de Briseux de Montbelliard. De ce mariage vinrent :

1° Jean-Baptiste-Charles-Philippe, dont l'article suit ;

2° François René, mort en bas âge ;

3° Françoise-Claudine, née le 13 juin 1755, morte le 20 mai 1773.

X. Jean-Baptiste-Charles-Philippe de Beaufort, chevalier, anciennement seigneur de Frampas, de Matignicourt, de Ville-sur-Terre, et autres lieux, ancien officier de cavalerie, né le 8 décembre 1756, a épousé, par contrat du 20 mai 1780, demoiselle Françoise-Henriette de Ségur de Cabanac, fille de messire Nicolas comte de Ségur de Cabanac, chevalier, seigneur de Leschères et Armancourt, ancien capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise d'Allonville. Il a de ce mariage :

1° Gustave-Louis-Nicolas, dont l'article suit ;

2° Louis-Edouard, chevalier de Malte, chef de bataillon au 12e régiment d'infanterie de ligne, officier de la Légion d'honneur, né le 6 septembre 1786 ; il s'est trouvé à la bataille de Wagram, où il a été fait capitaine de grenadiers, et a fait plusieurs autres campagnes, notamment celle de Russie. Il a été nommé chef de bataillon à Valentina, sur le champ de bataille, et officier de la Légion d'honneur à Moscou. Il est encore au service.

XI. Gustave-Louis-Nicolas de Beaufort, chevalier, né le 17 août 1781, a été adjudant au 11e régiment de chasseurs à cheval, a fait les campagnes de 1805, 1806 et 1807 ; s'est retiré du service par suite de blessures graves qu'il reçut à Ratzbourg, et a épousé demoiselle Élisabeth-Albertine Baldérique de la Cour, fille de messire Albert-Louis de la Cour, chevalier, et de dame Marie-Nicolle-Eléonore de Failly, par contrat du 23 juillet 1810. De ce mariage est issue :

Amélie-Charlotte-Eléonore de Beaufort, née le 20 juillet 1812.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi, en date du 13 juin 1672.

Armes : « De sable, à la bande d'argent, chargée » d'un lion de gueules, et accostée de deux étoiles du » second émail, »

RANCHER (DE); famille noble et ancienne, dont on ne connaît pas l'origine : elle existait dans le Berry dans le quinzième siècle, et vint, dans le seizième, se fixer dans la Touraine et le Vendômois, où est encore aujourd'hui la branche aînée. Au commencement du dix-septième siècle la branche cadette vint s'établir à Paris, et est actuellement résidente dans le Vexin français. Le premier de cette famille dont on ait connaissance, et qui par son alliance, annonce une noblesse déjà ancienne, est :

I. Colin ou Nicolas DE RANCHER, écuyer, *sire* de Pont en Berry, lequel épousa, en 1440, Guyonne Odrianne de Gonzagues, dont il eut :

II. Antoine DE RANCHER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pont, qui épousa, 1° en 1483, Catherine Haynault, fille de N. Haynault, écuyer, seigneur des Arcis, et de Jeanne Lucas; 2° en 1498, Marguerite Chartier, fille de Nicolas Chartier, écuyer, et de Catherine Viau. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Antoine qui suit;
2° Olive de Rancher, mariée, en 1541, à Pierre Phélipeaux, écuyer;
3° Michelle de Rancher, mariée à Pierre Gautier, écuyer;

Du second lit :

4° Louise de Rancher, }
5° Jeanne de Rancher, } mortes en bas âge.

III. Antoine DE RANCHER, IIe du nom, chevalier, sei-

gneur de la Foucaudière, en Touraine, fut tué, en 1573, au siége de la Rochelle, où il commandait une partie de l'artillerie. (M. de Thou, en son Histoire de France, tome II, livre 56, page 938, parlant des officiers tués au siége de la Rochelle, après en avoir nommé plusieurs, ajoute *et complures alii, et in iis Rancherius, nobilis biturix, ex Gonzagæ familiâ;* et plusieurs autres, parmi lesquels *Rancher, noble de la province du Berry, de la famille de Gonzagues.* Aubigné, dans son histoire de France, chapitre XI, fol. 591, parlant du siége de la Rochelle dit, est mis au rang des morts *Rancher, parent du duc de Nevers.*) Il avait été ambassadeur en Turquie, pour le roi Henri II; ensuite envoyé en Flandres par la reine Catherine de Médicis, et employé en plusieurs négociations importantes. Il avait épousé, le 16 janvier 1514, Marie Morin, fille de Jean Morin, receveur général du Poitou, et d'Andrée de Montbazon. Il eut de ce mariage :

1° Antoine, qui suit;
2° Victor de Rancher, mort à l'armée;
3° Julien de Rancher, tige de la branche des seigneurs du Mardreau, rapportée plus loin;
4° Nicolas de Rancher, écuyer, seigneur des Trésaurières et d'Armancée, qui se maria et eut deux filles, dont une nommée Anne, épousa, 1° Jean Dague, écuyer, seigneur de Vareilles, vicomte deChantelou; 2° N. de Faverolles, chevalier, seigneur de Blère;
5° Jean,
6° Claude, } morts jeunes.
7° René,

IV. Antoine de Rancher, III^e^ du nom, chevalier, seigneur de la Foucaudière, de Lagny, de Mouchaut, de la Gittonnière, de Trémémont et Verneil, conseiller en la cour de l'échiquier d'Alençon, chef du conseil du duc d'Alençon, frère unique du roi, maître des requêtes de l'hôtel de ce duc, et premier président de la chambre des comptes établie à Tours, fut envoyé ambassadeur en Angleterre, pour traiter du mariage du duc d'Alençon avec la reine Élisabeth. (Mezeray, dans son Histoire de France, volume 3, page 287, parlant de Monsieur, frère du roi, dit : il avait près de lui deux sortes de gens,

les premiers fort sages, et qui aimaient l'honneur, comme le prince de Montpensier, Laval, la Rochefoucauld, *Antoine Rancher-Foucaudière.* Le même, *id.* à la page 327, dit : néanmoins Espinoy, assisté de quelques bons français, comme de François de Noailles, du maréchal d'Aumont et de *Rancher-Foucaudière*, etc. Le même *id.*, page 425, dit : lors de la sentence de mort contre la reine Stuard, Henri III avait dépêché au même temps, en Angleterre, *Antoine Rancher-Foucaudière*, qui avait de grandes habitudes en cette cour, et qui même s'y était rendu fort agréable à la reine Élisabeth, du temps que le *duc d'Alençon l'avait employé à négocier son mariage avec elle*). Il avait épousé, 1° en 1544, Françoise de Peyron, de la maison des barons du Roger; 2° le 6 octobre 1559, Claude Cailleau. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Léonord, qui suit;
2° Antoine de Rancher, auteur de la branche des seigneurs de la Foucaudière, établie à Paris et dans le Vexin français, rapportée en son rang;
3° Jacques de Rancher, abbé de l'abbaye de Saint-Sever;
4° Marie de Rancher, mariée à Gilles le François, écuyer, seigneur de la Proustaye;
5° Marie de Rancher, mariée à François Cailleau, écuyer, seigneur de la Foullière;

Du second lit :

6° Olivier de Rancher,
7° René de Rancher, } morts sans alliance;
8° Claude de Rancher, mariée le 22 mai 1578, à Hector le Chesne, procureur du roi au Mans, fils de Félix le Chesne, seigneur de la Gaschelinière, maître des requêtes du duc d'Alençon, et de Renée Quélin;
9° Thomasse de Rancher, morte jeune.

V. Léonord de Rancher, chevalier, seigneur de la Gittonnière, de Verneil, de Lagny et Mouchaut, secrétaire des commandements du duc d'Alençon, maître de la chambre des comptes de Paris, et conseiller d'état,

épousa, 1° le 25 octobre 1589, Marie Bellandeau, fille de N. Bellandeau, et de Marie Cailleau; 2° le 19 août 1595, Anne de Boyer, fille de Nicolas de Boyer, chevalier, seigneur d'Orfeuille et de Thubainville, gentilhomme du duc d'Alençon, et d'Isabelle de Miremont. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° René, qui suit;

2° Antoine, Marie, et deux filles, tous quatre morts en bas âge;

Du second lit :

3° Jules de Rancher, chevalier, seigneur de Submeuil, en Lorraine, lequel fut reçu de l'ancienne chevalerie de cette province, et fut tué à Prague, commandant un régiment de cavalerie au service de l'empereur. Il avait été marié, et eut pour enfants :

a Léonord de Rancher, chevalier, seigneur de Verneil, baron de Nogent, dans le Maine, lieutenant-colonel de cavalerie, qui laissa de son mariage avec Marie d'Espagne de Vénevelles; 1° Louis de Rancher, chevalier, baron de Nogent, chevau-léger de la garde du roi, puis officier de dragons au régiment de Monsieur, mort sans alliance; 2° Charles de Rancher, chevalier, seigneur de Dissay-sous-Coureillon, page de madame la dauphine, ensuite de la reine, et officier de dragons au régiment du Roi, mort sans alliance; 3° Marie de Rancher, mariée au comte Descourtils, l'un des chevau-légers de la garde du roi;

b Louis de Rancher, seigneur de Cussay;

4° Claude de Rancher, mariée, le 13 novembre 1627, à Louis du Puys, écuyer, seigneur de Bourg et de Thubainville.

VI. René DE RANCHER, chevalier, seigneur de Lagny, Mouchaut, Verneil et la Faye, épousa, le 12 décembre 1628, Marie-Anne Viau de Boullevant, fille de Jean Viau

de Boullevant, écuyer, seigneur de Dissay, et de Jeanne de la Rivière. Il eut de ce mariage :

VII. Antoine DE RANCHER, IV^e^ du nom, chevalier, seigneur de Verneil et Mouchaut, qui épousa, 1° le 2 juin 1658, Louise de Toutems, fille de René de Toutems, écuyer, seigneur du Belair et de la Ferrière, exempt des gardes du corps du roi, lieutenant-général au gouvernement du Vendômois, et de Louise le Blond; 2°, en 1685, Anne de Rougé. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Jean-Baptiste, qui suit;

2° René de Rancher, chevalier, seigneur de Lagny, capitaine de grenadiers au régiment d'Angoumois, tué à Philisbourg, lequel avait épousé Marie de Belliviers, de la maison de Forest, dont il eut :

a René-Louis de Rancher, chevalier, seigneur de Lagny, lequel s'étant retiré du service, se maria et eut pour enfants : N... de Rancher, marié avec Hélène de la Bonninière de Beaumont, fille d'Anne-Claude de la Bonninière, comte de Beaumont, marquis de la Châtre, etc., et de Marguerite le Pellerin de Gauville; 2° Louis de Rancher, servant au régiment du roi; 3° N... de Rancher, religieuse à Fontevrault;

b René de Rancher, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

c Louis de Rancher,
d Jean de Rancher, } morts jeunes;

3° Louis de Rancher,
4° Antoine de Rancher,
5° Renée de Rancher, } morts sans alliance;

Du second lit :

6° François de Rancher, officier au régiment de Querci;

7° Charles-Antoine de Rancher, prieur commandataire de Notre-Dame de la Perathe.

VIII. Jean-Baptiste DE RANCHER, chevalier, seigneur de Verneil, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, main-

tenu dans sa noblesse en 1716, épousa, le 9 février de la même année, Françoise-Élisabeth d'Espagne, dont il a eu :

IX. Jean-Timoléon DE RANCHER, chevalier, seigneur de Verneil, qui a épousé, le 1er août 1749, Marthe-Louise d'Espagne, fille de Louis-Henri d'Espagne, marquis de Vénevelles, et de Marie-Erveil Doré, dont sont issus :

1° Louis-Timoléon de Rancher;
2° Jean-Timoléon-Henri-François de Rancher.

Branche des seigneurs du Mardreau.

IV. Julien DE RANCHER, chevalier, seigneur du Mardreau, de Villeforeux, de la Baraguère et d'Aigressoles, troisième fils d'Antoine, IIe du nom, et de Marie Morin, lieutenant des grands-maîtres de l'artillerie de France, sous messieurs d'Estrées, de la Guiche et de Biron, fut nommé par le roi, gouverneur de Calais, après la réduction de cette place, ensuite gouverneur de la Bastille, et mourut à l'Arsenal, à Paris, en 1587. Il s'était trouvé au siége de Castillon, ainsi que le rapporte Mezeray dans son Histoire de France, tome III, page 387, qui dit que les assiégés voyaient leurs murailles rasées et leurs travaux abattus par la violence des batteries et des mines, conduite par *Julien Rancher, lieutenant de l'Arsenal*, qui entendait parfaitement à exécuter l'artillerie, et à attaquer les places, etc. Il avait épousé, 1° le 15 janvier 1563, Marie Couldroy, fille de Jacques Couldroy, écuyer, seigneur du Mardreau, dont il n'eut point d'enfants; 2° le 25 janvier 1564, Philippine Binet, fille de Jean Binet, écuyer, seigneur de Nitray, et de Marie Lopin. Il eut de ce second mariage :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Anne de Rancher, mariée le 9 mars 1588, à Nicolas Bouette, conseiller à la cour des aides de Paris;
3° Madeleine de Rancher, mariée, le 12 février 1602, à Nicolas Gaudon, écuyer, seigneur de Solet, trésorier de France;
4° Mathieu, Marie, René et Marie, morts jeunes.

V. Jacques DE RANCHER, chevalier, seigneur du Mar-

dreau, de Villeforeux, de la Baraguère et d'Aigressoles, auditeur en la chambre des comptes de Paris, trésorier de France à Orléans, épousa, le 4 février 1606, Anne l'Amirault, fille de Hervé l'Amirault, seigneur de Langloissière, trésorier de France, et d'Anne Amanjon. Il eut de ce mariage :

1° Julien, qui suit;
2° Jacques de Rancher, chevalier, seigneur d'Aigressoles, capitaine de cavalerie, tué à l'armée;
3° Anne de Rancher, mariée à Martin d'Allonneau, écuyer, seigneur de la Chaise, trésorier de France;
4° Madeleine de Rancher, alliée à Bernard de Grateloup, chevalier, seigneur de Manteleau;
5° Marie de Rancher, religieuse Carmelite à Orléans.

VI. Julien DE RANCHER, chevalier, seigneur du Mardreau, de Villeforeux, de Marchevant, et de Pezay, gentilhomme du duc d'Orléans, intendant des plaisirs de ce prince, trésorier de France, conseiller-d'état le 7 mars 1657, fut député, en 1651, de la noblesse de son canton, pour les états d'Orléans. Il avait épousé, le 16 mars 1637, Marguerite de Palluan, fille de Jean de Palluan, écuyer, seigneur de Villeneuve, de Rougebourse, et de Charlotte de Busserolles. Il eut de ce mariage :

1° Jean-Baptiste, qui suit;
2° Anne de Rancher, chevalier, seigneur de la Foucaudière, capitaine dans le régiment de la Reine;
3° Julien de Rancher, seigneur de Villeforeux, oratorien;
4° Anne de Rancher, mariée à Jacques Désessarts, écuyer, seigneur de Javery;
5° Madeleine de Rancher, alliée en 1674, à Pierre de Moreau de Puilly, écuyer, seigneur du Bois-Blandin;
6° Marie-Madeleine de Rancher, religieuse à Ste.-Marie de la Châtre;
7° Charlotte de Rancher, religieuse ursuline;
8° Marie de Rancher, morte sans alliance.

VII. Jean-Baptiste DE RANCHER, chevalier, seigneur du Mardreau et de Pezay, reçu, le 27 mars 1664,

chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du mont Carmel, épousa, le 4 mars 1665, Louise le Maye, fille de François le Maye, conseiller à la cour des aides de Paris, et de Philippine Bouette. Il eut de ce mariage :

1° Jean-François de Rancher, chevalier, seigneur du Mardreau, capitaine au régiment du Roi, mort en 1701 ;

2° Jean-Baptiste de Rancher, chevalier, seigneur de Pezay, lieutenant dans le régiment des Bombardiers, puis mousquetaire, mort le 30 juin 1693 ;

3° Marie-Philippe de Rancher, mariée le 23 avril 1702, à Julien-Simon Brodeau, écuyer, lieutenant-général de Tours.

Branche des seigneurs de la Foucaudière, établie à Paris et dans le Vexin français (1).

V. Antoine DE RANCHER, Ier du nom de sa branche, chevalier, seigneur de la Foucaudière, second fils d'Antoine, IIIe du nom, et de Françoise de Peyron, fut chef du conseil du duc d'Alençon, maître des requêtes de son hôtel, conseiller en la cour de l'échiquier d'Alençon, puis conseiller au parlement de Paris, président des enquêtes et maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1580. Il fut chargé par le roi, de commissions importantes depuis 1580 jusqu'en 1592. Il avait épousé 1° Marguerite Miron, fille de Gabriel Miron, seigneur de Beauvoir, de Lissière et du Tremblay, conseiller au parlement de Paris, lieutenant-civil et conseiller d'état, et de Madeleine Bastonneau, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° le 21 août 1580, Marguerite Versoris, fille de Pierre Versoris, et de Marguerite Coignet. Il eut de ce second mariage :

1° Antoine, qui suit ;

(1) Tout ce qui concerne cette branche est inséré dans les preuves, pour Malte, du 4 juin 1764, pour Charles-Louis de Rancher, qui forme le dixième degré.

2° François de Rancher, seigneur de Cuzé, capitaine d'artillerie;

3° Autre François de Rancher, abbé de Monstierander en Champagne;

4° Pierre de Rancher, chanoine de Notre-Dame de Paris;

5° Marguerite de Rancher, mariée à N. le Guillon de Richebourg, officier d'artillerie, dont elle eut Anne le Guillon, qui épousa Armand-Jean de Peyré, chevalier, comte de Troiville, capitaine d'une compagnie de mousquetaires, et lieutenant-général du comté de Sainte-Foix.

VI. Antoine DE RANCHER II, chevalier, seigneur de la Foucaudière et de Verneil, conseiller au parlement de Paris, doyen de la grand'chambre, et maître des requêtes de l'hôtel du roi, épousa, le 4 juillet 1623, Justine Portail, fille de Paul Portail, écuyer, seigneur du Bacle, conseiller au parlement de Paris, et de Justine le Pilleur, dame châtelaine de Séris. Il eut de ce mariage :

1° Antoine-Marie, qui suit;

2° René de Rancher, qui a fait la branche des seigneurs de la Ferrière, rapportée ci-après;

3° Paul de Rancher, abbé de Genevraye;

4° René de Rancher, chevalier, seigneur de Vaux;

5° Marguerite de Rancher, mariée à François de Saintrailles, chevalier, comte de Saintrailles.

VII. Antoine-Marie DE RANCHER, chevalier, seigneur de la Foucaudière et de Trémémont, conseiller au parlement de Paris, et ensuite conseiller honoraire, épousa, le 18 avril 1657, Élisabeth de Rubentel, fille de Mathurin de Rubentel, chevalier, seigneur de Maudétour, en Vexin français, maître d'hôtel de la reine, et de Geneviève de Catinat, de la famille du maréchal de France de ce nom, et nièce de Louis-Denis de Rubentel, lieutenant-colonel du régiment des Gardes françaises, et lieutenant-général des armées du roi. Il eut de ce mariage :

VIII. Antoine-Jacques DE RANCHER, chevalier, seigneur de Trémémont et de Maudétour, lieutenant de roi en la province et gouvernement de Berry, par provisions du 16 mars 1693, ainsi conçues :

» Louis, etc., ayant créé par notre édit de février » 1692, en chacune province de notre royaume des » charges de nos lieutenants, pour représenter notre » personne, et commander en l'absence des gouver- » neurs, et notre intention étant de pourvoir de ces » charges de nos lieutenans, des gentilshommes distin- » gués par leur naissance, leurs services, ou ceux de » leurs ancêtres, avons choisi pour remplir l'une de ces » charges, notre cher et bien amé Antoine de Rancher, » chevalier, seigneur de Trémémont, etc. Nous mettons » d'ailleurs en considération les services qui nous ont » été rendus et à nos prédécesseurs, par le sieur de » Rancher, son père, l'un de nos conseillers en la » geand' chambre de notre cour de parlement à Paris, » et par ses ancêtres, et notamment le sieur de Ran- » cher de la Ferriere, son oncle, qui s'est signalé en » plusieurs occasions de guerre et qui eut l'année der- » nière la conduite et le commandement de l'arrière- » ban de notre province d'Orléans, et plusieurs autres » personnes de son nom et de de sa famille, dont trois » ont été tués, le premier en 1573, au siège de la » Rochelle, le second en 1684, à celui de Luxembourg, » et le troisième en 1688, à celui de Philisbourg; nous » nous rappelons encore agréablement les services des » sieurs de Rubentel, ses oncles maternels, dont un » fut tué en 1656 au siège de Valenciennes, étant capi- » taine au régiment des Gardes françaises, un autre, » enseigne au même régiment, fut tué en 1657, au » siège de Montmédy, et un troisième nous sert actuel- » lement en qualité de lieutenant-colonel au dit régi- » ment, et de lieutenant-général de nos armées, nom- » mons le dit sieur Antoine de Rancher, notre lieute- » nant en notre pays et duché de Berry ».

Il épousa, le 26 octobre 1694, Geneviève-Angélique de Machault, fille de Louis de Machault, chevalier, seigneur des Boursieres, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Carré de Montgeron. Il eut de ce mariage:

IX. Antoine DE RANCHER, III^e^ du nom, chevalier, seigneur de Maudétour, Mézieres, la Bretèche, et Génainville en partie, dans le Vexin français, lieutenant de roi de la province et gouvernement de Berry, conseiller, doyen de la grand' chambre, et ensuite con-

seiller honoraire du parlement de Paris, épousa, 1° le 5 janvier 1738, Anne-Jeanne de Lavande, fille de Charles-Augustin de Lavande et de Jeanne-Thérèse Liénard, dont il n'eut pas d'enfants; 2° le 28 mai 1753, Marguerite-Guillemette Testu de Balincourt, fille de François Testu, marquis de Balincourt, chevalier, seigneur de Nelles et Verville, lieutenant des gardes du corps du roi, lieutenant-général de ses armées, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère du maréchal de Balincourt, et de Rosalie de Cœuret de Nelles. Il eut de ce mariage:

1° Antoine-Jean-Baptiste-Rosalie, marquis de Rancher, chevalier, seigneur de Maudétour, page du roi en sa petite écurie, le 15 mars 1770, ensuite officier au régiment des Gardes françaises, mort sans alliance;

2° Charles-Louis, qui suit;

3° Trois garçons, morts en bas âge.

X. Charles-Louis, comte DE RANCHER, chevalier, seigneur de Maudétour, de Mézières, de la Bretèche et Genainville en partie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu de minorité, le 9 juin 1759, et depuis son mariage, chevalier honoraire du dit ordre, page du roi en sa petite écurie, en 1774, puis sous-lieutenant au régiment de la couronne, ensuite officier au régiment des Gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi de la province et gouvernement de Berry, laquelle charge s'est éteinte dans ses mains pendant les troubles révolutionnaires, a épousé, le 23 avril 1786, Elisabeth-Marie-Pierrette le Vicomte de Blangy, fille de Pierre-Constantin le Vicomte, comte de Blangy, chevalier, seigneur de Blangy et de Villers le Bocage, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le roi dans la province de Normandie, et d'Anne-Marie Pierrette de Bouthillier; il a eu de ce mariage:

1° Charles-Paulin de Rancher, chevalier;

2° Amédée-Adrien-Louis de Rancher, chevalier;

3° Charlotte-Amélie-Guillemette-Sophie de Ran-

cher, mariée à René-Louis-Ferdinand, comte de Calonne, chevalier; seigneur d'Avesnes;
4° Caroline de Rancher, morte en bas âge;
5° Victorine-Henriette-Marie de Rancher;
6° Anne-Clémentine-Philippine de Rancher;
7° Nathalie-Charlotte-Adèle de Rancher;

Branche des seigneurs de la Ferrière.

VII. René DE RANCHER, chevalier, seigneur d'Ermagny, second fils d'Antoine, IIe du nom, seigneur de la Foucaudière, et de Justine Portail, d'abord page du roi, ensuite gentilhomme ordinaire de sa chambre lieutenant-colonel de cavalerie, commandant en 1692 et 1693 les escadrons de la noblesse de la généralité d'Orléans, épousa, le 6 août 1669, Aubane de Toutems, fille d'André de Toutems, chevalier, seigneur du Belair et de la Ferrière en Vendômois, exempt des gardes du corps du roi, et de Louise le Blond. Il eut de ce mariage.

1° Paul-François, qui suit;
2° René de Rancher, chevalier, seigneur d'Ermagny;
3° Antoine de Rancher, page du roi en sa petite écurie en 1689;

VIII. Paul-François de Rancher, chevalier, seigneur et baron de la Ferriere, mousquetaire dans la première compagnie, ensuite capitaine au régiment d'Enghien, obtint en avril 1715, l'érection en baronnie de la terre de la Ferrière. Voici la teneur de ces lettres patentes.

» Louis, etc. considérant la naissance et les bonnes » qualités de notre cher et bien amé Paul-François de » Rancher, seigneur de la Foucaudière en Touraine et » de la Ferrière en notre pays de Vendômois, issu » *d'une des plus anciennes familles de notre province* » *de Berry*, dont les ancêtres se sont toujours distin- » gués par leur zèle et leur fidélité au service des » rois nos prédécesseurs, dans différents emplois, tant » dans les armées qu'en plusieurs charges considérables,

» notamment *Antoine de Rancher*, qui vivait dans le » seizième siècle, lequel, après avoir été employé en » diverses négociations, *fut fait ambassadeur à la* » *Porte Ottomane*, du quel emploi s'étant dignement » acquitté, et servant dans les armées, *il fut tué* » *commandant au siége de la Rochelle, en* 1573; il » était petit-fils de *Nicolas de Rancher* et *d'Odrianne* » *de Gonzagues;* les histoires font foi de sa valeur et » de sa prudence, qui lui avaient mérité la confiance » des rois Henri II, Charles IX, et de la reine Ca- » therine de Médicis; son fils aîné, *Antoine de Ran-* » *cher*, fut fait maître des requêtes ordinaire de l'hô- » tel, et *envoyé ambassadeur en Angleterre* par le roi » Henri III, et rendit des services très-importans pen- » dant toute sa vie; ainsi que *Julien de Rancher, son* » *frère*, en qualité de *lieutenant-général de l'artillerie* » *de France, qu'il commanda en chef en plusieurs sièges*; » et se rendit si recommandable par ses services que les » rois Charles IX, et Henri III lui confièrent *le gouverne-* » *ment de Calais après sa réduction*, et *du château de la* » *Bastille.* A ces causes, voulant favorablement traiter » le dit sieur de Rancher, maintenir et conserver sa » famille dans l'éclat où elle a toujours été par un » nouveau titre d'honneur qui puisse faire connaître à » la postérité l'estime que nous faisons de sa personne, » nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puis- » sance et autorité royale, créé, érigé et décoré, » créons, érigeons et décorons, par ces présentes, » signées de notre main, la dite terre, seigneurie et » châtellenie de la Ferriere en nom, titre et dignité » de baronnie, pour en jouir par le dit sieur de Ran- » cher, ses enfants et postérité, mâles, nés et à naître, » en légitime mariage au dit nom, titre et dignité de » baron de la Ferriere, etc. Donné à Versailles, au » mois d'avril, l'an 1715, et de notre règne le soixante- » douzième, signé Louis ». Et sur le revers, Phely- peaux; *visa* Voisin; et scellé du grand sceau de cire verte.

Il épousa Antoinette-Constance-Parfaite Xevillard, fille de Pierre Xevillard, écuyer, seigneur de Marigny, et de Marguerite Faverel. De ce mariage vinrent :

1° François-Michel-Antoine, qui suit;

2° Anne de Rancher, mariée à Pierre le Peutre, lieutenant de roi, de Montlouis.

3° Louise de Rancher, alliée à Pierre de Brandès, écuyer;

4° Marie de Rancher, morte fille.

IX. François-Michel-Antoine, marquis DE RANCHER, chevalier, seigneur et baron de la Ferriere, reçu page du roi, en sa petite écurie, le 18 mai 1728, ensuite capitaine de cavalerie commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, épousa, en 1755, Odille-Hélène-Thérèse Testu de Balincourt, fille de François Testu, marquis de Balincourt, chevalier, seigneur de Nelles et Verville, lieutenant des gardes du corps du roi, lieutenant-général de ses armées, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère du maréchal de Balincourt, et de Rosalie Cœuret de Nelles. Il a eu de ce mariage :

1° Charlotte-Françoise-Félicité-Odille de Rancher, mariée à Alexandre-César, comte de la Tour du Pin, dont elle a eu un fils et une fille;

2° Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher, mariée 1° à Alexandre Roger, marquis de Nadaillac, dont elle a eu un fils et une fille; 2° à M. le baron d'Escars.

La famille de Rancher est alliée à beaucoup de familles distinguées tant dans le militaire que dans la magistrature, telles que celles d'Aumont, d'Argouges, d'Abos, d'Aubigny, Amelot, de Bruc, de Blangy, de Bautru, de Boucherat, de Créquy, de Cœuret, de Catinat, de Capellis du Champ, de Flahault, de Fourcy, de Gonzagues, de Gilbert, de Harlay, la Bédoyère, le Pilleur, le Tonnellier, de Lomenie, le Fevre de Caumartin, de Machault, d'Ordre, Portail, Phelypeaux, de Peyre, de Rubentel, de Rougé, de Rochefort d'Ailly, de Rochouard, de Saintrailles, Testu de Balincourt, de Thumery, du Tillet, de Verderonne, de Verthamont, de Voyer d'Argenson, de Villars de Favernay.

Armes : « D'azur, au sautoir d'or, cantonné de » quatre annelets de même. La branche cadette brise » d'une rose de gueules, posée en cœur du sautoir ».

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (DE) : maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui tire son origine de la Bretagne.

I. Raoul DE BEAUPOIL, Ier du nom, mort en 1295, était au service d'Edouard Ier roi d'Angleterre; il fut père de :

II. Robert DE BEAUPOIL, Ier du nom, mort en 1344, qui fut amiral au service d'Edouard III, roi d'Angleterre, et père de :

III. Raoul DE BEAUPOIL, IIe du nom, qui continua de servir sous Edouard III, roi d'Angleterre, et mourut en 1356; il fut père de :

1° Jean de Beaupoil, qui fut l'un des soixante-quatorze écuyers de la compagnie que le duc d'Anjou donna à Benoît Chiperel, écuyer lombard, pour servir sous lui ès guerres de Gascogne, et qui fit montre à Villefranche en Rouergue, le 24 octobre 1369 ;

2° Yves, dont l'article suit;

IV. Yves DE BEAUPOIL, écuyer de la compagnie du duc d'Anjou, en 1369, épousa Françoise de Broon, de laquelle il laissa :

1° Guillaume, dont l'article suit;

2° Jean de Beaupoil, qui a fondé la branche des seigneurs de *Castelnouvel* et *de la Force*, qui s'est éteinte vers 1560, dans la personne de François de Beaupoil, seigneur de la Force, qui n'eut qu'une fille, Philippe de Beaupoil, dame de la Force, qui épousa, 1°, en 1542, François de Vivonne; 2°, en 1554, François de Caumont; de ce dernier mariage est venu Jacques de Caumont, pair et maréchal de France, souche des ducs de Caumont de la Force.

V. Guillaume DE BEAUPOIL, chevalier, seigneur de Neomalet, dans le ressort de Rennes, fut un des six procureurs-généraux nommés le 11 septembre 1410, par Marguerite, comtesse de Penthièvre, vicomtesse de Limoges, pour reconnaître qu'elle avait ratifié l'accord fait le 8 août précédent, entre le duc de Bretagne et Olivier, son fils; ils obtinrent, le 23 décembre de la

même année, la ratification du duc. Guillaume de Beaupoil fut aussi un des seigneurs qui prirent le parti des Penthièvre, et ayant assisté à la prise de Jean VI, duc de Bretagne, sa terre de Neomalet fut confisquée en 1420, et donnée à Jean de Felés, écuyer. Mais par le traité de Nantes du 27 juin 1448, il fut stipulé que Guillaume de Beaupoil et Julien son fils, seraient réintégrés dans les biens qu'on leur avait confisqués. *Dom Lobineau*, l'historien le plus accrédité de Bretagne, ajoute que Guillaume et Julien de Beaupoil s'établirent ensuite dans le Limosin et le Perigord. Guillaume fit son testament dans un âge fort avancé, le 8 août 1455, et élut sa sépulture dans l'église de Saint-Aulaire, dont son fils avait acquis la seigneurie. Il épousa, en 1420, Florie de Complière qui testa en 1455, et de laquelle il laissa :

VI. Julien de Beaupoil, chevalier, qui acquit, le 7 janvier 1440, les terre et seigneurie de Saint-Aulaire (ou Saint-Olaie), en bas-Limosin, de Remond Robert, seigneur de Lignerac. Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Limoges, l'en investit le 7 novembre 1441, et en reçut l'hommage.

Il fut *écuyer* de Charles VII, roi de France, qui lui en délivra le brevet, le 13 octobre 1441, et Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, le créa son conseiller et son chambellan, le 24 février 1479. Il testa le 27 septembre 1486, et fut inhumé dans la sépulture de Saint-Aulaire; il avait épousé, le 10 septembre 1443, Galienne Helie de Vilhac, fille de Golfier Helie, seigneur de Vilhac et de Puységuin, et de Jeanne de Roffignac; elle testa en 1486. De ce mariage vinrent :

1°. Jean I^er^, dont l'article suit;
2° François, protonotaire du Saint-Siége, curé de Perpezac et de Saint-Nazaire, fondateur du prieuré de l'Arche, près de Terrasson, département de la Dordogne; les armes de la maison de Saint-Aulaire existent encore sur la porte de ce prieuré. François testa le 21 septembre 1516;
3° Jeanne, mariée à N..., seigneur de Sainte-Fortunade;
4° Marie, femme de N... de Verneuil;

5° Catherine, mariée à N... Seigneur de Perille;
6° Antoinette, mariée dans la maison de Razatte;
7° Louise, abbesse de la Règle en Limosin, où elle fit des fondations;
8° Françoise, prieure de la même abbaye, où elle mourut en 1507.

Julien eut un fils naturel, dit le *bâtard de Saint-Aulaire*, qui fut compris dans la montre des cent hommes d'armes, dont la revue se passa à Blaye, le 16 novembre 1488.

VII. Jean de Beaupoil de Saint-Aulaire, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ternac, la Grennerie, Mansac, et de Gironde, fut *premier échanson* du comte d'Armagnac en 1467, puis conseiller, *chambellan* et *maître-d'hôtel* de Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, en 1479.

Il fut aussi *maître-d'hôtel* de la duchesse de Bourbon, et gouverneur des vicomtés de Murat et de Carlat, et capitaine dudit château de Carlat. A cette époque, le nom de Beaupoil ne paraît plus dans les actes, en vertu d'un pacte de famille, à cause de la quantité de bâtards qu'il y avait alors sous ce nom. Il testa le 24 avril 1511. Il avait épousé, en 1479, Anne Gachet-de-la-Motte, dame d'Arsinge, fille d'honneur d'Anne de France, duchesse de Bourbon; elle lui porta la terre d'Arsinge, et testa en 1511; de ce mariage vinrent:

1° Jean, IIe du nom, dont l'article suit;
2° Charles, seigneur d'Arsinge, tué en duel à Paris par le seigneur du Lons, limosin. Il fut enterré aux cordeliers de Paris;
3° Marguerite, mariée en 1511, à Jean, baron de Saint-Chamans.

VIII. Jean de Beaupoil, chevalier, baron de Saint-Aulaire, IIe du nom, maître des eaux et forêts du comté de Limosin, fut *maître d'hôtel* du roi François Ier, qu'il suivit en Italie, où il fut blessé à la journée de Pavie, en 1525. Il testa le 2 novembre 1540, et avait épousé, le 12 février 1506, Marguerite de Bourdeilles, fille de François, seigneur et baron de Bourdeilles, et d'Hilaire du Fou; elle lui porta les

terres de Coutures, de Celles et de Bertry, et testa le 18 août 1540; de ce mariage vinrent:

1° François Ier, qui suit;

2° Germain, aumônier du roi, protonotaire du Saint-Siége, curé de Perpezac, et prieur de Notre-Dame de Beyne; il testa le 20 décembre 1563, et fut enterré aux Cordeliers de Tulle, où il avait fait ériger sa sépulture;

3° Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures et de Laumary, qui a formé la souche des branches du *Pavillon*, de *Lanmary* et de *Fontenilles*, rapportées plus bas;

4° Marie, qui était mariée en 1540, à Robert de Champniers;

5° Louise, mariée, avant 1540, à François, baron de Salers, dont elle était veuve en 1563;

6° Gabrielle, mariée au seigneur de l'Isle; elle mourut en 1555;

7° Susanne, abbesse de Ligueux, en Périgord;

8° Françoise, religieuse en l'abbaye de Lavoine, en Auvergne.

IX. François de Beaupoil de Saint-Aulaire, Ier du nom, chevalier, fut *pannetier* des rois François Ier, Henri II et François II; il fit son testament avec sa femme, le 24 octobre 1567. Il avait épousé, le 27 décembre 1548, Françoise de Volvire, dame d'honneur de la reine, mère du roi, fille de René de Volvire, baron de Ruffec, et de Catherine de Montauban. Son père lui avait donné la baronnie de Sens, en Bretagne, et la terre des Estres, en Anjou. Elle fit un second testament, le 13 novembre 1583. De ce mariage vinrent:

1° Germain, dont l'article suit;

2° François de Beaupoil de Saint-Aulaire, qui fut d'abord destiné à l'église, mais qui prit ensuite le parti des armes et se jeta dans le parti des huguenots, dont il embrassa la religion. Il épousa, 1° en 1573, Jeanne du Barry; 2° en 1588, Marguerite d'Amelin. Ses enfans furent:

Du premier lit :

a. Jean de Beaupoil de Saint-Aulaire, qui fonda la branche des *Seigneurs de Gorre*, rapportée page 279;

Du second lit :

b. François de Beaupoil de Saint-Aulaire, qui a formé la branche des *Seigneurs de Brie*, rapportée, page 279;

3° Gabriel, qui se maria à l'héritière de Creissat, en Périgord, et mourut sans postérité;
4° Pierre, mort au berceau;
5° Susanne, abbesse de Ligueux en 1607; elle rétablit son abbaye qui avait été ruinée par les huguenots, et mourut en 1612;
6° Marguerite, religieuse à Lavoine;
7° Anne, morte abbesse de Sainte-Claire, à Périgueux;
8°, 9°, 10, 11° et 12° Peronne, Françoise, Léonarde, Marie et Louise, qui ont été mariées.

X. Germain DE BEAUPOIL, baron de Saint-Aulaire, chevalier, élevé page de la chambre des rois Henri II et François; il fut *pannetier* du roi Charles IX, le 24 janvier 1563, puis gentilhomme de sa chambre; il fut nommé *chevalier de l'ordre du Roi*, le 10 octobre 1569, huit jours après la bataille de Montcontour, où il s'était signalé et avait eu un cheval tué sous lui. Il testa, le 9 février 1603, et avait épousé, 1° Françoise de la Touche, héritière de la maison de la Faye, en Angoumois; ce mariage fut déclaré nul par arrêt du parlement, du 7 mars 1582, et il fut permis aux parties de se marier comme bon leur semblerait; 2° le 26 juin 1582, Judith de Carbonnières, fille de Charles de Carbonnières, et de Françoise de Fraisse. De ce mariage vinrent :

1° Antoine, accablé d'infirmités, qui céda son droit d'aînesse à son frère, et mourut le 9 avril 1646;
2° Henri Ier, dont l'article suit;
3° Foucault, page du duc de Guise, chevalier de

Malte en 1612, maître-d'hôtel du grand-maître et commandeur des Echelles, en Savoie; il vivait encore en 1651;

4° Susanne, abbesse de Ligueux, morte le 17 mai 1655;

5° Françoise, qui épousa, 1° Henri de Dozenac de-Saint-Michel; 2° Samuel de Vervais de Masclat;

6° Susanne-Françoise, religieuse à Ligueux;

7° Marthe, mariée à Geoffroy de Fayart-de-Combes.

XI. Henri de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, chevalier, se rompit une veine d'un effort qu'il fit, et mourut en son château de la Grennerie, le 30 janvier 1614. Il avait épousé, en 1610, Léonore de Talleyrand-Chalais, fille de Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, comte de Grignols, et de Françoise de Montluc-Exideuil. De ce mariage vinrent:

1° Daniel, qui suit;

2° N..... morte au berceau;

3° Susanne, co-adjutrice de Ligueux en 1646; elle mourut, le 5 mars 1677, après avoir embrassé la réforme;

4° Henriette, née posthume, et religieuse à Ligueux.

XII. Daniel de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, servit dans les guerres de Piémont en qualité de capitaine de cavalerie, et vendit, en 1646, la terre de Ternac. Il avait épousé en premières noces, en 1625, Jeanne du Breuil, héritière de la terre de la Pourcherie; elle mourut en 1641, ne laissant qu'une fille nommée Susanne qui se fit religieuse à Ligueux; Daniel épousa en secondes noces, au mois de juillet 1643, Guyonne de Chauvigny-Blot, fille de Philippe de Chauvigny-Blot, seigneur de Saint-Agolin et de Guicharde de Veni d'Arbouze. De ce mariage vinrent:

1° François-Joseph, dont l'article suit;

2° André-Daniel, nommé à l'évêché de Tulle, le 20 avril 1702; il s'en démit en 1720;

3° Foucault, chevalier de Malte, grand-croix et grand-maréchal de l'ordre en 1710;

4° Gui, seigneur de Montart, non marié en 1702;
5° Marie, qui épousa Armand d'Aydie-de-Vaugoûbert;
6° Trois filles religieuses à Ligueux.

XIII. François-Joseph de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, lieutenant-général pour le roi du gouvernement du haut et bas Limosin, quitta le service pour se livrer aux lettres et particulièrement à la poésie; il fut reçu à l'académie française, en 1706. La duchesse du Maine l'appela à sa cour, et il en fit les délices pendant près de quarante ans; il mourut à Paris, le 17 décembre 1742, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. Il avait épousé, en 1676, Marie de Fumel, fille de Louis, vicomte de Fumel, et de Marguerite de Levis-Mirepoix. De ce mariage vinrent:

1° Louis, qui suit;
2° Daniel, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mort devant Turin, en 1706;
3° Guy, capitaine au régiment du Roi, mort à Arras en 1712;
4° Trois filles religieuses.

XIV. Louis de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, maréchal des camps et armées du roi, colonel du régiment d'Enghien, infanterie, fut tué au combat de Rumersheim, en Alsace, le 26 août 1709. Il avait épousé, en 1704, Marie-Thérèse de Lambert, fille d'Henri, marquis de Lambert, lieutenant-général des armées du roi, et de Thérèse le Maguenat-de-Courcelles, morte le 14 juillet 1731. De ce mariage il ne vint qu'une fille qui suit:

Thérèse-Eulalie, mariée le 7 février 1725, à Anne-Pierre, duc d'Harcourt, pair de France, comte de Beuvron, maréchal de France en 1764, chevalier des ordres du Roi.

Ainsi s'éteignit la branche aînée de la maison de Beaupoil-Saint-Aulaire, qui a fourni, comme on l'a vu, des grands-officiers à la couronne et à l'ordre de Malte, et qui a donné des officiers-généraux à l'armée, et des hommes distingués aux lettres. Les autres branches qui

vont suivre n'exciteront pas moins notre attention, que celle que nous venons de rapporter.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Gorre.

XI. Jean DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Gorre, fils de François de Beaupoil et de Jeanne du Barry, mentionnés page 276 degré X, N° 2, fonda la branche des seigneurs de Gorre, avec Antoinette de Pourtène, qu'il avait épousée en 1607, et qui le rendit père de :

XII. Jean DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Gorre, qui épousa, en 1640, Claude Delvieux de Saint-Alban, qui le fit père de :

XIII. Gabriel DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur ds Gorre, marié en 1692, à Denise de Rousseau de Ferrières, de laquelle il eut :

XIV. Louis DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Gorre, marié en 1713, à Françoise de Guingan de Gensignac. De ce mariage vinrent :

1° Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, né en 1720, évêque de Poitiers en 1759; émigré, mort dans les pays étrangers;
2° Henri de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, seigneur de Gorre, qui épousa, en 1775, Adelaïde Thibault de la Rochetulon, et ne laissa point de postérité;
3° N..... dit le chevalier de Saint-Aulaire, lieutenant-colonel au régiment de Conti, cavalerie, mort sans avoir été marié;
4° N..... religieuse à l'abbaye de Ligueux;
5° N..... mariée au marquis de Morsanges, à qui elle porta les biens de la branche des seigneurs de Gorre.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Brie et de la Dixmerie.

XI. François DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Taillat, fils de François de Beaupoil

et de Marguerite d'Amelin, mentionnés page 276, degré X, N° 2, fonda la branche des seigneurs de Brie et de la Dixmerie, avec Jeanne de Charrière, qu'il avait épousée en 1621, et de laquelle il eut :

XII. Clande DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de la Dixmerie, qui épousa, en 1651, Louise Desmier, qui le fit père de :

XIII. Alexis DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Brie, marié en 1686, à Marie de Racault. De ce mariage vint :

XIV. Antoine DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Brie, lequel épousa, en 1722, Bénigne-Honorée de Morineau. De ce mariage vinrent :

1° Charles, dont l'article suit ;
2° Moïse, chanoine de Poitiers, abbé de Coulombs, après la mort de son frère ;
3° Antoine-Charles, abbé de Coulombs, aumônier ordinaire de la reine, mort à Paris en 1784.

XV. Charles DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Brie, épousa, en 1763, Bénigne du Saujon, de laquelle il eut :

1° N... de Beaupoil de Saint-Aulaire, page de la reine en 1788 ;
2° Guy de Beaupoil de Saint-Aulaire, aussi page de la reine ; il a émigré en 1792, s'est marié et n'a point d'enfants ;
3° et 4° Deux filles mariées.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Pavillon et de Lanmary.

IX. Pierre DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Coutures, troisième fils de Jean II et de Marguerite de Bourdeilles, mentionnés page 275, degré VIII, eut en partage les terres de Celles, Bertry et Coutures. Il testa, le 14 juin 1564, et avait épousé, le 7 juin 1550, Catherine de Laurière, fille de Jean de Laurière, seigneur de Lanmary, et de Marguerite de Saint-Chamans. Elle testa, le 2 avril 1564. De ce mariage vinrent :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° Annet, qui fonde la branche de *Fontenilles*, que je rapporterai plus bas, page 287 ;
3° Gantonnet, qui épousa l'héritière de la Barde, en Périgord, et mourut sans postérité masculine ;
4° Pierre, capitaine d'infanterie, tué à Périgueux ;
5°, 6°, 7°, 8° et 9° Marie, Françoise, autre Marie, Jeanne et Susanne.

Alain, bâtard de Saint-Aulaire, fut légitimé au mois de mai 1599, et mourut l'an 1656. Sa mère se nommait Hilaire de la Vigne.

X. Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Coutures, de Celles, de Bertry et de Lanmary, fut *chevalier de l'ordre du roi et sénéchal de Périgord*. Les rois Charles IX et Henri III, par leurs lettres des années 1574, 1576, 1577, 1585 et 1587, lui témoignent leur satisfaction de ses services, et surtout d'avoir maintenu dans la fidélité et l'obéissance, la province de Périgord, après la mort du duc de Joyeuse. Le parlement de Bordeaux lui manda aussi, le 17 septembre 1588, que comme bon serviteur du roi et affectionné à son service, il eût à assister et secourir ceux qui étaient assiégés dans Sarlat. Il testa, le 25 septembre 1593 ; il avait épousé, le 30 avril 1584, Jeanne de Bourdeilles, veuve de Charles d'Aydie de Montbazillac et fille de Jean de Bourdeilles et de Claude de Gontaut-Saint-Géniez. De ce mariage vinrent :

1° Marc-Antoine, dont l'article suit ;
2° Claudine, mariée au seigneur de la Martonie de Puyguilhem ;
3° Susanne, religieuse à Ligueux.

XI. Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Coutures, Lanmary et autres lieux, mourut le 2 mars 1661. Il avait épousé, le 3 septembre 1624, Gabrielle d'Alègre, dame de Chabannes, fille de Jean d'Alègre et de Marie de Sédières. De ce mariage vinrent :

1° François de Beaupoil, marquis de Lanmary, qui mourut, le 2 septembre 1705, sans enfants de

Jacqueline d'Aubusson, qu'il avait épousée, le 20 août 1650, et qui mourut en janvier 1704;

2° David, dont l'article suit;

3° Antoine, capitaine de cavalerie au régiment de Vivonne; il fut tué au siège de Mantoue, en Italie, sans laisser de postérité;

4° Bon François, qui a formé la branche des *marquis de Lanmary*, rapportée, page 285;

5° Marie, qui épousa Pierre Jaubert, comte de Nanthiat;

6° Autre Marie, abbesse de Ligueux en 1677, morte en 1707;

7° Susanne, religieuse.

XII. David DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Chabannes, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Simon, épousa, en 1653, Gabrielle Jaubert de Nanthiat, qui le fit père de:

1° François-Antoine, dont l'article suit;

2° Charles, aumônier de la reine en 1727, abbé de Mortemert en 1729, puis de Saint-Orin d'Evreux. Il avait été député de l'assemblée du clergé en 1715, et mourut en 1756.

XIII. François-Antoine DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur du Pavillon, mourut en 1735, et avait épousé, en 1693, Anne du Puy de la Forest, de laquelle il eut:

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tarbes, mort en 1751;

3° Marc-Antoine, abbé de Tourtoirac, en Périgord, en 1773;

4° Anne, abbesse de Ligueux, morte en 1770;

5° Antoinette, non mariée, morte en 1772 à Ligueux.

XIV. Jean-Baptiste DE BEAUPOIL, comte DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur du Pavillon, mort en 1757, avait épousé, en 1735, Catherine de Baillot de la Dournat, de laquelle il eut:

1° Cosme, dont l'article suit;

2° Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, capitaine de

cavalerie au régiment de Berri, qui a épousé, en 1774, madame veuve de Saint-Mesmi, duquel mariage il est né une demoiselle, mariée depuis plusieurs années ;

3° N.... de Beaupoil de Saint-Aulaire, né en 1739, mariée à Gabriel-Louis du Garreau, seigneur de Grésignac, chevau-léger de la garde du roi. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Pierre comte du Garreau, dont il sera parlé plus bas, au degré XVI ;

4° Charlotte de Beaupoil de Saint-Aulaire, abbesse de Ligueux en 1787, aujourd'hui vivante. C'est la neuvième abbesse du nom de Saint-Aulaire qui a régi cette abbaye.

XV. Cosme de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire, chevalier, chef d'escadron des gardes-du-corps, lieutenant-général des armées du roi le 27 septembre 1814, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 août de la même année, a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi en 1781, après avoir fait ses preuves pardevant M. Chérin, généalogiste de S. M. Il a épousé Marie-Madelaine de Saint-Janvier, qui a eu l'honneur d'être présentée le 21 janvier 1781. De ce mariage sont issus :

1° Frédéric-Martial-Luce, né en 1782, mort en 1790 ;
2° Adélaïde, dont l'article suit.

XVI. Adélaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire, née en 1781, fille unique du précédent, a épousé, Pierre, comte du Garreau. A raison de ce mariage, et par clause expresse, il est dit que le nom de Beaupoil de Saint-Aulaire se perpétuera dans les personne et descendance dudit comte du Garreau, ce qui est confirmé par ordonnance du roi, rendue au château des Tuileries le 2 septembre 1814, laquelle je rapporte ici :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de » Navarre, sur le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray ;

» Sur ce qui nous a été exposé par le comte de Saint-» Aulaire, chef d'escadron de nos gardes du corps, qu'il

» a eu le malheur de perdre un fils, seul héritier de » son nom, qu'il désire qu'il soit permis au comte » Pierre Dugarreau, son gendre, d'ajouter à son nom » celui de Beaupoil de Saint-Aulaire, afin que ce nom » passe à ses petits enfants, qu'il en avait même fait » une condition expresse du mariage de sa fille avec » ce gentilhomme.

» Vû le titre II de la loi du 11 germinal an XI, » notre conseil d'état entendu, nous avons ordonné et » ordonnons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

» Il est permis au comte Pierre Dugarreau, d'ajou- » ter à son nom celui de Beaupoil de Saint-Aulaire.

ART. II.

» A l'expiration du délai fixé par les articles 6 et 8 » de la loi du 11 germinal an XI, l'impétrant se pour- » voira, s'il y a lieu, devant le tribunal de première » instance compétent, pour faire faire les change- » ments convenables sur les registres de l'état civil du » lieu de sa naissance ».

ART. III.

« Notre amé et féal chevalier, chancelier de France, » le sieur Dambray, est chargé de l'exécution de la » présente ordonnance qui sera insérée au bulletin des » lois. Signé Louis, par le roi, le chancelier de » France, signé Dambray.

» Certifié conforme par nous secrétaire-général de la » chancellerie de France et du sceau, par ordre de » monseigneur le chancelier, signé Lepicard. Enregis- » tré à Paris, le 13 septembre 1814. »

Du mariage d'Adelaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire, avec ledit comte du Garreau, sont issus:

1° Eugène du Garreau-de-Beaupoil-de-Saint-Aulaire, né le

2° Zoé, née le

3° Deux autres enfants nés avant les précédents, et morts jeunes.

CINQUIÈME BRANCHE.

Marquis de Lanmary.

XII. Bon-François DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, marquis de Lanmary, quatrième fils de Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire et de Gabrielle d'Alègre, mentionné, page 282, degré XI, fut mestre de camp du régiment d'Enghien, cavalerie, en 1671, et premier écuyer du prince de Condé; il mourut en 1687, et avait épousé, le 16 mars 1661, Anne de la Roche-Aymon, fille de Philibert de la Roche-Aymon, marquis de Saint-Maixent, et de Jacqueline d'Aubusson. De ce mariage vinrent :

1° Louis, dont l'article suit ;
2° Henri-Louis, chevalier de Malte en 1699 ;
3° Marie-Anne, mariée à Louis-Christophe de Cugnac, marquis de Giversac, dont elle était veuve le 4 mars 1725 ;
4° Antoinettte, }
5° Thérèse, } religieuses à Ligueux.
6° Elisabeth, }

XIII. Louis DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, marquis de Lanmary, capitaine de cavalerie au régiment de Sourches, puis capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine, fut pourvu de la charge de *grand-échanson de France*, sur la démission du marquis de Crenan ; il mourut à Cazal-Major, en Italie, au service du roi, le 22 juillet 1702. Il avait épousé, le 30 mars 1681, Jeanne-Marie Perrault, baronne de Milly, dame d'Angerville, fille de Jean Perrault, président en la chambre des comptes de Paris. De ce mariage vinrent :

1° Marc-Antoine-Front, dont l'article suit ;
2° Henri-François, dont l'article viendra ;
3° François, mort jeune ;
4° Hélène, co-adjutrice de Ligueux en 1718 ;
5° Julie, mariée à N..... de Cugnac, comte de Giversac ;

6° Elisabeth, religieuse à Ligueux ;

7° Sabine, mariée à Armand du Laux, seigneur d'Allemans, morte en 1718 ; par ce mariage tous les biens de la branche des marquis de Lanmary, entrèrent dans la maison d'Allemans à la mort d'Antoine-Front de Saint-Aulaire, mentionné plus bas, au degré XV.

XIV. Marc-Antoine-Front DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, marquis de Lanmary, baron de Milly, *grand et premier échanson de France*, prêta serment pour cette charge, le 17 janvier 1703, et s'en démit au mois de mai 1731. Il était mestre de camp de cavalerie, il fut nommé chevalier des ordres du roi, le premier janvier 1749, puis ambassadeur en Suède ; il mourut à Stockolm, le 20 avril 1750, et avait épousé, le 12 mars 1711, Elisabeth Neyret, fille de Jean Neyret de la Ravoye, seigneur de Lys et de Beaurepaire, grand-audiencier de France, et d'Anne Varice de Valières. De ce mariage il ne vint qu'une fille qui suit :

Anne-Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire, marquise de Lanmary, qui épousa Henri François de Beaupoil de Saint-Aulaire, son oncle, dont l'article suit :

XIV. Henri-François DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, marquis de Lanmary, frère du précédent, fut reçu page de la grande écurie du roi en 1711 ; devint capitaine dans le régiment du Roi, et épousa en 1739, Anne-Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire, dame de Lanmary, sa nièce, de laquelle il eut :

XV. Antoine-Front DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, marquis de Lanmary, guidon de gendarmerie, lequel épousa, en 1760, Charlotte-Benigne de Bretonvilliers ; il mourut à Ruremonde, en 1761, sans laisser d'enfants.

Cette branche s'est éteinte dans la maison d'Allemans.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Fontenilles.

X. Annet DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, second fils de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, et de Catherine de Laurière, mentionnés, page 281, degré IX, fit son testament le dernier novembre 1624. Il avait épousé, le 29 août 1788, Debora de Belcier, fille d'Annet de Belcier, seigneur de Fontenilles et de Saint-Méry, et de Françoise du Bault. De ce mariage vint :

XI. David DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, de Douchamp et de la Rigale, capitaine au régiment de Riberac, qui testa le premier décembre 1664. Il avait épousé, le 21 mai 1624, Isabeau de Raymond, fille de Jean de Raymond, comte de Bourzac, et d'Anne de Guibourg. De ce mariage vinrent:

1° Paul, mort à la guerre après le combat de Montaceis, en Périgord ;
2° Gabriel, dont l'article suit ;
3° Bernard, seigneur de Pontville et de Saint-Chaumont, marié, le 16 novembre 1664, à Anne de Raymond.

XII. Gabriel DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, de Saint-Méry et de la Rigale, épousa, en 1657, Jeanne-Marie de Talleyrand, fille d'André de Talleyrand, baron de Beanville, comte de Grignols, et de Marie de Corbon-Romagère. De ce mariage vint :

XIII. André-David DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, enseigne des vaisseaux du roi en 1678. Il épousa, en 1688, Catherine d'Alesmes, de laquelle il eut :

XIV. Joseph-Benoît DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, marié, en 1714, à Anne d'Aix de la Feuillade, qui le fit père de

XV. Adrien-Blaise-François DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, seigneur de Fontenilles et de la Feuillade, lequel

épousa, en 1756, Claire de Jehan de Preissac. De ce mariage vint :

XVI. Joseph DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, chevalier, seigneur de Fontenilles, page du roi en 1771. Il épousa, en 1777, N..... de Noyant. De ce mariage est issu :

XVII. Louis DE BEAUPOIL, comte de SAINT-AULAIRE, chevalier, aujourd'hui préfet du département de la Haute-Garonne. Il a épousé, 1° mademoiselle de Soyecourt, fille du marquis de Soyecourt et de la princesse Wilhelmine de Nassau-Saarbruck, nièce de la duchesse de Brunswick; 2° mademoiselle du Roure.

Armes : « De gueules, à trois couples de chien d'argent, posés en pals; les liens d'azur, tournés en fasces. »

CHASTEAUFUR (DE); maison ancienne, originaire de Bretagne, province où elle réside encore de nos jours.

Personnages dont la filiation n'est point suivie.

Yvon dou CHASTIAUFUR est témoin dans deux actes des mois d'octobre et de novembre 1337, entre Jehanne de Montmorency et Hervé de Léon, son fils.

Guillaume de CHASTEAUFUR fit une reconnaissance de la somme de douze livres, à Catherine de Coetangars, femme de Bernard de Guernizac, avec le consentement de Jehan de Chasteaufur, son fils, par acte du 2 février 1379, dans lequel Anor, femme dudit Guillaume, renonce à prendre son droit de douaire sur la terre située en la ville et terroir de Quostiquonan, en la paroisse de Ploenevez.

Hervé, fils de Derien DE CHASTEAUFUR, rendit aveu, le 15 janvier 1402, de son hôtel de Creiskaer et dépendances, situés au village de Chasteaufur, en la paroisse de Ploenevez, tenu du fief et ramage d'Alain de Chasteaufur. Il avait épousé Marguerite de Coetangars de Lestremeur, qui, de son autorité, fit une vente, le 10 août 1383, de cent treize sillons de terre, en la paroisse de Sibitil.

Alain, fils de Jean, frère d'Hervé, et fils de Derien de Chasteaufur, rendit trois aveux, les 5 juin 1432, 21 février 1437 et 5 juin 1443, de divers héritages sis au terroir de Bredeguerien, tenus de ramage de *nobles homs Alain, seignour de Chasteaufur, écuyer.*

I. Alain de Chasteaufur ou Castelfur, seigneur dudit lieu, vivait en 1393. Un extrait de la chambre des comptes, du 6 mai 1444, prouve qu'il était compris au rang des nobles dans la reformation de la paroisse de Ploenevez, évêché de Léon, et que son métayer de Chastelfur était exempt de fouages. Ce fut lui qui reçut les aveux des 5 juin 1432, 21 février 1437, et 15 juin 1445. Il eut de damoiselle Mahaulte Marheuc, sa femme:

1° Alain, ecclésiastique;

2° Hervé, dont l'artice suit;

3° Meance de Chasteaufur, mariée à N.... Kernec querault.

II. Hervé de Chasteaufur, écuyer, seigneur dudit lieu, rendit aveu au duc de Bretagne, le 13 janvier 1441; reçut deux quittances, les 27 octobre 1462 et 29 septembre 1464, du seigneur de Kergournadec, auquel il rendit aveu, le 19 mars 1483, du manoir de Castelfur, d'un hôtel au village de Brendeguerien, et de l'hôtel de Creiskaer. Il est présent dans différents actes de 1479, 1481 et 1482. Il avait épousé Marguerite de la Rive, fille de Guion, et sœur de Rion de la Rive, avec lequel il passa une transaction le 7 mai 1470, et 14 mai 1475. De ce mariage sont issus:

1° Yvon, dont l'article suit;

2° Olivier de Chasteaufur;

3° Marguerite, mariée le 28 octobre 1485, à Guillaume Denis.

III. Yvon de Chasteaufur, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, le 22 juillet 1492, Isabelle de Launay, fille de Guillaume de Launay, et de Marguerite de Lesquelen, dame de Coetmerec. Il est rappelé dans divers actes des années 1494, 1504 et 1507, et dans son testament, du 2 avril 1508, par lequel il élit sa sépulture en l'église de Ploenevez, où il avait fait des

fondations, et dans laquelle avaient été inhumés ses prédécesseurs. Il laissa de son mariage :

1° Tanguy, dont l'article suit;
2° Aliette, mariée à Mandat du Bot, et rappelée dans le testament de son père de 1508;
3° Anne de Chasteaufur, qui testa le 17 janvier 1530.

IV. Tanguy DE CHASTEAUFUR, seigneur dudit lieu, est présent dans un acte de foi et hommage rendu à seigneurie de Kergournadec, le 18 avril 1509, par noble homme Yvon de Launay, seigneur de Coetmerec, au nom et comme tuteur de Tanguy, d'Aliette et d'Anne de Chasteaufur, et dans des actes de 1521, 1536 et 1548. Il épousa demoiselle Françoise de Kerouzeré, sœur de noble homme Jacques, seigneur de Kerasquer, de laquelle il eut :

1° Rolland, dont l'article suit;
2° Isabelle de Chasteaufur, rappelée dans le testament d'Anne de Chasteaufur, sa tante, de 1530.

V. Roland DE CHASTEAUFUR, écuyer, seigneur dudit lieu et de Kerdiffez, passa une transaction, le 28 mars 1548, avec noble homme Prigent Kernechquerault, seigneur dudit lieu. Il est présent dans deux contrats de vente de 1552 et 1554, et dans d'autres actes de 1556 et 1560. Il avait épousé Marie de Morizur, décédée en 1560, fille et principale héritière de noble Jehan de Morizur, seigneur de Kerdivez. De ce mariage vinrent :

1° Tanguy de Chasteaufur, mort en 1583. Il avait épousé Louise de Kercoent, fille d'Alain et de Jeanne de Kergournadec, dont il eut :

a. Maurice de Chasteaufur, seigneur dudit lieu, de Kerdivez et de Lescoet, marié avec Perrine de Guernisac. Il testa le 19 mai 1608, et n'eut qu'une fille, Renée de Chasteaufur, alliée, le 13 novembre 1614, avec noble et puissant Jehan de Quelen, seigneur de Goudeliu et du Dresnay, chevalier de l'ordre du Roi;

b. Marie de Chasteaufur, partagée le 24 août 1549, et mariée à noble et puissant Pringent de Lescoet, seigneur de Kergo;

2° Jean, dont l'article suit;
3° Claude, partagée en 1582, et mariée à Maurice le Bihan, sieur de Kerhellon;
4° Françoise de Chasteaufur, qui fut aussi partagée en 1582.

VI. Jean de Chasteaufur, Ier du nom, écuyer, sieur de Kerdivez ou Kerdiffez, partagea avec ses frère et sœurs les 22 octobre et 2 septembre 1582, passa un contrat de vente, le 19 juin 1586, dans lequel il est acquéreur pour sa demoiselle, Louise de Kercoent, dame douairière de Chasteaufur, curatrice de noble homme Maurice de Chasteaufur, son fils. Il est présent dans d'autres actes de 1591, 1592, 1609, 1610, et ne vivait plus le 5 novembre 1616. Il avait épousé, le 8 juin 1594, demoiselle Françoise de Kerenguen, de la maison de Kerlosquet. De ce mariage :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Prigent de Chasteaufur, sieur de Keravel, mort en 1628.

VII. Jean de Chasteaufur, IIe du nom, écuyer, sieur de Kervolant, partagea avec son frère, le 14 avril 1623 et le 17 mai 1625. Il est présent dans divers actes de 1627, 1628 et 1640. Il avait épousé, le 6 juillet 1630, Anne du Chastel, dame de Mesmeurs, dont il eut :

1° Maurice, dont l'article suit;
2° Yves, sieur de Langristin, né en 1645, mort ecclésiastique;
Marie de Chasteaufur.

VIII. Maurice de Chasteaufur, chevalier, seigneur de Kervolant, de Trezel, etc., né en 1633, épousa, 1°, le 25 mars 1658, demoiselle Renée Huon, dame de Kervingant, morte en 1669; 2°, dame Françoise du Londel; dont il n'eut point d'enfants. Il est présent dans différents actes de 1670, 1671 et 1696. Ses enfants furent, de son premier mariage :

1° Jean, dont l'article suit;
2° Hervé de Chasteaufur, sieur de Goulannou, prêtre, partagé par son frère aîné, le 16 mai 1715.

IX. Jean de Chasteaufur, IIIe du nom, écuyer, sieur de Chasteaufur et des Isles, né en 1661, mort au mois de juillet 1726, avait épousé, le 24 novembre 1695, demoiselle Françoise Chauvel, dont sont issus :

1° Hervé, dont l'article suit;
2° Joseph, auteur de la seconde branche rapportée ci-après;
3° Marie-Michelle, alliée à Charles Duplessix, sieur du Rest.

X. Hervé de Chasteaufur, écuyer, sieur dudit lieu, né en 1698, partagea avec ses frère et sœur le 19 janvier 1735, et mourut au mois de mai 1745. Il avait épousé, par contrat du 11 novembre 1727, demoiselle Anne-Marie Dineuf. Il eut de ce mariage :

1° Charles-Jean, dont l'article suit;
2° Marie-Françoise, née le 14 janvier 1731;
3° Claudine, née le 9 mars 1739;
4° Anne-Julienne de Chasteaufur, demoiselle de Kerbignet, née le 27 octobre 1741.

XI. Charles-Jean de Chasteaufur, chevalier, seigneur des Isles, né le 20 décembre 1735, épousa, 1° demoiselle Marie-Anne-Joseph de Kersaliou, morte en 1768; 2°, le 22 juillet 1777, Marie-Guillemette de Chasteaufur, sa cousine germaine. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Charles-Jean-Marie, né le 31 mars 1764, mort sans postérité;
2° Gilette-Marguerite de Chasteaufur, née en 1765;

Du second lit :

3° Yves-Julien-Marie, dont l'article suit;
4° Jean-Marie-Baptiste de Chasteaufur, né le 23 février 1782, mort sans alliance.

XII. Yves-Julien-Marie DE CHASTEAUFUR, chevalier, seigneur des Isles, né le 28 février 1781, a épousé Anne-Marie-Euphrosine Améline de Cadeville, fille de messire Nicolas-René-Marie Améline de Cadeville, et de dame Madeleine-Renée-Marie de Botmiliau.

SECONDE BRANCHE.

X. Joseph DE CHASTEAUFUR, écuyer, sieur des Isles et du Hellan, second fils de Jean, III^e^ du nom, et de Françoise Chauvel, né en 1708, partagea avec Hervé de Chasteaufur, son frère, le 19 janvier 1735, et épousa, le 29 septembre de la même année, demoiselle Marie-Anne de Kuerguelen du Mendy, de laquelle il laissa :

1° Jean-Augustin, dont l'article suit ;
2° Marie-Guillemette de Chasteaufur, née le 20 février 1747, mariée le 22 juillet 1777, à Charles-Jean de Chasteaufur, son cousin-germain.

XI. Jean-Augustin DE CHASTEAUFUR, chevalier, seigneur du Hellan, né le 2 novembre 1740, épousa, en 1771, demoiselle Christine de Kerguvelen de Gorrequear. Il a eu de ce mariage :

1° Jérôme-François de Chasteaufur du Hellan, né le 15 juin 1777 ;
2° Charles-Esprit-Marie de Chasteaufur du Hellan, né le 8 juin 1783 ;
3° Marie-Augustine de Chasteaufur du Hellan, née le 4 août 1773 ;
4° Julie-Charlotte-Françoise de Chasteaufur du Hellan, née le 19 février 1776 ;
5° Marie-Anne-Charlotte de Chasteaufur du Hellan, née le 10 juillet 1785 ;

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 20 mars 1671.

Armes : « D'azur, au château d'argent, flanqué de » deux tours plus basses, de même, le tout joint en» semble, et maçonné de sable ».

ROUVROY (DE) : famille noble de Flandres, établie à Lille depuis l'an 1550. Par ordonnance du roi, du 13 septembre 1697, en faveur de Jacques de Rouvroy, seigneur de Fournes, elle a été autorisée à continuer de porter en plein les armes de l'illustre maison de Saint-Simon, dont l'origine remonte aux comtes de Vermandois. La famille de Rouvroy-Fournes existe en plusieurs branches; elles sont représentées aujourd'hui par :

Albert, baron de Rouvroy de Fournes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, chef de la légion de la garde nationale du département du Nord, fils de Jean-Baptiste-Louis de Rouvroy, capitaine au régiment de la Tour-du-Pin, infanterie, en 1757, était en 1792, aide-de-camp de M. le comte d'Orgères, maréchal-de-camp, son oncle, qui commandait une brigade de mousquetaires, en 1793. Il a épousé Agathe de Rouvroy, sa cousine germaine, dont un fils et deux filles encore jeunes.

Louis-Anaclet de Rouvroy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Reine, dragons, en 1770, puis lieutenant-colonel, exempt des Cent-Suisses de monseigneur le comte d'Artois, était en 1790, prévôt royal et héréditaire de la ville de Lille. En 1792, il s'est marié à demoiselle le Comte Dubus, dont le père chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, s'est distingué dans la guerre de sept ans. Il a deux fils, dont l'un capitaine, et deux filles.

Hypolite-Joseph de Rouvroy de Lamairie, chevalier de la Légion-d'honneur, a épousé demoiselle de Madre-de-Norque, dont il a deux filles en bas âge.

N.... de Rouvroy de Beaurepaire, âgé de 16 ans.

Ces quatre branches descendent de messire Alexandre de Rouvroy, seigneur de Fournes, mort en 1775.

Armes : « De sable, à la croix d'argent, chargée de cinq » coquilles de gueules ».

AMELINE DE CADEVILLE, en Bretagne. Famille ancienne originaire d'Ecosse.

L'histoire de Bretagne, par dom Taillandier, tome V, page CXIX, rapporte une Aanor Ameline, abbesse de St.-Sulpice, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Rennes, qui vivait en 1201, et mourut en 1210. On trouve, en 1650, une Julienne Ameline, femme de Damien Jourdain, écuyer, seigneur de Richeval.

I. Daniel AMELINE, écuyer, passa d'Ecosse en France, et s'établit en Normandie, où il épousa Anne Thevenin. Il eut de ce mariage :

1° Pierre Ameline, auteur de la branche des seigneurs de Quincy, éteinte à la quatrième génération ;
2° Nicolas, dont l'article suit ;
3° Autre Pierre, marié à Antoinette Gongeon,
4° Antoine, qui épousa Michelle le Houx, } morts sans hoirs.
5° Claude Ameline, chanoine et grand-archidiacre de Paris, qui vivait encore le 7 janvier 1700.

II. Nicolas AMELINE, Ier du nom, écuyer, seigneur du marquisat de Noisemont, dont il était possesseur, obtint des lettres de maintenue de noblesse sous le nom d'*Ameline de Cadeville*, en 1698. Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1671, Françoise Dondel, de la ville de Vannes. Ses enfants furent :

1° Nicolas, dont l'article suit ;
2° Marc-Thomas Ameline de Noisemont, prêtre.

III. Nicolas AMELINE DE CADEVILLE, IIe du nom, maréchal-de-camp, gouverneur de l'île et du château d'Oleron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1756, avait épousé, par acte du 12 septembre 1727, Renée Roger, dont il eut :

IV. Nicolas-Pierre-François AMELINE DE CADEVILLE, écuyer, marié par contrat reçu par Lanoy, notaire à Morlaix, le 17 janvier 1752, avec Anne-Marie Michelle de Coetlosquet, d'une des plus anciennes maisons de Bretagne. Il mourut en 1751, laissant de son mariage :

1° Nicolas-René-Marie, dont l'article suit ;

2° René-Pierre-Anne-Marie Ameline de Cadeville, seigneur de Trediec, né à Hennebon, le 26 juillet 1755, officier au régiment du Roi, infanterie, marié, par contrat du 18 janvier 1779, avec Jeanne-Marie de Lentivy de Bodory, dont :

a. Nicolas-François-Silvain Ameline de Cadeville, né à Trédiec, évêché de Quimper, le 23 juillet 1782, mort dans les dernières guerres en Espagne ;

b. Isidore Ameline de Trédiec, mort sans alliance ;

c. Anne-Marie-Louise Ameline de Cadeville, née à Morlaix, le 28 mars 1780, mariée à M. Thevin de Guellerand ;

d. Jennie Ameline de Cadeville de Trédiec, née en 1785, sans alliance ;

e. Adèle Ameline de Cadeville de Trédiec, née en 1787, sans alliance ;

f. Amélie Ameline de Cadeville de Trédiec, née à Munich, en Bavière, en 1801.

V. Nicolas-René-Marie Ameline de Cadeville, né à Hennebon, le 8 octobre 1752, capitaine commandant au régiment du Roi, infanterie, en 1792, nommé major retraité, en 1815, possédait le comté de Maillé, près Saint-Pol. Il a épousé, par contrat du mois de novembre 1781, reçu par Hervé, notaire à Quimperlé, Madeleine-Renée-Marie de Botmiliau. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-Louis-Marie-Prosper Ameline de Cadeville, né à Cologne, en 1792, garde-du-corps du roi, en 1815 ;

2° Anne-Marie-Euphrosine Ameline de Cadeville, née à Morlaix, le 8 octobre 1782, mariée à Yves-Julien-Marie de Chasteaufur ;

3° Eléonore Ameline de Cadeville, née en 1790.

Armes : » Bandé d'argent et de gueules de huit pièces ; » au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or ».

MAS DE LA ROQUE, (du) famille ancienne, originaire de Guienne.

I. Renault DU MAS, seigneur dudit lieu, près Ségur, vivant en 1500, eut pour fils :

II. Jacques DU MAS, seigneur dudit lieu, qui épousa Catherine de Salaignac. Renault du Mas, père de Jacques et Alain du Mas, prêtre, curé de Beyserac et de Saint-Eloi, frère dudit Renault, sont mentionnés dans le contrat de mariage de Jacques du Mas, du 13 janvier 1522, par lequel Renault, son père, lui concéda la moitié de ses biens, et Alain, son oncle, lui donne tous les siens et renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur la maison du Mas. Jacques rendit hommage au vicomte de Limoges de sa terre du Mas, le 17 octobre 1541. Il eut entr'autres enfants :

1° Antoine, dont l'article suit ;

2° Rigal du Mas, seigneur de Peyzac, qui épousa, le 7 mars 1567, Gabrielle de Bouchiat, héritière de Peyzac, dont il n'eut point d'enfants ;

3°. Antoinette du Mas, qui fut mariée.

III. Antoine DU MAS, seigneur dudit lieu, épousa le 11 novembre 1544, Anne du Bois. Par le présent contrat, Jacques du Mas, concède à Antoine, son fils, la moitié de tous ses biens. De ce mariage vint :

IV. Pierre DU MAS, seigneur dudit lieu, qui fut marié, le 6 février 1575, avec Léonarde de Beaupoil-Saint-Aulaire. Antoine donne à son fils la moitié de tous ses biens, et Rigal, oncle de Pierre du Mas, renonce en sa faveur à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les biens de son frère. De ce mariage sont issus :

1° Peyrot du Mas, dont l'article suit ;

2° Trois demoiselles, dont deux furent mariées.

V. Peyrot DU MAS, seigneur du Mas et de Peyzac, par le testament de Rigal du Mas, seigneur de Peyzac, son grand oncle, du premier janvier 1611, avait épousé, le 27 février 1609, Gabrielle d'Hanteclaire. Pierre du Mas, son père, lui concéda les trois quarts de tous ses biens, et testa, le 5 décembre 1619, instituant ledit Peyrot du

Mas, seigneur de Peyzac, son fils, son héritier universel. Peyrot, eut pour fils :

VI. Gabriel du Mas, seigneur dudit lieu et de Peyzac, qui épousa, le 29 décembre 1643, Jeanne de Meillart. Il testa, le 3 janvier 1670, et Jeanne de Meillart, le 15 septembre 1673. De ce mariage sont issus :

1° Philippe, dont l'article suit ;

2° Henri, auteur de la seconde branche, rapportée plus loin.

VII. Philippe du Mas, seigneur de Peyzac, épousa, le 7 novembre 1683, Susanne de Pommier, de laquelle il laissa :

VIII. François du Mas, marquis de Peyzac, mestre de camp d'infanterie, puis brigadier des armées du roi, qui testa, le 23 mars 1741. Il avait épousé, le 16 juin 1722, Marie-Thérèse Paule de Boisse. Il a laissé de ce mariage entre autres enfants :

IX. Joseph-François du Mas, marquis de Peyzac, son héritier universel.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de la Fougère et de la Roque.

VII. Henri du Mas, second fils de Gabriel, seigneur de Peyzac, et de Jeanne de Meillart, écuyer, conseiller au parlement de Guienne, mort le 13 décembre 1690, eut pour fils :

VIII. Pierre-Louis du Mas, seigneur de la Roque, lieutenant-colonel au régiment de Guienne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1734, mort le 3 septembre 1749, laissant de N..... de Ballodès, son épouse :

1° Charles-François, dont l'article suit ;

2° Henri du Mas, major commandant à Landrecies, mort sans postérité ;

3° Henri du Mas, capitaine au régiment de Guienne, tué au siège d'Haguenau en 1700, sans enfants.

4° Autre Henri, écuyer, qui fut père de Pierre-

Henri du Mas de Meyney, qui a pris le nom de la Roque, et qui fut conseiller au parlement de Bordeaux; il est père de Patrice-Urbain du Mas de la Roque, émigré, qui de son mariage avec dame de Seguinean, a plusieurs enfants.

IX. Charles-François DU MAS DE LA FOUGÈRE, écuyer, épousa Marie de Brudieu, dont il eut pour fils unique :

X. Louis DU MAS DE LA ROQUE, écuyer, sieur de la Fougère, commissaire des guerres, nommé par le roi, en 1814, puis chevalier de la Légion-d'honneur, le 17 janvier 1815. Il a épousé demoiselle Louise-Nicole du Mas de la Roque, sa cousine, de laquelle il a :

1° Pierre du Mas, né le 24 janvier 1799, garde-du-corps de S. A. R. Monsieur;
2° François, } nés le 13 février 1803.
3° Louis, }

Armes : « De gueules, à trois têtes de lion arrachées d'or ».

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

TOME RROISIÈME.

Page 231, ligne 5, au lieu de Jean-Baptiste de Prugne, *lisez* : de Prugue.

Ibid. ligne 23, au lieu de 11 février 1795, *lisez*: 1796.

Page 379, ligne 39, au lieu de page 305, XV, *lisez* : page 305, XIII.

Page 380, ligne 15, au lieu de même page, *lisez*: page 297.

Ibid. ligne 37, au lieu de XV, *lisez* : XIII.

TOME QUATRIÈME.

Page 21, 4°, ligne 13, au lieu de il est représenté par deux lignes horizontales, *lisez* : par des lignes, etc.

Page 130, X, lignes 25 et 26, Joussard, *lisez* : Jouslard.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

ET DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

AGNEL BOURBON (D'), Page 123
AMELINE DE CADEVILLE, 295
ANNOBLIS (des), 17
ARMOIRIES (des), 18
ASTORG (D'), 221
AUBIGNAC (D'), 243
AUCOUR (D'), 206
AUTIER DE VILLEMONTÉE, 196

B

BALAHU DE NOIRON (DE), 103
BARROIS DE SARIGNY, 133
BEAUDRAND DE PRADEL ET DE LA ROUE 109

BEAUFORT DE POTHEMONT (DE), 255
BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (DE), 272
BÉNAVENT-RHODEZ (DE), 197
BOURBON, 123
BROCHARD DE LA ROCHEBROCHARD, 125

C

CADEVILLE, 295
CANDY OU KANDY, 211
CASTILLON (DE), 148
CHABERT (DE), 146
CHARLUS DE LABORDE (DE), 207
CHASTEAUFUR (DE), 288
CHATELET (DU), 217
CHEVALIERS-BANNERETS (des), 7
CLEBSATTEL (DE), 132

D

DAMOISEAUX (des), 5
DÉROGEANCE (de la), 17
DROLENVAUX, 202

E

ÉCUYER (du titre d'), 3
ÉRARD, 171
ÉSCOTAIS (DES), 140

F

FALLAGUE (DE), 239
FRANCLIEU, 88
FREVOL D'AUBIGNAC ET DE RIBAINS (DE), 243

G

GASQUET (DE), 112
GAUDRY, 238
GENTILHOMME (du), 11
GODARD D'AUCOUR, 206
GRANDS D'ESPAGNE, 37
GRANDS-VASSAUX DE LA COURONNE, 22
GRIFFON, 83
GROUT, 183

H

HAYANGE (DE), 205
HOMME D'ARMES (de l'), 16

J

JEUNE DE MALHERBE (LE), 162

K

KANDY OU CANDY, 211

L

LABORDE (DE), 207
LAURENCIN (DE), 94

M

MALHERBE (DE), 162
MAS DE LA ROQUE (DU), 297
MORTE (DE LA), 203

N

NOBLE (du nom de), 1
NOBLE DE RACE (du), 10
NOIRON (DE), 103

O

OUTREQUIN, 210

P

PAIRIE (de la), 30
PASQUIER DE FRANCLIEU, 88
PICOT DE PECCADUC, 105
POTHEMONT (DE), 255
PRADEL (DE), 109

PREISSAC (DE), 217
PREVOST DE SAINT-CYR, 212

R

RANCHER (DE), 258
RAVEL OU RAVELY (DE), 180
RIBAINS (DE), 243
ROBERT DU CHATELET (DE), 217
ROCHEBROCHARD (DE LA), 125
RODÈZ, 197
ROQUE (DE LA), 295
ROUE (DE LA), 109
ROUVROY (DE), 294

S

SAINT-AULAIRE (DE), 272
SAINT-CYR (DE), 212
SARIGNY (DE), 133

T

TAURIAC (DE), 77
TULLES DE VILLEFRANCHE (DE), 189

U

USSEL (D'), 70

V

VALETS ou VARLETS (des), 6
VILLEFRANCHE (DE), 189
VILLEMONTÉE (DE), 196

W

WENDEL DE HAYANGE, 205

FIN DE LA TABLE.

INV.
569525